

Aucune baisse générale des impôts, mais...

Un peu de tout pour chacun

par Michel Nadeau

OTTAWA — Même si l'impôt sur le revenu reste inchangé tout le monde trouvera un peu son compte dans l'exposé budgétaire présenté hier soir par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien.

A compter d'aujourd'hui, les consommateurs obtiennent une baisse de 3% de la taxe fédérale de vente qui est ramenée de 12% à 9%.

Les contribuables pourront réclamer jusqu'à \$250 de plus pour les frais relatifs à un emploi. Le maximum passera donc de \$250 à \$500. Comme plusieurs changements annoncés hier, cette mesure n'entrera en vigueur qu'à la fin de l'an prochain soit pour l'impôt payable au printemps 1980.

Les travailleurs verront la prime hebdomadaire d'assurance-chômage diminuer de 15 cents alors que la part de l'employeur tombera de \$2.10 à \$1.89. Le gouvernement fédéral se propose

également d'augmenter substantiellement le crédit d'impôt à l'investissement. De plus, les entreprises pourront profiter d'abattements plus élevés pour les dépenses de recherche et de développement.

Tout comme dans les deux budgets précédents, M. Chrétien a choisi la voie de l'étapisme économique. D'un côté, l'inflation et le chômage hantent l'économie avec des taux de 9% de l'autre, les signes de reprise se manifestent tant chez les consommateurs que chez les chefs

d'entreprises. Les libéraux ne veulent pas de coups de barre qui pourraient surchauffer l'économie et résorber une reprise naissante.

On m'a pressé de réduire massivement les impôts afin de stimuler l'économie. Vu les forces expansionnistes déjà à l'oeuvre, je ne pense pas que cela soit sage, en particulier à un moment où nos besoins de liquidités sont tellement élevés», a dit M. Chrétien.

En effet, Ottawa devra faire preuve d'imagination pour trouver les sommes requises pour combler un déficit record de \$13 milliards pour l'an prochain. Le déficit prévu dans le budget d'avril dernier pour l'année en cours n'était que de \$10,9 milliards; selon les documents publiés hier, il atteindra \$12,1 milliards.

En raison d'un afflux des sommes reçues dans le cadre des régimes de rente, les besoins financiers diminueront de \$12,1 milliards en 78-79 à \$10,8 milliards.

Voir page 6: Un peu de tout

faits saillants

Tous les contribuables canadiens seront touchés par les mesures annoncées hier soir par le ministre des Finances. Les réductions d'impôt permettront aux individus et aux entreprises de profiter de revenus supplémentaires de l'ordre de \$1,4 milliard en 1979. Toutefois il n'y a pas de modifications aux tables générales d'impôts.

Une diminution de 12% à 9% de la taxe fédérale de vente constitue l'élément le plus spectaculaire de ce budget. Les fabricants et les importateurs devraient faire bénéficier les consommateurs de cet allègement sous forme d'une baisse de prix équivalente. Cette initiative coûtera plus d'un milliard de dollars à Ottawa en manque à gagner.

Plus de six millions de contribuables pourront réclamer un montant accru au chapitre de la déduction accordée pour les frais relatifs à un emploi. Le maximum passera de \$250 à \$500. Toutefois cette mesure n'entrera en vigueur que pour l'année d'imposition 1979.

Le budget de M. Chrétien prévoit un déficit record de \$13 milliards pour le prochain exercice financier. En 1978-1979, le déficit atteint \$12,1 milliards alors que des dépenses excédentaires de \$10,9 milliards étaient prévues dans l'exposé du 10 avril dernier.

Les entreprises manufacturières obtiennent de généreux crédits d'impôt à l'investissement et à la recherche industrielle.

Pour les particuliers, la seule augmentation d'impôt frappera les voyageurs aériens qui devront verser \$12 pour les vols internationaux (la taxe actuelle est de \$8) et un montant égal à 15% du prix du billet pour les vols en Amérique du Nord, avec un maximum de \$15.



Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, le pied sur son dossier du budget, exhibe les souliers neufs qu'il s'est procurés avant de prononcer son discours du budget hier aux Communes. Ses chaussures qu'il contemple en compagnie de son épouse, Aline, lui sont parvenues par autobus directement de Shawinigan. (Photolaser CP)

La taxe de vente est ramenée de 12 à 9%

par Claude Turcotte

OTTAWA — Comme en avril dernier, le ministre des Finances a choisi d'agir sur l'économie par le biais de la taxe de vente, à cette différence importante toutefois qu'il s'en tient désormais au champ fédéral, c'est-à-dire la taxe de vente au niveau des fabricants.

Depuis hier soir cette taxe, en passant de 12% à 9%, laissera dans les goussets d'à peu près toutes les catégories de consommateurs une somme de \$280 millions d'ici à la fin de l'exercice financier en cours et plus de \$1 milliard en 1979/1980.

Tous les produits jusqu'à maintenant visés par cette taxe de 12%, de fabrication domestique ou étrangère, bénéficieront d'une baisse de 3%, à l'exception de l'alcool et du tabac. L'essence est touchée par une autre taxe, tandis que les matériaux de construction conservent le taux réduit de 5%.

Contrairement aux taxes de vente provinciales qui sont perçues au niveau du détail, la taxe fédérale est prélevée au niveau des fabricants et des importateurs. Dans son discours, M. Jean Chrétien a

souhaité que cette réduction soit transmise aux consommateurs. C'est pour cette raison, a-t-il expliqué qu'une diminution aussi importante fut proposée sans date d'expiration prévue.

Mais en plus d'inviter les manufacturiers, les grossistes et les détaillants à la coopération, M. Chrétien s'est assuré de la surveillance de l'opération par le ministère de la Consommation et des Corporations, de la Commission de la lutte contre l'inflation et du Centre d'étude de l'inflation et de la productivité.

Et comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, le ministre a ajouté: « Les consommateurs, en surveillant les diminutions de prix, peuvent eux-mêmes contribuer à l'efficacité de cette mesure ».

Parmi les articles qui bénéficieront de cette réduction, on peut noter les automobiles et les pièces détachées, le mobilier, les appareils électriques, les jouets et les outils. D'autres articles importants comme les vêtements, les chaussures, les produits alimentaires et pharmaceutiques, et les combustibles de chauffage sont déjà exemptés de la taxe fédérale.

Enfin, on peut noter que conformément à la pratique habituelle, le ministre du Revenu n'acceptera pas de demandes de remboursement de la taxe de 12% à déjà été acquittée.

En plus de l'avantage évident pour les consommateurs, qui au cours des prochains 18 mois auront environ \$1,3 milliard de plus à dépenser, le ministre fédéral des Finances compte sur d'autres retombées économiques par l'application de cette mesure.

Ainsi, il prévoit que la réduction de la taxe de vente diminuera d'un demi de un pour cent la hausse de l'Indice des prix à la consommation, en tenant compte également du rapport de la majoration du prix du pétrole et de la diminution de la taxe d'accise sur l'essence.

Ceci ayant été noté, M. Chrétien estime que ces mesures auront un effet direct sur les coûts salariaux par l'intermédiaire des clauses d'indexation dans des conventions collectives. Il croit de plus qu'un ralentissement de la hausse des prix contribuera à modérer les augmentations dans

Voir page 6: Taxe de vente

Le budget n'allège le fardeau fiscal que des «vraies» petites entreprises

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le ministre fédéral des Finances veut bien venir en aide aux petites entreprises, mais pas aux individus comme les membres des professions libérales (médecins, avocats, etc.), les athlètes, les comédiens et autres qui offrent des services personnels, mais qui, pour bénéficier de la clémence du fisc, se sont constitués en « petites entreprises ».

« Les petites entreprises », a déclaré M. Chrétien, bénéficient d'un régime fiscal

très favorable au Canada. Les petites sociétés privées sous contrôle canadien paient moins de la moitié du taux normal d'impôt fédéral sur les sociétés. Leur impôt total est inférieur à l'impôt qui frappe le revenu d'un particulier qui gagne le même montant en salaire et traitement. »

« La générosité même de ces dispositions nous oblige à veiller à ce qu'elles répondent à leur but, a poursuivi le ministre. Certains individus ont réorganisé leurs affaires uniquement pour que leur revenu personnel, professionnel et de pla-

cement soit imposable au taux réduit offert aux petites entreprises. Il ne serait pas juste de laisser cette pratique se perpétuer. »

En conséquence, le ministre des Finances, dans son budget, apporte des modifications pour que seules les entreprises s'occupant de fabrication, de transformation, d'extraction minière, de construction, d'agriculture, de pêche, d'abattage forestier, de transport, de vente en gros ou au détail, et quelques autres, en profitent.

Il exclu formellement de ces avantages fiscaux les petites entreprises qui se situent dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes:

- Les corporations où tous les actionnaires n'ont pas une responsabilité limitée à l'égard de toutes les activités commerciales de la corporation. Seront donc exclues les corporations professionnelles formées par des médecins, des avocats, des dentistes et des comptables.

- Les entreprises dont le revenu principal provient des services personnels des particuliers qui sont eux-mêmes actionnaires. On vise ici les corporations formées par un administrateur, un athlète, un comédien, un conseiller, un vendeur, à commission. Cela comprend aussi les corporations où le conjoint et les enfants d'une telle personne font partie de l'entreprise.

- En troisième lieu, le ministre coupe l'herbe sous le pied aux entreprises formées dans le but principal de fournir des services de gestion ou d'administration à une corporation liée. Serait exclue, par exemple, une corporation formée par des médecins, avocats, dentistes, comptables ou leurs enfants et conjoints aux fins de fournir des services de gestion et d'administration à cette entreprise.

Voir page 6: Petites entreprises

Salisbury reporte de quatre mois les élections au suffrage universel

SALISBURY (d'après Reuter et AFP) — Le transfert du pouvoir à la majorité noire, de Rhodesie prévu pour le 31 décembre par l'accord de règlement interne du 3 mars dernier, a été reporté à avril 1979, a annoncé hier un communiqué du gouvernement.

Les élections au suffrage universel au-

ront lieu le 20 avril 1979, poursuit le communiqué, publié à l'issue de près de dix heures de débats.

L'évêque Abel Muzorewa, qui avait été l'un des principaux opposants d'un report de la date du transfert du pouvoir, a exprimé toutefois sa satisfaction. « Nous aurions souhaité une date plus rapprochée, mais après examen exhaustif des procédures qui doivent encore être réalisées, je n'ai pas d'autre choix que celui de dire que je suis satisfait ». De son côté, le pasteur Ndabaniing Sithole a déclaré: « Nous avons dû accepter l'inévitable ».

L'UANC (Conseil national africain unifié) et la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe), que président respectivement l'évêque Muzorewa et le pasteur Sithole, avaient évoqué la possibilité de troubles si la date du transfert du pouvoir était reportée.

Il est techniquement impossible de respecter la date du 31 décembre, en raison du retard pris par le gouvernement intérimaire dans certaines mesures nécessaires à l'organisation d'élections, a déclaré le pasteur Sithole.

« Le conseil exécutif n'a pas encore pris toutes les décisions politiques qu'exige la mise au point d'une nouvelle cons-

titution, et il est impossible de respecter la date du 31 décembre prévue par l'accord du 3 mars », a déclaré le porte-parole du gouvernement M. Bill Ferris.

Les deux conseils se sont donc accordés sur un programme électoral révisé, précise la déclaration. La nouvelle constitution devrait être complétée, imprimée et

distribuée avant le 22 décembre, puis soumise au référendum de l'électorat à majorité blanche le 30 janvier. Le Parlement devrait être à nouveau convoqué le 6 février, et le 8 mars enfin la constitution et la loi électorale devraient être promulguées.

Voir page 6: Salisbury

Les agents privés ne seront plus armés, sauf à certaines conditions

QUEBEC (PC) — Les agents de sécurité ou d'investigation n'auront plus le droit de porter une arme dans l'exercice de leurs fonctions, sauf dans certaines circonstances et à certaines conditions, en vertu d'un projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale.

Un autre projet de loi déposé hier prévoit que le gouvernement pourra décréter l'état d'urgence pour une période ne dépassant pas 30 jours, en cas de sinistre

dans l'ensemble ou dans une partie du territoire du Québec.

Le premier projet de loi (Loi 93) sur l'investigation et la sécurité privées, est appelé à remplacer l'actuelle loi sur les agences d'investigation ou de sécurité.

Le projet de loi vise à élargir le champ d'application de la loi de façon à ce qu'elle s'applique non seulement aux agences qui, par contrat, fournissent à des tiers un service d'agents de sécurité,

mais aussi aux personnes qui exercent des fonctions de sécurité ou d'investigation à titre d'employé d'une personne, autre qu'une agence, qui maintient pour elle-même un service d'agents de sécurité ou d'investigation.

Il vise également à étendre le champ d'application de la loi à d'autres activités du domaine de la sécurité et de l'investigation que celles actuellement réglemen-

Voir page 6: Les agents

AU SOMMAIRE

- Québec propose à Cadbury de concentrer ses opérations à Montréal — page 3
- Le «bon gouvernement» de Québec: un éditorial de Michel Roy — page 4
- O'Neill lance le débat sur la refonte de la loi du cinéma — page 13

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

ALL YOU NEED IS
LOVE

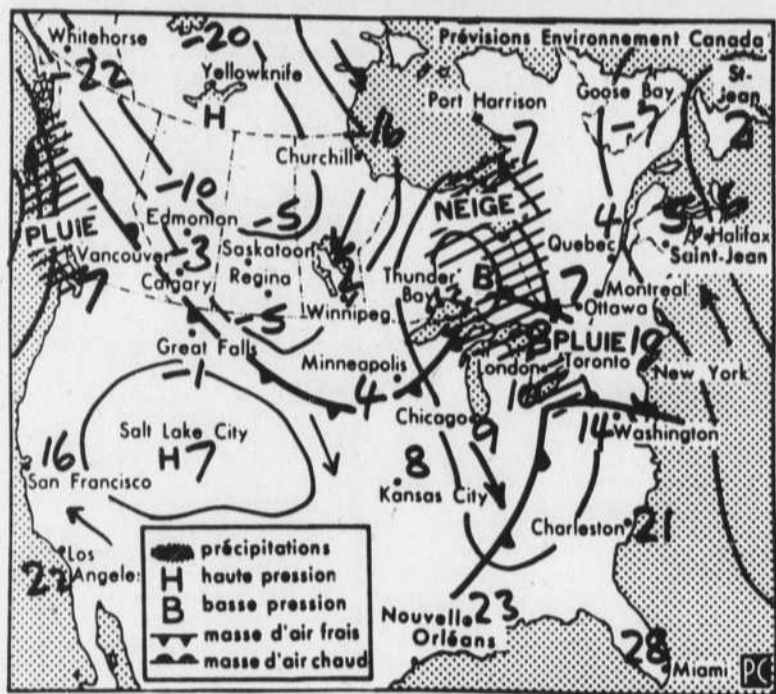
L'histoire de la musique populaire
De la musique noire de la Nouvelle-Orléans jusqu'au rock-and-roll, de San Francisco jusqu'à Liverpool, une série de 17 émissions avec la participation de plus de trois cents artistes.

À la télévision de Radio-Québec
Tous les samedis à 20h00

RADIO-QUÉBEC



L'AMÉRIQUE



A midi, aujourd'hui

Outaouais, Montréal: ennuagement en matinée et pluie débutant en après-midi. Maximum 5. Aperçu pour samedi: nuageux et ventoux.

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec neige débutant en après-midi se changeant en pluie. Vents modérés par moments. Maximum 3. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses de neige et ventoux.

Pontiac-Gatineau Rivière du Lièvre, Laurentides: ennuagement en matinée et pluie débutant en après-midi. Vents modérés par moments. Maximum 5 à -8. Aperçu pour samedi: nuageux et ventoux.

Lac Saint-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides, Saguenay, Rivière du Loup La Malbaie: ennuagement en après-midi avec neige par la suite. Maximum zéro à 2. Aperçu pour samedi:

pluie se changeant en averses de neige.

Trois-Rivières Drummondville, Estrie, Beauce, Québec: ennuagement en après-midi suivi de pluie. Maximum 3. Aperçu pour samedi: nuageux et ventoux.

Baie-Comeau, Rimouski, Matapédia, Sept-Îles, Ste-Anne des Monts Parc Gaspésie, Gaspé: ensoleillé suivi d'un ennuagement en fin de journée. Neige se changeant en pluie durant la nuit de vendredi à samedi. Maximum 2. Aperçu pour samedi: pluie.

Basse Côte nord-Abitibi: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 2. Aperçu pour samedi: neige se changeant en pluie.

Nouveau-Brunswick: ensoleillé. Maximum zéro. Aperçu pour samedi: pluie et beaucoup plus doux.

La CECM consulte les parents

Même si elle admet qu'il subsiste un manque de clarté autour du vocabulaire consultation, la présidente du comité central de parents de la CECM, Mme Claudette Sauvé, s'est montrée très satisfaite hier des efforts des commissaires pour prendre le pouls des parents.

Mme Sauvé a ainsi tenu à réfuter publiquement les affirmations récentes — et constantes d'ailleurs — voulant que la consultation à la CECM ne soit qu'une forme plus sophistiquée d'information n'ayant aucun effet sur les décisions.

La présidente a déclaré que les parents n'avaient pas été laissés pour compte dans le processus en cours d'identification des écoles qui devront fermer leurs portes et a déclaré qu'elle-même avait assisté aux réunions à huis clos que les commissaires avaient tenues à ce sujet. Ce qui n'a pas empêché quelques commissaires de revenir à la charge hier en demandant que soit reportée à plus tard une partie des décisions concernant ces fermetures, qui seront discutées le 21 décembre. Les commissaires auraient voulu une meilleure consultation.

C'est à l'occasion du dépôt de son rapport annuel que Mme Sauvé a fait hier quelques remarques au sujet de la consultation. Elle a dressé la liste des principaux points d'intérêt chez les parents et a souhaité une information plus adéquate en ce qui concerne les contenus des programmes de religion et de formation morale.

Quant au dossier sur la consultation obligatoire, il est actuellement entre les mains d'un comité mixte, formé de cinq commissaires et de cinq parents. Ce comité vient de recevoir un rapport d'un autre groupe de travail dont les conclusions, pas encore déposées publiquement, ne sont pas particulièrement novatrices mais visent néanmoins à élargir et officialiser la consultation obligatoire.

La loi actuelle n'oblige pas les commissions à consulter les parents mais certaines commissions, dont la CECM, ont prévu qu'elle serait de mise sur certains points.

Ainsi, à la CECM, les parents doivent obligatoirement être consultés sur une dizaine de sujets comme, par exemple, la tenue vestimentaire des élèves, la cueillette de fonds, les photos des élèves etc.

Les propositions contenues dans le document de travail qu'étudiera sous peu le comité mixte parents-commissaires propose d'élargir cette consultation pour y inclure possiblement des discussions sur les choix de cours, les contenus des programmes, l'évaluation des élèves et des enseignants, les travaux à domicile. Il laisse entendre que plusieurs directeurs d'écoles sont très réfractaires à tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à une forme de co-gestion dans l'école.

À SURVEILLER

Le dimanche 19 novembre

Commemoration de la victoire des patriotes de 1837-1838: 12 h 15, cérémonie au caveau Michel Viger, cimetière de Longueuil, chemin Chamby; 12 h 45, rassemblement Place Longueuil, près du Métro; 13 h 15, départ du défilé d'automobiles; 14 h 15, Saint-Charles, cérémonie commémorative au monument des patriotes; 15 h, Saint-Denis, cérémonie commémorative au monument des patriotes; fête et feu de la victoire.

A 10 heures, il y aura célébration eucharistique en hommage aux Patriotes à l'église de Saint-Charles.

A l'oratoire Saint-Joseph-du-Mont-Royal, Les Petits Chanteurs du Mont-Royal interpréteront la messe Ad Fugam et l'offertoire Veritas Mea de Palestrina, à la messe de 11 h. A 15 h 30, il y aura récital d'orgue de Sylvain Caron qui interprétera des oeuvres de Buxtehude, Bach, Couperin et Gigout. A 12 h, 14 h 30, et 16 h, il y aura récital au Carillon avec Claude Aubin et Andrea McCready.

L'Association des femmes célibataires tiendra son assemblée mensuelle à 14 h 30, salle Notre-Dame, rue Saint-Sulpice. Le conférencier, M. Palmer Johnson du Jardin Botanique parlera de l'art de cultiver les plantes d'intérieur.

M. Geoffroy Steinberg donnera une conférence sur les drogues au pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, rue Jean-Brillant, à 14 h 30. La conférence est organisée par la « Coalition québécoise contre les stupéfiants. »

Le lundi 20 novembre

A la salle Ross du Montreal Children's Hospital, à midi, la société « Je veux grandir », organisme sans but lucratif, lance un appel à la population pour la sensibiliser à la nécessité du don d'organes. Cette réunion d'information se fera sous les auspices de M. Pierre Marois, ministre d'Etat au Développement social.

A l'hôtel Windsor, à 12 h 20, M. Alex K. Paterson, membre de Positive Action, donnera une causerie devant les membres du Cercle Canadien de Montréal.

La Société d'étude et de conférences, section de Montréal, invite le public à un spectacle donné par les élèves de la « concentration ballet » de l'école Pierre-Laporte. « Musique, ballet et poésie s'harmonisent » sera le thème de cette rencontre qui se fera à 20 h à la Bibliothèque Nationale du Québec.

Le Club Wilfrid Laurier des femmes libérales tiendra sa prochaine assemblée mensuelle à 14 h 30, au salon bleu de l'hôtel Windsor. Mme Claire Robitaille, vice-présidente du Conseil du Statut de la Femme et directrice générale de la Fédération du Québec pour le planning des naissances sera conférencière.

Au Centre municipal des Congrès de Québec s'ouvre le colloque national de la FTQ sur le Livre Blanc sur la santé et la sécurité au travail.

Le mardi 21 novembre

A la salle Lauzon de l'Auberge des Gouverneurs, Place Haute-Ville, Québec, à 12 h 15, l'Institut d'administration publique du Canada, région de Québec, présentera comme conférencier, à son déjeuner-causerie, M. Pierre Brunet, vice-président exécutif et directeur général de la maison Lévesque. Beaubien Inc. qui s'entretiendra sur « le Québécois dans le monde des affaires ».

L'Institut culturel italien, rue McGregor, présente sous le titre « L'homme et sa vie » une exposition de quelque 200 documents sur Luigi Dallapiccola.

Luc Doré donne une conférence intitulée « Vieillir sans être isolé et survivre à une peine d'amour » dans le cadre de la série de rencontre « Vivre gai/e: ça vous regarde! » C'est à 19 h 30, 1199 rue Bleury.

La Société de philosophie de Montréal offre une conférence et un panel sur l'écriture et les femmes, à 20 h au Pavillon Lionel Groulx de l'Université de Montréal.

Les perspectives économiques du Japon et de l'Europe seront examinées lors d'une conférence qui donnera M. Lawrence J. Brainard, à midi, à l'hôtel Bonaventure devant le Montreal Economics Association.

A 19 h 30, au Vidéographe, rue Saint-Denis, il y aura projection vidéo sur l'agriculture écologique.

Le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire Jérôme Le Royer annonce l'inauguration officielle des ateliers de brûleries à l'huile domestiques, commerciaux et industriels du centre d'éducation des adultes Daniel Johnson à 16 h à l'école polyvalente Daniel Johnson.

Le mercredi 22 novembre

L'équipe Seréna-Montréal invite les couples à une soirée d'information sur la connaissance et le contrôle de la fécondité par les méthodes naturelles. Cette soirée aura lieu à 20 h au Cégep Rosemont.

Le Comité féminin du Manoir annonce son traditionnel marché aux puces qui se tiendra au Manoir Notre-Dame-de-Grâce de 14 h à 18 h et en soirée à compter de 19 h 30.

Au Sanctuaire Marie Reine-des-Coeurs, il y aura conférence sous le thème: « Le Christ en direct par le pain ». A 20 h.

Deux Québécois décorés

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté hier à l'unanimité une motion de félicitation à l'endroit de deux Québécois qui seront décorés aujourd'hui à Paris.

Le ministre des Richesses naturelles et des Terres et forêts, M. Yves Bérubé, ainsi que M. Fernand Claisse, du département des mines de l'Université Laval, recevront des médailles d'or de la Société pour l'encouragement à la recherche.

Les décorations leur seront remises au Palais de la découverte, à Paris.

M. Bérubé, qui est député de Matane, recevra cette médaille pour ses travaux en chimie colloïdale et en minéralogie.

C'est la première fois que la Société pour l'encouragement à la recherche honore ainsi des Québécois, a souligné le leader parlementaire du gouvernement Claude Charron.

Québec reconnaît le droit à la maternité

QUEBEC (PC) — Selon le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, on a enfin reconnu, au Québec, que la femme au travail a droit à la maternité.

M. Pierre-Marc Johnson a fait ce commentaire hier en annonçant que le conseil des ministres avait donné son accord au projet d'ordonnance que lui avait soumis

la Commission du salaire minimum.

L'ordonnance, qui est actuellement en vigueur, accorde à la Québécoise au travail le droit à un congé de maternité allant jusqu'à 18 semaines, à la condition qu'elle ait travaillé au moins 20 semaines pour le même employeur dans les 12 mois qui précèdent sa demande de congé.

TA COLLECTION CHICK BILL EST-ELLE COMPLETE? SINON, GALOPE CHEZ TON LIBRAIRE...

LA BANDE A KID ORDINN

L'ARME GAUCHE

TERRITOIRE 22

36 ETOILES

LEPEU DE LA GACHETTE

LE REVEIL DU PATROMAC

LE SIGNE DES BRECHIGNAC

LES MILLIONS DE KID ORDINN

L'ETOILE D'RAINIER

TEMPETE ROSE

LE CHAUD FAUVE ET LE FAUX CHAUVIE

LE TEMOIN DU RIO GRANDI

PANIQUE A K.O. CORRAL

LE COW-BOY DE FER

LES DISPARUS DU MIRIFIC

CASANOVA KID

LA RUEE VERS L'EAU

CES MERVEILLEUX FOUS VOLANT L'ARGENT D'ANTHOU BIEN QUE LA POLICE VEILLAIT

"MONTANA KID"

LE NIGMATIQUE TIBET

Les albums de Chick Bill sont en vente partout. **PRIX: \$5.95** DISTRIBUTION GRANGER

La Citérie

SEULEMENT 6 UNITÉS DISPONIBLES AVEC HYPOTHÈQUE 10 1/2%

à partir de \$42,500

Direction: Pont Champlain, sortie Taschereau ouest, jusqu'à Balmoral (Projet "La Citérie")

La Compagnie de Construction GOLDOR INC.
105 PLACE BELLEVUE, LA CITÉRIE
TEL. (514) 659-9905/672-2857
LA PRAIRIE

Mme Marcelle B. Trépanier, maire de Valleyfield donnera une conférence sur « la femme élue » dans le cadre des causeries données par la Société pour le progrès de la Rive-Sud.

La Société montréalaise de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières offre un déjeuner-causerie à l'hôtel Sheraton Mount-Royal où M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec sera conférencier.

L'Association de réadaptation d'accident cardio-vasculaire et de conditions neurologiques offre une soirée musicale à 19 h 30 à l'auditorium du Centre hospitalier Côte-des-Neiges.

Le jeudi 23 novembre

Il y aura ouverture au public du département de Recherches de l'hôpital Louis H. Lafontaine pour en célébrer le 10e anniversaire.

Le 38e Appel juif unifié se terminera à l'hôtel Bonaventure par un dîner de clôture donné pour les bénévoles qui ont aidé à recueillir les fonds pour la campagne de souscription 1978.

Sous le thème « Voyages et santé », les services d'endocrinologie-métabolisme-nutrition et de diététique de l'Hôtel-Dieu de Montréal organiseront une réunion d'information qui aura lieu à 19 h 30 en l'auditorium de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Le 1er Salon de l'enfant ouvre ses portes au stade olympique.

Il y aura soirée d'information sur le nucléaire, au local du mouvement écologique Alliance-Tournesol, 4355 rue DeLanau-dière, à 20 h.

Le vendredi 24 novembre

Au 1072 Saint-Laurent, 2e étage, on présentera un film intitulé: « L'expulsion des ressortissants chinois du Viêt-Nam ». Ce film est offert par la Société Canada-Chine.

L'Association d'éducation du Québec tiendra son assemblée annuelle à l'hôtel Leques Le Concorde à Québec.

Les Jeunesses musicales, section Saint-Laurent présenteront en concert l'ensemble Stratford dirigé par Raffi Armenian. C'est à la salle Emile Legault, boul. Sainte-Croix à 20 h.

Le samedi 25 novembre

Participation Québec organise un colloque dont le thème sera « Société et institutions québécoises un an après la loi 101 » à l'hôtel Reine Elizabeth de 9 h à 16 h.

La coopérative des Citoyens d'Olier organise un autre Marché aux puces au sous-sol de l'église Saint-Louis de France.

ON BARRE

Pierre Turcotte
animateur, Varennes

Claude Gervais
enseignante, St-Hyacinthe

Gérard Turcotte
secrétaire, St-Hyacinthe

Fleurte Trucotte
maîtresse de maison, St-Hyacinthe

Jean-Paul Champagne
professeur, Laval

André Beauchamp
prêtre, Montréal

Marcel Henry
comptable, Montréal

André Vien
technicien, Montréal

Yvon Malenfant
administrateur, Montréal

Jacques Bergeron
directeur d'école de mode, Montréal

Monique Tremblay
secrétaire, Montréal

Francine Saucier
secrétaire, Montréal

Lucien Dufour
pisciculteur, Verdun

Raymond Marchessault
animateur (SSJM-M), Verdun

Jean-Marc Lacoste
député, Sainte-Anne

Eugène Gauthier
rentier, Pointe-St-Charles

Réjean Lacoste
conseiller municipal (parti verdunois)

Michel Pilon
coiffeur, Montréal

Michel Pilon
coiffeur, Montréal

Denise de la Durantaye
banquière, Lasalle

Claudette Arcand
bibliothécaire, Verdun

Yvon Massé
gérant, Rosemont

Jules Provost
surveillant, Verdun

Jean Beauregard
ingénieur, Pointe-aux-Trembles

Flore Fonda
secrétaire, Montréal

Michelle Lemay
commis-dactylo, Montréal

Diane Mathieu
secrétaire, Montréal

Gisèle Leboeuf
secrétaire, Montréal

Roseline Fournier
secrétaire, Montréal

Yves Blondin
infirmier, Montréal

Johanne Groulx-Sauvé
infirmière, Valleyfield

Léo Pelletier
infirmier, Saint-Laurent

Monique Fournier
infirmière, Saint-Bruno

Wellie Parent
infirmière, Montréal

Marianne Rompré
infirmière, Longueuil

Jacqueline Tardif
infirmière, Montréal

Marie-Laine
infirmière, Montréal

Jocelyne Peladeau
infirmière, Montréal

Louise Leclerc
infirmière, Montréal

Armandine Cauchon
infirmière, Montréal

Louise Laforest
infirmière, Longueuil

Louise Jesspell
infirmière, Saint-Bruno

Lucette Michaud
infirmière, Montréal

Camille Leclerc
infirmière, Lachine

Francine Coulombe
infirmière, Montréal

Gismond Bernatchez
infirmier, Mascouche

Thérèse Gagné
infirmière, Montréal

Carole Durand
infirmière, Montréal

Huguette Arseneault
infirmière, Repentigny

Carmen Boisvert
infirmière, Saint-Laurent

Lise Beaubien
infirmière, Amos

Marjolaine Tessier
infirmière, Saint-Hyacinthe

Jeannette Léveillé
infirmière, Montréal

Pierre Cloutier
avocat, Outremont

Louis Jolicoeur
juriste, Côte-des-Neiges

Diane Roy
infirmière, Amos

Charlotte Bouchard
infirmière, Shawinigan

Andrée Saint-Georges
avocate, Montréal

Nicole Payant
infirmière, Longueuil

Thérèse Rodrigue
infirmière, Laval

Ginette Gosselin
infirmière, Longueuil

Mario Miller
infirmier, Montréal

Johanne Côté
infirmière, Granby

Carole Carbonneau
infirmière, Saint-Jean

Lise Gratton
infirmière, Montréal

Pierre Gilbert
infirmier, Saint-Jean

Diane Marcoux
infirmière, Saint-Jean

Hélène V. Auger
infirmière, Grand-Mère

Jocelyn Paradis
infirmier, Montréal

Candide Serviau
infirmière, Montréal

Bernadette Rochefort
infirmière, Montréal

Daniel Fiévet
infirmier, Mascouche

Ginette Nadeau-Fillion
infirmière, Repentigny

Claudette Huard
infirmière, Shawinigan

Pétition recueillie par le Comité de Soutien aux travailleurs de Cadbury

Ryan se rapproche du caucus de son parti

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Après avoir consacré les derniers mois à la réorganisation interne de son parti, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, est maintenant prêt à mettre les pieds dans l'anti-chambre de l'Assemblée nationale.

Il a en effet annoncé hier, au cours d'une conférence de presse donnée à Québec, qu'il comptait se rapprocher davantage de son aile parlementaire au cours des prochaines semaines et qu'il présidera régulièrement d'ici la fin de la session les réunions hebdomadaires du caucus des députés libéraux.

En fait, M. Ryan, qui compte se faire élire à l'Assemblée nationale au début de l'année 1979, semble maintenant disposé à se rapprocher de la vie parlementaire et à s'intégrer un peu mieux au travail quotidien de ses 26 députés.

Il a fait part de cette décision à la suite d'un long caucus tenu hier avec l'ensemble de la députation libérale, au cours duquel il fut notamment question de la situation générale du parti ainsi que de quelques dossiers d'actualité, telles les questions du zonage agricole et de la hausse récente des tarifs d'électricité.

Comme il s'agissait seulement de la deuxième rencontre de M. Ryan avec son caucus depuis septembre on a également évalué dans son ensemble la performance des députés libéraux à l'Assemblée nationale, à la lumière principalement de la télédiffusion des débats.

A ce sujet, le chef libéral a déclaré qu'il était satisfait de cette performance, estimant que, dans l'ensemble, les députés libéraux se sont bien acquittés de leur tâche et ont travaillé avec « persévérance et acharnement » depuis la reprise des travaux sessionnels.

Aussi, s'il désire maintenant se rapprocher du caucus, ce n'est pas, précise-t-il, parce qu'il est mécontent de ses députés ou encore qu'il compte reprendre les choses bien en main.

Au contraire, M. Ryan dit avoir pris cette décision simplement parce qu'il estime avoir terminé l'essentiel de son travail de réorganisation du parti et qu'il juge le temps venu de se

rapprocher de l'Assemblée nationale, des débats qui s'y déroulent, de même que de la publicité dont jouissent ceux qui en font partie.

Pour ce qui est de son entrée effective sur le parquet de la Chambre, à la faveur d'une éventuelle élection partielle, le chef libéral a répété que certains députés lui avaient offert leur siège et qu'il était en voie d'examiner la pertinence de la démission de l'un ou de l'autre.

A cet égard, il a refusé de dire qu'il était prêt à démissionner mais il a manifesté sa rumeur publique, qu'il n'a pas démentie hier, continue de désigner au premier chef le député-maire de Verdun, M. Lucien Caron. Les noms des députés Noël Saint-Germain et André Marchand ont également circulé mais il semble, dans ces deux cas, que ni l'un ni l'autre ne soient vraiment prêts à abandonner leur poste.

Quoi qu'il en soit, M. Ryan n'a pas promis de sauter sur la première occasion venue et a indiqué qu'il préférerait de beaucoup se présenter dans une circonscription de Montréal.

Précision qui n'est pas sans importance puisque il se pourrait bien que le premier député libéral à donner concrètement sa démission soit celui de Jean-Talon, M. Raymond Garneau.

A cet égard, une rumeur persistante depuis plusieurs jours dans les milieux politiques indique que M. Garneau, qui n'a pas vraiment accepté sa défaite aux mains de M. Ryan lors du récent congrès au leadership, quitterait définitivement le caucus à la fin de cette session pour occuper un poste dans l'entreprise privée.

Interrogé à ce sujet, M. Ryan s'est contenté hier de dire qu'il avait causé avec M. Garneau et qu'il souhaitait le voir compléter son mandat de député. Il a refusé tout autre commentaire sur son éventuel départ.

Le chef libéral a enfin indiqué qu'il était très encouragé par les résultats de la campagne de financement et de recrutement de son parti, qu'il termine officiellement samedi.

Il a ajouté que tous les détails relatifs à ces résultats seraient révélés publiquement à la fin du mois de novembre, au plus tard au début du mois de décembre, conformément à la loi sur le financement des partis politiques.

Le gouvernement propose à Cadbury de concentrer ses opérations à Montréal

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — A l'issue d'une rencontre de près de deux heures hier soir avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, ont accepté d'étudier officiellement une proposition du gouvernement du Québec qui éviterait la fermeture de la confiserie Cadbury de Montréal.

Le président de Cadbury, M. Timothy Powell, a indiqué à l'issue de cette rencontre que la proposition du gouvernement serait soumise aux membres du conseil d'administration de l'entreprise lundi matin et qu'une nouvelle rencontre aurait lieu avec le ministre lundi après-midi. On communiquerait alors la position de la compagnie.

La proposition du ministre consiste à inverser la décision de Cadbury: toutes les opérations de production seraient concentrées à Montréal ce qui pourrait être aussi rentable qu'une concentration de ces activités en Ontario. Le Québec approuverait en contrepartie une aide financière.

Cette rencontre de dernière heure, qui a eu lieu à la demande du syndicat à la recherche d'un moyen de sauver en tout ou en partie 500 emplois, avait été annoncée par M. Tremblay au cours d'un long débat à l'Assemblée nationale alors que l'opposition talonnait le ministre sur cette question, un débat qui devait d'ailleurs être marqué d'un incident parlementaire pour le ministre.

Il y a déjà plus de quatre mois que cette compagnie de chocolat annonçait sa décision de fermer vers le 15 novembre son usine de Montréal, pour concentrer ses activités de production en Ontario, à Whitby plus précisément, où elle possède une usine construite tout récemment. Elle motifait alors sa décision par un souci de rentabilité.

Par le dépôt hier à l'Assemblée nationale d'un rapport du Comité technique sur l'avenir de l'entreprise Cadbury, le ministre faisait le point sur les efforts faits au niveau gouvernemental pour tenter de convaincre la compagnie à revoir sa décision.

Et dans ce rapport signé du sous-ministre adjoint Pierre Schooner on note en conclusion que l'entreprise « est hermétiquement fermée à toute proposition susceptible de modifier leur décision ».

Ce jugement était justifié ainsi. La compagnie s'est toujours refusée à répondre à des propositions hypothétiques de la part du gouvernement quant aux formes d'aides que celui-ci pouvait proposer. Elle demandait notamment le 13 oc-

tobre ni plus ni moins qu'un engagement formel du Conseil des ministres, ce qui est apparu impossible tant à M. Schooner qu'à M. Tremblay puisque la compagnie refusait d'autre part de donner au gouver-

nement les données économiques lui permettant de préciser des hypothèses de solution. Le rapport note aussi que lorsque des propositions furent transmises à la compagnie, celle-ci avait refusé d'indi-

quer si elles pouvaient ou non être acceptées.

C'est sur ce refus du gouvernement de s'engager formellement dans des solutions que l'opposition libérale et unioniste tenta de prendre le gouvernement en défaut lui reprochant de ne pas avoir par écrit donné des assurances demandées par Cadbury le 13 octobre.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce comme le premier ministre Lévesque firent valoir le sens des responsabilités du gouvernement qui dans ce dossier ne pouvait signer un chèque en blanc à la compagnie. La conclusion du rapport de M. Schooner résume cet aspect de la question:

« Nous ne pouvons que déplorer le fait qu'une entreprise puisse mettre à pied 500 personnes sans devoir fournir au gouvernement les données précises qui justifient une telle décision. A plus forte raison lorsqu'il s'agit d'une entreprise implantée au Québec depuis 60 ans et qui en collaboration avec son personnel et la population du Québec a accru son actif de plusieurs millions de dollars. Tout comme le gouvernement ne peut exiger des actionnaires d'une entreprise de prendre des décisions à l'encontre de la stabilité économique de l'entreprise, de même cette dernière doit reconnaître que le gouvernement a le devoir d'évaluer les décisions de l'entreprise avec des critères qui sont à la fois économiques et sociaux », écrit M. Schooner, qui insistait sur le refus systématique des autorités de Cadbury à collaborer avec le gouvernement.

C'est ce refus systématique qui mercredi avait amené le ministre à parler de l'intransigeance de la direction de Cadbury et qui hier n'a pas manqué de souligner que celle-ci participait à reculer à la rencontre d'hier soir.

Au cours du débat qui eut lieu en chambre au cours de l'après-midi, M. Tremblay fut par ailleurs invité à préciser ses accusations de la veille quant au « cartel du chocolat » qui avait réussi à saboter ni plus ni moins la campagne de boycottage des produits Cadbury.

Ce sabotage a permis à la compagnie de maintenir son chiffre d'affaires, Cadbury ayant fait beaucoup de publicité et les autres compagnies s'étant abstenues. M. Tremblay avait aussi souligné la collaboration des grandes chaînes de distribution pan-canadiennes à ce sabotage.

Toutefois le ministre devait en dépit des pressions de l'opposition refuser d'identifier les compagnies ayant ainsi participé à ce sabotage.

Tremblay perd son calme à l'Assemblée

QUEBEC — Malgré tous les diplômes universitaires dont il aime faire étalage, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, devra attendre encore un peu pour ajouter à sa collection celui de bon parlementaire, ayant commis la faute hier de s'en prendre de façon un peu trop virulente au doyen de l'Assemblée nationale, M. Maurice Bellemare.

Au cours d'un échange vif, sinon acrimonieux, entre M. Tremblay et l'Opposition sur le dossier Cadbury, le ministre a en effet commis la grave erreur de perdre son calme à force d'être attaqué de façon pas toujours très parlementaire, il faut le reconnaître.

C'est le député de Johnson et leader parlementaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, qui a fait déborder la mauvaise humeur du ministre, l'accusant d'être un menteur public, ni plus ni moins. C'était là faire injure au ministre qui, on a pu le constater, n'aime pas qu'on s'en prenne ainsi à sa personne. De rechoc, soulevant une « question de privilège », répliqua de façon hautaine.

« Je n'accepterai jamais de quiconque, en particulier dans cette assemblée, de me faire traiter de menteur. Si le leader de l'Union nationale veut mettre son siège en jeu je mettrai le mien en jeu à n'importe quel temps ».

Et M. Bellemare ne réagissant pas à cette invitation, il ajouta: « Comme disait le Général de Gaulle, la vieillesse est un naufrage. Je constate l'épave que nous avons devant nous ».

C'était un lourd pavé que lançait ainsi M. Tremblay, au doyen de l'Assemblée nationale qui même s'il est prompt à s'emporter ne manque jamais de s'attirer le respect de tous les députés, ne serait-ce

qu'en raison de ses états de service.

Dans le brouhaha général, on n'entendit pas la réplique de M. Bellemare sur tout que le président de l'assemblée s'était levé pour lancer des appels à l'ordre le micro du député de Johnson était fermé comme le prévoit le règlement. Quoi qu'il en soit, celui-ci était outré. Le premier ministre René Lévesque, enfoncé dans son fauteuil, la main sur les yeux, semblait de son côté gêné. Chose curieuse, ce fut le chef parlementaire libéral, M. Gérard-D. Lévesque qui se porta à la défense de M. Bellemare tandis que les députés unionistes demeuraient cois. Finalement le président de l'assemblée, M. Clément Richard, juste au moment où le calme semblait revenir, suspendit les travaux de la chambre, le temps que chacun fasse son examen de conscience.

Cela permit à M. Bellemare de retirer ses paroles non sans faire un brin de morale à son adversaire. M. Tremblay, de bonne grâce, se prêta aussi à cette règle parlementaire qui consiste à retirer ses paroles.

Cet incident survint au moment, il faut le noter, où M. Tremblay devenait l'un des ministres les plus droits de l'Assemblée nationale non seulement pour répondre aux questions de l'opposition mais aussi pour passer fort habilement à la télévision les messages qu'il voulait faire passer. Ses performances étaient d'autant plus remarquables que très inexpectamment politiquement au point de départ M. Tremblay avait eu certaines difficultés à faire oublier sa qualité d'universitaire.

C'est probablement ce qui explique que depuis quelque temps l'opposition ait tenté de le mettre sur la sellette.

«En raison de l'indécision de la CSN»

La C. Plywood revient sur sa décision

par Louis-Gilles Francoeur

La Commonwealth Plywood de Sainte-Thérèse a décidé hier dans une étonnante volte-face de ne plus respecter son engagement de signer le protocole d'entente suggéré par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, et ce, au moment même où les grévistes venaient d'enterrer le même protocole.

La Commonwealth Plywood avait confirmé mardi soir devant la commission parlementaire du Travail qu'elle acceptait le projet de règlement du ministre, qui devait faire l'objet d'ajustements techniques au cours de la nuit entre la CSN et M. Johnson. Les représentants de cette entreprise devaient donner leur accord verbal vers 4 h 30 du matin au projet définitif et il ne restait plus qu'aux grévistes de la CSN de dire s'ils l'acceptaient comme base d'un éventuel retour au travail.

Les événements, que personne n'a-

vaient pu s'expliquer encore hier soir au ministère ou à la CSN, se sont déroulés de la façon suivante.

Les grévistes réunis hier matin en assemblée générale ont voté au scrutin secret dans une proportion de 85% en faveur du projet de protocole. L'assemblée syndicale a débuté à 9 h 30 pour se terminer à 13 heures, pour être immédiatement suivie d'une conférence de presse improvisée au cours de laquelle les journalistes ont pris connaissance de la décision sensée mettre fin au conflit.

Quelques minutes avant que le communiqué de la CSN n'annonce le verdict final des syndicats, l'agence Telbec publiait un communiqué de la Commonwealth dans lequel le président de cette entreprise, M. William Caine, affirmait qu'il en revenait à sa proposition de mardi midi, laquelle est fort différente de celle qu'il acceptait publiquement le soir même.

« Il semble que les efforts du ministère pour amener la CSN à accepter ses propositions ont été vains, écrit M. Caine. Dans les circonstances, la compagnie, se rendant compte qu'il apparaît inutile d'envisager la possibilité que le ministre puisse réussir à faire accepter la solution qu'il a proposée, revient sur celle qu'elle avait elle-même proposée au ministre et qu'elle avait rendue publique ».

Vérification faite auprès de l'agence Telbec, il apparaît que la volte-face de la Commonwealth est parvenue à l'agence à 14 h 46 hier après-midi, soit près de deux heures après que les syndicats eurent officiellement accepté la proposition de règlement de M. Johnson.

La veille, soit mercredi soir, l'avocat de la partie patronale, Me Philippe Casgrain, confirmait au DEVOIR que son client acceptait les termes de l'entente, telle que décrite par M. Johnson devant la commission parlementaire et que M. Caine lui-même a accueilli avec le soulagement d'un homme qui voit la fin d'un long tunnel.

Devant cet étonnant retour en arrière, le ministre est revenu d'urgence hier soir dans la métropole et son sous-ministre, M. Yvan Blain, ne s'expliquait pas encore la situation. Tout le monde, y compris la CSN, est enclin à penser que le communiqué patronal envoyé à l'agence Telbec constitue une « erreur » ou que son envoi a pu être envisagé comme un moyen de faire pression sur les grévistes pour les in-

citer à accepter le protocole de M. Johnson. Par contre, le fait que le communiqué patronal ait été envoyé à l'agence après l'annonce publique des résultats du vote syndical porte à croire qu'il s'agit véritablement d'un revirement par rapport aux déclarations de M. Caine devant les membres de l'Assemblée nationale.

Il a été impossible hier, en dépit de tentatives répétées, de joindre M. William Caine ou l'un de ses avocats afin de savoir qu'elle était l'explication de ce fameux communiqué, qui, s'il est exact, risque de relancer le conflit à nouveau devant l'Assemblée nationale.

GALERIE SUZELE CARLE

Gabriel Hébert

Lumières

du 19 au 28 novembre

Boutique Soleil
430 rue Bonsecours
Vieux Montréal 866-9019

Wilson lance un appel à la patience

par Pierre O'Neill

Précipiter l'oeuvre de reconstruction idéologique du Parti libéral du Québec risquerait d'être funeste, estime le président, Me Larry Wilson.

Dans le bilan qu'il trace de sa première année à la présidence du PLQ, Me Wilson lance un appel à la compréhension, et à la patience de ceux qui s'interrogent sur le retard qu'accuse le parti à retrouver toute sa place sur la scène idéologique exige du temps et beaucoup d'énergie « pour mûrir à point ». Puis, il ajoute: « Que sont quelques mois dans la vie d'une collectivité quand c'est son avenir qui est en cause? »

Pour éviter que cette oeuvre de reconstruction ne soit que le fruit des réflexions des seuls théoriciens et penseurs du parti, pour écarter le risque de retomber dans les ornières d'un certain passé, le président du PLQ est convaincu que ces politiques doivent être « jugées, discutées, enrichies,

créées et endossées par les militants eux-mêmes ».

Cette tâche, il reconnaît qu'elle sera difficile et exigera de tous les militants libéraux des « efforts de participation soutenus pour faire oeuvre commune sinon unanime ». M. Wilson annonce d'ailleurs à ce propos que la direction du parti est à mettre au point différentes formules en vue d'assurer une participation la plus complète possible de l'aile militante.

Les libéraux ne veulent pas de chapeau ou d'hégémonie particulière, rappelle le président du parti: « nous recherchons, ensemble, à vivre au sein du parti une démocratie ouverte, pluraliste, et généreuse ».

Elu à la présidence du Parti libéral du Québec en novembre 1977, au terme d'une campagne tourmentée contre quatre autres adversaires, dont Guy Morin de Québec, Me Larry Wilson est satisfait de sa performance. Au nombre des réalisations les plus importantes, il signale les efforts de restructuration du parti; le renouvellement des conseils de direction des 108 associations de comtés; la formation de commissions d'organisations et d'animation dans tous les comtés et jusqu'au niveau du poll; le démarrage « ardu » de la campagne de financement populaire, à partir d'une méthode avec laquelle le PLQ n'était pas familier.

Mais c'est le congrès au leadership, l'élection d'un nouveau chef, qui constitue dans l'esprit de Me Wilson l'étape majeure de son mandat. Le président du parti indique que ce congrès a été le point culminant d'un vigoureux processus de décentralisation et de démocratisation, illustré par le contrôle des dépenses des candidats, l'innovation des assemblées régionales d'information et de nouvelles modalités pour le choix des délégués. Enfin, Me Wilson fonde beaucoup d'espoir sur les travaux des commissions politique et constitutionnelle du parti.



M. Laurence Wilson

AUJOURD'HUI

A 14 h, à l'hôtel Loews La Cité, colloque de la division du Québec de la Société canadienne du cancer.

A 14 h 30, inauguration du CLSC des Chéniaux, à Sainte-Germaine-de-Batiscan, par M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales.

A 16 h, inauguration du complexe sportif du Cégep Yamer, à Ville Saint-Laurent, par M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation.

A 18 h, « souper du chasseur » au club Radisson de Trois-Rivières. Invité: M. Yves Duhaime, ministre du Tourisme, Chasse et Pêche.

A 19 h 30, cours sur le massage Polarité pour amateurs, à l'Integral Yoga Institute, 5425 ave du Parc. Coût: \$2.

A 20 h, conférence « les recherches sur la dynamique des états de conscience » par le Dr Stanislaw Grof, à l'UQAM, pavillon Louis-Joliet, 355 ouest, Ste-Catherine.

A 20 h, les Fêtes hindoues à Montréal, au centre interculturel Monchanin, 4917, rue Saint-Urbain (coin St-Joseph).

A 20 h, assemblée de mobilisation contre la

répression et pour le retrait de la Loi des mesures de guerre, en l'auditorium Le Plateau, rue Calixa-Lavallée.

A 20 h, encan chinois de la Société pour le progrès de la Rive sud, au Champlain Regional College, 900 Riverside, Saint-Lambert.

A 20 h, dans le cadre de la fête des Patriotes de 1837-38, présentation de la pièce « La complainte des hivers rouges », en l'église de Saint-Charles-sur-Richelieu.

A 21 h 30, présence du ministre délégué au Haut-Commissariat aux loisirs et aux sports, M. Claude Charron à l'assemblée générale de la Société des festivals populaires du Québec, au Château Bonne-Entente, 3400, ch. Ste-Foy à Québec.

Le 11^{ème} congrès annuel de l'Association des hôpitaux de la province de Québec se termine, en l'hôtel Hilton de Québec.

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, au pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu, de 10 h à 16 h 30; à Saint-Laurent, à la Menasco Manufacturing, 3465 Côte-Vertu, de 13 h à 16 h; à Beloeil, au 1100 des Chevaliers, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 21 h.

Shanks est acquitté

L'ex-député libéral de Saint-Henri, à l'Assemblée nationale, M. Gérard Shanks, a finalement été acquitté hier d'une double accusation d'abus de confiance et de corruption.

Cette décision du juge Roger Vincent était impatiemment attendue depuis un bon moment, si on tient compte qu'elle avait été reportée à quelques reprises.

Le procès de l'ex-député avait débuté le 15 décembre 1976 et s'était poursuivi durant 15 jours. Il s'inscrivait dans le cadre d'une procédure judiciaire assez vaste, découlant d'une longue enquête policière sur les agissements de l'urbaniste Roger Gagnon, cité aux actes d'accusation comme corrupteur de Gérard Shanks.

Antérieurement, également dans le cadre d'événements semblables, le député libéral de Berthier-Maskmoué, aux Communes, M. Antonio Yannakis, avait

Tenant compte des documents produits et des témoignages recueillis, le juge Vincent se dit convaincu que Gérard Shanks a effectivement reçu \$2,000 de Gagnon,

Lévesque ne peut berner tout le monde (Trudeau)

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, peut avoir berné les Canadiens anglais, mais tous les Québécois savent qu'il recherche toujours l'indépendance de sa province, a dit aux Communes, hier, M. Trudeau.

« Il est vrai que les déclarations du premier ministre du Parti québécois semblent avoir trompé les premiers ministres des autres provinces, mais je ne pense pas qu'un seul Québécois se trompe sur les vrais intentions du Parti québécois de faire du Québec un pays indépendant », a déclaré M. Trudeau en ré-

ponse à une question du député libéral de Gloucester, M. Herbert Breaux.

M. Trudeau faisait allusion à la réunion des premiers ministres en août dernier, où les remarques de M. Lévesque ont semblé refléter un ralentissement de sa course vers l'indépendance.

M. Trudeau a dit mardi en conférence de presse que ces déclarations ont atténué dans l'esprit de Canadiens les dangers de la séparation, mais qu'elles ne trompent pas les Québécois, surtout pas les libéraux.

REVUE D'INTÉGRATION EUROPÉENNE
Multidisciplinaire et bilingue
Publiée trois fois par an par le

CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION EUROPÉENNES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Directeurs: Panayotis Soldatos, Université de Montréal et Charles Pentland, Université Queen's.

Secrétaire de rédaction: Miren A. Letemendia, Université de Montréal.

1978-1979: Une deuxième année de publication
Vol. II, no 1, septembre 1978 - Numéro spécial: "Intégration et désintégration: la Scandinavie et la communauté européenne, 1972-1977".

Collaborateurs: Nils Orvik, Erling Bjøl, Margaretha Lisein-Norman, Goran Von Bonsdorff et Edmond Orban.

Abonnements: Pour un an (trois numéros): 14 dollars - Le numéro: 5 dollars.

RENSEIGNEMENTS: Centre d'études et de documentation européennes
Université de Montréal
3150, rue Jean-Brillant
C.P. 6128, Succursale A
Montréal, (Québec), H3C 3J7
Tél: (514) 343-7870

Le «bon gouvernement» de Québec

A U pouvoir depuis deux ans, l'équipe de M. René Lévesque a réussi dans l'ensemble à tenir sa promesse d'offrir au Québec un « bon gouvernement ».

Au plan législatif, aussi bien qu'en termes psychologiques, c'est la deuxième année qui aura conféré au bilan son caractère positif.

fonctions, à maîtriser l'appareil gouvernemental et bureaucratique, à découvrir l'efficacité d'une fonction publique bien utilisée.

Dans le domaine économique, malgré des efforts réels, le gouvernement d'une province ne dispose ni des ressources ni des moyens politiques pour combattre efficacement le chômage.

vernement, représenté sur les lieux par M. Landry.

A l'égard des syndicats, le gouvernement a conservé à ce jour des relations satisfaisantes. Mais cette situation de bienveillance réciproque ne saurait durer longtemps.

C'est pourquoi, les Québécois ne seront pas appelés dans un proche avenir à se prononcer nettement sur leur avenir politique.

Pour mener à terme cette longue opération, le PQ doit conserver le pouvoir, donc assurer un « bon gouvernement ».

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

Les crimes de paix des bien-pensants

Ce que trente ans de guerre n'auront pas réussi à faire, — détruire à défaut de soumettre le peuple vietnamien, — le moralisme myope de certains bien-pensants pourrait contribuer à l'achever.

En effet, alors que le Viet Nam doit se relever d'une guerre des plus destructives, et ce, sans aide significative de l'Occident ou de la Chine, à laquelle il refuse de se vassaliser comme le Cambodge, voici que les conditions climatiques détruisent les récoltes pour la troisième année consécutive.

Si le « prisonnier » au Viet-nam vit dans les mêmes conditions que tout son peuple, c'est peut-être que la « prison » au Viet-nam ne ressemble guère à la prison à laquelle a recouru l'Occident après la libération du nazisme.

Comment peut-on comprendre, d'autre part, que ce « Viet-nam sans liberté » ait donné la permission à un certain D.V. Toai, celui-là même qui a avancé le chiffre de 800,000 prisonniers, de rejoindre sa femme à Paris voici quelques mois?

qui survit grâce à son appui sans réserve. Or, depuis son arrivée en Europe, M. D.V. Toai mène tambour battant une campagne de discréditation du gouvernement vietnamien actuel, ses déplacements lui étant financés d'on ne sait où.

Dans ce contexte, les accusations de M. Paringaux ne serviraient-elles qu'à justifier à l'avance un refus d'aide aux sinistres du Viet-nam? Acculé à la famine, le Viet-nam devra enfin se soumettre. Que seront quelques millions de morts pour défendre les « valeurs sûres » de l'humanité? N'a-t-on pas mis le Viet-nam à feu et à sang ces trente dernières années pour défendre les « valeurs sûres » de l'Occident? Ne serait-ce pas se laver les mains un peu vite, au nom de la « morale »? Au moins pas au Québec, où le comité d'aide aux victimes des inondations au Viet-nam paraît par de nombreux organismes, (tels la ligue des droits de l'homme et OXFAM) et personnalités à mis sur pieds une organisation qui reçoit dès maintenant l'aide que voudrait apporter la population du Québec (CAVI Viet-nam, C.P. 91, Succ. M., Montréal).

Anne LAFERRIERE professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal Montréal, le 2 novembre 1978

INACTUALITÉ

Comment enrayer le tabagisme national

par Jacques Baugé-Prévost

L'auteur, qui a publié un ouvrage sur les méthodes naturelles de santé intitulé Naturothérapie, est président de l'ordre des naturothérapeutes du Québec et doyen de l'Institut québécois pour l'étude des problèmes de santé.

Gilles Provost (LE DEVOIR, 21-10-78).

Il y aurait lieu, toutefois, de tirer leçon de quelques événements de l'histoire. En 1604, Jacques Ier d'Angleterre, dans sa « Réfutation du tabac », s'exprimait ainsi: « Dégoutant à l'oeil, mauvais au cerveau, dangereux aux pommuns... »

Il n'est pas de société qui, ayant adopté cette plante herbacée, n'ait fait ensuite des tentatives pour l'abandonner. En 1971, le Collège Royal des Médecins d'Angleterre en donnait la raison essentielle: « L'usage du tabac répond à coup sûr à la définition de l'intoxication par la drogue: l'intoxication se produit lorsque des forces — psychologiques, biochimiques, sociales ou de conditionnement — entrent

en jeu qui prédisposent à la poursuite de l'usage de cette drogue... La remarquable diffusion de l'usage du tabac à travers le monde, et la difficulté qu'éprouvent la plupart des fumeurs à s'en abstenir, laissent à penser que le besoin crée une base pharmacologique. »

S'inspirant des courants spiritualistes et naturalistes, les naturothérapeutes ont toujours combattu l'habitude de fumer. Lors du 3e Congrès International de Médecine Naturelle qui s'est tenu à Montréal, les 14-15-16 septembre 1973, le chef de la délégation française, Jean Jurion, déclarait: « Vingt ans de naturothérapie nous ont conduit à une attitude intransigeante. Nous avons rencontré trop d'améliorations stoppées, trop de rechutes irréparables parce que le malade n'avait pas assez de souplesse, ni suffisamment de courage et de volonté pour cesser de fumer. Je refuse désormais de soigner tout individu qui ne se soumet pas d'abord à une cure de désintoxication tabagique. »

En mai 1977, un nouveau rôle médical a été proposé par le docteur Gilbert Blain, directeur du Département d'administration de la santé de l'université de Montréal. Il se lit comme suit: « Un « promoteur de la santé », c'est un médecin qui ne se contente pas de prescrire des sirops ou quelconque antibiotique au bronchitique chro-

nique, gros fumeur, mais qui le persuade de modifier ses habitudes de vie et qui, fort de son expérience avec plusieurs patients comme celui-là, apporte son concours à des campagnes contre le tabac... » (Le Médecin du Québec, septembre 1977).

Il ressort donc de ce qui précède que la « guerre à finir » contre le tabagisme doit inclure obligatoirement les facteurs suivants:

- commencer par opérer une réforme individuelle (« J'ai réussi à diminuer ma consommation » a dit le ministre, M. Léger);
■ abolition totale de toute publicité sur le tabac dans le plus bref délai;
■ interdiction de fumer dans tous les endroits publics, sans exception;
■ redénoncer périodiquement les effets néfastes de l'usage du tabac sur les plans héréditaire, psychosomatique, écologique, démographique et social;
■ appuyer les centres qui se spécialisent dans l'antitabagisme (il existe de nombreuses variétés de fumeurs et chacune a ses problèmes particuliers); dans les régions où de tels centres n'existent pas, en promouvoir la création;
■ enfin, en venir à contrôler l'habitude tabagique en l'incorporant à la loi sur les drogues.

La fin de notre tabagisme national passe par là seulement.

Pour une carte d'électeur

M. le rédacteur en chef,

Ceux qui, dernièrement, auront été sollicités trois fois en moins d'un mois pour s'inscrire comme électeur — aux niveaux fédéral, provincial et municipal — auront eu le loisir de se poser de sérieuses questions au sujet du système électoral.

Tout d'abord, y a-t-il un autre pays au monde où l'on prenne la peine d'aller à tout bout de champ au domicile de chaque citoyen pour le prier de s'inscrire comme électeur, quitte à ennuoyer celui qui n'a de toute façon aucune intention d'aller voter? Deuxièmement: combien ce ridicule exercice, trois fois et quatre fois répété, coûte-t-il par année à chaque contribuable? Peut-être une vingtaine de dollars qu'il préférerait garder dans son porte-monnaie? Le budget alloué au recensement provincial seulement s'élevait, en 1976, à six millions de dollars. Troisièmement: comment peut-on exiger d'un simple citoyen qui décide de faire du recensement pendant quatre jours dans l'année, pour une rétribution souvent inférieure au

salairé minimum — même s'il est rempli de bonnes intentions, et il ne l'est pas toujours — de connaître à fond la loi électorale dont les exigences varient selon qu'il s'agit du fédéral, du provincial, du municipal ou du scolaire, de discernier qui a le droit de vote et qui ne l'a pas et d'exercer toute la psychologie nécessaire pour éviter qu'on ne lui fasse inscrire comme électeur un petit ami qui a plusieurs domiciles et qui se spécialise peut-être en « télégraphes », ou une tante qui habite la Floride depuis dix ans, ou le chat de la famille (cela s'est déjà vu)!? Finalement, comment peut-on sérieusement parler de démocratie quand on sait que des gens qui ont le droit de vote ne pourront pas voter parce qu'ils n'étaient pas chez eux le soir où les recenseurs sont passés (bien entendu, ils auront eu subéquemment une semaine pour aller s'inscrire eux-mêmes, mais beaucoup ne savent pas comment cela fonctionne ni où s'adresser, et une semaine, c'est bien court); tandis que d'autres qui n'ont pas les qualités d'électeur iront tranquillement voter sur une question qui ne les concerne pas, soit

intentionnellement, soit parce que les recenseurs ne leur avaient pas expliqué la loi.

En conclusion, en cette année 1978 où presque chacun d'entre nous est muni d'un numéro d'assurance sociale, d'un permis de conduire, d'une ou de plusieurs cartes de crédit moyennant lesquelles il ne se s'oppose pas à ce que l'on fasse enquête sur sa situation personnelle, et de bien d'autres cartes l'identifiant à une appartenance, qu'attend-on pour fournir à chaque citoyen qui désire exercer démocratiquement son droit de vote, une carte d'électeur portant sa photo et un numéro personnel, laquelle, en temps d'élection permettrait, par le truchement d'un ordinateur, de contrôler que chacun ne vote qu'une seule fois? Cette carte lui servirait une fois pour toutes et il n'aurait, en cas de déménagement, qu'à se présenter à un bureau permanent pour y faire valider son changement de domicile. Est-ce là une solution trop simple pour nous, Québécois, qui avons connu, depuis notre enfance, des moeurs électorales parfaitement barbares? Geneviève BEULLAC Montréal, le 23 octobre 1978.

TÉMOIGNAGE

Cette nuit-là à Palmyre...

par Jacques Renaud

Ecrivain et journaliste, l'auteur collabore régulièrement au cahier Culture et Société du DEVOIR.

totalément défaut aux autres. L'on voit ce qui est arrivé par la suite: l'entrée de ces armées à sauver soviétique qui, à la manière des stratèges stalinistes, bombardent massivement ce qu'ils refusent de comprendre et d'admettre: c'est l'idéologie à bout portant, quelque chose qui n'est pas sans rappeler l'ère pré-nazie quand certains éléments des forces de l'axe venaient prêter main-forte aux fascistes espagnols. Que ceux qui sont encore esclaves des vocabulaires apprennent donc à se détromper et à ne pas avoir peur de voir clair: le génocide qui va se jouer sous nos yeux va peut-être décider de l'avenir d'une certaine idée du monde comme la guerre civile de 1936 l'avait fait. C'est notre sort qui se décide là-bas.

Israël n'aurait jamais dû céder aux Onusiens parce que ses représentants semblent se refuser à voir les forces fondamentales qui sont à l'oeuvre dans l'actuel conflit qui déchire la région du Sud-Liban et Beyrouth: c'est une guerre entre deux idées du monde: une idée de progrès et une idée de régression. Le progrès est du côté de ceux qui voudront négocier en mettant bas l'orgueil, la rancune et l'unilatéralité non-éclairée dans des prétentions territoriales parfois justes. Israël a dû céder beaucoup de son délire sioniste. Mais l'on ne sait pas quelles sont les données, les forces, les idéologies qui animent les Syriens et les communautés arabes de cette région. Qu'on me permette donc de raconter ici une rencontre vécue dans un grand hôtel touristique de Palmyre en Syrie en 1968. C'était à une époque où j'étais fortement pro-arabe et anti-israélien. Je m'étais rendu en Syrie non sans difficulté. Peu de touristes

osaient s'y aventurer. On traversait la Syrie pour se rendre de la Turquie au Liban. Les Français seuls semblaient-ils être les bienvenus à cause de la politique de de Gaulle. Encore était-il préférable d'être accompagné d'un guide qui se portait garant de vous et de votre allégeance. Je n'avais pas de guide. J'y étais venu seul. Je m'étais rendu à Palmyre en autocar et par romantisme. Le soir, j'étais seul dans cette ville désertée par les touristes, sillonnée par les Bedouins. Certains d'entre eux m'agressèrent oralement et je commençais à éprouver ce que peut être la panique. Mais n'ayant rien d'autre à faire que de chercher un hôtel pas cher je le fis. Mais passons. Plus tard un agent en civil, dont la présence m'apparut insolite dans le contexte, vint me dire que je devais, pour ma sécurité, me loger dans l'hôtel Palmyra, le plus luxueux. Il m'offrit de m'y loger gratis et j'acceptai. Plus tard, dans la soirée, je descendis au salon du hall. Déserté. Sauf ce policier en civil qui me donnait froid dans le dos et un homme dans la quarantaine avancée qui avait un peu le type physique du président Assad. Nous parlâmes durant plusieurs heures de toutes sortes de sujets d'actualité et d'histoire et cette conversation, dans un lieu si inattendu, avait tout pour me captiver. Puis il fut question d'Israël et du sionisme. Je confiai à mon interlocuteur combien cette idéologie me paraissait non-fondée. Oui, surenchérit-il, les Israéliens n'ont aucun droit historique à la Palestine. Puis il ajouta quelque chose que, depuis, je n'ai jamais pu oublier et qui devrait faire réfléchir ceux qui ne voient pas ce qui se pointe actuellement au Proche-Orient via l'armée sy-

rienne: « Mais nous les arabes, nous avons un droit historique sur Grenade (qui fut reconquise par les Espagnols en 1492, mettant fin à l'occupation arabe dans la péninsule européenne) et nous entendons bien un jour faire respecter ces droits ». On est libre de me croire ou non mais une telle affirmation témoigne d'un certain esprit en haut-lieu. Le personnage était de toute évidence un individu très cultivé, raffiné, du type de l'homme d'action féroce d'histoire et de stratégie militaire. Je m'en souviens très bien et il n'avait rien d'un mythe. Il était très sérieux et son argumentation était posée.

Le lendemain l'on me fit comprendre que je devais repartir au Liban où je séjournais momentanément.

Depuis, quand je vois l'évolution des événements au Liban, je ne peux m'empêcher de penser à cette nuit de Palmyre que je n'ai jamais pu oublier. La faiblesse de l'ONU c'est de ne pas savoir distinguer la « qualité vibratoire » de ce qu'est un véritable ennemi de la paix et ce que l'on appelle communément des « belligérants ». La campagne anti-terroriste des Israéliens au Sud-Liban était juste et les Israéliens auraient dû y demeurer jusqu'à une vraie pacification. L'ONU est devenue trop molle. Elle dénonce bien le sionisme mais est incapable de dénoncer en termes accusés l'infantilisme de cette mentalité de clan dont Sadate s'est demi désenglué. Quand les Syriens auroient massacré les chrétiens et qu'ils tiendraient en rase campagne, à portée de canons et de tanks, tout le nord de l'Etat d'Israël, il sera alors trop tard pour comprendre qu'ils

Voir page 6: Palmyre

Dans le doute, la raison ira au plus faible

Le projet de loi 72 sur la protection du consommateur contient une trouvaille spirituelle qui mérite d'être relevée: « dans le doute, la raison ira au plus faible ». Ce principe donne de meilleures chances à celui qui est le plus dénué. C'est presque évangélique! Une telle politique renverse la vapeur, car on était habitué à répéter cet adage du

fabuliste La Fontaine: « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Bravo à ce projet de loi qui constitue un véritable parti-pris en faveur du consommateur. Bravo au député de Dorion qui cherche à endiguer les pratiques d'exploitation. Bravo au gouvernement québécois qui, encore une fois, se préoccupe de la libération du

dominés.

Et surveillons de quel côté viendront les oppositions à cette protection et dans quel esprit la « libéralité » des propositions contraires s'exercera! Quand on travaille pour les moins forts, on peut se faire accuser par une classe dominante, de nuire au bien commun. Quand on donne du pouvoir au plus petit, on devient la cible préférée de ceux qui ont « leurs bonnes raisons » de ne pas perdre leurs acquis. Enrichir le pauvre, ça blesse le riche. Fortifier le faible, ça insécurise le fort. Il est rare qu'un « installé » s'empresse d'accepter des mesures qui diminuent ses privilèges, démasquent ses stratégies et désamorcent sa dominance.

Michel NAULT, animateur de pastorale à l'Université de Sherbrooke Sherbrooke, le 23 octobre 1978

Une question bien défendue

Mme Renée Rowan. Le comité « La Femme et son Nom » tient à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à la question de l'identité, particulièrement dans votre article du 6 novembre dernier, intitulé « Du sexisme dans la Loi Électorale ».

De plus, l'article 2 du paragraphe 5 de la loi électorale n'est pas en accord avec l'article 56a du Code civil. « Les noms et prénoms donnés à une personne dans son acte de naissance, ou qui sont réputés être ses véritables nom et prénoms d'après la loi ou l'usage du lieu de sa naissance, ne peuvent être changés que par une loi de la Légis-

gislature et ses droits civils ne peuvent être exercés que sous ce nom et sous l'un ou plusieurs de ces prénoms, à moins qu'ils n'aient été ainsi changés ».

cependant, celui-ci coïncide avec les recommandations du Conseil du statut de la femme. Nous sommes contentes de compter sur une personne comme vous pour dénoncer le sexisme sous toutes ses formes même celui qu'on essaie de faire avaler aux ordinateurs.

Chantal LEDUC pour le comité La Femme et son nom Montréal, le 10 novembre 1978

Question de rapatriement

Notre excellent journaliste Bernard Descôteaux s'est laissé tromper enfin par le premier ministre René Lévesque (Souveraineté et association, en manchette mercredi 11 octobre).

Tous les deux ont employé le mot « rapatriement » pour signifier l'acquisition, par le Québec, du pouvoir exclusif de faire des lois et de lever des

impôts sur son territoire. Or, autant que je le sache (comme Neo-Québécois), le Québec n'a jamais joué de ce pouvoir exclusif. Comment donc le « rapatrier »?

Il en va de même, bien entendu, pour le « rapatriement » de la constitution canadienne. Russell PEDEN Dorval, le 11 octobre 1978.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$60 par année, six mois: \$33, trois mois: \$21. À l'étranger: \$65 par année, six mois: \$36, trois mois: \$24. Édition hebdomadaire: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré au numéro 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 444-3361 (lignes groupées).

Le droit vit-il à l'heure de la société ?

par
Jules
Deschênes



Au nombre des célébrations et manifestations diverses qui ont marqué la fin de l'été le centenaire de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, un colloque réunissait le 30 septembre dernier des professeurs, des avocats, des étudiants et des juges. À cette occasion, M. Jules Deschênes, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, a fait une importante communication que nous reproduisons intégralement, seules les notes de renvoi ayant été retirées en raison des contraintes d'espace.

Le comité du centenaire, conscient de l'ampleur du sujet proposé, nous a informés « qu'il s'agit (ici) d'une occasion pour aborder le rôle d'une faculté de droit dans la société ».

Devais-je avouer que je me sens un peu mal à l'aise d'attaquer le sujet sous cet aspect particulier. Il est vrai que je me suis toujours intéressé à l'enseignement du droit et à la chose universitaire; mais la vie m'a maintenant plongé dans la pâte concrète de la pratique et, à côté de ces professeurs distingués que sont Messieurs Vedel et Arthurs, je me vois un peu comme un charpentier qui entreprendrait de discuter plans et structures avec deux ingénieurs!

Aussi me permettez-vous, je l'espère, de chercher une réponse à la question posée en l'examinant sous l'aspect résultant plutôt que sous l'aspect principe.

(...) Le droit vit à régir la vie des individus et des collectivités. En ce sens, si le droit vit à l'heure de la société, le résultat de l'application de ses règles à ceux qu'il gouverne devrait susciter plus de louanges que de critiques.

On peut donc, à partir de l'étude de données concrètes, parcourir à rebours le chemin proposé par le comité du centenaire, pour rejoindre néanmoins le but proposé. En effet, concepteurs, édificateurs et utilisateurs de l'édifice juridique sont en grande partie des hommes de loi; à partir de l'analyse de leur action, on devrait donc pouvoir porter un jugement sur l'adéquation du droit à notre société et, partant, sur la valeur de la formation

universitaire qui les avait préparés à cette action.

Peut-être suffirait-il d'un exemple récent pour que la démonstration paraisse concluante. Il y a à peine deux semaines un juge de la Cour d'Appel était saisi d'une requête pour cautionnement pour frais proposée par l'épouse dans une instance en divorce. Le mari, condamné à payer une pension alimentaire de \$2,200 par mois, était demeuré de Westmount à Vancouver où il se proposait également de transférer le siège social de ses trois sociétés de construction. Au soutien de son rejet de la demande de cautionnement, le savant juge dit en particulier:

« Je ne suis pas disposé à tenir que l'appel (du mari) soit, à sa face, dilatoire ni que le déménagement du mari à Vancouver constitue une preuve suffisante de son intention de faire échec aux droits de son épouse. (Il est de notoriété publique que, dans la situation lamentable de l'économie de cette province à l'heure actuelle, de semblables déplacements sont, hélas! devenus très fréquents.) »

Voilà certes du droit qui vit dans l'actualité et, croyant que vous seriez convaincus par cet exemple, j'ai failli céder à la tentation d'arrêter là la démonstration. Mais faisons plutôt ensemble un tour d'horizon; forcement rapide et grossièrement incomplet, il devrait néanmoins permettre d'esquisser une ébauche de réponse à la question.

La thèse que je voudrais défendre, c'est que le reproche de conservatisme que l'on adresse au monde juridique est généralement mal fondé. Le législateur se montre de plus en plus conscient des besoins de la société et lorsqu'il n'y répond pas avec suffisamment de célérité les tribunaux, souvent sous l'aiguillon de la doctrine, se chargent par une interprétation agressive et progressiste de mettre le droit au diapason de la société dans laquelle ils oeuvrent.

Législation, doctrine, jurisprudence; voilà les trois piliers sur lesquels j'aimerais fonder le raisonnement.

La législation

On peut parfois s'interroger sur l'altruisme des motifs qui forment le ressort intime de l'action du législateur; mais là ne se situe pas notre intérêt. Il faut reconnaître objectivement qu'au cours des dernières années, le législateur québécois a su se montrer attentif aux besoins de la société et a tenté, souvent avec succès, d'y apporter soulagement et même satisfaction.

Que l'on pense à ces puissants instruments de gestion qu'ont créés en 1962 la Charte de la société générale de financement et, en 1965, la Charte de la caisse de dépôt et placement.

Que l'on pense à l'effet sur la santé publique de la Loi de l'assurance-

hospitalisation de 1960 et de la Loi de l'assurance-maladie en 1970.

Que l'on pense à l'immense succès de la Loi de 1971 favorisant l'accès à la justice qui a établi le système des cours de petits créances ainsi que de la Loi de l'aide juridique de 1972.

Que l'on pense encore à la Loi de 1977 sur l'assurance-automobile.

Que l'on s'arrête enfin à la Loi de 1977 sur la protection de la jeunesse et à la Loi de 1978 sur le recours collectif.

Voilà autant de mesures législatives dont il n'importe pas en ce moment de tracer en détails le portrait individuel, mais qui témoignent toutes, au travers et en dépit des fluctuations partisans, de la présence du législateur québécois aux besoins de la société contemporaine. Ce droit-là, certes, vit à l'heure de la société.

La doctrine

Il faut admettre, toutefois, qu'il n'en va pas de même dans tous les domaines. C'est alors que la doctrine intervient pour débroussailler les terrains mal connus et parfois même lancer des sondes vers ce qui nous paraît, à nous qui sommes enclavés dans la glèbe de la pratique quotidienne, d'étranges et lointains univers.

Et pourtant, à la suite de la doctrine nous y abondons de temps à autre.

N'est-ce pas la doctrine qui a fait faire des pas de géant à la théorie de la responsabilité médicale et hospitalière?

N'est-ce pas la doctrine qui a amené la Cour d'Appel à reconnaître la qualification contractuelle du transport onéreux de passagers?

N'est-ce pas la doctrine qui a aidé à dégarer certaines des règles de notre droit international privé?

Mais c'est bien de nos jours que la doctrine connaît sa plus belle heure de gloire avec le grand oeuvre que constitue le récent Rapport de l'Office de révision du Code civil sous l'impulsion de l'un des plus prestigieux diplômés de cette faculté, Monsieur le professeur Paul Crépeau.

Base de notre système juridique depuis plus d'un siècle, le Code civil ne répond plus entièrement aux appels d'une société mouvante et ne colle plus à des institutions dont l'évolution lui échappe. Le législateur, cependant, ne saurait entreprendre seul la révision en profondeur qui s'impose tandis que la jurisprudence, tout en insuffisant parfois dans le Code un esprit régénérateur, est impuissante à altérer des principes dont la permanence blesse maintenant certaines réalités nouvelles.

Voilà le terrain par excellence où la doctrine devrait agir. Le degré de chaleur de la réception que le Québec réserve au projet de Code préparé par l'Office de révision témoignera, suivant le cas, de la profondeur de l'enracinement de la

doctrine dans le terroir québécois.

Le projet de code met en effet de l'avant plusieurs réformes d'importance. A titre d'exemples, on peut méditer en regard du droit actuel les changements qu'apportent les propositions suivantes du projet:

Livre I

■ article 45: Les époux conservent, en mariage, leur nom patronymique, ainsi que leurs prénoms respectifs.

■ article 126: La tutelle au mineur est légale, dative ou testamentaire.

Livre II

■ article 41 (1): Les époux ont, en mariage, les mêmes droits et les mêmes obligations.

■ article 266 (2): L'enfant né pendant l'union de fait est présumé avoir pour père l'époux de fait de sa mère.

■ article 280: Le désaveu ou la contestation de paternité n'est pas recevable si l'enfant a été conçu par insémination artificielle soit des oeuvres du mari ou de l'époux de fait, soit des oeuvres d'un tiers du consentement des époux ou des époux de fait.

■ article 338: Les époux de fait se doivent des aliments tant qu'ils font vie commune.

Toutefois, le tribunal, peut, si des circonstances exceptionnelles le justifient, ordonner à un époux de fait de verser des aliments à l'autre après la cessation de la vie commune.

Livre III

■ article 42: Les époux de fait succèdent l'un à l'autre de la même manière que les époux par mariage, même en présence de descendants du défunt, mais sans part réservataire.

Toutefois, les époux de fait ne se succèdent pas lorsque l'un d'eux a un conjoint successible.

Livre IV

■ article 281 (1): Nul ne peut prétendre à un droit sur un bien pour assurer le paiement d'une obligation, si ce n'est par hypothèque.

■ article 304: L'hypothèque peut grever des meubles ou des immeubles ou les deux à la fois, qu'ils soient corporels ou incorporels.

Livre V

■ article 37: La lésion vicie le consentement lorsqu'elle résulte de l'exploitation de l'une des parties par l'autre et entraîne une disproportion sérieuse entre les prestations du contrat.

La disproportion sérieuse fait présumer l'exploitation.

■ article 290: Toutefois, le tribunal, en

cas de faute intentionnelle ou de faute lourde, peut accorder, en outre, des dommages-intérêts punitifs.

Livre VI

■ article 5: Toutefois, le tribunal peut rejeter la preuve obtenue illégalement, en tenant compte de la gravité de l'infraction.

Le Québec est-il prêt à absorber ces changements, sans parler de tous les autres que j'ai dû passer sous silence?

Les mois à venir devraient apporter réponse à cette question; mais, quelle que soit cette réponse, nul ne pourra plus douter de l'apport extrêmement important de la doctrine au droit québécois. Comme la législation, la doctrine vit à l'heure de la société.

La jurisprudence

Mais c'est enfin dans la jurisprudence que législation et doctrine trouvent leur ultime consécration. Elles existent en effet pour l'homme, non pour elles-mêmes et de leur contact avec les implacables réalités de la vie surgissent des conflits que les tribunaux ont pour mission de résoudre. Ceux-ci ont l'habitude des législations imparfaites ou vieillottes et nulle part sans doute ont-ils fait preuve d'un sens plus aigu de l'actualité que dans leur constant effort d'adaptation, je dirais même d'invention de la Constitution canadienne. Cette loi du milieu du XIXe siècle, les tribunaux lui ont conféré une étonnante plasticité qui leur a permis de l'adapter en 1932 à la radio et à l'aviation, en 1967 à l'exploitation des gisements miniers sous-marins et, en 1977, à la cablo-distribution des sons et images.

C'est également la Cour suprême du Canada qui, par ses sept jugements retentissants des années 50 dans des causes du Québec, a véritablement bâti chez nous une Charte des droits et libertés de la personne et a préparé la voie à l'adoption par le Parlement de la Déclaration canadienne des droits en 1960.

Dans le domaine scolaire, les tribunaux de tout temps se sont trouvés sur la ligne de feu et on connaît un siècle de jugements, depuis la Confédération, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Par ailleurs, personne ne niera que, dans ces dernières années, les tribunaux du Québec se soient montrés à la fine pointe de l'actualité dans le domaine linguistique.

En droit de la famille, la Cour d'Appel a montré le chemin en 1976 en élargissant les frontières de la compétence territoriale et en permettant, à bon droit d'ailleurs, que soit modifiée par les tribunaux du Québec une pension alimentaire fixée par le tribunal du Nouveau-Brunswick.

Sur le terrain du droit commercial, le Code de procédure civile de 1966 laissait planer un doute concernant la validité de la clause d'arbitrage qui stipule l'exclusion de tout recours aux tribunaux de droit commun. La polémique devait durer sept ans, au grand dam des justiciables, quand la Cour d'Appel intervint en 1973 pour dissiper les doutes.

« Les commissaires ont dit que ce problème relève du législateur ou du juge. Comme le législateur n'a pas fourni de solution claire, les tribunaux doivent le faire. »

Par ailleurs c'est l'épouée Morgentaler qui a permis de mettre l'argent en lumière les divergences profondes qui divisent l'opinion en matière d'avortement et de polariser ces opinions en vue d'une évolution possible de la législation.

Enfin les tribunaux évaluent présentement l'importance qu'il faut attacher à la réputation d'un homme public et supputent, à la lumière des échelles de valeur actuelles de notre société, l'indemnité que réclame une injure à cette réputation.

Il ne paraît guère utile de continuer l'inventaire: la constitution, les libertés personnelles, l'école, la langue, la famille, les affaires, la procréation, la réputation, autant de points chauds où la jurisprudence vit certes à l'heure de la société.

Est-ce à dire que la loi, la doctrine et la jurisprudence ont atteint chez nous ce degré de perfection où elles correspondraient parfaitement aux attentes du milieu? — L'ordre des choses humaines empêche évidemment semblable résultat. Ainsi l'on espère toujours, en droit de la famille, l'institution du poste permanent d'avocat de l'enfant. Ainsi encore souhaite-t-on l'avènement d'un régime juridique qui améliore les actuels recours aux tribunaux dans le domaine des relations de travail.

Au surplus il n'est pas toujours facile de cerner les éléments constitutifs du

bien commun et, partant, de juger si la société est bien servie par le droit du jour.

Par exemple, on prêche en divers milieux la libéralisation des lois sur le divorce et sur l'avortement. Mais d'autres peuvent douter sincèrement qu'une telle politique conduise à l'amélioration des conditions de vie.

Par exemple encore, l'abolition de la peine de mort continue d'alimenter chez nous la polémique. Mais dans ce domaine qui relève plus de la conviction morale que de la règle de droit, est-ce que la voix du nombre indique nécessairement le chemin à suivre? et ne peut-on pas croire honnêtement à la possibilité qu'éclairée par un législateur généreux, la loi puisse et doive précéder l'opinion afin de l'aider à gravir le difficile chemin de la perfection?

Mais quoi qu'il en soit de ces doutes et de ces carences, la conclusion paraît bien étayée qu'à Québec, législation, doctrine et jurisprudence se sont résolument engagées dans le chemin de l'actualité et que le droit y vit à l'heure de la société.

Qu'est-ce à dire, sinon que nos facultés de droit et, singulièrement, celle dont nous célébrons le centenaire ont su former des juristes capables de relever le défi contemporain soit comme hommes politiques, soit comme professeurs, soit comme avocats ou notaires en exercice, soit enfin comme magistrats. Législation, doctrine ou jurisprudence: toutes ont été fondées à l'origine dans le même creuset et doivent leur trempe commune aux mêmes artisans. Nos facultés n'ont pas à en rougir.

L'avenir provoque toutefois de nouvelles réflexions qui formeront à elles seules le sujet d'une autre conférence; je me bornerai à en tirer la conclusion de cet exposé.

Mes collègues et moi-mêmes, qui entendons beaucoup de jeunes avocats, admirons chez plusieurs d'entre eux une assurance et une ouverture d'esprit qui témoignent des possibilités modernes d'un contact précoce avec l'univers. Nous constatons souvent qu'ils peuvent manipuler une étonnante panoplie d'armes juridiques dont ils ont sans doute commencée la collection à l'Université.

Mais nous nous inquiétons en même temps de lacunes graves qui se manifestent de plus en plus.

D'une part, les programmes de nos facultés permettent à un étudiant d'obtenir une licence en droit tout en ignorant, par exemple, des pans entiers du Code civil.

D'autre part la jeune génération des avocats souffre généralement d'un manque de discipline intellectuelle et d'une absence de rigueur logique. S'ils connaissent beaucoup de traités et d'arrêts, les jeunes avocats se montrent souvent incapables d'extraire de leur dossier le principe en jeu et d'y appliquer les seules doctrine et jurisprudence pertinentes.

Ils éprouvent également beaucoup de difficultés à présenter clairement les faits de leur cause et à se soumettre aux règles de la preuve.

Enfin il est remarquable que les jeunes avocats francophones sont de moins en moins capables de s'exprimer dans une langue seconde qui pourtant les entoure et est devenue la langue des rapports internationaux.

Evidemment, ces faiblesses ne se rattachent pas toutes, loin de là, à la façon dont est enseigné le droit depuis quelques années.

L'ignorance de la langue seconde provient d'un refus politique dont on ne mesurera que plus tard les effets.

La logique et la discipline commencent de s'inculquer bien avant l'âge universitaire.

L'art de la plaidoirie ne s'apprend guère sur les bancs d'école. Considéré individuellement, chacun de ces problèmes ne paraît peut-être relever que de loin, voire même pas du tout des facultés de droit. Mais pris ensemble, ils risquent d'affecter la qualité de la formation de leurs diplômés et d'abaisser le niveau des services que ceux-ci seront appelés à rendre à la société.

Les facultés dispensent une formation intellectuelle; soit. Les facultés ne sont pas des écoles professionnelles; soit encore. Mais elles savent de science certaine qu'une grande proportion de leurs diplômés feront de leur parchemin l'outil de leur gagne-pain.

Les facultés peuvent-elles se désintéresser de cette utilisation ultime et prévisible de l'enseignement qu'elles dispensent et de la formation qu'elles impriment à leurs étudiants? Et si elles s'en avisent les mains, le droit, qu'elles ont pour mission d'enseigner et d'enrichir, pourrait-il continuer de vivre à l'heure de la société?

La place Jacques-Cartier et les hommes qui l'ont faite

par
Pierre Monette

Âgé de 22 ans, étudiant en littérature à l'UQAM, libraire à Montréal, l'auteur s'était classé premier au concours organisé en 1977 par la revue Critère sur le thème de la région; le texte couronné portait sur les fêtes de la Saint-Jean.

La place Jacques-Cartier aura cent soixante quinze ans cette année. Même si l'endroit ne porte son nom que depuis 1847, date à laquelle on lui donne l'allure qu'on lui connaît aujourd'hui, c'est le 29 décembre 1803 qu'on l'a désignée comme place de marché. Cet anniversaire passera un peu inaperçu, mais c'est un bon moment pour lever le voile sur la belle affaire de conflits d'intérêts à qui l'on doit cet agréable lieu du Vieux-Montréal.

L'histoire de la plupart des grandes rénovations de la ville de Montréal commence par des incendies. Le 6 juin 1803, le faubourg St-Laurent, qui s'était développé le long de la rue du même nom, au nord des fortifications de la cité, est la proie des flammes. Une trentaine de maisons brûlent avant que l'incendie ne saute les murs pour descendre dans la ville où il embrase onze habitations, la prison, deux chapelles et le château de Vaudreuil.

La somptueuse demeure de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, avait été bâtie de 1723 à 1726. Ce fut sans doute la plus belle habitation jamais construite sur l'île de Montréal. En 1773, les marguilliers de la paroisse Notre-Dame l'avaient achetée, ainsi que le terrain attenant, pour y loger le collège de Montréal.

Quelques temps après l'incendie, le 21 août exactement, les marguilliers de la Fabrique de Notre-Dame décident de vendre le terrain et le château en ruines. Pour ce, ils élisent un comité de six membres « dont trois formeront un Quorum que l'assemblée autorise à prendre avis, diviser le terrain du Collège, vendre le tout de telle manière et forme qu'il leur paraîtra le plus avantageux pour la Fabrique, et sous telles conditions, prix et charges qu'ils jugeront les plus favorables. »

Les membres du comité sont messieurs Louis Guy, Jean-Baptiste Lefavre, Jean Bouthillier, Louis Chabollez, Jean-Baptiste Durocher et Joseph Perinault. Retenons surtout les noms de ces deux derniers, puisque ce sont eux qui achètent le terrain, le 14 décembre suivant. Ces deux amis faisaient donc partie du comité chargé d'établir le mode et le prix de vente du terrain que les autres membres du comité leur vendent ce jour-là. Ils ont bel et bien établi eux-mêmes le prix du terrain qu'ils désiraient acheter! On s'en choquerait à moins aujourd'hui, mais les mœurs de l'époque...

Le terrain leur est cédé au prix de trois

milles guinées qu'ils paieront en trois versements annuels égaux.

Jean-Baptiste-Amable Durocher, né en 1754, faisait le commerce de la fourrure avec les Etats-Unis. Depuis 1789, il était marguillier de la paroisse Notre-Dame. Il fut député du comté de Montréal-Est de 1792 à 1796, et de celui de Montréal de 1808 à sa mort, en 1811. L'actuelle rue Durocher lui doit son nom, ayant été tracée sur le terrain où il avait fait construire sa maison de campagne.

Joseph Perinault (1732 - 1814) faisait aussi le commerce de la fourrure, au lac Supérieur. Seigneur de l'île Bizard, il vendit sa part en 1767 à un dénommé Pierre Forestier. Il fut député de Huntingdon de 1796 à 1800, et de Montréal-Ouest de 1800 à 1804.

Ce sont deux hommes puissants et connus qui acquièrent le terrain.

Quelques jours après l'achat, nous deux amis font signer une pétition qui se présente dans les termes suivants:

A Messieurs les Magistrats de la Cité de Montréal.

Très humble Pétition des Soussignés habitants la Cité de Montréal.

Exposent à vos Honneurs

Que la place qui sert actuellement de Marché est de beaucoup insuffisante pour les besoins de cette ville et pour contenir les différents objets de consommation journalière apportés par la subsistance de ses habitants.

Que cette place est si resserrée qu'en certains temps de l'année il est impossible d'avoir ses provisions sans risques par la confusion des voitures pressées les unes contre les autres, faute d'espace suffisant pour les contenir.

Que les Supplians croient humblement qu'il est possible de remédier à cet inconvénient en procurant à cette Ville une place plus spacieuse pour être érigée en place du marché et entre autres osent indiquer le terrain dépendant ci devant du Collège comme un des plus convenables à cet objet, ce qui non seulement remédierait à ces inconvénients mais seroit un Ornement à cette Ville et seroit utile à ses habitants actuel et même absolument nécessaire pour la population croissante de cette ville et de ce District.

Pourquoi vos supplians espèrent que vos Honneurs prendront en considération leur requête et qu'ils embrasseront l'occasion pour obtenir le dit terrain et leur accorderont tels soulagements que dans Votre Sagesse vos honneurs croiront les plus convenables au bien public.

Et vos Supplians ne cesseront de Prier.

J. B. Durocher, Jh Perinault, Benj. Beaubien, Bte Desève, Dvd Ross, Jos. Bedard, E. Edwards, Pre Guy, Et. St Dizier, N. Dufort,

Pre Forestier, Chas Blake, Henry Loedel, F. Bendey, Andrw McGill, David David, P. Langan, John Gray, Etienne Guy, C. Laframboise, Thj. Schieffelin, George Garden.

Voilà Durocher et Perinault qui offrent maintenant, avec l'appui de vingt concitoyens, le terrain qu'ils viennent d'acheter comme emplacement le plus propice à un nouveau marché.

Qu'en était-il du marché dont ils parlent? Il était effectivement petit pour être le lieu où devaient s'approvisionner en victuailles les quelque vingt mille habitants de la ville et de ses faubourgs. Cet emplacement est actuellement occupé par la minuscule place Royale et l'édifice attenant à cette place. Depuis 1657, cet endroit servait de place publique et on y tenait un marché depuis 1676. Le vaste terrain devenu vacant après l'incendie que venait de s'offrir nos deux amis était vraiment le site rêvé pour un nouveau marché plus spacieux.

Quant aux signataires de la pétition, voyons qui sont quelques uns d'entre eux.

Benjamin Beaubien serait-il celui qui a donné son nom à la rue qu'on connaît?

Jean-Baptiste Desève était notaire.

David Ross, marchand, était l'un des actionnaires de la puissante compagnie du Nord-Ouest. Il sera conseil du roi pour la ville de Montréal en 1811 et procureur civil en 1821.

Joseph Bedard était avocat. Il était le frère de Pierre Bedard, fondateur de l'important journal Le Canadien. Ils furent tous les deux députés à plusieurs reprises.

Edward Edwards était imprimeur.

Pierre Guy avait été l'un des signataires de la capitulation de Montréal aux mains des Américains en 1775. Sa famille était le pendant canadien-français de la richesse des McGill. La rue Guy a été percée sur le terrain de leur maison de campagne.

Etienne St-Dizier est l'un des marguilliers de Notre-Dame qui ont élu le comité devant préparer la vente du terrain du château de Vaudreuil. Il fut député et juge de paix. Une rue du Vieux-Montréal porte son nom.

Pierre Forestier était un négociant en vue. Il fut juge de paix, lui aussi. En 1766, avec James McGill et Pierre Guy, il était commissaire pour la réparation des églises. Comme nous l'avons vu, l'année suivante il achetait la seigneurie de Joseph Perinault. Andrew McGill était le frère et l'associé de James McGill. Est-il nécessaire de présenter ce dernier, sans doute le plus riche et le plus puissant des marchands de Montréal de l'époque? Fondateur de l'université qui porte son nom, député à trois reprises et l'un des principaux actionnaires de la compagnie du Nord-Ouest, en 1775 il était lui aussi l'un des signataires de la capitulation de Montréal. Quelque temps avant que ne circule la pétition, Andrew McGill s'était porté acquéreur de la maison Daneau de Mury, construite en 1702. Elle n'avait pas été touchée par l'incendie de juin, même

si elle avait la particularité de se trouver rue Notre-Dame, près du terrain du collège. C'est Etienne Guy qui en a réglé la vente.

John Gray, autre signataire de la capitulation, sera président de la Banque de Montréal en 1820.

Etienne Guy, fils de Pierre Guy et frère de Louis (qui faisait partie du comité avec Durocher et Perinault) était notaire. Il fut aussi député.

Thomas J. Schieffelin était un contractuel puissant.

George Garden était marchand. Il fut député, et l'un des fondateurs de la Banque de Montréal, en 1816, dont il sera vice-président en 1820.

On voit maintenant qu'une série de liens d'affaires plus ou moins directs relient entre eux ces hommes qui on peut qualifier des plus riches et des plus connus de Montréal au début du XIXe siècle. Il est facile de s'imaginer le poids d'une pétition signée par des gens de cette importance!

La réaction des magistrats du district de Montréal ne se fera pas attendre. Le 24 décembre, cinq jours après la signature de la pétition, ils se réunissent et tombent unanimement d'accord sur la nécessité d'un nouveau marché pour Montréal, sur le fait que le terrain du collège est le meilleur endroit pour installer ce marché et qu'il faut libérer des fonds pour en réaliser l'établissement. Parmi les magistrats qui votent cette résolution, nous retrouvons deux signataires de la pétition, C. Laframboise et Etienne Guy, ainsi que Joseph Roy, que nous rencontrerons plus loin.

Est-ce avant ou après cette décision que nos amis Durocher et Perinault posent un geste d'une rare philanthropie, on ne le sait pas? Ce qui est sûr, c'est qu'ils offrent gratuitement le tiers de leur terrain à la ville de Montréal, sous la condition expresse qu'on y bâtit un marché. Beau geste! qui sera officialisé par écrit le 29 décembre de la même année. La future place Jacques-Cartier n'existe alors que sur papier, c'est néanmoins le jour de sa naissance.

Mais la philanthropie a souvent plusieurs visages... Nos amis divisent le reste de leur terrain en sept lots à construire qu'ils vendent en deux jours, le 26 et 27 décembre, soit immédiatement après la décision des magistrats avec une petite pause pour fêter Noël, on imagine fort joyusement! Il est facile de comprendre l'intérêt que pouvait représenter, pour des personnes qui ont dans l'idée de faire du commerce, la possibilité de construire des édifices en face d'un vaste marché; et comprendre que Durocher et Perinault aient vendus ces terrains si rapidement.

Parmi les sept acheteurs, nous voyons David Ross, signataire de la pétition et Joseph Roy, l'un des magistrats du district qui ont officialisé l'affaire.

En somme, après avoir établi le prix du terrain qu'ils achètent, nos amis réunissent quelques connaissances pour le proposer comme emplacement de marché à des gens qui ne sont pas moins que

Voir page 6: La place

FÊTE DU CENTENAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Journée rencontre des anciens

Au nom du Doyen, des professeurs et étudiants actuels, le comité étudiant des Fêtes invite tous les anciens étudiants et anciens professeurs de la Faculté à participer à la Fête des retrouvailles qui aura lieu



◆ Les agents

tées, comme le transport des valeurs par véhicule blindé, l'installation ou l'entretien d'un système d'alarme contre l'intrusion et le vol, l'escorte, la surveillance par centrale monitorée d'alarme contre l'intrusion et le vol, la cueillette ou la remise de renseignements sur le caractère, la conduite ou la solvabilité d'autrui.

Le deuxième projet de loi (Loi 94), sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, remplacera l'actuelle Loi de la protection civile.

Il prévoit la création d'un Bureau de la protection civile du Québec, chargé d'élaborer une politique de prévention des sinistres et de mesures d'urgence à prendre en cas de sinistres.

Il prévoit aussi la création d'un Fonds d'aide aux personnes sinistrées, chargé de recueillir les dons du public et de les distribuer aux personnes qui subissent, soit au Québec soit ailleurs, un préjudice en raison d'un sinistre.

◆ Un peu de tout

liards pour l'année financière 1979-80.

Si M. Chrétien prévient les coups en annonçant une augmentation possible de l'inflation en octobre dernier, il croit que la stabilisation du dollar et des prix alimentaires réduiront l'inflation de 8,6% actuellement à 6,5% l'an prochain.

Presque toutes les mesures annoncées hier soir prennent la forme de réductions d'impôts à l'exception de quelques changements qui toucheront certains groupes de contribuables.

Ainsi, un nombre croissant de grandes compagnies évitent le fisc en plaçant leur argent dans des obligations à intérêt conditionnel et actions privilégiées rachetables à terme. Les dividendes de ces valeurs mobilières étaient soustraits à l'impôt. Les trésors fédéral et provinciaux étaient ainsi privés de revenus de l'ordre de \$500 millions. Ce paradis fiscal disparaîtra prochainement.

Plusieurs professionnels, médecins, avocats et dentistes de même que nombre d'athlètes s'incorporent en petite entreprise pour jouir des privilèges accordés aux firmes de petite taille. Cet échappatoire est maintenant fermé.

Ces contribuables pourront toutefois se consoler avec la suppression de la taxe d'accise spéciale de 10% sur les moteurs marins et les avions particuliers. Dans la même veine, Ottawa abolit la taxe de 5% sur les motocyclettes car cette mesure n'a pas eu les effets voulus pour la conservation de l'énergie.

En raison de la croissance des coûts des services de transport aérien, la taxe passe à 15% du prix du billet avec un maximum de \$15 pour les vols au Canada et aux Etats-Unis. Pour les vols internationaux, cette taxe de l'air grimpe de \$8 à \$12 avec possibilité d'une augmentation ultérieure à \$15.

Dans le domaine des richesses naturelles, M. Chrétien prolonge jusqu'au 31 décembre 1981 les réductions fiscales pour les fonds de forage, accordées à l'industrie pétrolière. Le secteur minier applaudira chaudement à la hausse du taux d'amortissement des dépenses de développement qui passe de 30% à 100%.

On propose également la déductibilité du coût des actifs sociaux et des locaux pour les nouvelles mines. Ce changement n'est pas chiffré dans le budget car le

nombre de nouvelles installations minières est très faible pour ne pas dire nul.

Au passage, le ministre des Finances adresse quelques encouragements au secteur des pâtes et papiers sans apporter toutefois de mesures nouvelles.

Plusieurs observateurs croyaient que les libéraux tenteraient de récupérer la suggestion des conservateurs visant à accorder une réduction d'impôt pour les frais d'intérêts hypothécaires et les taxes foncières. Or, le budget de M. Chrétien n'est guère explicite à se sujet.

Les stimulants fiscaux destinés aux propriétaires d'immeubles résidentiels à logements multiples demeureront l'an prochain. Par ailleurs, les spéculateurs immobiliers seront enchantés par la possibilité de déduire dorénavant les intérêts et les impôts fonciers sur les terrains détenus en vue d'une revente ou d'un emménagement éventuel. « Cette mesure permettra aux promoteurs de prévoir davantage de projets au Canada », a dit M. Chrétien.

En ce qui concerne les droits de douane, on note aucune modification par rapport aux tarifs en vigueur. Cette absence s'explique par le fait « que les négociations commerciales multilatérales en sont arrivées à une étape critique » a-t-il ajouté.

En ce qui concerne les effets sur l'économie de ces mesures, le ministre s'est dit assuré qu'elles favoriseront directement la croissance.

« Les investissements seront stimulés par l'amélioration du crédit d'impôt à l'investissement. La consommation bénéficiera de l'augmentation du pouvoir d'achat des Canadiens résultant des diminutions de l'impôt sur le revenu (par l'indexation) et de la taxe de vente. »

Le ministre a reconnu que le pouvoir d'achat des travailleurs a diminué depuis un an puisque les salaires ne progressent plus qu'en rythme de 6,8% alors que l'inflation approche 9%.

Dans cette veine, il a déposé une étude montrant que les régimes fiscaux au Canada demeurent favorables par rapport à ceux des Etats-Unis.

« Pour l'an prochain, je prévois une augmentation réelle de la production de 4% à 4,5%. J'anticipe une augmentation d'au moins 250.000 emplois. Selon les prévisions, la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation devrait être de 6,5% par rapport à 1978, mais l'augmentation entre les quatrième trimestres de cette année et de l'an prochain devrait être inférieure à 6%.

La mention de la création de 250.000 emplois est la seule allusion au problème de chômage dans l'exposé de 15 pages de M. Chrétien. Nulle part ailleurs le ministre n'aborde cette question.

◆ Salisbury

Le Parlement sera alors dissous, indique la déclaration. L'annonce des premières élections majoritaires devrait avoir lieu le 23 mars, et celles-ci pourraient alors se dérouler le 20 avril, précise la déclaration.

La décision est intervenue après une journée de durs marchandages entre les membres des deux conseils, et malgré l'appel du chef du conseil exécutif, l'évêque Muzorewa à respecter le calendrier fixé de peur de porter atteinte à la crédibilité du gouvernement de transition.

La décision du conseil exécutif et du conseil des ministres rhodésiens de repousser la date des élections générales a été accueillie sans surprise dans les milieux autorisés britanniques.

Cette décision, qui repousse d'autant la date de l'accession de la majorité noire au pouvoir, était prévisible depuis quelques temps, souligne-t-on dans ces mêmes milieux.

Le gouvernement britannique, précise-t-on enfin, attend de connaître les explications qui seront données par les autorités de Salisbury avant de se prononcer sur cette décision.

Par ailleurs les maquisards nationalistes de l'Union populaire africaine du Zim-

babwe, ZAPU ont tué 1.194 soldats rhodésiens entre juin et août de cette année, rapporte le Journal de combat, l'organe trimestriel publié par l'organisation de M. Joshua Nkomo.

Toujours selon la revue, huit appareils rhodésiens ont été abattus, 2.911 soldats rhodésiens ont été blessés et trente autres faits prisonniers par la ZAPU pendant la même période. Au sujet de la rencontre de mercredi entre le premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha et les membres du gouvernement multiracial de transition, la ZAPU a déclaré hier dans un communiqué que « cette mission était destinée à obtenir un soutien militaire supplémentaire, particulièrement des avions, à la suite du nombre important d'avions militaires du régime (de Salisbury), abattus ces dernières semaines ».

◆ Taxe de vente

les nouvelles conventions.

Enfin le ministre considère que la réduction de l'impôt sur le revenu entraînée par l'indexation, la hausse de la déduction pour les frais liés à un emploi et l'abaissement des primes d'assurance-chômage inviteront à des demandes moins fortes de hausses de salaire.

Comme c'est le cas depuis 1974, l'indexation des exemptions personnelles et des tranches d'imposition jouera en faveur des contribuables, qui en vertu de ce procédé paieront \$12 milliard au Trésor fédéral de moins qu'ils n'auraient dû le faire sans l'indexation.

Quant à la déduction des frais relatifs à un emploi applicable jusqu'à 3% du salaire ou jusqu'à un maximum de \$250, le ministre a décidé de doubler ce maximum et de le porter à \$500 pour l'année d'imposition 1979.

Ce changement permettra aux contribuables qui tirent leurs revenus d'un emploi d'économiser \$315 millions en impôts. Plus de 6.200.000 contribuables en profiteront, dont 2.800.000 qui recevront la déduction maximale de \$500.

Comme mesure complémentaire à la réduction de la taxe de vente et à la déduction des frais relatifs à un emploi, le ministre des Finances propose une baisse du taux des cotisations ouvrières et patronales d'assurance-chômage accompagnée d'une augmentation du maximum de la rémunération assurable.

De cette manière le taux hebdomadaire des primes pour les employés passera en 1979 de \$1,50 par \$100 de gains assurables à \$1,35. Pour les employeurs, le taux sera ramené de \$2,10 à \$1,89. Au total, on diminuera ainsi les frais des employeurs tout en augmentant la paie des salariés pour un montant de \$300 millions.

Par ailleurs, le montant maximum de la rémunération hebdomadaire assurable augmentera de 10%, soit de \$240 en 1978 à \$265 en 1979. La prestation hebdomadaire d'un assuré bénéficiaire passera pour sa part de \$160 à \$177. Enfin, on doit noter que le taux réduit des cotisations entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Le ministre a proposé ensuite un certain nombre de correctifs à des pratiques budgétaires existantes, notamment dans le domaine de la fiscalité indirecte. Selon lui, la taxe spéciale d'accise de 15% sur les moteurs marins et les avions particuliers de même que la taxe de 5% sur les motocyclettes ont des effets négatifs sur l'économie et leur contribution à la préservation de l'énergie n'a été que modeste.

Ces taxes ont donc été éliminées. En revanche, le ministre étend la taxe d'accise spéciale de sept cents le gallon à l'essence pour les vols non commerciaux.

Pour favoriser la conservation de l'énergie, les contre-portes, les contre-fenêtres et les dispositifs de commande à minuterie avaient été exemptés de la taxe fédérale de vente. Ces exemptions se sont révélées extrêmement difficiles à contrôler et à administrer. Ces exemptions sont donc éliminées depuis hier soir.

Cependant, l'exemption de la taxe de vente pour les matériaux d'isolation thermique sera limitée dorénavant aux produits qui ont de réelles propriétés isolantes. Les chauffe-eau fonctionnant à l'énergie solaire seront exemptés de la taxe.

La taxe sur le transport aérien aide actuellement à financer de plus en plus de services dans les aéroports, mais les coûts de ces services augmentent rapidement. Le gouvernement a donc décidé de recouvrer ces coûts en portant la taxe sur les billets à 15% avec un maximum de \$15 pour les vols au Canada et aux Etats-Unis. Pour les vols internationaux, la taxe passera à \$12 avec possibilité d'une hausse à \$15 ultérieurement. Ces majorations qui entrèrent en vigueur le 1er avril prochain rapporteront \$72 millions de plus en 1979/1980.

A cause de négociations multilatérales qui en sont à un point critique sur le plan du commerce international, le ministre des Finances n'a proposé hier aucune modification au tarif douanier. Il accepte toutefois d'en déposer prochainement un nouveau portant sur les fruits et légumes.

En terminant ce chapitre sur l'impôt des particuliers, on peut signaler que M. Chrétien, n'en déplaça aux conservateurs, n'a pas retenu leur suggestion de rendre les intérêts des hypothèques domiciliaires déductibles pour fins d'impôt.

Dans son budget d'hier, le ministre a bien laconiquement annoncé deux mesures qui sont d'abord le prolongement d'un an additionnel l'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples. Secundo, les promoteurs pourront déduire leurs frais de maintien des terrains encourus à partir de tout de suite.

◆ Petites entreprises

Enfin, une entreprise d'une corporation dont le revenu consiste en un revenu tiré de biens détenus par la corporation autres que des biens qu'elle utilise principalement dans le but de gagner ou de faire produire au revenu d'une entreprise admissible de la corporation, seraient également écartés des avantages réservés aux petites entreprises.

Par ailleurs, M. Chrétien a décidé de prolonger le crédit d'impôt à l'investissement pour une période indéterminée. Jusqu'à maintenant sa date d'expiration prévue était le 30 juin 1980. Le taux de base de ce crédit d'impôt était de 5%. On le porte maintenant à 7%.

En outre, les investissements dans les zones désignées selon la loi sur les subventions au développement régional donneront droit à un crédit de 10% au lieu de 7,5%. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie le taux de crédit passera de 10 à 20%.

Un déficit de \$13 milliards !

OTTAWA — Le déficit fédéral atteindra le niveau sans précédent de \$13 milliards au cours de la prochaine année fiscale, selon les chiffres dévoilés hier par le ministre des Finances. Aussi, pour réaliser les mesures annoncées et boucler son budget, M. Chrétien devra trouver quelque \$10,8 milliards sur les marchés financiers.

Les dépenses d'Ottawa augmenteront de 8% l'an prochain pour atteindre \$51,1 milliards alors que la croissance des recettes se fera au rythme de 8,4% pour toucher \$38,1 milliards. Il faut noter que les revenus provenant de l'impôt des particuliers augmenteront de 13% en raison du rétablissement de la taxe de vente, de l'impôt payé sur les dividendes encaissés lors de l'échéance d'obligations d'épargne et

d'un nombre supérieur de contribuables.

Une fois enlevées les opérations non budgétaires, les besoins financiers sont évalués à \$10,8 milliards en 78-79 alors qu'ils sont de \$12,1 milliards cette année.

« Ces besoins financiers sont importants », a déclaré M. Chrétien. « Mais il faut les placer dans leur contexte. Ils seront plus faibles l'an prochain que cette année et ils correspondent à une période de chômage et de taux d'intérêt élevés. »

« Ils pourront être satisfaits sans soumettre les marchés financiers à des tensions excessives », a-t-il ajouté.

Cette année, Ottawa a pu mettre la main sur \$3 milliards de dollars lors de

la vente de devises étrangères pour soutenir le dollar. Mais il n'est pas certain que ce moyen puisse apporter autant de fonds l'an prochain. Il faudrait alors avoir recours davantage aux formes habituelles: bons du Trésor, emprunts à l'étranger, obligations d'épargne, obligations négociables...

En ce qui concerne les obligations d'épargne, pas moins de \$2,3 milliards venaient à échéance cette année et pour inciter les épargnants à renouveler leur placement, il a fallu majorer à deux reprises le taux d'intérêt offert qui atteint maintenant 9½%. Ce mouvement à la hausse a forcé les emprunteurs concurrents (provinces, municipalités, compagnies...) à payer un taux d'intérêt plus élevé pour vendre leurs titres.

Le régime fiscal

Le contribuable canadien ignore son bonheur, estime M. Chrétien

par Michel Nadeau

OTTAWA — Un peu pour montrer aux contribuables canadiens comment ils ignorent leur bonheur, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a rendu public hier une étude comparative sur les régimes fiscaux du Canada et des Etats-Unis.

Le document de 40 pages révèle que l'indexation des exemptions a fait progresser le revenu disponible de 7 à 12 points au Canada alors qu'aux Etats-Unis, l'inflation a rongé le revenu disponible de tous les contribuables à l'exception de ceux touchant un revenu inférieur à \$10.000.

Aux grandes entreprises qui se plaignent de la gourmandise du fisc canadien, l'étude fournit une cinglante réponse.

« En 1977, les impôts globaux des sociétés, en proportion de leurs bénéfices, étaient plus faibles de points au Canada (y étant de 33,4% contre 39,4% aux Etats-Unis.)

Cet avantage fiscal était particulièrement marqué dans le secteur de la fabrication, où l'écart était de 11,3 points

en faveur du Canada en 1973, dernière année pour laquelle on possède des données comparables par industrie.

Cet écart est dû principalement à l'amortissement accéléré spécial consenti pour la machinerie et l'équipement, ainsi que le taux d'impôt statuaire.

A ceux qui citent l'exemple américain pour réclamer la déduction de l'intérêt hypothécaire comme Joe Clark, les auteurs anonymes du document rappellent que les exemptions de base sont beaucoup plus élevées au Canada (\$2.430) qu'aux Etats-Unis (\$750).

« Dans l'ensemble, les exemptions et déductions représentent un pourcentage supérieur du revenu personnel dans notre pays (33,2%) qu'aux Etats-Unis (28,4%). »

Les impôts sur le revenu des particuliers et les bénéfices des sociétés représentent à peu près la même proportion des recettes dans les deux pays mais les impôts de sécurité sociale sont plus importants aux Etats-Unis. Au Canada, par contre, une proportion supérieure des recettes provient de la fiscalité indirecte, en particulier la taxe fédérale de vente au niveau des fabricants. « Cette importance

des impôts indirecte crée un climat favorable aux exportations canadiennes, puisque les ventes à l'étranger sont généralement exonérées de la taxe de vente », affirme M. Chrétien dans un communiqué.

Au total, les impôts prélevés par toutes les administrations en proportion du produit intérieur brut sont plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis (31,9% par rapport à 30,1%).

Toutefois, M. Chrétien signale que « les chiffres ne reflètent pas les avantages dont bénéficient les Canadiens sous forme de services assurés par l'Etat grâce à ces impôts, comme le régime universel de soins médicaux et hospitaliers, les allocations familiales et les paiements de sécurité de la vieillesse. » Ces trois postes représentent \$11,7 milliards ou 5,3% du PIB.

Enfin, le ministre souligne que la répartition des recettes fiscales entre les divers paliers de gouvernement présente des différences notables. Alors qu'aux USA, le gouvernement fédéral compte pour les deux tiers de l'assiette fiscale, Ottawa se contente d'un modeste 50% du total, laissant aux provinces et aux municipalités, l'autre moitié.

Quand ?

OTTAWA (PC) — Voici les dates d'entrée en vigueur des mesures économiques et fiscales annoncées hier soir:

Immédiate

Réduction de la taxe fédérale de vente, de 12 à 9 pour cent.

Hausse du crédit d'impôt à l'investissement pour les biens immobiliers admissibles et les dépenses de recherches et développement.

Extension du crédit d'impôt pour investissements en matériel de transport.

Amortissement accéléré des frais d'aménagement des nouvelles mines.

Droit à l'épuisement pour les investissements en actifs sociaux et en locaux pour les nouvelles mines.

Changement du régime fiscal des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme.

1er janvier 1979

Hausse de la déduction pour frais relatifs à un emploi, dont le maximum passe de \$250 à \$600.

Indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente de 9 p.c. les exemptions personnelles et réduit d'autant les tranches d'imposition.

Baisse des primes d'assurance-chômage.

Prolongations

Le crédit d'impôt à l'investissement, qui devait expirer le 30 juin 1980, est prolongé pour une période indéterminée.

L'encouragement spécial aux immeubles résidentiels à logements multiples est prolongé d'un an après le 1er janvier 1979.

L'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, qui devait expirer à la fin de la 1979, est prolongé pour une période indéterminée.



Langue et territoire (2)

par Louis-Paul Béguin

Au colloque sur l'Etat et la planification linguistique, M. J. Laponce, professeur à l'université de Colombie britannique, jeta l'émoi dans la salle en concluant son très intéressant exposé par cette phrase: « Paradoxalement, c'est la politique linguistique fédérale (avec ses districts bilingues), plus que la provinciale qui crée les conditions d'un fédéralisme qui minimiserait les conflits linguistiques qui pousse au séparatisme ». C'est à voir.

Il faut dire que l'exposé de M. Laponce portait sur le comportement « spatial » des groupes linguistiques. Il y a pour lui deux solutions: la solution personnelle et la solution territoriale, dans une Etat « bilingue ». M. Laponce dit très justement que normalement, une personne, un citoyen, parle, « vit » une langue, et que le bilinguisme n'est pas un état normal. Bien sûr, presque tout le monde sur la terre connaît une sorte de diglossie: dialecte, ou niveau de langue d'une part, et langue officielle d'autre part. Il y a superposition quand on sait utiliser les deux systèmes linguistiques, et juxtaposition quand l'ensemble « bilingue » est fait de deux parties monolingues. Là j'ajoute que c'est la juxtaposition qui, de plus en plus, est adoptée dans les pays où deux langues existent et sont utilisées. On pourrait dire aussi que dans un pays donné, à côté de la langue officielle, d'autres langues jouent: l'alsacien, le basque, le breton, le picard, etc. en France, et en même temps, il y a superposition, puisque le français est utilisé aussi, et qu'il est la langue officielle de la France. Enfin passons. Il n'est pas naturel d'avoir deux significants pour un même signifié. C'est ce que dit M. La-

ponce. J'ajouterai que c'est cette « anomalie » qui fait que les deux significants ont tendance à se joindre et à former un troisième significatif, qui est la preuve qu'une nouvelle langue est en création. On a vu bien souvent se produire ce phénomène (latin - roman - français). Il me semble évident que « l'espace » a toujours joué son rôle important quant aux langues et à leur stabilité. A un espace donné, une langue donnée. Les aïeux de l'histoire ont bousculé cette situation, mais après un certain temps, la structure se refait: un pays, une langue. Pays pris dans son sens large, et non pas synonyme d'entité politique.

On organise sa langue en fonction du territoire qu'on occupe. Le plus souvent, ajoutons que les hommes ont organisé leur territoire en fonction de la langue qu'ils parlaient. Dans un pays artificiellement composé (Suisse, Belgique) il peut y avoir plusieurs langues. Le meilleur arrangement, c'est encore la juxtaposition. Chacun dans son coin « vit » sa langue et n'embête pas les autres.

Mais le principe de la personnalité, le droit naturel? Il y a toutes sortes de façons de respecter une minorité linguistique (une « vraie » car ce n'est pas le nombre qui compte). La Charte s'y emploie. Il est vrai qu'elle ne pouvait faire autrement compte tenu de la constitution en vigueur. Point important que soulève M. Laponce: même quand les minoritaires se voient donner des droits linguistiques (droit à l'école dans leur langue par exemple), au sein d'une forte majorité de langue différente, il arrive que ces minoritaires petit à petit s'intègrent quand même à la majorité, avec les générations, avec la pression de la force majoritaire. « Il en résulte, dit M. Laponce, que l'effet à long terme est à l'inverse de l'effet à court terme: à court terme le groupe minoritaire dispersé trouve (avec la solution personnelle) le moyen de résister à l'assimilation. Mais, à long terme, faciliter la déconcentration géographique (en accordant des droits linguistiques aux minorités loin du foyer principal de leur langue) c'est faciliter l'assimilation. »

Cela ne peut s'appliquer aux allophones du Québec qui ne forment une minorité que par leur nombre. Leur force les protège contre ce phénomène.

pour la première année complète d'application.

Pour stimuler la recherche et le développement, le ministre des Finances doublera le crédit de base d'impôt à l'investissement de 5 à 10%. Dans l'est, Gaspésie et Maritimes, le taux sera porté à 20%. Sur ce plan, les petites entreprises partout au Canada auront droit à un crédit d'impôt de 25%.

Le ministre des Finances estime que les encouragements à la petite entreprise, pris globalement, lui valent un manque à gagner de 900 millions par an. Dans le domaine de la recherche et du développement les stimulants ont une valeur qui dépasse 100 millions annuellement.

◆ Palmyre Suite de la page 4

repetent, à plus de trente ans de distance, ce qu'avait fait Hitler en contournant la ligne Maginot. Les Syriens, eux, auront contourné les hauteurs du Golan. Refuser d'intervenir militairement face aux Syriens en faveur des chrétiens revient pour le gouvernement de Tel Aviv à retrouvé le Golan. Ils le verront trop tard s'ils persistent à croire que d'obéir à un juste instinct de conservation territorial peut les éloigner de la conclusion de la paix avec l'Egypte. Demain, quand ils auront, à la manière des grandes nations, cédé une juste politique pour une poignée de main et un papier, l'Egypte les laissera-t-elle se défendre contre les Syriens? Nous connaissons momentanément les limites du sionisme géographique. Quand connaîtrons-nous les vraies cartes du pan-arabisme et du terrorisme? Il semble qu'il n'y ait plus de vrai sur terre que la vision d'une conscience claire et la profondeur d'un cœur ou le bruit franc des canons et des armes.

◆ La place Suite de la page 5

d'autres connaissances, ils donnent une partie du terrain pour que le marché y soit érigé et ils en vendent le reste en deux jours à des personnes plus ou moins impliquées dans l'affaire. Quel coup, surtout quand on remarque que la plupart des transactions se sont faites du 14 au 29 décembre 1983, exactement quinze jours! Tout simplement, comme un jeu... de grands bourgeois.

L'année suivante, on perce une rue latérale au marché pour faciliter l'accès: c'est l'actuelle rue du côté ouest de la place Jacques-Cartier, l'autre rue existant depuis longtemps, bordant le terrain de l'ancien château. Les fonds manquant pour bâtir le marché en matériau solide, les magistrats se contentèrent de faire

installer sur la place des étais de bois avec des abris contre le vent, ériger le monument à l'amiral Nelson qui s'y trouve encore. Notons, en passant, qu'il s'agit du plus vieux monument de Montréal.

En 1845, la population de la ville oscille autour de 44.500 habitants. Le territoire de l'île devenu une municipalité — il n'était jusqu'à ce moment qu'une vaste paroisse — les échevins votent de construire un grand édifice qui puisse servir à la fois de marché et d'hôtel de ville: ce sera le marché Bonsecours de la rue Saint-Paul. En 1846 et 1847, on démolit le marché qu'on commence à appeler place Jacques-Cartier et dont on se servira comme annexe au marché Bonsecours jusqu'au début du XXe siècle. (1)

Quant à ce qu'est devenu la place Jacques-Cartier aujourd'hui, je me suis laissé dire que, s'il s'y trouvait maintenant le petit marché aux fleurs dont profitent les amoureux et les touristes, c'est à cause de l'acte de donation de Durocher et Perinault qui spécifie bien que cet emplacement n'appartient à la ville qu'à la condition qu'on y tienne un marché...

Note

(1) Je tiens à remercier Charles Phillips et Michel Brisebois de la librairie d'Antan qui m'ont aimablement prêté les trois documents inédits dont je me suis servi pour cet article (le contrat de vente du terrain, la pétition et le compte-rendu de la session spéciale des magistrats du district de Montréal) ainsi que quelques-uns des ouvrages que j'ai pu puiser des renseignements.

† DÉCÈS

Notés s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LANGLOIS, Wilhelmine. — A Montréal, le 13 novembre 1978 est décédée, Mme veuve Euclide Langlois, née Wilhelmine Marchand. Elle laisse ses enfants: Marthe, Thomas (Marguerite Bégin), Roch (Edith Gélinas), Hélène (feu Jacques Lauzier), Claude, Juliette, Claire religieuse de la C.N.D., Yves, Benoît, Guy (Louise Mongeau). Elle laisse aussi 15 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle sera incinérée. Une eucharistie sera célébrée en l'église Notre-Dame des Neiges, 5366 Côte-des-Neiges, samedi à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pour intégrer le West-Island au réseau de transport

Le BTM recommande de terminer le métro d'ici 1985 et de louer les lignes de banlieue du CN et du CP

par Rodolphe Morissette

La manière la plus économique d'intégrer le West-Island dans le club du transport de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) serait de terminer la construction du métro d'ici 1985 et de louer les deux lignes ferroviaires de banlieue du Canadian National et du Canadien Pacifique.

Voilà ce qui se dégage de l'étude produite par le comité mixte créé par le président de l'exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, le 1er septembre. Son mandat était de formuler des recommandations touchant les meilleures conditions possibles, techniques et financières, de l'intégration du West-Island dans le club du transport de la CTCUM.

Présidé par M. Gérard Gascon, directeur du Bureau de transport métropolitain (BTM), le comité comprenait des représentants du BTM, de la CTCUM, de la CUM, de la ville de Montréal, du CN et du CP, ainsi qu'un délégué du West-Island. Cependant, c'est le BTM qui as-

sume seul la responsabilité du rapport qui, manifestement, fut préparé en vitesse. En effet, le BTM dit comprendre « que dans les circonstances qui ont entouré sa préparation fébrile, aucun d'eux (les autres membres du comité) n'a pu figurer à son goût son étude spécifique ».

Le rapport du comité mixte examine trois hypothèses:

- le métro est complété et les deux lignes ferroviaires intégrées au système;
- le métro est complété, mais les trains de banlieue ne sont pas intégrés;
- ces derniers sont intégrés, mais on respecte le moratoire décrété par le gouvernement sur la construction du métro.

Selon la BTM, la première hypothèse coûterait aux contribuables de la CUM (et de Longueuil) 58 cents du \$100 d'évaluation; la deuxième, 60 cents et la troisième, 67 cents du \$100.

Le BTM pense que le taux de la taxe du transport doit être unique et appliqué à tout le territoire de la CUM. Il prévoit également que la CTCUM acquerra les

deux compagnies privées d'autobus, Métropolitain Provincial et Trans-Urbain, et organisera un circuit complet d'autobus dans la banlieue ouest, dont le train, prolongement naturel du métro vers l'ouest, formera la colonne vertébrale aux heures de pointe.

Premier volet de la recommandation du comité, le métro. Le gouvernement doit permettre qu'on le termine à compter de maintenant et d'ici 1985. Le gouvernement Bourassa avait décrété un moratoire à cet égard en mai 1976. En mars dernier, le gouvernement Lévesque l'avait levé partiellement, autorisant pour les trois années à venir, la construction du (seul) tronçon de la ligne 5 reliant l'avenue du Parc et l'ancienne ville Saint-Michel.

Le comité recommande au contraire que la ligne 5 soit construite d'un bout à l'autre tel que prévu initialement, soit de Montréal-Nord à Ville Saint-Pierre, en passant par Outremont et Montréal-Ouest. De même, il faudrait compléter la ligne 2, qui relie pour l'heure les stations

Henri-Bourassa et Bonaventure, c'est-à-dire la prolonger jusqu'à Saraguay en remontant vers le nord suivant un tracé parallèle au boulevard Descarie.

Deuxième volet du réseau, l'intégration des trains de banlieue du CN et du CP. Québec devrait accorder ici la permission à la CUM de négocier des ententes de location avec les deux compagnies ferroviaires. A condition que le métro soit prolongé comme prévu, cette deuxième mesure représenterait des dépenses d'exploitation de \$18,4 millions pour la CUM. De plus, l'augmentation du loyer du CN et du CP due à la modernisation et à l'achat de voitures (coût total estimé à \$50,4 millions) coûterait annuellement à la CUM quelque \$5 millions. Quant aux prolongements du métro, ils représenteraient des emprunts supplémentaires qui grèveraient le service de la dette de la Communauté de \$119,1 millions, estime-t-on.

Pour diminuer les coûts, le rapport propose que les trains du CN et du CP ne fonctionnent qu'aux heures d'affluence. Aux heures creuses et durant le week-

end, on prévoit un service de métro-bus pour remplacer la ligne du CN vers le nord (en attendant que le métro soit terminé) et la ligne du CP ou Lakeshore. Le service de métro-bus serait également prolongé jusqu'à Dorval aux heures de pointe en attendant la construction du métro.

Troisième volet du projet: l'avant-projet de la CTCUM déposé en juin touchant le circuit d'autobus à implanter dans le West-Island soit adopté.

Le comité estime que la construction de l'ensemble du métro immédiatement contribuera à réduire le déficit d'exploitation de la CTCUM. Voilà qui libérerait un peu la ligne 2, déjà surchargée, et qui permettrait d'utiliser les équipements déjà achetés. De plus, dit-on, « les coûts actuels de construction sont favorables à une accélération des mises en chantier ».

Quant au tarif de transport proposé, il serait uniforme sur tout le territoire de la CUM, sauf sur les portions de ligne dites « express » où il serait doublé. Une partie de ligne est « express » quand elle offre

un deuxième choix de transport rapide, qui permet d'éviter une correspondance et de gagner quelques minutes.

Enfin, dans le secteur est de l'île de Montréal, le rapport recommande l'abandon du projet, déjà envisagé, d'un prolongement du métro, depuis la station Honoré-Beaugrand jusqu'à l'emprise du Canadian National; ses coûts seraient trop élevés. Il en va de même d'un projet de ligne de métro léger (genre tramway). Quant à faire revivre le corridor CN de Montréal-Nord à Pointe-aux-Trembles, on estime que la chose ne serait pas rentable.

Le rapport a été déposé pour étude au comité exécutif de la CUM la semaine dernière.

AFFAIRES SOCIALES

■ Lévesque appuie le CPM

Le premier ministre du Québec a affirmé que les « malades et les personnes âgées qui résident dans les établissements du Québec » ont son appui personnel. Il fera en sorte qu'ils ne « soient pas pénalisés lors de négociations collectives et qu'ils bénéficient des services de santé qu'ils ont en droit d'exiger ». Ces propos sont contenus dans une lettre datée du 18 octobre et adressée à M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades (CPM). Il répondait ainsi à la requête qui lui avait été soumise le 14 septembre, lors de la manifestation des malades devant son bureau de la rue Dorchester. Cet événement sans précédent dans l'histoire du Québec avait mobilisé plus d'une centaine de malades en fauteuil roulant et en civière, qui désiraient attirer l'attention du public et du gouvernement sur l'intérêt qu'ils prennent aux prochaines négociations des secteurs public et parapublic. En somme, ils ne veulent pas que les affrontements de 1979 donnent lieu à une prise en otage des malades, particulièrement ceux qui vivent dans les établissements à long terme.

■ Campagne des Petits frères

La campagne de souscription des Petits frères des pauvres en faveur des personnes âgées a été lancée officiellement cette semaine. Elle se poursuivra jusqu'au 30 novembre. L'objectif a été fixé à \$250,000. Cette somme permet aux bénévoles et aux Petits frères d'apporter des douceurs et des gâteries aux citoyens âgés, notamment durant la période des Fêtes où la solitude se fait plus cruellement sentir. La campagne est présidée par Clémence Desrochers qui a accueilli avec sa verve et son entrain coutumier les journalistes et amis des Petits frères. Cette année le dîner de Noël sera servi à environ 500 personnes à l'hôtel Mont-Royal. On fait parvenir son don à l'adresse suivante: Les Petits frères des pauvres, 4624, rue Garnier, Montréal, H2J 3S7.

■ Réinsertion sociale des ex-patients psychiatriques

Le projet d'aide et de logement PAL existe depuis trois ans et il reçoit pour la première fois la confirmation de son efficacité. Centraide a accepté de subventionner cet organisme communautaire qui s'occupe de la réinsertion sociale des personnes ayant eu à affronter des problèmes d'ordre psychologique et social. Au cours de l'assemblée générale annuelle de PAL mercredi, Denise Poulin, coordonnatrice du projet, a expliqué plus en détail le cheminement du projet qui dépasse maintenant le soutien en logement. « Nous devons agir sur l'environnement social en sensibilisant la société à la nécessité d'ouvrir des voies de solutions pour respecter les droits et les besoins des personnes. Quand le milieu aura ouvert ses portes, a-t-elle poursuivi, nous pourrions parler de personnes « en devenir » au lieu de parler au passé d'ex-patients. »

■ Médaille du Mérite IJU

La Médaille du Mérite des infirmières et infirmiers unis sera de nouveau décernée cette année à un « infirmier ou une infirmière qui se sera signalé ou aurait accompli un acte digne d'être porté à la connaissance du public ».

Cet honneur créé en 1975 dans le cadre de l'Année internationale de la femme a été attribué à titre posthume en 1976 à l'infirmière Pauline Dussault, de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui avait perdu la vie tragiquement en secourant un camarade lors d'un exercice de plongée sous-marine.

En 1977, Mlle Jacqueline Dufresne, de l'hôpital Montreal Children's recut la Médaille du Mérite pour sa contribution au soin des enfants diabétiques.

Les membres du Syndicat des infirmières et infirmiers unis, au nombre de 6,000, de même que le grand public sont invités à soumettre des candidatures d'ici le 31 décembre pour choisir le lauréat de la Médaille du Mérite 1978. On fait parvenir les noms à l'adresse suivante: Comité IJU 1978, 910 ouest, rue Sherbrooke, suite 200, Montréal, H3A 1G3, téléphone: 842-3950.

— Marie LAURIER

Même insatisfaits, 45% des Québécois voteraient pour le gouvernement Trudeau

Si des élections fédérales s'étaient déroulées au mois d'octobre 45% des Québécois auraient accordé leur appui au Parti libéral, 17% au Parti conservateur, six pour cent au NP, cinq pour cent au Crédit social et un pour cent aux autres partis.

Ces intentions de vote que révèlent un sondage de CROP commandité par La Presse, et dont les résultats ont été publiés dans la livraison d'hier de ce quotidien, ne reflètent toutefois pas le degré de satisfaction des Québécois, puisque 41% seulement d'entre eux sont satisfaits du gouvernement libéral de M. Trudeau, alors que 54% en sont insatisfaits.

Les chiffres ne traduisent pas non plus la popularité de M. Trudeau auprès des Québécois, dont 51% estiment que M. Trudeau est l'homme le plus apte à diriger le pays, alors que le leader du Parti conservateur, M. Joe Clark, n'a trouvé la faveur que de 15% des répondants.

Des 856 personnes interrogées par téléphone entre le 18 et le 27 octobre, six pour cent ont trouvé que M. Ed Broadbent, leader du NP, était le

plus apte à diriger le Canada, un pour cent seulement ont répondu que cette tâche serait bien remplie par M. Lorne Reznowski, leader du parti créditiste, tandis que 20% ne pouvaient répondre à cette question et que sept pour cent ne voulaient pas répondre à cette question.

Chez les répondants non francophones, on trouve une moins grande proportion d'indécis ou de refus catégorique de répondre aux questions posées. C'est ainsi que 54% d'entre eux donnent leur faveur à M. Trudeau, à comparer à 50% pour les francophones. Pour M. Clark, c'est 16% des non-francophones qui trouvent qu'il serait le plus apte à diriger le Canada, à comparer à 15% des francophones.

Dix pour cent des non-francophones trouvent que M. Broadbent ferait un bon premier ministre, alors que seulement cinq pour cent des francophones sont de cet avis. Un pour cent des non-francophones ont opté pour le leader créditiste, M. Reznowski, mais personne chez les répondants francophones. Vingt-trois pour cent de ces

derniers n'ont pas pu répondre à la question, et 6% n'ont pas voulu y répondre, tandis que chez les non-francophones, seulement huit pour cent n'ont pas pu prendre de décision, et 12 pour cent ont refusé de répondre.

L'écart entre les francophones et les non-francophones est encore plus grand en ce qui a trait aux intentions de vote. Les réponses données à CROP portaient sur des élections fictives qui se seraient déroulées à la mi-octobre. Quarante-trois pour cent des répondants francophones ont opté pour le Parti libéral, alors que 52% des non-francophones ont indiqué qu'ils auraient appuyé les libéraux lors d'élections à ce moment. Les non-francophones auraient voté dans une proportion de 22% pour les conservateurs, alors que cette proportion tombe à 16% chez les francophones. De même, le NP a recueilli 8% d'intentions de vote chez les non-francophones, mais 6% seulement chez les francophones. Ces derniers seraient plus enclins à appuyer les créditistes, puisque 6% ont fait savoir

qu'ils donneraient leur vote à ce parti, tandis que seulement deux pour cent des non-francophones voteraient pour les candidats de M. Reznowski.

Enfin, quatre pour cent des francophones ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de voter, et quatre autres pour cent ont indiqué qu'ils annuleraient leur vote. Chez les non-francophones, seulement deux pour cent ont fait savoir qu'ils ne se prévaudraient pas de leur droit de vote, et un pour cent seulement a manifesté

son intention d'annuler son vote.

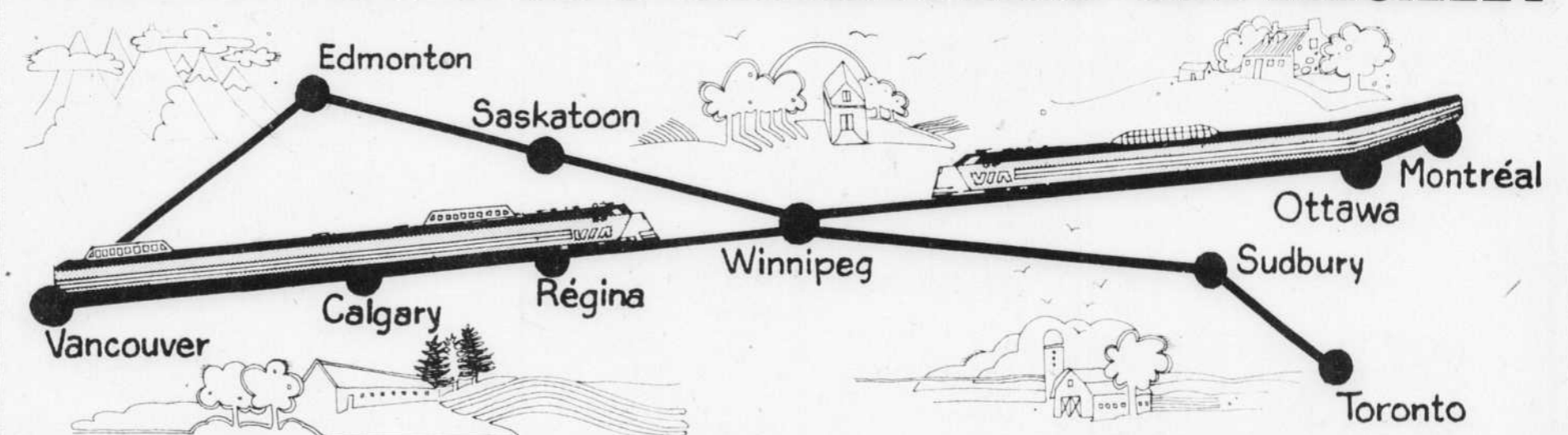
Le sondage a aussi porté sur les intentions de vote des Québécois à l'égard d'un éventuel parti d'inspiration indépendantiste qui pourrait présenter des candidats lors d'élections fédérales.

Le quart des répondants francophones a laissé entendre qu'un tel bloc reverrait son appui, 54% ont déclaré qu'ils ne voteraient pas pour de tels candidats et 21% ont fait savoir qu'ils ne pouvaient répondre à cette question pour l'instant.

RESTAURANT SIDI BOU
Spécialités Tunisiennes
3496 Ave. Du Parc
534-2323

BOMBAY
Un vrai Gin...
Sec et différent son parfum naturel et sa saveur subtile rehausse le bon goût de tous vos cocktails
LES DISTRIBUTIONS CLEMENT INC.
Montréal, P.Q. 526-0404

VIA a tous les éléments en main!



Les deux grands trains du Canada roulent maintenant ensemble.

Depuis le 29 octobre, les deux grands trains du Canada, le Super Continental et le Canadien, roulent maintenant ensemble sous la bannière VIA. C'est une autre marque que l'unification du transport voyageurs va pour le mieux. Chaque jour, deux trains transcontinentaux circulent dans les deux sens.

LE SUPER CONTINENTAL

Lé Super Continental de VIA assure la liaison, sur la voie nord, entre Montréal, Ottawa, Winnipeg et Vancouver, en passant par Saskatoon, Edmonton et Jasper.

LE CANADIEN

Le Canadien de VIA, de son côté, assure la liaison entre Toronto, Winnipeg et Vancouver, en passant par Regina, Calgary, Banff et Lac-Louise, sur la voie sud. Pour le même prix, prenez l'un ou l'autre... ou l'un à l'aller et l'autre au retour.

TRACEZ VOTRE ROUTE

Que vous partiez de Montréal, d'Ottawa ou de Toronto, à destination de Vancouver, vous bénéficiez d'une liaison directe en voiture-lits, empruntant la voie nord ou sud à l'ouest de Winnipeg, sans bouger de votre place. Il en est de même si vous partez de Vancouver à destination d'une de ces trois villes. La rencontre du Super Continental et du Canadien à Winnipeg permet aux voyageurs en voitures

coach et superconfort de changer de train ainsi que le transfert d'une voiture-lits d'un train à l'autre. Et le nouvel horaire des services, intégrés permet de réduire d'une nuit la durée du voyage en Super Continental. Le Super Continental et le Canadien offrent maintenant les mêmes normes de service et de matériel, y compris les voitures superconfort. Et vous pouvez profiter des tarifs Écono-choix pour toutes les destinations et toutes les combinaisons de trajets. Vous voyez, VIA a tous les éléments en main pour adapter mieux que jamais son service transcontinental à vos planifications-voyage. Alors, prenez donc le train... pour mieux profiter de la vie. Pour plus de renseignements, adressez-vous à un agent de voyages ou au bureau des ventes VIA.

Les deux grands trains du Canada, l'invitation au voyage.

VIA Rail Canada

Anjou QUÉBEC
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Maison fondée en 1953
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE
"BOEUF, CANADA CATÉGORIE A RUBAN ROUGE"
Rosbif Parisien, steak faux filet, fondue bourguignonne, fondue chinoise.
"VEAU EXTRA"
Rôti de veau, escalopes, paupiettes de veau, poitrine de veau farcie
"AGNEAU FRAIS DE L'OUEST CANADIEN"
Gigot, côtes d'agneau, épaule en canard.
CHOUCROUTE GARNIE CUITE
• POULETS • LAPINS • CAILLES
• CANARD DE BARBARIE
• FAISANS • PINDATES
POUR ACCOMPAGNER VOS VIANDES NOUS VOUS OFFRONS MAINTENANT LES VINS DE LA S.A.Q.
"CHOIX DE PLATS CUISINES SPÉCIALITÉS MAISON"
CHARCUTERIE... SAVOUREUSE... EXCLUSIVE
Produits d'importation, fromages choisis, pain français.
"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"
807 est, rue Laurier (métro station Laurier) 272-4065/86

L'épave d'un gallion espagnol dans les eaux du Labrador

par Alain Duhamel

Les archéologues de Parcs Canada ont ouvert un important chapitre de notre histoire en localisant récemment l'épave d'un gallion espagnol dans les eaux du détroit de Belle-Isle.

À l'automne 1565, un gallion baléarien avait à son bord une cargaison de barils d'huile de baleine, le San Juan, était projeté sur des récifs par des vents violents dans la baie de « Butus », appelée aujourd'hui Red Bay, au Labrador.

Plus de 400 ans plus tard, une équipe de plongeurs de Parcs Canada, sous la direction de M. Robert Grenier, archéologue subaquatique, parvient à localiser une épave à une profondeur d'environ 30 pieds dans un excellent état de préservation. Tous les indices tendent à confirmer que le San Juan est bel et bien l'épave retrouvée à une centaine de pieds du rivage.

La découverte apporte une documentation matérielle considérable sur la présence des pêcheurs basques sur les côtes du Labrador et du Québec. Des recherches archéologiques sur des fours avaient établi sans l'ombre d'un doute l'existence sur nos côtes d'établissements saisonniers fréquentés par des pêcheurs basques. Mais jamais, jusqu'à la découverte du San Juan, les chercheurs n'avaient mis la main sur une pièce aussi considérable et aussi riche en renseignements.

Les recherches menant à cette importante découverte ont débuté il y a plusieurs années dans les dépôts d'archives espagnols. Mme Selma de Lotbinière Barkham, dans le cadre d'un programme de microfilmage pour le compte des



M. Robert Grenier, archéologue subaquatique. (Photo Jacques Grenier)

Archives publiques du Canada, avait retracé des documents sur des épaves espagnoles en eau canadienne.

Ses recherches indiquaient que la perte du San Juan, propriété de Ramos de Borda, de Pasajes de Fuenterrabia dans la province de Guipuzcoa, avait fait l'ob-

jet d'une réclamation, au nom de deux harponneurs, sur le partage des barils d'huile récupérés après la catastrophe.

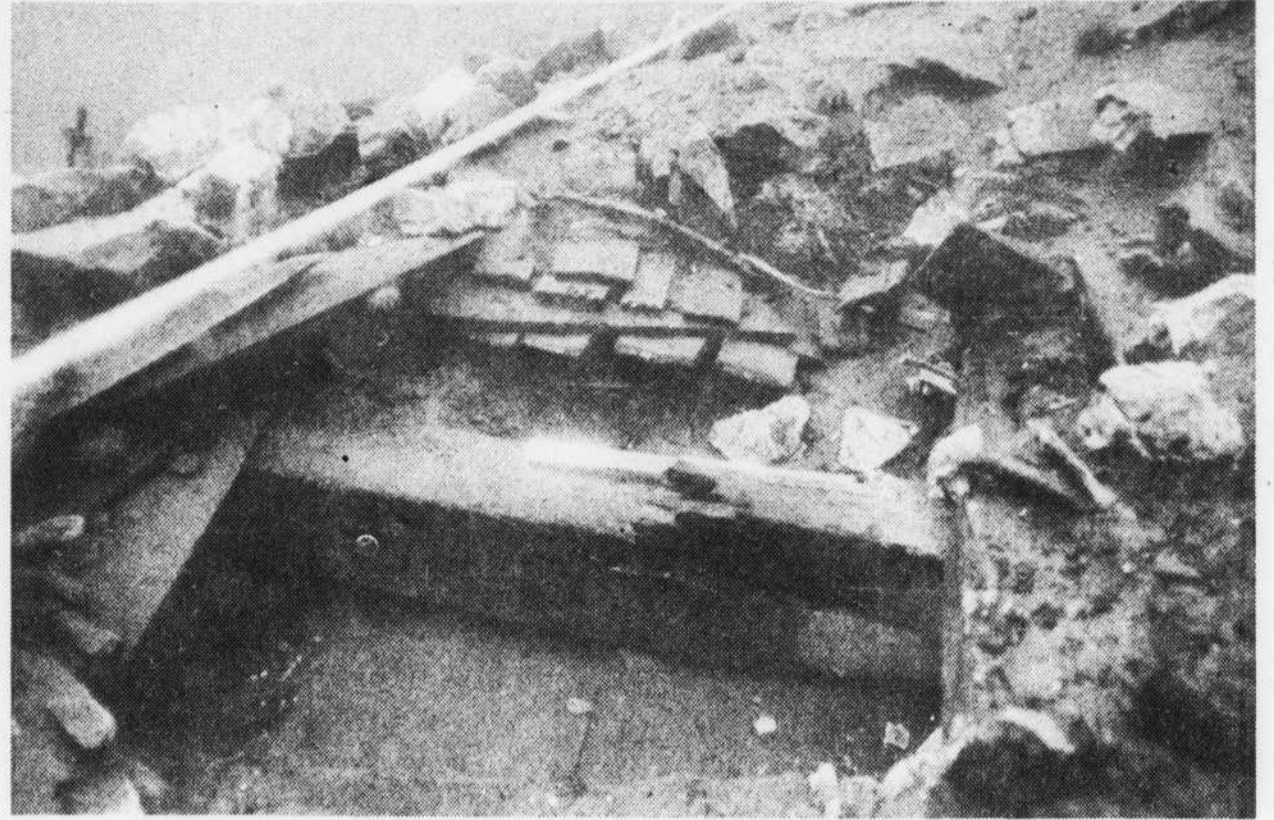
Au temps des Basques, près de 800 personnes habitaient le port en saison. Peu à peu, les Basques ont abandonné leurs expéditions en Amérique du Nord, un grand nombre de leurs bateaux étant réquisitionnés pour constituer « L'Invincible Armada ».

Aujourd'hui Red Bay a une population d'environ 300 habitants. Les pêcheurs n'avaient jamais soupçonné la présence d'une épave ancienne. La découverte a, selon M. Robert Grenier, contribué à la création d'une société d'histoire locale en vue de protéger l'épave et des sites archéologiques terrestres.

En effet, pendant que les plongeurs travaillaient sur le San Juan, une équipe d'archéologues de l'université Memorial, de Saint-Jean Terre-Neuve, sous la direction de M. James Tuck, effectuait des fouilles sur les établissements basques de Red Bay. Depuis longtemps, des tuiles retrouvées dans ce village posaient un mystère. On croit que les tuiles servaient à lester les bateaux.

« Red Bay était l'un des principaux ports de pêche à la baleine, nous dit M. Grenier. Les Basques contrôlaient le détroit de Belle-Isle. Il y avait une activité commerciale intense: dans les bonnes années, 20 ou 25 gallions pouvaient venir sur nos côtes. »

Les Basques avaient la réputation d'être d'excellents constructeurs de bateaux. L'épave du San Juan avec ses structures en chêne massif devrait permettre de connaître leurs techniques de construction.



À trente pieds de profondeur, l'épave du San Juan.

Parcs Canada a entrepris cette expédition avec le concours du ministère de la Culture et du Tourisme de Terre-Neuve.

La province de Terre-Neuve possède elle aussi une loi sur les biens et lieux historiques et le gouvernement de la province a

toujours exigé que les plongeurs du gouvernement fédéral aient des permis et respectent son autorité.

Les relations magistrats/ministres: Davis établit des règles de conduite

par Patricia Dumas
correspondance
particulière au DEVOIR

TORONTO — A la suite d'un scandale qui a forcé la démission de son solliciteur général, M. George Kerr, le 9 septembre, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, vient d'établir des règles de conduite pour les rapports entre son cabinet des ministres et le système judiciaire qui sont beaucoup plus strictes que celles établies par M. Trudeau pour le cabinet fédéral en mars 1976.

Les règles imposées par M. Davis touchent non seulement les rapports entre les ministres et les membres du système judiciaire mais également ceux entre les ministres et les membres du système quasi-judiciaire telles les commissions municipale et des transports de la province. Les règles qui avaient été établies par M. Trudeau ne concernaient que les rapports entre des ministres et des juges.

M. Davis a adopté cette

ligne dure après une série de flichsissements et de camouflages entourant la démission de M. Kerr. Elle est survenue au moment et à cause de la démission de l'ex-ministre fédéral du Travail, M. John Munro.

L'histoire a commencé quand M. Kerr a téléphoné à un adjoint d'un procureur de la Couronne à Burlington, le 14 août dernier. Il s'agissait d'un M. David Price qui n'a pas vu d'un bon oeil que le solliciteur général s'implique personnellement dans la cause d'un accusé de sa circonscription. Après consultation avec l'avocat de la défense, M. Price a décidé de faire part de l'incident au procureur de la Couronne qui, à son tour, a contacté le procureur général de la province et à partir de ce moment les heures ministérielles de l'ex-solliciteur général furent comptées.

Dorénavant, les ministres ontariens ne pourront communiquer avec des juges, des avocats de la Couronne et tout autre membre officiel du sys-

tème judiciaire sans passer par le bureau du procureur général de la province. Quand aux rapports entre les ministres et les membres officiels du système quasi-judiciaire, ils devront se faire par l'intermédiaire du ministre responsable de la commission concernée.

Une enquête fut immédiatement entreprise par un haut fonctionnaire du ministère du procureur général et son rapport fut remis au premier ministre le 5 septembre. A ce moment là, M. Davis n'a pas jugé bon d'exiger la démission de son solliciteur général. Il s'est contenté de le fustiger pour son étourderie, tout en soulignant les grandes qualités humanitaires de son ministre. Cependant les journaux se sont emparés de l'affaire et en quelques jours l'incident a pris une proportion effarante pour le Parti conservateur de l'Ontario qui se préparait à son congrès annuel. Deux journalistes en particulier, qui avaient été à la Colline parlementaire d'Ottawa en juin

1974, au moment où il fut découvert que deux juges qui venaient d'être nommés à la Cour suprême, avait été très actifs dans les campagnes de l'ex-ministre fédéral du Travail, M. Munro, prirent en main le cas Kerr. Le sort voulut que cette semaine de septembre 1978, où le solliciteur général de l'Ontario avait des problèmes à cause de ses relations avec la justice, M. Munro en avait également de son côté. Cependant, ce dernier ne pouvait profiter de la bonne garde de son premier ministre qui avait établi des règles bien strictes à ce sujet et fut déçu par le champ.

Le scandale Kerr tourne autour des contradictions qui existent entre les déclarations de l'ex-solliciteur général et les données du rapport de l'enquête sur le sujet. M. Kerr prétend avoir appelé l'adjoint du procureur de la Couronne dans le seul but de savoir si un nommé Francis Harrison, accusé de conduire sans permis, était vraiment passible de pri-

son. Le rapport établi dès le départ que M. Kerr voulait empêcher le procureur de la Couronne d'envoyer, l'accusé en prison.

Ce M. Harrison était un chômeur, en piteux état émotionnel pour qui l'emprisonnement aurait causé le suicide, semble-t-il. C'est ce que soutient M. Kerr qui de toute évidence ne récoltait pas un sou pour ses services. Il ne s'agit donc pas d'une histoire de pot-de-vin mais bien d'un affront à l'indépendance du système judiciaire. C'est cette indépendance que M. Davis veut protéger en imposant ses nouveaux règlements. Il considère qu'il est primordial à notre démocratie que le système judiciaire conserve son autonomie.

Cependant, le premier ministre doit essayer des critiques acerbes de l'opposition et de la presse pour avoir tant tardé à adopter ces politiques. Ce n'est qu'après la démission de M. Munro et d'une campagne féroce de la presse torontoise que M. Davis a finalement accepté la démission de M. Kerr en plein congrès annuel, le 9 septembre, mais non pas sans déclarer que les comparaisons faites entre M. Kerr et M. Munro n'étaient pas fondées puisque M. Kerr n'avait appelé qu'un adjoint au procureur de la Couronne alors que M. Munro avait appelé un juge.

Ce n'était cependant pas la première fois que M. Davis devait accepter la démission de M. Kerr, celui-ci ayant été impliqué dans une histoire de pot-de-vin alors qu'il était solliciteur général en 1975. Les accusations portées contre lui à l'époque se sont révélées fausses, mais il s'était déjà fait remarquer par sa façon un peu cavalière de traiter avec le système judiciaire. Cette fois-ci M. Davis a dû faire passer son devoir avant son inébranlable loyauté envers ses vieux copains et marquer de façon éclatante son désaccord.

Pourquoi pas être aussi citoyen de l'Association Québec-Canada ?

QUEBEC (PC) — Dans un Québec souverain, il y aura une citoyenneté québécoise mais « rien n'empêche d'imaginer une jonction internationale ou les citoyens québécois pourraient être, dans dix ou quinze ans, citoyens de l'association Québec-Canada ».

C'est ce qu'a répondu hier le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, au député libéral de Jean-Talon M. Raymond Garneau, qui l'interrogeait à l'Assemblée nationale.

Une banque de terres au Québec

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec entend constituer une banque de terres arables en vue de favoriser la relève en agriculture.

Il entend de plus doubler le montant maximum des subventions consenties pour l'établissement de jeunes sur des fermes d'exploitation agricoles. Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a déposé deux projets de lois en ce sens hier à l'Assemblée nationale. Il s'agit de la loi 99, modifiant la Loi du ministère de l'Agriculture, et de la loi 100, favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles.

La banque de terres arables contient des terres qui pourront être louées « pour favoriser la relève en agriculture, l'agrandissement ou la consolidation de fermes de type familial et l'exploitation de terres arables non utilisées ou sous utilisées ». Quant aux subventions, elles seront doublées et varient désormais de \$2,000 à \$6,000 dépendant des fins pour lesquelles elles sont versées.

Le député de Jean-Talon s'étonnait de déclarations qu'il jugeait contradictoires au sujet de la nationalité des citoyens québécois après l'accession du Québec à la souveraineté.

« Il y a des précédents dans d'autres pays sur lesquels les citoyens ont droit d'être informés, a poursuivi M. Lévesque. Il y a des exemples de passeports communs, des éléments de citoyenneté commune, comme en Scandinavie. Cela se décide à partir d'un peuple qui contrôle ses lois et sa fiscalité. »

Le chef du gouvernement a rappelé que les gens d'ici avaient déjà été conjointement sujets britanniques et citoyens canadiens. « On ne se barrera pas les jambes là-dessus », a-t-il dit.

Cette réponse n'a pas satisfait le député de Jean-Talon

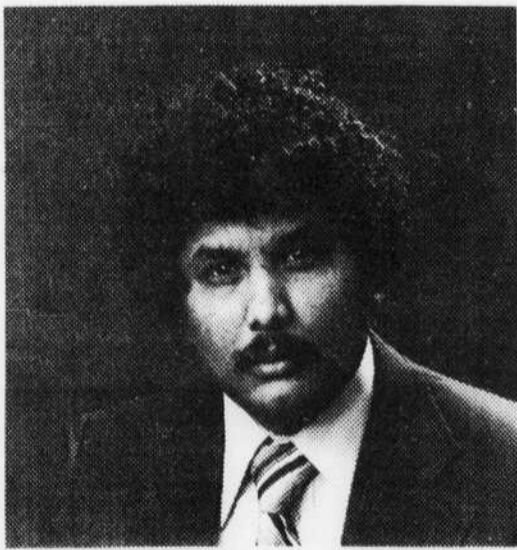
qui a répété sa question à trois reprises. Il a accusé le chef du gouvernement d'être « un bel exemple d'invertébré ».

Le premier ministre a rétorqué en invitant le député à « moins de frustrations ». « Les simples citoyens comprennent ce qu'on dit tandis que nos amis d'en face n'ont rien à proposer comme solution de rechange », a-t-il dit.

« Ils seront citoyens québécois mais il pourra y avoir une jonction internationale comme dans toute société moderne. Cessez de vous demander combien d'anges peuvent tenir sur la tête d'un épiingle », a conclu M. Lévesque.

Son vis-à-vis libéral, le député de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque, n'a eu qu'un commentaire: il a accusé le premier ministre de « schizophrénie ».

«SI DAWSON EST ABANDONNÉ, NOUS LE SOMMES TOUS.»



Sam Budhram
Ingénieur en mécanique
Dawson 73

aussi l'un de ceux qui satisfont le mieux au programme des CEGEP. La diversité de ses cours est incroyable et ses professeurs ne ménagent pas leurs efforts pour aider les étudiants à atteindre leurs buts.

Seulement, pour continuer à tenir le rôle important qu'il joue dans l'éducation anglophone au Québec, le collège Dawson requiert l'aide financière du gouvernement provincial. Ses locaux ont grand besoin de rénovation. Ils sont dispersés un peu partout dans Montréal. Ses installations sportives sont inexistantes.

Depuis plus de dix ans, le gouvernement provincial reconnaît les difficultés de Dawson. Depuis plus de dix ans, le gouvernement sasse et ressasse la solution. Il semble bien qu'on doive maintenant le convaincre d'agir.

COMPOSEZ 866-7953

En tant que diplômé satisfait de Dawson, je peux témoigner de l'excellence de son enseignement dans le contexte éducatif du Québec. Et je me soucie suffisamment de son avenir pour m'engager publiquement. Dawson ne vous demande pas d'argent, seulement votre appui moral et votre nom pour une pétition en vue d'obtenir l'aide financière du gouvernement. Téléphonnez à ceux qui ont le collège Dawson à coeur, 866-7953, et donnez votre nom pour la pétition.

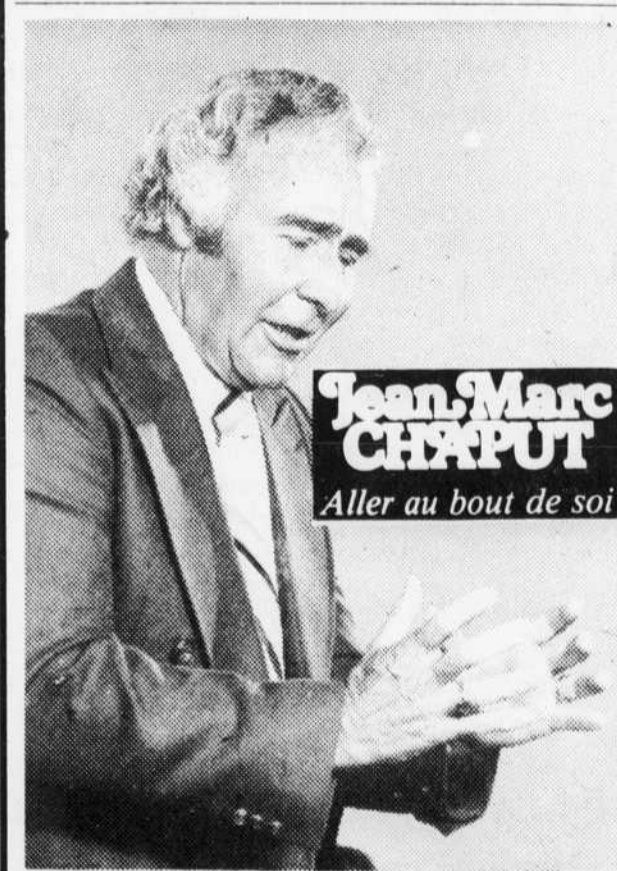
«J'ai une bonne situation, grâce à mon instruction acquise en grande partie au collège Dawson. C'est lui qui m'a offert le cours technique qui me convenait à un endroit pratique (au centre-ville) et au moment propice. Bien des membres de diverses ethnies montréalaises peuvent en dire autant. En fait, la grande majorité des 7 000 étudiants de jour et des 6 000 adultes des cours du soir en sont: Italiens, Grecs, Noirs, Orientaux.

Fait à souligner, les statistiques du service de placement des étudiants de Dawson démontrent que la plupart des diplômés de Dawson restent et travaillent au Québec.

Aujourd'hui, Dawson est non seulement le plus grand CEGEP du Québec, c'est

COLLÈGE DAWSON

Votre nom nous est indispensable.



Jean-Marc CHAPUT
Aller au bout de soi

21 et 22 novembre '78, 20h.30

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

CASTILLON

Un cognac dont la qualité en dit plus que le prix!

S.A.Q. 121-E



Pétrole: la hausse remise ?

QUEBEC (PC) — Tout comme il l'a fait dans le cas de l'usine LaPrade avec le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral remet en cause une entente avec l'Alberta sur la hausse du prix du pétrole brut et il n'est plus assuré que l'augmentation de un dollar le baril prévue pour le 1er janvier prochain soit mise en application.

C'est ce qui se dégage de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie qui s'est tenue hier à Québec, où le ministre canadien, M. Alastair Gillespie, a invoqué des raisons de concurrence de l'industrie manufacturière canadienne avec celle des États-Unis pour songer à retarder la hausse du premier janvier.

Les représentants provinciaux ne l'ont cependant pas entendu de la même oreille et c'est à l'unanimité qu'ils ont exhorté le fédéral à respecter l'accord de 1976 avec l'Alberta, accord qui stipule que le prix du pétrole canadien sera ramené progressivement au niveau du prix mondial.

Deux fois par année, le 1er juillet et le 1er janvier, pendant quatre ans, le prix du pétrole de l'Alberta doit être majoré de \$1, un peu moins que \$3 sur le marché mondial.

M. Guy Joron, ministre québécois délégué à l'Énergie, a été l'un de ceux qui ont le plus plaidé en faveur du respect de cette entente.

D'une part, a-t-il dit aux journalistes, une entente est une entente et, d'autre part il vaut mieux que les consommateurs assument graduellement une hausse légère des coûts plutôt qu'une majoration importante d'un seul coup.

Il a ajouté que ses collègues provinciaux ont exprimé que cette hausse, qui est inévitable, aurait lieu seulement après les élections fédérales, selon la stratégie du gouvernement Trudeau, et l'augmentation serait alors plus grande.

M. Gillespie a expliqué, de son côté, qu'il faut prendre en considération le facteur de la concurrence des industries consommatrices de pétrole avant de décréter des changements de tarifs.

Il a également signifié que le gouvernement attendrait de connaître le taux de change du dollar canadien, en vigueur le 1er janvier, avant de prendre une décision sur cette question.

La différence des prix du pétrole canadien et américain varie selon le taux de change, qui peuvent aller de 75

cents le baril selon Ottawa à \$1.50, d'après l'Alberta.

Dans l'esprit de M. Joron, il est de toutes manières inévitable que le prix du pétrole canadien atteigne un jour celui du marché mondial et pourquoi ne pas y arriver par étapes au lieu de le faire brutalement d'un seul coup, a demandé le ministre québécois. La hausse de un dollar le baril de pétrole brut se traduit par une augmentation du prix de l'essence aux pompes d'environ trois cents.

Par ailleurs, un comité de travail fédéral-provincial a été mis sur pied pour étudier les façons de solutionner le problème des surplus de produits pétroliers raffinés au Québec. M. Joron a expliqué que parmi l'éventail de solutions, le fédéral pourrait demander aux États-Unis d'acheter une partie de ces produits excédentaires, étant donné que nos voisins du Sud sont aux prises avec un problème d'approvisionnement de cette source d'énergie. On pourrait également songer à modifier les structures de raffinage au Québec, ce qui impliquerait des investissements, de façon à diminuer la quantité de produits résiduels.

Il a aussi été convenu que le Québec et l'Alberta créeraient un comité pour examiner la question de la vente de gaz naturel albertain au Québec.

Lazure s'engage à appuyer les restrictions dans les hôpitaux

par Marie Laurier

QUEBEC — M. Denis Lazure a solennellement déclaré hier à Québec devant les participants au congrès de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHQ) que le plan de redressement budgétaire imposé à chaque hôpital en juin dernier — et dont la première tranche lui a été soumise le 31 octobre — devenait « le sien et celui du gouvernement ».

Ainsi le ministre des Affaires sociales a-t-il voulu dissiper toute équivoque quant aux moyens employés pour réduire les dépenses dans les centres hospitaliers où les salaires du personnel comptent pour près de 80% des budgets. Il calmait aussi l'inquiétude exprimée la veille par les gestionnaires lors de leur réunion annuelle au cours de laquelle ils ont élu un nouveau président, M. Paul Pleau. En effet, les directeurs d'hôpitaux craignent d'être les boucs émissaires de cette politique d'austérité édictée par le gouvernement et qui pourrait bien compromettre la qualité des soins étant donné le climat difficile qui règne dans certains endroits. Sans vouloir jouer au « magicien », M. Lazure ne partage pas ces vues pessimistes, même s'il admet que les « temps sont durs ».

Selon lui, seuls « 25 hôpitaux ou moins » sur les 362 du réseau public devront se contraindre à faire des mises à pied et encore de façon graduelle.

De plus, toujours dans l'objectif de serrer dans les dépenses et de contrer les déficits, M. Lazure a annoncé que la Loi des services de santé et des services sociaux sera bientôt amendée pour permettre aux centres hospitaliers de contourner les effectifs médicaux « de façon à assurer un meilleur contrôle des coûts à l'échelle des établissements ».

« Tous les centres hospitaliers, a-t-il dit, se verront dans l'obligation de produire un plan d'organisation des effectifs médicaux, adapté à leurs besoins et prévoyant la constitution de départements cliniques ou seront déterminées les spécialités offertes de même que le nombre optimal de médecins et dentistes requis ».

Le 15e congrès de l'AHQ qui réunit quelque 800 directeurs généraux, administrateurs et observateurs étudie le thème suivant: « Le pouvoir... pour qui et par qui? » Tant dans le texte de son allocution que dans ses réponses aux interventions des délégués, M. Lazure a tenté de rassurer ses collaborateurs: « Le gouvernement et moi-même épousons vos plans de redressement budgétaire et je me charge de les défendre publiquement, le cas échéant », a-t-il promis en félicitant les directeurs d'avoir présenté des « rapports de qualité ». Sans toutefois promettre de se faire arbitre chaque fois qu'un conflit survient dans un hôpital, le ministre rappelle qu'il a commencé à livrer ce message et qu'on l'entendra souvent dans les mois prochains: « Je suis convaincu, a-t-il dit, que la qualité des soins n'est pas uniquement reliée à la quantité du personnel. Or, c'est au Québec que l'on retrouve le plus grand nombre d'employés dans les hôpitaux. Il faut trouver les moyens de rétablir l'équilibre ».

Aussi a-t-il prié les directeurs et administrateurs d'hôpitaux à « être conscients de l'effet multiplicateur des dépenses de la santé sur l'économie québécoise ». Des statistiques récentes révèlent que le réseau des Affaires sociales achète en biens et services pour plus de \$400 millions chaque année dont \$75 millions uniquement pour les services alimentaires. On évalue à 50% seulement le contenu « québécois » de ces achats. M. Lazure a souligné qu'une étude faite par le ministère de l'Industrie et du Commerce démontre que des achats de \$25,000 contribuent à la création d'un peu plus de deux nouveaux emplois. « Il est donc intéressant de constater que le simple fait d'augmenter le 10% de contenu québécois de nos achats contribuerait à créer chez nous plus de 3,200 nouveaux emplois, dont un peu plus de 300 pourraient l'être par l'intermédiaire du secteur alimentaire », a soutenu M. Lazure.

Mais le thème même de ces assises a provoqué d'intéressantes réflexions sur l'exercice du pouvoir, notamment dans un réseau aussi complexe que celui du milieu hospitalier que l'on désire « décentraliser » tout en s'inscrivant dans les besoins réels de la population. Plusieurs experts ont démontré les exigences et les limites des conseils d'administration.

Pour M. Marcel Côté, directeur du Centre de formation et de perfectionnement en administration aux HEC, le cadre législatif et réglementaire des pouvoirs d'un Conseil d'admini-

nistration (CA) est bien circonscrit. En milieu hospitalier, a-t-il expliqué, on peut adjoindre cinq rôles précis au CA: de planificateur, de conseiller auprès du directeur général et des autres structures du réseau, de mandataire, d'agent de liaison entre le personnel et les usagers, enfin d'informateur surtout en ce qui touche au fonctionnement de l'hôpital.

Pour sa part, M. Claude Castonguay a rompu le silence qu'il s'était imposé dans le domaine de la santé en tout cas depuis qu'il a quitté sa fonction de ministre des Affaires sociales en 1973. Il estime toutefois que le rôle du CA dans un centre hospitalier est considérable, beaucoup plus que dans toute autre entreprise du secteur privé.

Le milieu hospitalier est un endroit original et différent des autres, a soutenu l'ancien ministre maintenant président de Le Fonds Laurentien et détenteur de plusieurs sièges dans différents conseils d'administration d'entreprises.

Différent et original parce qu'il est souvent une ressource globale et unique pour l'individu à la recherche de la santé, d'où l'extrême importance et délicatesse du rôle des administrateurs.

Ces derniers, en plus d'avoir les mêmes responsabilités que ceux qui optent pour l'entreprise privée, doivent tenir compte de cette mission sociale et humaine d'assurer une vie meilleure à leurs concitoyens.

M. Castonguay a souhaité qu'une information plus grande soit fournie aux personnes qui aspirent accéder au

CA d'un hôpital afin qu'elles se considèrent comme de véritables administrateurs d'un établissement de santé publique et non « comme de représentants du groupe d'où ils émanent ».

Dans l'après-midi, M. Jean-Claude Tremblay, vice-président exécutif et directeur général de l'AHQ s'est en quelque sorte fait l'avocat du diable en rappelant certaines réalités à l'égard de « l'ingérence extérieure à l'exercice du pouvoir ». Il a décrit la vie difficile d'un directeur général d'hôpital aux prises avec de multiples directives parfois contradictoires. « D'une façon caricaturale, a-t-il dit, la seule responsabilité pleine et entière qui reste aux administrateurs est celle de leur déficit, et quand il y a des surplus, on se fait fort de signaler comment on peut en disposer... »

A cet effet, M. Tremblay a réclamé une définition claire et précise des responsabilités du ministre et celle des administrateurs dans le contexte où nous vivons et la façon dont chacune des entités entend s'en décharger.

Ancien directeur général de l'hôpital Saint-Luc devenu depuis sous-ministre aux Affaires sociales, M. Jean-Claude Deschênes a plutôt mis l'accent sur le rôle de soutien que doit jouer le CA, tandis que M. Gérard Douville, directeur général d'un Centre régional de santé et de services sociaux a fait valoir les grandeurs et les misères de la régionalisation.

Le congrès de l'AHQ se termine aujourd'hui par un panel où l'on se demandera « qui mène vraiment dans un centre hospitalier ».

Rappelons que M. Paul Pleau, le nouveau président, succède à M. Maurice Cardinal, de Chicoutimi.

Le Livre blanc sur la sécurité: une mystification, selon la CSN

par Gilles Provost

Sous des dehors progressistes, le Livre blanc sur la santé et la sécurité au travail ne fait qu'entériner le statu quo et il n'est pas question que le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal endosse une telle mystification qui ne satisfait à aucune des demandes formulées par la CSN depuis quelques années, a déclaré hier M. Michel Chartrand, conseiller à la CSN.

A titre de mobilisation-consultation, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal organise d'ailleurs samedi une assemblée spéciale de tous les exécutifs de syndicats sur le Livre blanc, à l'école Cardinal-Newman, rue Christophe-Colomb.

M. Chartrand a surtout reproché au projet gouvernemental de ne pas tenir compte

des intérêts divergents des travailleurs et des employeurs et de baser « la prétendue réforme » sur des comités paritaires qui ne pourront avoir de pouvoir sans accord des parties et, donc, sans l'accord de l'employeur lui-même.

La CSN s'est toujours battue pour que les syndicats puissent défendre la santé de leurs membres grâce à un droit d'enquête sur tout sujet relatif à la santé et à la sécurité au travail, a souligné M. Chartrand; le Livre blanc, lui, accorde un simple droit de « surveillance préventive » et de « visite des lieux de travail ». On est donc loin d'un droit d'enquête et d'analyses techniques par les travailleurs, d'autant plus que le droit de « visite » décrit dans le Livre blanc est accordé au comité paritaire et non pas à chacune des parties qui y sont représentées.

La CSN, ajoute le bouillant

syndicaliste, s'est toujours battu pour que les ouvriers aient un « droit collectif » de cesser le travail si ce dernier est dangereux. Le Livre blanc, pour sa part, reconnaît ce droit aux individus isolés qui devront donc affronter seuls les sanctions possibles du « boss »: « Rien, dans le projet Marois, n'empêche un employeur d'affecter un ouvrier plus craintif ou plus docile à une tâche dangereuse qui avait été refusée par un autre travailleur. »

M. Chartrand a aussi dénoncé l'utopie de vouloir créer des comités paritaires dans les entreprises non syndiquées. « Les seules assemblées d'ouvriers qui aient jamais été organisées dans des compagnies non syndiquées l'ont été par les patrons, a-t-il lancé. Jamais un ouvrier dénué de toute protection personnelle ne pourra négocier

sérieusement avec son employeur. »

La CSN réclame aussi que les ouvriers puissent choisir leur médecin comme n'importe quelle autre personne de notre société. Le Livre blanc semble aller dans ce sens mais il prévoit quand même que c'est le fameux comité paritaire qui choisira ce médecin. En cas de désaccord, les organismes officiels devront trancher en accordant la préférence au médecin qui était déjà à l'emploi de la compagnie.

« Jamais un médecin de compagnie n'a découvert la moindre maladie du travail chez un employé, même si ce dernier était à l'article de la mort, a dit M. Chartrand. Il est incroyable qu'on leur reconnaisse une priorité de principe. Même le conseil du patronat reconnaît que les médecins sont des gestionnaires de la compagnie comme les autres. »

La CSN a toujours réclaté que le syndicat ait un droit strict à exiger le respect des normes de sécurité et l'entretien préventif de la machinerie. Cela ne se fait nulle part et le Livre blanc est pratiquement muet sur ces points essentiels à la santé des travailleurs.

L'aspect de la compensation ne trouve pas davantage grâce aux yeux de la CSN: « Lorsqu'un ouvrier est blessé ou malade à cause d'un milieu de travail insalubre, il devrait avoir droit à des dommages de la part de l'employeur responsable, a dit M. Chartrand. Or le Livre blanc ne lui accorde même pas le minimum décemment, c'est-à-dire un plein salaire et une vraie sécurité d'emploi. »

« En effet, le projet Marois prévoit que la compensation doit être suffisamment faible pour maintenir une certaine incitation à retourner au travail. Il admet aussi que le travailleur malade ou handicapé puisse être contraint par la suite à solliciter un emploi ailleurs », a-t-il rappelé.

« L'organisme réparateur, dit le Livre blanc, devra être à l'avant-garde dans les démarches qui s'imposeront lorsque, soit à cause de la diminution des aptitudes du travailleur blessé, soit à cause de l'absence de poste convenable disponible chez son employeur, le travailleur se verra contraint de chercher un emploi ailleurs. »

« Cela ne fait que confirmer le mépris du gouvernement pour les ouvriers, a ajouté M. Chartrand. C'est le même gouvernement qui contrôle le gigantesque chantier de la Baie James, là où le premier ouvrier qui veut défendre son droit à la santé se retrouve instantanément sur l'oiseau bleu (l'avion) en droite ligne vers Montréal... »

En outre, la CSN craint que les comités paritaires régionaux proposés dans le Livre blanc, ne soient un moyen supplémentaire de paralyser le système et de bloquer les réformes: ces comités, encore une fois, ne pourront fonctionner qu'avec l'accord des patrons.

La seule solution viable, c'est de reconnaître des droits aux syndicats de travailleurs eux-mêmes et de faire des comités d'entreprises de simples tables de négociation où les problèmes se concluront par une épreuve de force, estime M. Chartrand.

A bien des égards, le Livre blanc est même un recul dit-il, puisque certains syndicats CSN ont déjà obtenu des clauses plus avantageuses, à la Vickers par exemple, et que les employeurs utilisent maintenant la législation prochaine comme prétexte pour revenir en arrière.

SOS-INONDATIONS AU VIETNAM

Un nouveau coup trappe le peuple Vietnamien: de terribles inondations viennent de provoquer des dégâts énormes. Plus de 2.8 millions de tonnes de riz (soit le cinquième de la production nationale en 1977) sont perdus. Quelque 4 millions de personnes ont été touchées. Pour faire face à cette situation, le Vietnam a un besoin urgent de vivres, de médicaments, de semences...

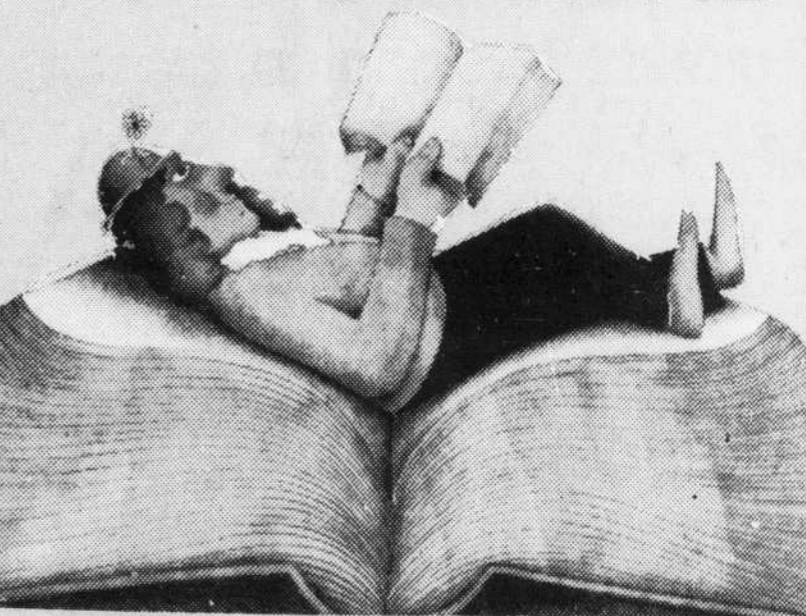
Au Québec, des centrales syndicales, des organismes, et des individus ont formé le COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES D'INONDATION AU VIETNAM. L'objectif de ce comité est d'amasser \$400,000, (soit l'équivalent de 2,000 tonnes de riz).

Nous avons besoin de l'aide immédiate des organismes et des individus.

Veillez faire parvenir vos dons à:

C.A.V.I. — Vietnam
C.P. 91 Succ. "M", Montréal H1V 3L6
Tél.: 735-4561, 382-7670
le soir: 844-4326

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL



Place Bonaventure
du 21 au 26 novembre 1978

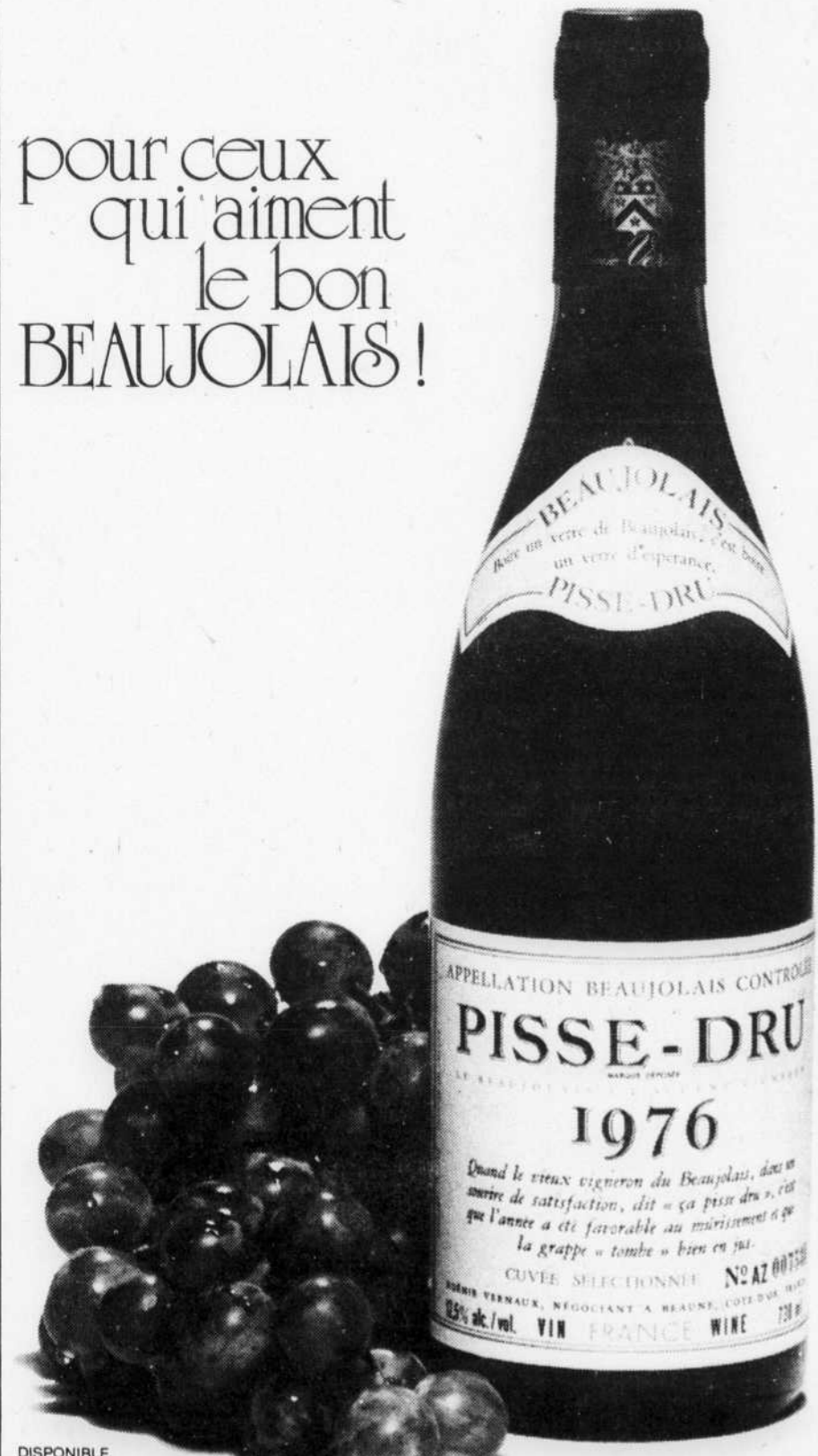
Aidez les petits frères à leur redonner le sourire



Envoyez vos contributions à:

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
4624 rue Garnier, Montréal H2J 3S7
Téléphone: 523-3634 — 523-4142

pour ceux qui aiment le bon **BEAUJOLAIS!**



BEAUJOLAIS
PISSE-DRÛ
1976

DISPONIBLE EN MAGNUM, BOUTEILLE ET 1/2 BOUTEILLE.
LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.
MONTREAL, QUÉBEC



Le président Carter a reçu hier à la Maison-Blanche le vice-président égyptien, M. Hosni Mubarak, qui lui a remis les nouvelles propositions égyptiennes pour débloquent les négociations de paix avec Israël. (Photolaser AP)

La Malaisie retarde l'expulsion du Hai Hong à cause de l'offre de Paris

■ Québec prêt à accueillir 200 réfugiés

PORT KLANG (d'après AP, AFP et CP) — Le gouvernement malais a demandé hier aux autorités françaises et canadiennes de confirmer et officialiser leur intention d'accueillir une partie des 2.500 Vietnamiens qui se trouvent depuis un mois à bord du cargo Hai Hong.

Alors que des responsables du problème des réfugiés ont annoncé que 3.000 autres fugitifs vietnamiens, arrivés en Malaisie depuis le début de la semaine à bord de petite embarcations, ont été admis dans des camps de réfugiés installés sur des îles au large de la côte est du pays, divers gouvernements et organisations et de nombreux journaux con-

tinuent de prendre position sur l'affaire du Hai Hong, ce cargo qui est ancré depuis le 8 novembre au large de Port Klang, sur la côte ouest de la Malaisie.

Selon des sources diplomatiques, les autorités de Kuala Lumpur accorderont temporairement asile aux passagers du navire une fois qu'elles auront reçu l'assurance concrète que la France, le Canada et éventuellement d'autres pays acceptent de les recevoir. D'après ces sources, des diplomates occidentaux et un représentant de l'ONU ont demandé à la Malaisie un délai de deux jours pour trouver des lieux d'accueil pour ces réfugiés avant qu'elle n'oblige le

cargo à reprendre la mer. Cette requête devrait être acceptée.

L'ambassadeur de France à Kuala Lumpur doit ce matin officiellement présenter aux autorités malaisiennes l'offre de la France d'accueillir tous ceux d'entre eux qui le demanderont.

Un porte-parole de l'ambassade de France a indiqué que les premières instructions du quai d'Orsay étaient parvenues par téléphone à Kuala Lumpur hier soir. Il a confirmé que la France était prête à accueillir tous les passagers du Hai Hong qui en feront la demande. Ils s'ajouteraient aux soixante réfugiés vietnamiens que la France accueille chaque mois en provenance de Malaisie.

L'ambassade de France a demandé hier aux autorités malaisiennes de surseoir à la mise en application de leur décision d'expulser le cargo et ses passagers. D'autres missions diplomatiques, celles du Canada et des États-Unis notamment, se sont jointes à cette démarche.

Dans l'immédiat, un remorquage du Hai Hong hors des eaux territoriales par la marine malaisienne paraît exclu. Une source proche du gouvernement malaisien a indiqué hier à l'AFP que le gouvernement de Kuala Lumpur était prêt à assouplir sa position à la suite de l'offre du gouvernement français.

D'autres part, un médecin français de l'organisation « Médecins sans frontières », le Dr Gerard Muller, est arrivé à Kuala Lumpur avec une infirmière. Ils se rendront à bord du Hai Hong avec un lot de médicaments desquels ils recevront l'autorisation des autorités malaisiennes.

Un black-out total est maintenu sur ce qui se passe à bord du vieux cargo, toujours ancré à une vingtaine de kilomètres au large de Port Klang sous bonne garde de la marine malaisienne.

L'Égypte veut faire d'un accord sur Gaza un modèle pour la Cisjordanie

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le vice-président égyptien, M. Hosni Mubarak, a présenté hier un message de M. Anouar Sadate au président Jimmy Carter contenant de « nouvelles idées » pour surmonter la crise qui menace les négociations de paix égypto-israéliennes, indique-t-on officiellement à Washington.

Le porte-parole des pourparlers, M. George Sherman, s'est refusé à en résumer la substance, précisant simplement qu'elle constituait des « variations » sur le compromis élaboré par les États-Unis et soumis au Caire et à Jérusalem à la fin de la semaine dernière. Les négociations butent

sur la corrélation à établir entre les deux accords de Camp David.

Dans les milieux proches de la délégation égyptienne, on indique que le président égyptien, sans renoncer à un règlement global du statut des territoires de la rive occidentale du Jourdain, souhaiterait accélérer le processus de négociations en ce qui concerne la bande de Gaza afin qu'il puisse servir de modèle pour la Cisjordanie.

M. Sadate proposerait que les Israéliens, si la signature du traité de paix, montrent leur bonne volonté en assouplissant le régime militaire et en libérant les prisonniers politiques palestiniens détenus sur ce territoire.

L'Égypte exercerait également — à titre temporaire — le contrôle de certaines responsabilités de Gaza telles que la police et la sécurité en attendant qu'un gouvernement local représentatif des Palestiniens puisse être élu. On rappelle que depuis 1948 et jusqu'à la guerre des six jours, le Caire exerçait sa tutelle sur la bande de Gaza sans avoir jamais proclamé sa souveraineté sur le territoire.

Les négociations proprement dites pour la mise en place des autorités locales devraient commencer rapidement, si possible un mois après la signature du traité. Les suggestions du président Sadate, qui injectent une nouvelle dimension dans les pourparlers de paix, ont été reçues plutôt fraîchement à la Maison-Blanche. Il est vraisemblable qu'elles seront ardemment discutées à Jérusalem et opposées par l'aile dure du cabinet qui se réunit en session extraordinaire.

Le ministre israélien de la Défense, M. Ezer Weizman, qui dirigeait sa délégation en l'absence de M. Dayan, a quitté Washington en début de soirée pour rendre compte des dernières propositions de M. Sadate après s'être entretenu longuement et séparément avec le vice-président Mubarak et le secrétaire d'Etat Cyrus Vance.

Avant son départ, M. Weizman a indiqué qu'il n'avait aucune raison d'être pessimiste. Il a déclaré que ses conversations avec MM. Mubarak et Vance avaient été « très intéressantes et fructueuses ».

Confirmant implicitement que les propositions de M. Sadate portaient sur Gaza, il a estimé qu'elles contenaient des éléments à la fois « favorables et défavorables ». « Les Égyptiens, a-t-il poursuivi, préten-

dent que ces suggestions ne sont pas nouvelles. Mais nous avons quelques divergences de vue avec eux sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je rentre à Jérusalem afin d'en discuter. J'espère, a ajouté M. Weizman, qu'elles ne constitueront pas un obstacle insurmontable et que nous parviendrons à conclure le traité de paix ».

Avant de recevoir le vice-président Mubarak, le président Carter a exprimé sa contrariété en se plaignant que les parties engagées en cause fréquemment des accords déjà conclus. « L'une des choses les plus frustrantes, c'est que nous devons négocier le traité plusieurs fois », a-t-il confié au cours d'un petit déjeuner avec la presse. « J'espérais que l'accord pourrait être conclu en quelques jours mais les vieilles méfiances et querelles resurgissent », a-t-il dit en déplorant que « l'enthousiasme » de Camp David se soit évaporé.

A Jérusalem, on estime que

l'Égypte cherche à introduire de nouveau d'une façon ou d'une autre, un lien entre le traité bilatéral et l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza, lien auquel « Israël s'oppose fermement ». « D'abord, ils ont essayé par le canal d'un calendrier d'application du plan d'autonomie en Cisjordanie et à Gaza. Nous avons refusé cela, l'estimant complètement incompatible avec les accords de Camp David. Et maintenant, ils tentent de distinguer la Cisjordanie et Gaza en établissant un calendrier pour l'autonomie de Gaza tout en ajournant celui qui concerne la Cisjordanie. Israël croit que cela viole également les accords de Camp David. »

Le président Carter a paru faire preuve d'une irritation analogue en déclarant hier matin que les accords de Camp David « ne pouvaient être abrogés ». « Nous insistons pour que les accords soient honorés méticuleusement, si les deux parties ne s'entendent pas pour les changer », a-t-il ajouté.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

| | | |
|---|-----------------------------------|--|
| GRAUBERT, Oslas | 1175, Square du | 5 restaurants |
| "CHAMPS FOOD SYSTEMS LTD" | Beaver Hall | 1 Bar avec 3 Réceptions |
| PEREIRA, Joao | 50 Est, rue Beaubien | 1 Epicerie |
| KLETNIEKS, Renée | 4904, boul. St-Charles | Changement de capacité et autorisation de danse et spectacles dans le bar. |
| "RESTAURANT KAREN INC" | Pierrefonds | |
| MOREL, Thierry | 6327, Papineau | 1 Restaurant |
| FILISSETTI, Lina | 465, St-Jean | 1 Restaurant |
| "87945 CANADA LTD" | Montréal | 1 Bar |
| MANNA, Clément | 6394 St-Laurent | 1 Epicerie |
| LAFREYNE, Micheline | 82A, avenue Bélanger | 1 Epicerie |
| BEAUSOLEIL, Claude | 735 rue Notre-Dame, Lachine | 1 Epicerie |
| "GESTION CLAUDE BEAUSOLEIL INC." | | |
| FOURNEL, Lorraine | 2607, boul. Rosemont | 1 Epicerie |
| "VARIETES DYNAMIQUE INC." | 2420, Provost | 1 Epicerie |
| CZURMA, Teodor | Lachine | |
| DUBEAU, Jacques | 5105, Wellington | 1 Epicerie |
| "& LOUIS DUBEAU" | Verdun | |
| FACTEAU, Thérèse | 7726 St-Hubert, | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Montréal | |
| L'ECUYER, Jacques Antoine | 1228 ouest, | Changement de capacité du restaurant avec danse et oeuvres musicales et du bar. |
| "RITZ CANTON HOTEL COMPAGNY OF MONTREAL LTD" | Sherbrooke | Demande d'additionnelle d'un bar. |
| NGUYEN, Huu Quang | 14 ouest, Prince Arthur | 1 Restaurant |
| GINGRAS, Edmour | 6201, Chabot | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Montréal | |
| BELLEMARRE, René | 17, 5e Avenue | 1 Epicerie |
| OCCHIUTO, Francesco | 6020 Est, | 1 Epicerie |
| "MAGASIN LA BAIE DES FROMAGES INC./THE BAY OF THE CHEESE STORE INC." | Jean-Talon | |
| OCCHIUTO, Francesco | 2342 Est. Fleury | 1 Epicerie |
| "MAGASIN LA BAIE DES FROMAGES INC./THE BAY OF THE CHEESE STORE INC." | Montréal | |
| OCCHIUTO, Francesco | 1715, Est | 1 Epicerie |
| "MAGASIN LA BAIE DES FROMAGES INC./THE BAY OF THE CHEESE STORE INC." | Jean Talon | |
| OCCHIUTO, Francesco | 2005 Est, | 1 Epicerie |
| "MAGASIN LA BAIE DES FROMAGES INC./THE BAY OF THE CHEESE STORE INC." | Jean Talon | |
| RINALDI, Benito | 1949, L.O David | 1 Epicerie |
| "& FRANCESCO PERRI & GIOVANNI BASTONE" (Suite à une vente) | Montréal | |
| RIFAI, Fayeze | 15720, Pierrefonds | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Pierrefonds | |
| POULIN, Rolande | 676 Est. Jarry | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Montréal | |
| RICCIARDELLI, Luigi | 10, 055 de Lill, | 1 Epicerie |
| LIA, Giuseppe | 12, 046 est, | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Sherbrooke | |
| LANGLOIS, Georges | 250 et 266 Est, | 1 Taverne |
| (Suite à une vente) | Laurier | |
| GODOBOUT, Ivano | 2524, Masson | 1 Restaurant avec autorisation de exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la Loi. |
| "RESTAURANT LA HUTTE A PIZZA (QUÉBEC) LTÉE/PIZZA HUT RESTAURANT (QUÉBEC) LTD" | Montréal | |
| MAHIET, Jacky | 4998 Ouest, boul. de Maisonneuve, | 1 Restaurant - 1 Bar avec danse. |
| "RESTAURANT LE CHAROLAIS INC." (Changement de titulaire) | Westmount | |
| MAILLOUX, Gilles | 7040 Avenue Azilda, | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Anjou | |
| SANCHE, Gilles | 241 est. Jarry | 1 Epicerie |
| DELISLE, Gérard | 283, Argyle | 1 Epicerie |
| (Suite à une vente) | Verdun | |

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assemblée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRETARE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9.200
Montréal, Québec H2Y 1B6

Les Mig-23 de Cuba inquiètent Washington

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les révélations faites depuis quelques jours à Washington sur la présence de Mig 23 soviétiques dotés peut-être de capacités nucléaires tactiques, donnent un avant-goût de la formidable bataille parlementaire qui se déroulera au Congrès pour la ratification des futurs accords SALT-2.

C'est en effet dans ce contexte que la plupart des analystes à Washington placent ses fuites calculées visiblement pour embarrasser le président Carter, et l'obliger à durcir ses positions face à l'URSS.

L'affaire portée en elle tous les services d'une nouvelle crise entre les États-Unis et l'URSS. Si les germes de renseignements Américains parviennent à confirmer que ces intercepteurs à géométrie variable appartiennent bien aux types D ou F, en service seulement dans les pays du Pacte de Varsovie, il s'agira d'une violation flagrante de l'accord Kennedy-Krouchtchev de 1962, qui avait mis fin à la crise des missiles de Cuba.

Les derniers modèles de Mig-23, qui de l'avis d'un expert incontesté, le secrétaire à la Défense Harold Brown, ont un rayon d'action et une charge substantiellement meilleure que leurs prédécesseurs, peuvent en effet embarquer des charges nucléaires tactiques.

Le déploiement de missiles et de bombardiers nucléaires soviétiques à Cuba en octobre-novembre 1962, avait déclenché la plus grave crise de l'après-guerre dans les relations américano-soviétiques.

Au pouvoir à peine depuis deux ans, le président Kennedy avait immédiatement imposé le blocus de Cuba aux navires soviétiques. Après plusieurs jours de tension extrême, le numéro un du PC soviétique d'alors, le bouillant Nikita Krouchtchev, avait dû faire marche arrière et ordonner le retrait des missiles et des bombardiers. Les deux chefs d'Etat étaient ensuite tombés d'accord pour que Cuba, située à 150 kilomètres des Côtes de Floride ne devienne jamais une base nucléaire avancée soviétique.

Cet accord avait été renouvelé en 1970 par le président Nixon, lors d'une nouvelle fois les Soviétiques tentèrent de construire des facilités de radoub pour leurs sous-marins nucléaires à Cienfuegos. M. Leonid Brejnev s'inclina.

La mise en service de Mig-23 dans l'armée de l'air cubaine est donc suivie avec une extrême attention par l'administration Américaine. Le secrétaire d'Etat à la Défense, M. Harold Brown, a évoqué la possibilité d'une nouvelle violation de l'accord Kennedy-Krouchtchev dans un memorandum secret adressé au président Carter le mois dernier.

Le chef de la Maison-Blanche est maintenant placé devant un choix ardu: demander le retrait de ces appareils de Cuba qui sont actuellement au nombre d'une quinzaine, ou rassurer l'opinion publique américaine en affirmant que ces appareils ne menacent pas la sécurité des États-Unis.

Dans les deux cas, des difficultés l'attendent. Poser un ultimatum au Kremlin relancerait la tension entre les deux pays, au moment où Washington souhaite améliorer ses relations avec Moscou. Ne rien faire risque à court terme de remettre en cause les futurs accords SALT.

Le ministre israélien de la Défense, M. Ezer Weizman, qui dirigeait sa délégation en l'absence de M. Dayan, a quitté Washington en début de soirée pour rendre compte des dernières propositions de M. Sadate après s'être entretenu longuement et séparément avec le vice-président Mubarak et le secrétaire d'Etat Cyrus Vance.

Avant son départ, M. Weizman a indiqué qu'il n'avait aucune raison d'être pessimiste. Il a déclaré que ses conversations avec MM. Mubarak et Vance avaient été « très intéressantes et fructueuses ».

Confirmant implicitement que les propositions de M. Sadate portaient sur Gaza, il a estimé qu'elles contenaient des éléments à la fois « favorables et défavorables ». « Les Égyptiens, a-t-il poursuivi, préten-

dent que ces suggestions ne sont pas nouvelles. Mais nous avons quelques divergences de vue avec eux sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je rentre à Jérusalem afin d'en discuter. J'espère, a ajouté M. Weizman, qu'elles ne constitueront pas un obstacle insurmontable et que nous parviendrons à conclure le traité de paix ».

Avant de recevoir le vice-président Mubarak, le président Carter a exprimé sa contrariété en se plaignant que les parties engagées en cause fréquemment des accords déjà conclus. « L'une des choses les plus frustrantes, c'est que nous devons négocier le traité plusieurs fois », a-t-il confié au cours d'un petit déjeuner avec la presse. « J'espérais que l'accord pourrait être conclu en quelques jours mais les vieilles méfiances et querelles resurgissent », a-t-il dit en déplorant que « l'enthousiasme » de Camp David se soit évaporé.

A Jérusalem, on estime que

l'Égypte cherche à introduire de nouveau d'une façon ou d'une autre, un lien entre le traité bilatéral et l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza, lien auquel « Israël s'oppose fermement ». « D'abord, ils ont essayé par le canal d'un calendrier d'application du plan d'autonomie en Cisjordanie et à Gaza. Nous avons refusé cela, l'estimant complètement incompatible avec les accords de Camp David. Et maintenant, ils tentent de distinguer la Cisjordanie et Gaza en établissant un calendrier pour l'autonomie de Gaza tout en ajournant celui qui concerne la Cisjordanie. Israël croit que cela viole également les accords de Camp David. »

Le président Carter a paru faire preuve d'une irritation analogue en déclarant hier matin que les accords de Camp David « ne pouvaient être abrogés ». « Nous insistons pour que les accords soient honorés méticuleusement, si les deux parties ne s'entendent pas pour les changer », a-t-il ajouté.

Huit civils nommés ministres à Téhéran

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — Huit portefeuilles ministériels ont été attribués hier à des civils par le général Gholam Reza Azahari, qui a présenté les nouveaux ministres au chah. Ces nominations portent à quinze le nombre des ministres non militaires, alors que sept généraux et un amiral sont également à la tête de ministères.

Le général Azahari a ainsi

voulu donner une coloration encore plus « civile » au cabinet qu'il a commencé à constituer le 6 novembre, au lendemain de sanglantes émeutes.

Avec presque deux ministres civils pour un militaire, le régime iranien semble vouloir confirmer que la présence des militaires n'est que provisoire, ainsi que l'avait dit le premier ministre, dans un récent entretien avec un journaliste français. « L'armée est fidèle à sa majesté à cent pour cent, avait-il déclaré. Si je suis là, c'est parce que la situation l'exige. Dès qu'elle redeviendra normale, je ne resterai pas une minute de plus ».

Les anciens ministres du gouvernement de M. Jaafar Shariff-Emami, le dernier gouvernement civil, retrouvent leurs postes. Il s'agit de M. Moshen Foroughi, ministre des arts et de la culture, du Dr Mohammed Hassan Morshed, ministre de la Santé, et de M. Mostafa Paldar, ministre d'Etat chargé des affaires sociales.

M. Ezzatollah Homayunfar, déjà membre du gouvernement formé le 6 novembre devient ministre d'Etat aux affaires politiques.

Les quatre autres nouveaux ministres civils sont M. Ahmad Nazemi, ministre d'Etat chargé des affaires parlementaires, M. Manouchehr Behroun, ministre du Logement et du développement urbain, M. Shams-Eddin Mofodi, ministre de l'Enseignement supérieur, et M. Moshen Shariatmadar, ministre d'Etat chargé des affaires religieuses.

Ce remaniement a été annoncé alors que les forces ar-

mées se préparent à fêter l'anniversaire de leur création en 1921 par le posant du souverain actuel. L'imposant défilé militaire qui sera organisé aujourd'hui à Téhéran aura également pour but de montrer que les militaires conservent une ferme contrôle de la situation.

Dans un message, le chah a exprimé « sa profonde satisfaction aux officiers, soldats et employés des forces armées impériales (...) qui ont prouvé leur dévouement au pays et à sa prospérité et sont prêts à tous les sacrifices ».

D'autre part, Téhéran, à la veille du vendredi, chôme dans les pays islamiques, semble avoir repris son aspect normal, mais l'armée veille toujours. Même si elle a allégué son dispositif et si, à la place des chars et automitrailleuses, on ne voit plus que des camions avec des soldats armés aux grands carrefours de la cité, elle demeure omniprésente... D'ailleurs, chaque soir à vingt-et-une heures, l'armée applique rigoureusement le couvre-feu, et une chappe de ordinaire bruyante.

Sur le front social, un porte-parole de la compagnie nationale iranienne a indiqué que la situation revenait peu à peu à la normale, tant pour la production de pétrole brut, qui approche à nouveau les 3 millions de barils par jour que pour, le raffinage ou le chargement des pétroliers assurant l'exportation de l'or noir. Selon des estimations non officielles, les trois semaines de grève auraient coûté un milliard de dollars à l'économie iranienne.

Brésil: l'opposition paraît bien placée

RIO DE JANEIRO (AFP) — Les premiers résultats des élections législatives qui se sont déroulées mercredi au Brésil étaient hier nettement favorables à l'opposition, mais, selon un dernier sondage Gallup, le gouvernement conservera la majorité au Congrès.

Le dépouillement a en effet commencé par les Etats où le Mouvement démocratique brésilien (MDR — seul parti légal d'opposition) est, de tradition, fortement implanté: Rio de Janeiro, Sao Paulo, et Rio Grande Do Sul, où les trois candidats du MDB au Sénat sont assurés de l'emporter. Dans le Minas Gerais, le Santa Catarina, Espírito Santo, le Rio Grande Do Norte et le Goias, les candidats au Sénat du MDB sont également en tête.

Les projections de l'institut brésilien d'opinion publique IBOPE, réalisées dans six Etats, donnent comme pratiquement élus 22 députés fédéraux du MDB et 8 de l'ARENA (parti officiel) sur un total de 420. Mais ce résultat s'appuie sur une étude principalement réalisée dans les places fortes de l'opposition.

Les résultats de l'intérieur du pays, qui seront plus longs à venir, devraient modifier cette tendance. Selon le sondage global, effectué par Gallup quatre jours avant le scrutin dans 20 Etats sur 22, le parti gouvernemental réunira 44 pour cent des voix contre 43 à l'opposition, ce qui réduirait sa majorité à la Chambre de 97 à une vingtaine de sièges.

M. Ulysses Guimarães, président du MDB, a fait état hier de sérieux irrégularités dans le scrutin à Sao Paulo: de faux bulletins de vote ont été, selon lui, déposés dans plusieurs urnes et l'opposition a décidé d'intervenir auprès du tribunal électoral régional pour obtenir leur invalidation.

Pendant qu'on trouverait de justesse, le parti officiel ne peut guère espérer se mouvoir, au sortir de ce scrutin, en position de force, et les commentateurs spéculent sur la possibilité de voir le président Geisel « passer l'éponge » sur les résultats de cette consultation en décidant la dissolution des partis politiques.

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — Huit portefeuilles ministériels ont été attribués hier à des civils par le général Gholam Reza Azahari, qui a présenté les nouveaux ministres au chah. Ces nominations portent à quinze le nombre des ministres non militaires, alors que sept généraux et un amiral sont également à la tête de ministères.

Le général Azahari a ainsi

voulu donner une coloration encore plus « civile » au cabinet qu'il a commencé à constituer le 6 novembre, au lendemain de sanglantes émeutes.

Avec presque deux ministres civils pour un militaire, le régime iranien semble vouloir confirmer que la présence des militaires n'est que provisoire, ainsi que l'avait dit le premier ministre, dans un récent entretien avec un journaliste français. « L'armée est fidèle à sa majesté à cent pour cent, avait-il déclaré. Si je suis là, c'est parce que la situation l'exige. Dès qu'elle redeviendra normale, je ne resterai pas une minute de plus ».

Les anciens ministres du gouvernement de M. Jaafar Shariff-Emami, le dernier gouvernement civil, retrouvent leurs postes. Il s'agit de M. Moshen Foroughi, ministre des arts et de la culture, du Dr Mohammed Hassan Morshed, ministre de la Santé, et de M. Mostafa Paldar, ministre d'Etat chargé des affaires sociales.

M. Ezzatollah Homayunfar, déjà membre du gouvernement formé le 6 novembre devient ministre d'Etat aux affaires politiques.

Les quatre autres nouveaux ministres civils sont M. Ahmad Nazemi, ministre d'Etat chargé des affaires parlementaires, M. Manouchehr Behroun, ministre du Logement et du développement urbain, M. Shams-Eddin Mofodi, ministre de l'Enseignement supérieur, et M. Moshen Shariatmadar, ministre d'Etat chargé des affaires religieuses.

Ce remaniement a été annoncé alors que les forces ar-

Brésil: l'opposition paraît bien placée

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 9 novembre 1978

REMISE À PLUS TARD DE L'AUDIENCE PUBLIQUE AU SUJET DU RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE CTV HULL (QUÉBEC) LE 28 NOVEMBRE 1978

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes par la présente, remet à plus tard l'audience publique qui devait avoir lieu le 28 novembre 1978 à l'Auberge de la Chaudière, 2, rue Montcalm, à Hull (Québec) afin d'étudier la demande de renouvellement de CTV Television Network Ltd.

Le Conseil annoncera plus tard une nouvelle date, et le lieu où il tiendra cette audience publique ainsi qu'une nouvelle date limite pour la soumission des interventions.

J. G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC - Avis public 1978-165

Rectificatif

Une erreur de transcription de Reuter nous a fait écrire hier, dans le titre et dans une dépêche de Pékin, que le Quotidien du Peuple demandait la réhabilitation de Lin Piao. L'organe du PC chinois demandait la réhabilitation de toutes les victimes de la Bande des quatre et de celle de Lin Piao.

Pour plus de clarté, le premier paragraphe de cette dépêche doit se lire ainsi: Le Quotidien du Peuple réclame la réhabilitation de toutes les victimes de la Bande des quatre et de celle du maréchal Lin Piao d'ici la fin du premier semestre de l'an prochain.

Cinq gardes rouges auraient été exécutés

PEKIN (AFP) — Cinq dirigeants gardes-rouges, dont trois célèbres dans toute la Chine pendant la Révolution culturelle, semblent avoir été exécutés récemment.

Le Quotidien du Peuple a publié hier en première page une décision du Comité révolutionnaire de Pékin contenant un appel à l'organisation de meetings de critique pour « condamner les crimes contre-révolutionnaires de Mmes Nieh Yuan-tzu et Tan Hu-lan et de MM. Kuai Ta-fu, Han Ai-ching et Wang Ta-pin ».

Le journal précise que ces éléments contre-révolutionnaires ont « déjà été arrêtés et châtiés, en vertu de la loi, pour avoir combattu le parti, provoqué des troubles dans l'armée, s'être livrés sans aucune retenue aux bagarres, aux saccages et aux pillages et avoir foulé aux pieds la légalité socialiste ».

Le Marché commun face à une grave crise

■ Différend Bonn-Paris sur l'Assemblée européenne

PARIS (AFP) — Europe des nations ou Europe supranationale, une « petite phrase » du chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, est venue souligner la différence d'interprétation entre la France et ses partenaires européens, à l'exception de la Grande-Bretagne, sur les compétences de la future Assemblée parlementaire européenne.

M. Schmidt a déclaré, au cours d'une conférence de presse en début de semaine, qu'il ne croyait pas « que le

Parlement européen, une fois élu, veuille se contenter des droits relativement limités dont il dispose actuellement ».

C'est prévoir sinon annoncer l'élargissement de ces compétences dans le sens supranational et ces propos ne sont guère conformes à la thèse française. Le ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, a en effet rappelé mercredi que pour la France les compétences de l'Assemblée de Strasbourg « ont été définies par

des traités et ne pourraient être modifiées que par des traités ». Il a aussitôt ajouté: « il n'est pas question que la France s'engage dans une telle voie ».

En outre, hier, Paris a officiellement « regretté » ces déclarations qui ne « peuvent apporter qu'un élément de confusion préjudiciable au bon fonctionnement des institutions communautaires ».

Dans sa déclaration, le porte-parole de la présidence a indiqué: « On s'étonne à l'Élysée des déclarations de

hauts responsables de la République fédérale d'Allemagne selon lesquelles l'Assemblée européenne pourrait se prévaloir de son élection au suffrage direct pour s'arroger des pouvoirs plus étendus que ceux qui découlent des traités ratifiés par les parlements nationaux ».

« On rappelle, poursuit la déclaration, que l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage direct résulte d'une simple application de l'article 138 du traité de Rome et n'a aucune incidence sur les dis-

positions qui définissent les pouvoirs de l'Assemblée. Ces dispositions demeurent sans changement et continuent par conséquent de s'imposer à tous les États membres et à l'Assemblée elle-même. Ce point n'a été à aucun moment contesté par quiconque au cours des délibérations qui ont conduit à l'adoption du nouveau mode de désignation des membres de l'Assemblée. »

Sur le plan politique français, le commentaire de M. Schmidt a suscité des re-

sidents d'honneur du Parti républicain (Giscardien), M. Michel Poniatowski, a affirmé que l'Assemblée européenne devait, au stade actuel, conserver ses attributions, car « il n'y a pas de raison de les modifier ».

Les propos du chancelier ouest-allemand paraissent provoquer un certain embarras dans la partie « giscardienne » de la majorité parlementaire française.

L'Union pour la démocratie française (UDF) particulièrement proche du président Valéry Giscard d'Estaing, est en effet beaucoup plus favorable à l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel que son partenaire du Rassemblement pour la République (RPR—gaulliste) dont une majorité est vivement opposée à « l'Europe supranationale ».

Cette opposition est d'autant plus accentuée que le récent congrès extraordinaire du RPR, consacré à l'Europe, avait solennellement demandé au gouvernement français d'obtenir du prochain Conseil européen des assurances sur la limitation des pouvoirs de l'Assemblée européenne.

Ainsi, l'ancien premier ministre du général de Gaulle, M. Michel Debré, a déclaré hier matin: « Nos partenaires européens mettent derrière le papier que nous avons signé des idées qui sont à l'opposé des nôtres ». Il a ajouté: « Nous (la France) allons comme un aveugle, en sachant que nos partenaires ont choisi des voies différentes de la nôtre ».

Quoi qu'il en soit, il paraît évident que le commentaire de M. Schmidt n'est pas de nature à faciliter la tâche des partisans français de l'Assemblée parlementaire européenne. En même temps, il conforte ses adversaires dans leurs craintes de voir ce « Parlement » se transformer en un organisme supranational, et peut-être même en une « Assemblée constituante » qui mettrait fin au concept de l'Europe des Nations.

42 prêtres jeûnent en Pologne

VARSOVIE (AP) — Quarante deux doyens du diocèse polonais de Przemysl, qui jouxte la frontière soviétique, ont annoncé leur intention de faire la grève de la faim, afin de protester contre l'appel sous les drapeaux de séminaristes.

Dans une lettre aux autorités communistes locales, ils s'élèvent contre cette mesure et déclarent que si les autorités ne cessent pas de traiter l'Église avec discrimination et d'incorporer des séminaristes dans l'Armée, ils entameront une grève de la faim, afin d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur la situation, a déclaré le père Zdzislaw Majcher, chancelier du diocèse, dans une interview.

Les prêtres sont exemptés du service militaire (deux ans) mais il y a litige entre l'Église et l'État sur le point de savoir si les séminaristes peuvent ou non être appelés sous les drapeaux.

L'Église affirme qu'un accord signé avec le gouvernement polonais, en 1950, exemptait les étudiants qui ont fait des vœux religieux, en entrant au séminaire.

Mais pour le ministère des Affaires religieuses, la loi de 1968 sur le service militaire ne prévoit pas d'exemption pour les séminaristes, bien que, dans la pratique, la plupart soient rendus à la vie civile, sur intervention des autorités religieuses.

Dix sept séminaristes se trouvent actuellement sous les drapeaux, a déclaré le père Majcher. Il a ajouté que les doyens se sont emus parce qu'ils pensent que leur diocèse a été choisi pour une épreuve de force avec l'État sur la question.

Les séminaristes du diocèse de Cracovie, appelés sous les drapeaux, ont été libérés aussitôt après l'élection de Jean-Paul II, l'ex cardinal Wojtyla, archevêque de la ville.

Certains observateurs pensent que les autorités du district de Przemysl ont refusé d'exempter les séminaristes du diocèse, dans le but délibéré d'irriter l'évêque, Mgr Julian Tokarczuk. Le prélat, âgé de 65 ans, est un tenant de la ligne dure de l'Église dans ses conflits avec le gouvernement polonais.

■ Londres veut renégocier son adhésion

BRUXELLES (AFP) — La Grande-Bretagne, cinq ans après son entrée dans le Marché commun, veut renégocier pour la deuxième fois son adhésion à la Communauté, pense-t-on dans les milieux européens de Bruxelles après les déclarations de M. James Callaghan.

Le premier ministre britannique estime intolérable pour son pays de devenir le plus gros contribuable de la CEE. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle offensive britannique pour obtenir un meilleur traitement de ses intérêts dans la Communauté, met fin, estime-t-on à Bruxelles, aux

espoirs que l'on pouvait encore nourrir de voir le Royaume-Uni participer au nouveau système monétaire européen. Londres lie en effet sans ambages une éventuelle adhésion à ce système à une profonde réforme du Marché commun agricole. La France, l'Allemagne, le Bénélux et le Danemark voient dans cette réforme un véritable démantèlement d'une des deux pièces maîtresses de la CEE, l'autre étant l'union douanière.

Dans ce climat de pessimisme, la seule question qui se pose encore est de savoir si l'Italie entrera dans le nou-

veau système monétaire au côté de la France ou si elle restera avec l'Irlande dans le camp britannique, baptisé pour la circonstance « camp des pays défavorisés de la CEE ».

Dans le premier cas, la Grande-Bretagne restant seule en dehors du système, il faudrait s'attendre, estime-t-on à Bruxelles, à un développement de la campagne anti-européenne amorcée en Grande-Bretagne qui annonce déjà l'échec probable de la nouvelle construction monétaire européenne.

Dans le deuxième cas, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Irlande restant en dehors du système, la campagne anti-européenne se développerait sur le thème: le nouveau système n'est pas européen.

Mais, dans les deux cas, croit-on à Bruxelles, on se trouverait en face d'une Europe divisée qui aborderait l'avenir immédiat en ordre dispersé. De plus, si la Grande-Bretagne entraîne l'Italie de son côté, les revendications de ces deux pays sur le plan économique risquent de paralyser le fonctionnement normal de la Communauté.

Il est symptomatique, souligne-t-on dans les milieux européens, que le premier ministre britannique ait réclamé un accès plus facile à la Communauté des exportations agricoles des pays tiers. Cela mettrait fin à la préférence communautaire et permettrait à la Grande-Bretagne et aussi à l'Italie de s'approvisionner sur le marché mondial à des prix actuellement beau-

coup plus bas que ceux de la CEE.

On fait toutefois remarquer à Bruxelles que si la Grande-Bretagne et l'Italie reprénaient leurs achats sur le marché mondial des céréales ou sur celui de la viande, les prix mondiaux remonteraient rapidement.

L'Europe des Neuf semble ainsi entrer à nouveau dans une période critique, au moment même où Bonn et Paris cherchent à organiser une zone de stabilité monétaire européenne. Certains milieux européens en attribuent la responsabilité à la nécessité où se

trouverait M. Callaghan de gagner les élections britanniques en 1979 sur une plateforme anti-Marché commun ou tout au moins sans avoir à défendre l'entrée du Royaume-Uni dans le nouveau système monétaire européen. D'autres estiment que jusqu'ici, la Communauté économique européenne avait résisté, dans ses institutions et dans son fonctionnement, à la crise économique mondiale, mais que celle-ci, en se prolongeant, commence à avoir des répercussions sur deux des pays membres à l'économie la plus fragile, la Grande-Bretagne et l'Italie.

Un magistrat est abattu à Madrid

MADRID (AFP) — Un magistrat de 58 ans, M. Juan Francisco Mateu, qui avait présidé le tribunal franquiste de l'ordre public, a été assassiné hier matin à coups de revolver en plein centre de Madrid.

C'est la première fois en Espagne que des groupes extrémistes s'attaquent à un magistrat. En fin d'après-midi, l'attentat n'avait pas été revendiqué mais les policiers ont découvert sur les lieux du crime des douilles de cartouches 9 millimètres de type « parabellum », d'ordinaire utilisées par l'organisation séparatiste basque ETA.

M. Mateu a été abattu de quatre balles de revolver à la tête par deux jeunes gens, âgés de 18 à 20 ans, qui ont réussi à s'enfuir à bord de motocyclettes. Pour protéger leur fuite, les assassins ont lancé deux grenades défensives qui n'ont pas explosé.

Aussitôt après l'attentat, qui a été condamné par tous les partis politiques espagnols, d'importantes mesures de sécurité ont été prises à Madrid comme dans la banlieue, mais sans résultat.

M. Juan Francisco Mateu avait reçu, selon sa famille, plusieurs menaces de mort de la part de l'ETA et des Groupes de résistance antifascistes premier octobre (GRAPO).

Ulster: offensive d'hiver de l'IRA

BELFAST (Reuter) — Un pompier a été tué et quatre autres blessés, hier à Belfast, à la suite d'un nouvel attentat commis par l'Armée républicaine irlandaise provisoire (IRA), qui il y a deux jours a lancé dans huit villes d'Irlande du Nord une nouvelle offensive d'hiver.

Les pompiers tentaient d'éteindre l'incendie allumé dans une brasserie de Belfast par une bombe placée par deux jeunes gens armés, lorsqu'ils ont été victimes d'une deuxième explosion qui a peut-être été provoquée par la mise en feu des milliers de litres de whisky et de vodka qui se trouvaient dans les caves de la brasserie.

Dans les quartiers ouest de Belfast, plusieurs autres bombes ont explosé dans une usine d'emballage alors qu'une voiture piégée explosait au poste frontière de Stubane entre l'Irlande du Sud et l'Irlande du Nord. Aucun blessé n'a été signalé dans ces deux incidents.

La nouvelle offensive dont le bilan est désormais de un mort et 41 blessés, prouve que l'IRA provisoire reste capable d'organiser des opérations d'envergure.

RECTIFICATIF

Les prix de "LES GRANDES DE L'HEURE PAR ROLEX" annoncées dans Le Devoir du 16 novembre auraient dû se lire comme suit:

"Le chronomètre Datejust": \$1585.
 "La Lady Date": \$1375.
 "Le chronomètre Submariner avec calendrier": \$935.

Nous nous en excusons

au Carré Phillips seulement

BIRKS
 JOAILLIERS

LE DEVOIR

OFFRE SPÉCIALE POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT SOUSCRIT ENTRE LE 13 NOVEMBRE ET LE 15 DÉCEMBRE

AVEC UN ABONNEMENT DE TROIS MOIS:

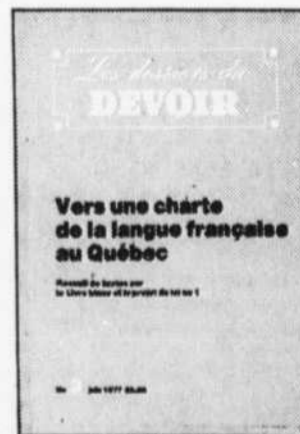
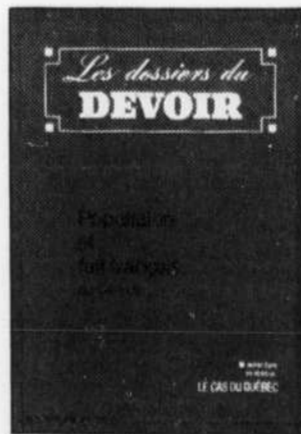
Un dossier de la collection du Devoir, intitulé: POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA

AVEC UN ABONNEMENT DE SIX MOIS:

Deux dossiers de la collection du Devoir, intitulés: 1. POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA 2. LA LANGUE DU CIEL

AVEC UN ABONNEMENT DE DOUZE MOIS:

La collection reliée des trois dossiers du Devoir 1. POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA 2. LA LANGUE DU CIEL 3. VERS UNE CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC



«C'est de l'argent en barre!»

Vous cherchez des fonds pour votre organisme? Les **Campagnes de financement Jean & Charles** vous suggèrent une excellente façon de vous en procurer!

Si vous faites partie d'un **organisme à but non lucratif**, comme une école, un groupe social, civique ou sportif, d'un club ou d'une ligue, partez du bon pied en

vous servant des excellentes possibilités de ce produit. Il est de première qualité et c'est une valeur sûre... de quoi donner à votre campagne tout le succès possible.

Robert Rivet, commentateur bien connu, lui donne son appui et vous souhaite bonne campagne.

Fournisseur officiel de la Fédération des quilleurs du Québec inc.

Robert Rivet, commentateur sportif, Télé-Metropole

Pour plus de renseignements, postez ce coupon ou téléphonez à LD-17-11-78

CHOCOLAT Jean & Charles CHOCOLATE

NOM DU GROUPE _____

VOTRE NOM _____ (en lettres majuscules)

ADRESSE _____ APP _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉL. _____ RES _____ BUR _____

3187 St-Jacques, Montréal, Canada H4C 1G7 (514) 935-9671

TARIFS D'ABONNEMENT

| | |
|---------|---------|
| 3 mois | \$21.00 |
| 6 mois | \$33.00 |
| 12 mois | \$60.00 |

POSTEZ LE COUPON SANS TARDER À "LE DEVOIR" PROMOTION 78 C.P. 6033 MONTRÉAL H3C 3C9

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE _____

TÉLÉPHONE _____

Le projet de loi sur le zonage agricole

L'UPA ne revendique pas d'indemnisation

par André Tardif

L'Union des producteurs agricoles se désolidarise des propos de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, qui réclame une indemnisation en faveur des agriculteurs dont les terres sont désormais gelées à la suite du dépôt du projet de loi sur le zonage agricole.

« Nous ne ferons pas la bataille sur un fonds d'indemnisation », a dit hier M. Paul Couture, président de l'UPA, au cours d'une conférence de presse où le grand syndicat agricole a fait connaître ses réactions au projet de loi pour la protection du territoire

agricole, déposé le 9 novembre par le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon. « Si le gouvernement peut disposer de quelques millions de dollars en faveur des cultivateurs, nous suggérons qu'il les utilise à mieux rentabiliser l'agriculture », a-t-il dit, précisant que l'opposition n'avait pas de mandat de l'UPA pour réclamer une indemnisation.

Le Parti libéral du Québec critiquait en effet le projet de loi, la semaine dernière, pour ne pas avoir prévu le dédommagement en faveur des cultivateurs empêchés désormais de vendre leur terre à des fins autres qu'agricoles. M. Julien Giasson, député de Montmagny-Islet et porte-

parole du PLQ en agriculture, suggérait alors l'établissement d'un fonds de pension en leur faveur.

L'UPA, selon M. Couture, se félicite qu'un gouvernement ait enfin trouvé le courage politique d'agir dans le domaine du zonage agricole. Elle accueille avec satisfaction et appuie le dépôt du projet de loi 90, estimant qu'un pas important a ainsi été franchi.

Fort de quelque 43.000 membres, l'organisme n'a pas pour autant l'intention de renoncer à revendiquer certains points où il n'a pas obtenu satisfaction. L'UPA se propose d'ailleurs de revenir à la charge avec un mémoire, à l'occasion des séances que la commission parlementaire tiendra sur le sujet, une fois le projet de loi adopté en deuxième lecture.

M. Couture déplore le fait que tout le territoire agricole du Québec ne soit pas englobé dans la loi. Celle-ci en effet limite son gel, pour l'instant du moins, aux basses terres des vallées du Saint-Laurent et de l'Outaouais, soit quelque 4,5 millions d'acres de première qualité, plusieurs régions sont totalement ignorées, entre autres les Cantons de l'Est, la Beauce, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie.

L'UPA avait également demandé qu'avec l'avènement du gel, une banque de terres soit créée et des politiques mises sur pied pour rentabiliser l'agriculture. La seule mesure d'ordre financier contenue dans le projet est une hausse de 40% à 70% de la proportion des taxes foncières rembour-

sable par le gouvernement provincial.

Par contre, dans la plus récente livraison de « La terre de chez nous », l'organe officiel de l'UPA, M. Mario Dumais, son économiste, souligne en éditorial la possibilité de deux autres projets de loi, l'un visant à permettre à l'Office de crédit agricole de créer une banque de terres, l'autre à hausser substantiellement les sommes disponibles en vertu de la loi de la mise en valeur des terres.

Enfin, l'UPA déplore que le projet de loi n'interdise pas la propriété de terres arables à des non-résidents du Québec, qui possèdent déjà 500.000 acres de bonnes terres dont moins de 12% sont actuellement en culture.

Au nom du comité exécutif qu'il dirige, M. Couture n'a cependant pas fait allusion à la composition de la Commission de protection du territoire agricole, laquelle sera chargée de l'application de la loi. L'UPA avait déjà demandé d'y avoir une représentation majoritaire, de même qu'au niveau des organismes régionaux qui devraient en dépendre.

Par ailleurs, sur 12 points bien précis, la centrale agricole est en accord avec le projet de zonage, à partir notamment de son dépôt rapide pour mettre un terme à la spéculation, jusqu'à une révision de la taxation foncière, en passant par une adaptation des règlements des Service de protection de l'environnement en milieu agricole.

Premiers prix aux télévisions suisse et belge

par Gilles Constantineau

QUEBEC — Le jury du 4e concours d'émissions d'information de la Communauté des télévisions francophones a décerné hier ses deux prix d'excellence respectivement, à la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) et à la Radio-télévision belge de langue française (RTBF). La première s'est signalée dans la catégorie des reportages consacrés à un problème national à caractère social, politique ou économique. La seconde s'est mise en valeur dans la catégorie des reportages de portée internationale réalisés en dehors des frontières du pays producteur.

Ce concours n'est que l'un des éléments de la rencontre qui réunit à Québec, pour plus d'une dizaine de jours, les représentants de cette Communauté, qui regroupe notamment les trois chaînes françaises, (TF 1, Antenne 2 et FR 3), la SSR suisse, la RTBF, la Société Radio-Canada et l'ORTQ (Radio-Québec). Ce meeting annuel donne également l'occasion aux organismes membres de faire le bilan de l'année écoulée, et de revoir leurs tarifs, leurs accords de coproduction ainsi que leurs projets particuliers, sans négliger les questions techniques.

C'est avec une émission portant sur une forme de pollution qui a retenu particulièrement l'attention des gens du Québec, que la Suisse l'a emporté dans la catégorie des reportages dits nationaux. Elle appar-

tient à une série nommée *Temps présent*, et s'intitule elle-même *Fluor en Valais*. Il ne s'agit toutefois pas ici de fluoration de l'eau, mais de la contamination consécutive au fonctionnement d'une usine d'aluminium — deuxième point d'intérêt. Elle dure une heure. La réalisation en est signée Bernard Mermod. Un cadre qui fait encore autre chose que du rond-de-écriture.

Quant à la RTBF, le document qui en a fait la lauréate dans le champ des reportages internationaux est une émission d'une heure consacrée aux problèmes des 20 millions de Noirs sud-africains face aux quatre millions de Blancs du pays. La réalisation est signée Claude Lebrun. La durée est de 50 minutes.

Radio-Canada avait proposé, dans ces deux mêmes catégories, des émissions de la suite *Télémag*, la première intitulée *Le québécois de Mexico*, la deuxième *Le Guatemala tremble encore*.

Mauvaises? Non, disait-on hier matin dans les coulisses, mais plutôt insuffisamment poussées (sur le plan de la minutie, tous les reporters, tous les journalistes électroniques du Québec ont des leçons à prendre en Europe), et d'autre part atteintes d'un vice rendu flagrant par la comparaison directe: celui du vedettariat. Et il est manifeste que le recours au reporter-vedette (il a été plusieurs fois question hier de Pierre Nadeau) n'apporte absolument rien à la qualité de l'information, et il semble souvent plutôt lui nuire.

Haschich à Mirabel: saisie de \$7 millions

par Bernard Morrier

Grâce au flair de deux agents de douanes, à Toronto, la Gendarmerie royale du Canada a réussi à mettre la main sur 450 livres de haschich liquide, valant \$7 millions sur le marché clandestin, et à appréhender un homme et une femme, âgés respectivement de 28 et 25 ans. C'est la plus importante saisie de haschich jamais effectuée au Canada.

Mercredi dernier, les douaniers torontois avaient été intrigués par deux valises noires, en transit pour la Jamaïque et devant être transportées à l'aéroport de Mirabel. A la suite d'une inspection, ils découvrirent que celles-ci contenaient 260 livres de haschich liquide. Les deux valises furent donc acheminées à Mirabel, le lendemain, où des agents de la Gendarmerie royale, du détachement de Saint-Jérôme, entreprirent de les observer.

Vendredi soir, une femme, à ce moment inconnue mais maintenant identifiée comme étant Glynis Rozich, âgée de 25 ans, de Windsor, en Ontario, se présentait à Mirabel en auto pour prendre livraison des deux valises.

Ne se doutant pas qu'elle était l'objet d'une surveillance policière, elle transporta le tout au Holiday Inn, de Pointe-Claire, où elle passa la nuit. Samedi matin, elle repartait en direction d'une ferme de Melancthon, dans la région de Windsor, en Ontario, où elle livrait la «marchandise». C'est peu après que les policiers fédéraux décidèrent de perquisitionner les lieux, pour y trouver une autre quantité de haschich liquide, soit 190 livres, et procéder à l'arrestation de Glynis Rozich et du « fermier » Maurice Kenneth Hape, âgé de 28 ans.

Ces derniers devront répondre, devant la Cour de Saint-Jérôme, à une accusation d'importation de stupéfiants, tandis qu'on l'accusera, à Barry, en Ontario, de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic.

L'opération a été menée conjointement par les détachements de la GRC de Saint-Jérôme, Toronto et Barry.

C'est le gendarme Guy Beauparlant qui mène l'enquête dans cette affaire et on n'exclut pas la possibilité d'autres arrestations.

Le Conseil des sites et monuments divisé à propos de la Place royale

Le Conseil des monuments et sites du Québec ne pourra publier à temps pour le colloque sur la Place royale le numéro de son bulletin qu'il y consacrait.

La non-parution de cette publication généralement bien reçue par le public a suscité à l'intérieur du Conseil de vifs débats qui pourraient compromettre son fonctionnement.

Le président du Conseil des monuments et sites, M. André Robitaille, architecte et l'un des professionnels ayant le plus contribué au lancement du projet de restauration de la Place royale, attribue la non-parution du bulletin à des difficultés financières.

Depuis deux ans, le Conseil publie son bulletin à raison de quatre numéros par année. En 1978, il n'a publié que deux numéros et la parution du troisième est reportée à une date indéterminée. Le Conseil des monuments et sites ne reçoit aucune subvention pour la publication de son bulletin et le finançait habituellement grâce à des mécènes ou à des dons.

Le numéro consacré à la Place royale sera publié tel

quel, selon M. Robitaille et, pendant le colloque, des articles seront disponibles en tirés-à-part.

Toutefois, le bulletin risque de perdre toute sa valeur d'actualité et l'influence qu'il exerçait parmi les personnes intéressées au patrimoine en n'étant pas diffusé au moment où le plus important projet de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine québécois fait l'objet d'un débat public.

Le vice-président du Conseil des monuments et sites du Québec, M. André Sirois, qui

est aussi président du Comité des citoyens du Vieux-Québec, fait une analyse tout à fait déférente de la situation.

Les textes du bulletin mettent en cause le rôle des professionnels dans l'exécution du projet de restauration de la Place Royale et dans la préparation du concept d'aménagement du Vieux-Québec.

Des textes dénoncent les méthodes administratives qui ont pu conduire à un régime de copinage et à des décisions douteuses aussi bien sur le plan des coûts du projet que

sur le plan des principes et des orientations du projet de la Place royale.

Le conseil d'administration du Conseil des monuments et sites, se réunissant récemment à Repentigny, a résolu de procéder à la publication du numéro sans, toutefois, en préciser la date.

Il a aussi résolu de constituer un comité dont la tâche consistera à étudier les politiques de publication du Conseil. Jusqu'à ce jour, un comité prenait la responsabilité de préparer les numéros du bulletin.

L'incident de Katevale

«En lutte» s'élève contre la «montée de la répression»

par Clément Trudel

Le groupe « En lutte » attend toujours qu'on l'éclaire sur les circonstances qui ont entouré l'interruption de sa session d'études à Katevale, le 29 septembre dernier. Malgré des demandes d'explication adressées au premier ministre du Canada, aux responsables de la GRC et de la SQ et aux ministres québécois et canadiens de la Justice, malgré les dénonciations de méthodes policières se rapprochant de celles que l'on reproche aux Etats totalitaires, « En lutte » ne sait toujours pas pourquoi une quarantaine d'hommes — certains armés — ont encadré le domaine « Les Sommets », fin septembre.

Un point inquiète l'avocat d'En lutte, Me Jacques Beauchemin, et revient dans la prise de position de la Ligue des droits de l'homme sur cet incident: « Le refus d'identification semble en voie de devenir une pratique de plus en plus courante » et crée le danger de placer les policiers « à couvert de responsabilité ». Pourquoi, demandent ceux qui se portent à la défense de ce groupe marxiste-léniniste victime de tracasseries, pourquoi nier « le droit élémentaire pour tout citoyen de savoir pourquoi il est tenu en otage sans mandat »?

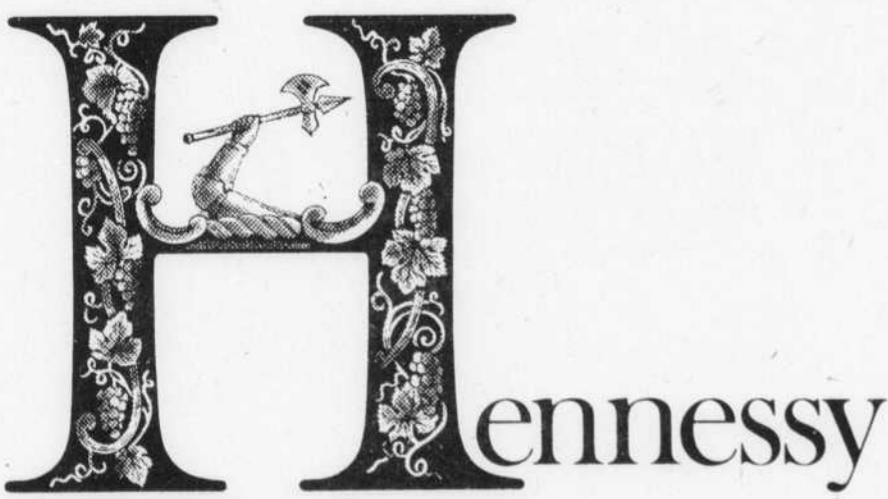
Qui a ordonné et dirigé cette opération policière? Au cabinet du ministre de la Justice, à Québec, on renvoie à la GRC. Du côté d'Ottawa ne parviennent que des accusés de réception aux requêtes formulées au nom d'En lutte. Plusieurs groupes s'inquiètent du siège

d'un camp de vacances, pour autant que cela constituerait de l'intimidation et une « atteinte aux droits d'association et de réunion ».

En lutte affirme, dans un communiqué, ne pas se faire illusion « sur le masque de démocratie que l'Etat revêt quand il prétend examiner les « excès » de sa police politique ». Reliant l'incident de Katevale à d'autres plus récents: raid contre des locaux des postiers et arrestations de manifestants protestant contre le groupe « fasciste » des « Battered Wives », « En lutte » dit vouloir avertir le peuple canadien et la classe ouvrière « sur la montée de la répression et de la réaction dans notre pays ».

« Déjà, en octobre, une trentaine d'organisations et des personnes regroupées dans « Operation Liberté », à Montréal, avaient dénoncé « l'action policière de Katevale comme une action d'intimidation et une attaque aux libertés fondamentales », comme un indice de la « répression érigée en système ». Hier, les mêmes groupes appelaient à une manifestation pour le rappel de la Loi sur les mesures de guerre, tout en soulignant que Katevale, ce n'est qu'un épisode dans une « opération qui s'apparente trop bien à celles mises en lumière par les commissions d'enquête Keable et McDonald ».

En lutte annonce qu'il ne cessera ses démarches que le jour où lui parviendront des réponses « claires et satisfaisantes » sur les événements de Sainte-Catherine de Katevale.



ennessy

vous propose son cognac V.S.

Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.



Hennessy, Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac VSOP Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or Napoléon et X.O.

ANTIQUITES FRANÇAISES
nouvel arrivage
d'un container de meubles
antiques français
du 8 au 18 novembre

• Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux, meubles en pin.

vente: lundi, mardi, mercredi et samedi de 10h à 19h, jeudi et vendredi de 10h à 21h.

S.I.A.F. Importation d'antiquités françaises
354 rue de l'inspecteur, suite 1109A - Montréal.
NB: Direction Notre-Dame, entre Peel et University.

tél.: 866-0572

UNIVERSITÉ LAVAL

nutrition

L'Université Laval offre un nouveau programme de DOCTORAT EN NUTRITION. Ce programme, de nature multidisciplinaire, reçoit des étudiants dont la formation relève des domaines suivants: médecine, biologie, biochimie, physiologie, agriculture, diététique, etc. Des bourses d'études sont disponibles. Les candidats à ce programme peuvent faire une demande d'admission en tout temps.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à:

Germain J. Brisson, directeur
Programme de doctorat en nutrition
Pavillon Comtois
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: 418-656-7660

QUÉBEC, CANADA

McGill

Faculté de génie

Carrières dans l'industrie minière

L'industrie minière du Canada offre une carrière intéressante, pleine de défis et rémunératrice aux diplômés en géophysique appliquée, en génie minier et en génie métallurgique. Si vous vous intéressez en:

Génie minier
Géophysique appliquée
Métallurgie de l'extraction
Métallurgie physique
Traitement du minerai

le département de génie minier et métallurgique de l'université McGill vous invite à assister à une session d'information pour discuter du programme d'études, des bourses, des emplois d'été, des débouchés permanents, etc.

Cette session d'information aura lieu samedi le **18 novembre à 10:00h**, Salle 102, Pavillon Frank Dawson Adams, 3450 rue Université.

Pour plus de renseignements s.v.p. appeler 392-5701



Cette machine forestière abat et empile le bois aussi facilement que vous taillez un rosier. Maniant les commandes avec dextérité, l'opérateur devient plus puissant que les géants mythologiques.

Titan

La vie de chantier n'est plus ce qu'elle était. De nos jours, de nombreux travailleurs forestiers peuvent soit faire l'aller-retour matin et soir, soit habiter des camps aménagés en fonction de multiples loisirs. Ils mènent une vie agréable loin des centres surpeuplés. Le travail exige des compétences spéciales, compétences dont nos bûcherons modernes sont fort fiers, et à juste titre. Les machines qu'ils utilisent—certaines conçues spécialement pour les terrains accidentés du Canada—aident à rendre l'industrie des pâtes et papiers plus productive, mieux apte à faire face à la concurrence mondiale.

"Je ne veux pas être enfermé chaque jour entre quatre murs. Et j'aime être mon propre patron." Voilà deux raisons qui amènent de nombreux travailleurs spécialisés à choisir un emploi en plein air dans l'industrie des pâtes et papiers.

La vie y est agréable, les gens généralement plus avenants, plus "vrais". La chasse, la pêche, le ski et la motoneige se pratiquent souvent à la porte.

Lorsque les distances ne permettent pas de rentrer chaque soir à la maison, les travailleurs vivent au chantier. Après une douzaine de jours de travail intense, ils sont ramenés chez eux pour plusieurs jours de repos en famille.



Les travailleurs forestiers modernes sont hautement qualifiés, indépendants et fiers de leur travail. Ils effectuent un travail stimulant dans un cadre naturel et sain.

Le travail est loin d'être routinier. Chaque région à moissonner comporte ses propres problèmes et fournit un nouveau milieu de travail. Aujourd'hui, il y a en plus l'attrait que présentent les machines modernes, aux performances d'une précision presque humaine. Pour les travaux qui exigent une grande dextérité, on a parfois recours à des femmes.

L'industrie canadienne des pâtes et papiers s'adapte vite pour relever le défi d'une concurrence de plus en plus vive. C'est ainsi que l'industrie forestière

travaille de concert avec les manufacturiers pour mettre au point des machines qui répondent aux particularités du sol de notre pays. L'Institut canadien de recherche en génie forestier (FERIC), fondé par l'industrie forestière et le Gouvernement fédéral, participe aussi activement aux travaux de recherche.

Les forêts canadiennes croissent dans les terrains les plus divers: rocailleux, accidentés, plats, à forte inclinaison, ou même marécageux. C'est pourquoi les responsables de l'Institut canadien de recherche en génie forestier envisagent l'utilisation de chargeurs qui seraient munis de pneus semblables à d'énormes oreillers circulaires. La pression de ces derniers ne serait alors que de 5 livres au pouce carré—comparé à 25 livres dans le cas de pneus radiaux d'automobiles. Ceux-ci laisseraient alors intacts les sols vulnérables, tout en permettant de transporter d'importants chargements sur de longues distances. Résultats: moins de routes à construire dans les forêts et moins de risques d'érosion du sol.

Dans une région du Canada où les arbres sont petits et le terrain plat, deux employés de l'industrie des pâtes et papiers ont mis au point une gigantesque faucheuse qui abat et rassemble les arbres au rythme de 30 ou plus à la minute. Les responsables de FERIC travaillent d'ailleurs en ce moment avec ces innovateurs afin que leur machine puisse être adaptée à d'autres régions.

Grâce à cet équipement moderne, l'industrie canadienne des pâtes et papiers peut contrôler ses coûts d'exploitation et maintenir sa place dans un marché de plus en plus concurren-

rentiel. L'ingéniosité de nos chercheurs se traduit par une plus grande productivité chez nos travailleurs.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il faut dépenser de l'argent pour pouvoir réduire les coûts d'exploitation. Une moissonneuse d'arbres peut coûter plus de \$250 000. Les milliers de machines utilisées pour extraire le bois des forêts canadiennes ont une valeur totale s'élevant à près de \$200 millions.

Chaque année, l'industrie dépense dans les forêts et les usines plus d'un milliard de dollars pour l'entretien et l'achat d'équipement de toutes sortes.



Ce camion avec remorque, l'un des plus gros du monde, transporte plus de 250 tonnes de bois rond par voyage. Conduit par des chauffeurs spécialement qualifiés, il a été conçu en Colombie-Britannique pour répondre aux particularités du sol canadien.

D'où vient l'argent pour acheter les machines modernes plus rapides et spécialement conçues à l'usage de l'industrie? De deux sources: des profits et des investisseurs qui voient d'un bon oeil notre industrie... quand celle-ci réalise des profits suffisants.

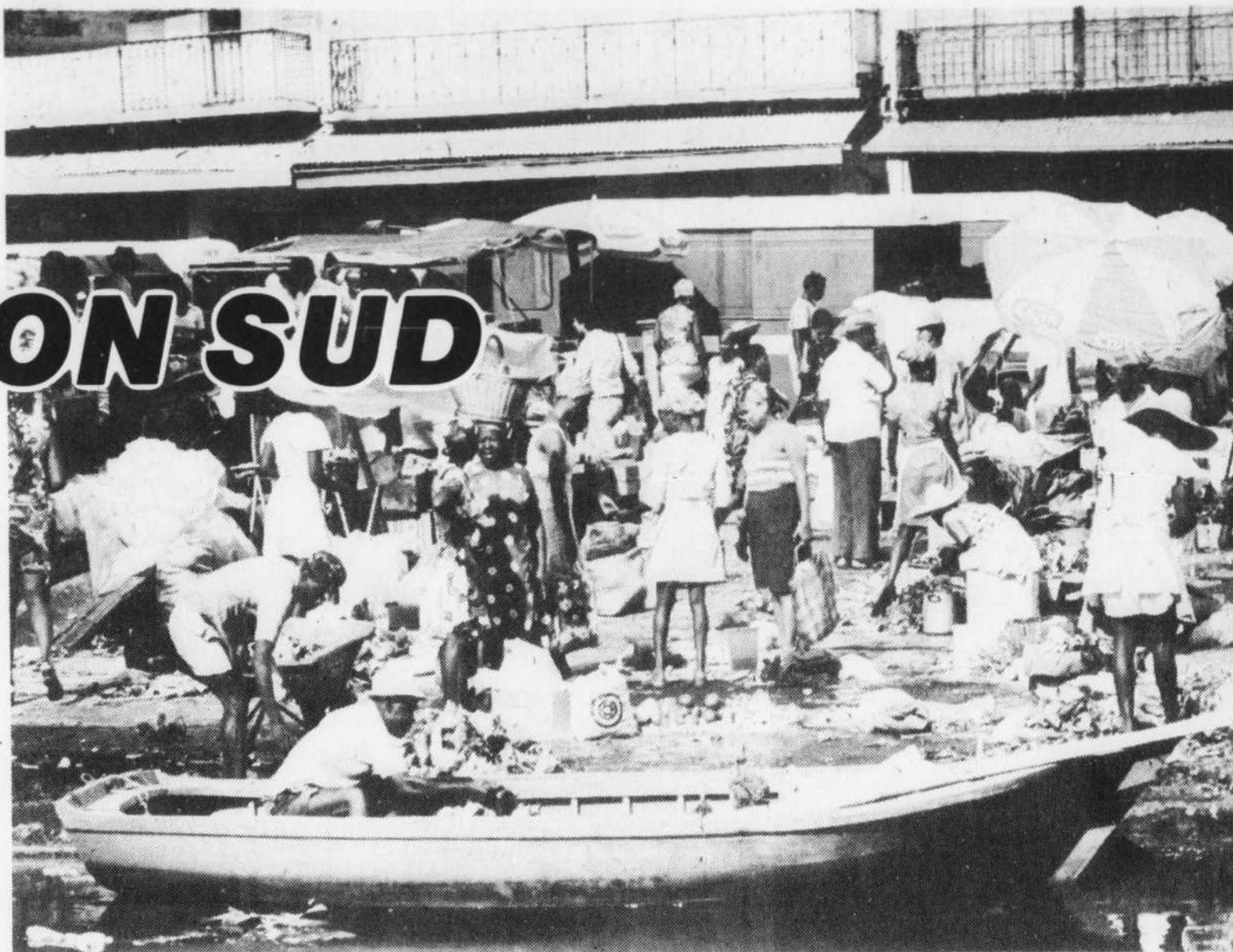
Les profits assurent la croissance. Il y va de notre intérêt à tous que l'industrie canadienne des pâtes et papiers devienne plus efficace. C'est l'industrie manufacturière la plus importante, celle dont les exportations rapportent le plus au pays... environ mille dollars par an pour chaque famille canadienne. C'est deux fois plus que les exportations de produits miniers ou de blé.

Si vous désirez en savoir plus sur l'industrie des pâtes et papiers, demandez la brochure "Propos sur le papier", Service des communications, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal H3B 2X9.

**L'industrie des pâtes
et papiers du Canada**

DESTINATION SUD

Quelques conseils à qui se rend sous les tropiques



Les marchés locaux sont pittoresques sous les tropiques mais certains produits sont sujets à caution pour la santé des touristes. Attention.

Jusqu'à ces tout derniers temps la très grande majorité des touristes québécois ne s'aventurait guère hors des sentiers battus à l'étranger et ne fréquentait en général que des destinations américaines ou européennes.

De sorte que les problèmes de santé à l'étranger n'étaient jamais sérieusement considérés et le paludisme était à peu près ignoré chez nous.

Or en 1972 on enregistrait sept cas de paludisme au Canada, 25 en 1973, 24 en 1974, 52 en 1975, 91 en 1976, 100 en 1977 et on s'attend à un nombre record en 78. De 74 à aujourd'hui il y a eu 22 cas prouvés de malaria seulement au Québec.

Le magazine « Le Médecin du Québec » vient de consacrer son numéro de novembre aux problèmes de santé des touristes et voyageurs sous les tropiques grâce

à la collaboration du Dr Pierre Viens, spécialiste en parasitologie, qui publie en même temps une intéressante brochure destinée non plus aux médecins mais aux touristes qui se proposent de visiter les pays chauds.

Cette brochure, lancée cette semaine, sera distribuée aux agents de voyages du Québec ainsi qu'aux médecins omnipraticiens qui sont de plus en plus susceptibles de rencontrer des maladies tropicales dans leurs cabinets.

On y traite d'insolations, de piqûres de moustiques, de dysenteries passagères (la turista), d'alimentation, de précautions à prendre mais surtout de paludisme et de malaria en particulier puisque de plus en plus de touristes se rendent dans des pays où ces maladies qui peuvent être mortelles existent. Le continent africain

notamment, l'Amérique du Sud, l'Orient et, plus près de nous, Haïti, le seul endroit des Antilles où l'on peut contracter la malaria dans sa forme la plus pernicieuse c'est-à-dire fatale.

La brochure mentionne Haïti à quelques reprises puisque les Québécois s'y rendent plus nombreux qu'ailleurs et n'ont pas souvent les renseignements pertinents. Les hommes d'affaires et les coopérateurs qui séjournent dans ces pays sont souvent mieux renseignés que les simples touristes. Or, selon le Dr Viens, se rendre à Haïti par exemple sans prendre de la chloroquine (Aralen) constitue une très grande imprudence.

Déjà, depuis quelques années, le ministère canadien de la Santé et du Bien-Être social, publie gratuitement une petite brochure intitulée *Comment rester en bonne*

santé dans les climats chauds. Très vulgarisée et assez bien faite cette publication est conforme pour l'essentiel aux recommandations du Dr Viens: éviter de boire l'eau du robinet, porter des sandales, éviter les viandes non fraîches et pas assez cuites, éviter les laitues, salades et fruits ou légumes non pelés, etc.

Mais parfois la brochure canadienne a un ton légèrement méprisante pour les pays chauds. Par exemple on lit: « La prostitution est très répandue dans de nombreux pays tropicaux et subtropicaux et les maladies vénériennes y sont très courantes et résistent fréquemment à tout traitement. Quant aux autres maladies transmissibles par contact direct, poursuit-on, comme la tuberculose, la lèpre ou la meningite, le voyageur y est moins

exposé que les habitants des pays chauds qui sont souvent mal nourris, pauvres et vivent dans les milieux insalubres où règne la promiscuité. » Bref, la brochure du ministère nous apprend, entre autres, que la prostitution ne s'est jamais vue à Paris, à Amsterdam ou à Hambourg, mais qu'elle est monnaie courante à Pretoria. Elle nous dit presque aussi qu'on doit s'attendre à beaucoup de pauvreté, de malnutrition et de promiscuité à Papeete mais jamais à New York. Ça manque de nuances.

La brochure du Dr Viens, intitulée *Voyager en santé sous les tropiques* est d'une part plus complète et moins moralisante.

Elle nous donne toute l'information sur les vaccins, les médicaments préventifs des maladies endémiques et elle nous donne aussi les noms et adresses des trois centres médicaux du Québec qui traitent les maladies tropicales. Souvent ces maladies, dont le paludisme, ne se manifestent qu'une fois le voyageur rentré chez lui.

J'aime assez aussi l'argument qui préside à la publication de cette brochure. L'auteur explique fort justement que le touriste n'hésite pas à faire de multiples démarches pour préparer son voyage: passeport, visa, billets d'avion, vêtements, agences de voyages, réservations d'hôtels, etc., mais qu'il ne se préoc-

cupe en rien, de sa santé et ne prévoit les dangers auxquels il s'expose. A la lecture de la brochure, même si le ton n'est pas alarmiste, on s'étonne de constater la quantité de maladie, de très bénignes à très graves, qui nous guettent. Moi qui arrive d'Haïti sans avoir pris la moindre précaution, il me semblait ressentir une fièvre étrange juste à la lecture du chapitre sur la malaria ou le nom d'Haïti est écrit en gros caractères gras. Passons.

Mais pour ceux qui veulent

comme par exemple la bilharziose transmise par un parasite d'eau douce qui attaque le système digestif ou le système urinaire. Voilà une parasitose extrêmement grave dont 200 millions d'habitants de la terre sont présentement affectés. Or la bilharziose, notamment sous sa forme intestinale, est particulièrement répandue à la Guadeloupe, La Martinique et Sainte-Lucie. On ne peut contracter cette maladie qu'en se baignant en eau douce, c'est-à-dire dans des étangs ou des lacs.

qui regroupe les médecins de tous les pays dont les compétences sont reconnues et qui parlent soit le français, soit l'anglais. En somme on recommande simplement de ne pas se livrer corps et âme au premier sorcier du coin.

Je ne pense pas que ces deux brochures aient pour effet de décourager les éventuels visiteurs des pays tropicaux mais de plus en plus de jeunes, par exemple, voyagent le sac au dos, dans des conditions plus propices à la maladie comme ce deux jeunes gens dont parle le Dr Viens et qui lui étaient arrivés, en Afrique, affectés d'hépatite virale, après une traversée du Sahara en jeep. Le médecin avoue ne pas avoir compris que ces deux braves Canadiens fussent toujours vivants.

Pour la majorité d'entre nous, cette publication ne fait que donner des conseils pertinents sur quelques précautions élémentaires. Le suréquipement sanitaire de notre pays et les budgets énormes que le Québec, par exemple, consacre à la santé des citoyens auraient dû depuis longtemps consacrer au moins quelques feuilles sur les maladies tropicales susceptibles d'être contractées par les voyageurs. « Le Médecin du Québec » vient de prendre cette heureuse initiative. On peut obtenir la brochure en envoyant \$1 à « Le Médecin du Québec », 1440 rue Sainte-Catherine ouest, suite 1100, Montréal H3G 1R8.

GUY DESHAIES



L'inépuisable Tchécoslovaquie

L'an dernier, la Tchécoslovaquie a recueilli 17,8 millions de visiteurs, soit presque trois millions de plus que la population du pays. Ce chiffre représente une augmentation de 14,3 millions, plus de 400%, comparativement à 1966, année où l'on commença à développer sérieusement le tourisme au pays.

Prague, capitale du pays, considérée comme l'une des plus magnifiques villes au monde, demeure la favorite des touristes des pays de l'Ouest. Parmi les autres sites les plus appréciés, mentionnons Bratislava, capitale de la Slovaquie, sise sur les rives du Danube, la chaîne de montagnes des Hautes Tatras, également en Slovaquie, et les célèbres stations thermales de Karlovy Vary (Carlsbad), Mariánské Lázně (Marienbad) et Píseň.

La Tchécoslovaquie, dont la

superficie est comparable à celles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse jumelées, ou à 4 fois celle de l'île de Vancouver, n'en regorge pas moins de montagnes, de forêts, de prairies, de bassins et de rivières.

Seulement, dans le sud de la Bohême, d'une superficie d'environ 11,000 kilomètres carrés (4,250 milles carrés), on répertorie 15,000 monuments, dont 5,000 protégés par l'État. Plusieurs sont situés au cœur de villes historiques telles que Tabor, Prachatice, Slavonice et Český Krumlov, célèbre pour son château, mais aussi pour son théâtre en plein air doté d'un auditorium tournant, un des joyaux du monde. La ville historique de Píseň est également digne d'intérêt; le plus vieux pont de pierre d'Europe centrale y enjambe le fleuve Orava. La Tchécoslovaquie renferme un total de

2,500 palais, châteaux et forteresses.

Le pays fourmille aussi d'espaces réservés à la nature: 899 lieux protégés, 42 réserves nationales (dont les deux plus anciennes, les forêts vierges de Zorin et de Boubin au sud de la Bohême, qui ont été créées il y a 120 ans), et plus de 22,000 lacs et étangs.

Les stations thermales du pays jouissent aussi d'une grande réputation, tant au pays qu'à l'étranger. Sept villes d'eaux nichent dans l'ouest de la Bohême, dont Karlovy Vary (Carlsbad), centre social et culturel de niveau international, et Mariánské Lázně (Marienbad). Les visiteurs apprécient également beaucoup Píseň, dans l'ouest de la Slovaquie, Luhačovice, au sud de la Moravie, Pödebrady, près de Prague, Janské Lázně campée sur les monts des Géants et enfin Jeseník, sise

dans les montagnes du nord de la Moravie.

Le visiteur intéressé par l'aspect culturel du pays sera comblé grâce aux 500 musées, aux 81 théâtres réguliers et aux 39 orchestres symphoniques professionnels. Ajoutons à ces activités culturelles permanentes des festivals d'art saisonniers et des fêtes folkloriques, tels que le Festival de théâtre du sud de la Bohême, à Český Krumlov, le Festival des cornemuses à Strakonice et les festivals de folklore rural de Slovaquie.

Les activités de chasse ainsi que la chasse à courre jouissent aussi d'une grande popularité auprès des touristes étrangers. Depuis 20 ans, le département des chasses du CEDOK, agence de voyage et corporation hôtelière de Tchécoslovaquie, a prodigué ses services à plus de 50,000 chasseurs d'outre-mer.

OFFRE SPÉCIALE Hawaii

AVION — APPARTEMENT — CONDOMINIUM
(LOCATION D'UNE VOITURE POUR 2 JOURS)

| | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|
| AUTOMNE \$576. | groupe de 4 personnes | HIVER \$666. |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|

une semaine 2 semaines

| | | |
|---|--------|--------|
| MIAMI: Avion-voiture-hôtel | *\$235 | *\$299 |
| DISNEY-WORLD | \$244 | \$289 |
| Avion-voiture-hôtel (groupe de 4) | \$229 | \$309 |
| ST. PETE/SHERATON HÔTEL | | |
| Avion-transferts-hôtels, petit-déjeuner | | |

VALIDE JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE (date du retour)

| | |
|-----------------|-------|
| ACAPULCO | \$569 |
|-----------------|-------|

Noël à Acapulco 2 semaines (2 repas par jour)

D'autres destinations disponibles pour les Fêtes

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

TOTAL VOYAGES

381-8013

427 EST BOUL. HENRI-BOURASSA

PASSEZ LES FÊTES EN URSS!

Départ 21 déc. '78
Retour 4 jan. '79

VITE! VITE! DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS 21 NOV.

* **\$749⁰⁰** (APEX)

MOSCOU — LENINGRAD — VILNIUS

* Le prix comprend: Avion aller-retour, 3 repas par jour, hôtel, visites, excursions, services d'un accompagnateur de Québec/URSS et d'un guide-interprète soviétique, réveillon du Jour de l'An, etc.

АЭРОФЛОТ **CCCP**

Lignes aériennes soviétiques

Le bureau de voyage des étudiants et des jeunes de l'URSS

La Société Culturelle Québec/URSS Inc.

4570, rue Saint-Denis, Mt

Tél.: 845-5778 ou 4945

Permis No. 13067483-0318

VOYAGES Nouvelle-France inc.

101, PLACE CHARLES LEMOYNE, SUITE 206
LONGUEUIL, QUÉ. — JAR 213 (Face aux Hêtres)
LONGUEUIL, 463-1702 MONTREAL 875-5943
1-800-361-9737

Gilbert Archambault
directeur général
Détenteur d'un permis du Québec

ACAPULCO

| | | |
|---------------------------|----------|----------|
| PLAYA à partir de 7 nuits | 14 nuits | 21 nuits |
| \$305. | \$355. | \$405. |

Ces prix comprennent l'avion, hôtel, arrangement terrestre et taxe
* Départ tous les vendredis soirs de Montréal

ms Mermoz...ou

les Antilles à la Française

Croisières Gastronomiques,

Îles Enchantées,

Mystères de la Civilisation Maya

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE

CROISIÈRES PROUET

AGENCE DE VOYAGES **ATLAS**

1821 est. Sherbrooke
Montréal H2K 1B4
Tél.: 527-8281

PERMIS DU QUÉBEC

Faites quelque chose

Centraide peut faire encore plus

centraide

Les journées gourmandes

ou la résurrection de la gastronomie bordelaise

par Renée Rowan

La nouvelle génération des cuisiniers bordelais a relevé le gant et vient de faire la preuve, aux rencontres gourmandes de Bordeaux qui avaient lieu la semaine dernière en Gironde, que l'ère de l'ouvre-boîte est bel et bien terminée.

Si la suprématie de la bonne table appartient toujours à Lyon avec ses seize étoiles, il est toutefois possible maintenant de bien manger à Bordeaux, conclut la horde de journalistes invités à venir juger sur place le progrès accompli depuis quelques années. L'Aquitaine est en train de regagner sa réputation d'avant 1939 et l'on parle de la « résurrection » de la gastronomie bordelaise.

L'insulte était de taille. A un journaliste du Nouvel observateur, le « primat des gueules », le père de la cuisine nouvelle, Paul Bocuse, n'avait-il pas déclaré « qu'un bon chef à Bordeaux, c'est un

type qui travaille avec un ouvre-boîte ». Déclaration à l'emporte-pièce qui assure à son auteur devenu « prima donna » des répercussions dans toute la presse.

Les rencontres gourmandes des 9, 10 et 11 novembre étaient donc l'occasion, pour les chefs bordelais, de démontrer leur savoir-faire. Ils n'ont pas craint d'y inviter les trois porte-drapeaux de la cuisine lyonnaise, Paul Bocuse en tête, accompagné de Pierre Troisgros; une malencontreuse histoire d'avion a retenu au sol Alain Chapel.

Ces rencontres, organisées pour la quatrième année par le Comité départemental du tourisme de la Gironde et l'Office de tourisme de Bordeaux, en collaboration avec l'hôtel Frantel de Bordeaux et Air France, avaient attiré plus d'une centaine de journalistes venus de tous les coins de la France, de Suisse, Belgique, Espagne, Hollande, Alle-

magne, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Canada.

Le but de ces agapes annuelles est de faire connaître, à travers la presse, la cuisine des différentes régions de la Gironde. Cette année, le thème retenu était celui de la cuisine des ports de l'Atlantique de La Rochelle à Bilbao.

Pour nous, ces fêtes gourmandes ont débuté à bord d'un Boeing 747 d'Air France. Comme tous les clients de première classe, nous avons été accueillis par un verre de champagne Veuve Cliquot. Au menu, ce soir-là: médaillon de foie gras truffé, d'agneau de saumon en Bellevue, filet de bœuf marchand de vin ou noisette de veau forestière, bouquetière de petits légumes, pommes Anna, salade, plateau de fromages, tarte normande, corbeille de fruits, le tout arrosé de bons vins de France. Occupés à déguster tant de bonnes choses, on en oublie sa peur, si peur il y a.

Les rencontres proprement dites se sont ouvertes dès le jeudi midi par un déjeuner portant en sous-titre « Les grandes tables de Bordeaux en liberté ». Ca été un des bons

moments de ces trois journées, les chefs nous accueillant chez eux, ce qui rend davantage justice aux talents de chacun qu'un repas préparé pour 150 personnes et souvent servi dans de conditions difficiles.

On pouvait donc, à sa guise, se rendre par petit groupe, au Saint-James, le restaurant le plus chic et l'un des plus renommés de Bordeaux (trois toques rouges au guide Gault et Millau, deux étoiles au Michelin, les deux premières depuis 14 ans dans la 5e agglomération française); au Chapon fin (deux toques rouges, trois fourchettes) où le chef Jean Ramet a travaillé avec les grands maîtres que sont Michel Guérard et les frères Troisgros; La Tupina, Le Rouzic et quelques autres encore.

Ignorant tout des bons endroits, je me suis laissée entraîner vers la table du Méridadeck (deux toques rouges, une étoile) de l'hôtel Frantel. Le jeune chef, Christian Clément, 29 ans, attire dans cet établissement du quartier neuf la clientèle gourmande de Bordeaux. Il s'est donné pour défi de démontrer qu'il est possible, dans un restaurant d'hôtel, de bien manger, ce qui est rarement le fait. On dit souvent des grands hôtels modernes « qu'on y dort royalement et qu'on y mange banalement ». Ici, on y mange divinement.

De mes aventures gastronomiques, je garderai longtemps le souvenir de ce plat d'une grande simplicité, mais quelle saveur, composé de Saint-Jacques et de girolles fraîches, une improvisation du chef Christian Clément se rend tous les matins, à 5 heures, au marché pour y chercher les produits de saison dans toute leur fraîcheur. Connaissant bien ses exigences, des amis les mettent de côté pour lui: « Il n'y avait que quatre kilos de girolles et je les ai eus », confie-t-il, fier de lui, tel un enfant qui a réussi un bon coup.

Un large sourire dans sa barbe rousse et une flamme dans les yeux, il explique que pour lui ça ne veut rien dire une cuisine traditionnelle ou

la cuisine nouvelle: « Ce qui est important, c'est le respect du produit, le dépouillement des plats... il faut enlever tout ce qui est superflu. » Cet affrontement entre les chefs lyonnais et ceux de Bordeaux le laisse froid: « Je suis cuisinier, j'aime les cuisiniers. Tout le reste, c'est du cinéma. J'aime mon métier et j'essaie de le faire à fond. » Il y réussit.

Si jamais vous allez au Méridadeck, je vous recommande les huîtres chaudes au vin de Graves et le filet de rouget cuit à la vapeur de romarin. Quel fumet! Vous m'en donnez des nouvelles. Vous repartirez soulagés de quelque 200F si vous arrosez le tout d'une bonne bouteille. C'est énorme, je le reconnais, mais ce sera la douce folie de votre séjour à Bordeaux.

A chacune des trois journées des fêtes gourmandes, il y a eu autant de grands repas dont un consacré à la cuisine de La Rochelle, un autre à la cuisine bordelaise et le dernier à la cuisine basque espagnole. Le plus réussi, à mon humble avis — mais je ne suis qu'un dilettante parmi cette faune des chroniqueurs gastronomes qui se prennent souvent pour des oracles — a été celui de la cuisine bordelaise.

On me dira que j'ai un parti pris en faveur de Christian Clément et Jean Ramet. Peut-être. Mais ce repas m'est apparu comme le plus fin, le mieux équilibré, le plus représentatif d'une cuisine à la fois authentique tout en étant moderne. Car le danger qui guette les tenants de la cuisine de pointe, ce sont des plats trop recherchés avec des mélanges de saveur impossible.

« Au début, c'est vrai, on a fait une cuisine marrante, mais on en est revenu », déclare Jean-Marie Amat au journaliste du Nouvel Observateur, Pierre-Marie Douterlant: « S'il est un point d'accord entre chefs bordelais et lyonnais, c'est le ras-le-bol de la cuisine dite nouvelle. »



Le tour de main du jeune chef à la barbe rousse, Christian Clément, du restaurant Le Méridadeck.

exemples qu'ils ont des raisons de s'inquiéter, mais ce serait là le sujet d'un autre article. Retournons à notre propos.

Le déjeuner de la cuisine bordelaise, donc, s'est déroulé dans un décor d'un grand raffinement, au Château Gruaud-Larose, à Saint-Julien, un admirable domaine de 150 hectares de terre, 77 hectares de vignes où nous avons été reçus par les propriétaires, M. et Mme Jean-Georges Cordier.

Au menu: la fondue de poisson bordelaise qui méritait bien son nom, crèmeuse, parfumée avec juste ce qu'il faut de cerfeuil; le gâteau moelleux de Saint-Jacques aux deux sauces, un délice pour les yeux et le palais; le filet mignon de veau de Bazadais au gros sel de mer (veau cuit à la vapeur dans sa croûte de sel); les légumes au confit de palombes; les fromages de Hollande (vous sursaluez sans doute comme nous l'avons fait, mais on m'explique que

les Bordelais, qui n'ont pas de fromage bien à eux, ont toujours dégusté leurs grands vins sur des fromages hollandais, ce qui est d'autant plus étonnant quand on sait qu'il y a 365 fromages français...)

et pour finir, les desserts des pâtisseries de Bordeaux. Ce repas, bien sûr, était arrosé des vins des domaines Cordier: le Caillou blanc 1977 du Château Talbot, Talbot 1966 en doubles magnums, Gruaud Larose 1962 en doubles magnums, Lafaurie Peyrague 1973 en magnum.

Des quatre, je garde le souvenir ému (voilà que je parle à mon tour le langage de mes confrères gastronomes français) du Gruaud-Larose 1972, deuxième grand cru classé.

Chaban-Delmas, invité au déjeuner pour trancher le débat entre les chefs de Lyon et ceux de Bordeaux, a déclaré pour sa part n'être jamais entré dans la « querelle stupide » des vins de Bordeaux et

ceux de Bourgogne: « Ils sont différents et complémentaires à la fois. » Cela, a-t-il ajouté, s'applique également à la cuisine de Lyon et à celle de Bordeaux.

Réponse de politicien, bien sûr, mais pouvait-il en être autrement après un tel repas. N'étant pas allée à Lyon, je ne puis établir de comparaisons, mais une chose est certaine, on peut bien manger à Bordeaux.

Juste un mot pour finir. Nous ne pouvons passer sous silence cet autre bon moment des journées gourmandes: descendus pour une demie-heure au château Sociando-Mallet, à Saint-Seurin de Cadourne, où on avait organisé en notre honneur une minifête de village avec orphéon, saltimbanques et chiens savants, nous avons goûté une spécialité inconnue ici: des coeurs de canards grillés sur la braise. En guise de casse-croûte, c'est tout simplement délicieux!

COURRIER/ Pitié mal placée

Quelles intéressantes notions soulève Paule Mauffette-Filon dans sa lettre-article sur le tourisme en tiers monde! (LE DEVOIR du 10 novembre).

Le sens de la culpabilité dont devrait s'imprégner le touriste devant la mendicité, l'humilité profonde qu'il devrait ressentir devant les succès, financiers et autres, que lui a apportés son travail dans le doux et sécuritaire climat du capitalisme industriel, la remise en question de son titre de citoyen du monde privilégié devant ces pays sous-développés qui alimentent son confort... que tout cela est beau! Et faux!

La forme la plus abjecte du colonialisme n'est pas celle qui est faite de la comparaison des divers états de richesse ou de développement qui sont et resteront de toute éternité le lot de l'humanité. Elle est faite plutôt de ces notions didactiques, pseudo-intellectuelles, qui sous le couvert de la « conscience sociale » mettent en opposition riches et pauvres, développés et sous-développés, Occident et tiers monde.

La seule chose qui importe vraiment dans ce monde de l'intercommunication que crée le tou-

risme, c'est que de ses voyages, de ses expériences, de ses contacts le touriste, le visiteur, le voyageur s'ouvre un peu plus chaque fois à la civilisation, et augmente la sienne de celle qu'il découvre.

Il n'a pas à avoir mauvaise conscience de ce qu'il est. En penser autrement, c'est faire l'oeuvre des commis-voyageurs de l'égalitarisme.

Ce n'est pas non plus travailler à la revalorisation humaine de ceux à qui l'on veut faire croire que pour gagner sa vie, il n'y a qu'à tendre la main...

Monique NUYTEMANS

PS — Pour ceux qui mettraient en doute certaines des informations que contenait l'article « le commerce de la pitié en Inde », nous référons à deux articles parus dans le Times of India de Bombay (circulation 156,000) du dimanche 17 septembre 1978 et portant les titres « Child Beggars Need Special Care », de Padmini Sengupta et « Kanpur's Schools For Scoundrels », par Achal Mehra.

RESERVEZ MAINTENANT!! Passez la Fête de NOEL

au SUEZ RESORT MOTEL MIAMI BEACH

SUR MER A LA 182EME RUE, MIAMI BEACH
LE RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS

| | |
|---|--|
| <p>\$20</p> <p>du 18 dec au 7 jan du 19 jan au 1 avril par nuit 2 par chambre 21 chambres sur 194</p> <p>\$15</p> <p>du 7 jan au 18 jan du 19 jan au 1 avril par nuit 2 par chambre 21 chambres sur 194</p> | <p>Des acres de plage et patios—2 piscines, eau fraîche et sale— —Piscine spéciale pour enfants, Terrain de jeux—Unique Patio Bar près de la piscine—Danse tous les soirs dans l'excitant Sheikh's Tent Lounge—Luxueuses chambres d'hôtel, cuisinettes et suites de 2 chambres—Repas superbes dans la Salle à Diner OASIS</p> <p>REFRIGERATEUR DANS CHAQUE CHAMBRE PERSONNEL PARLANT LE FRANÇAIS</p> <p>ROBERT LUCAS JR PROPRIETAIRE GERANT</p> <p>ROBERT LUCAS JR GERANT RESIDENT</p> |
|---|--|

Pour réservation
immédiate tel. (305) 941-748
ou par fax (305) 941-748
Voyez votre agence de voyages

UNE AVENTURE AFRICAINE A SEULEMENT 6 1/2 HEURES DE VOL DÉCOUVREZ LE

SENEGAL

LE PARADIS DES VACANCES COMPLÈTES

- Un climat tempéré à l'année longue • PARCS NATIONAUX
- PLAGES • PÊCHE EN HAUTE-MER • SPORTS
- L'île de Goree point de départ d'antan

A seulement 6 1/2 heures de vol de New-York, il est maintenant possible de participer au Safari africain ou vous étendre sur les plus magnifiques plages du Sénégal... paradis de l'Afrique. Vol direct à Dakar, la fameuse cité cosmopolite, qui est un bijou des côtes de l'Atlantique. Vous pouvez prendre des excursions spéciales pour ce paradis de vacances complètes qui est le Sénégal, une vraie aventure africaine.

Pour plus de détails, voyez votre agent de voyages ou postez ce coupon ci-dessous * De New-York par jet

Bureau touristique du gouvernement du Sénégal
200 ave. du Parc, New-York, N.Y. 10017
J'aimerais recevoir plus de renseignements sur le Sénégal

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____ CODE _____

Dossier 33 LD-11-78

altitude

Agence de voyage

| | |
|---|---|
| 2085 de Salaberry, Montréal, Qué. H3M 1K6 (514) 332 1970 | 1233 de la Montagne, Montréal, Qué. H3G 1Z2 (514) 866 4666 |
|---|---|

COLOMBIE

1 sem. Cartagena - 1 sem. Santa Marta
23 déc. - 14 janv. - 11 fév. - 18 fév. - 18 mars
Portion terr. \$489.00 US occ. dble
Portion aérienne \$538.00 Can.
Possibilité de circuit avec AVIATEUR

AMÉRIQUE CENTRALE

Guatemala - Costa Rica - Salvador
22 déc. - 20 jan. - 3 et 17 février - 3 et 17 mars - 7 avril.
Portion terr. \$598.00 US
Portion aérienne \$498.00 Can.

AVIATEUR

"SPECIAL NOËL À RIO"

Encore disponible

DÉPART: 24 décembre RETOUR 7 janvier \$1,215.00 Can.
Incluant: Avion - Transfert - déjeuner Brésilien - Hôtel "Gloria" - Tour de ville 1/2 journée.

Accompagné de Montréal par ANDRÉ SOUMIS

GOLF EN CALIFORNIE

Départs: 17 novembre, 8 décembre, 21 janvier,
11 et 25 février, 4 et 30 mars et 20 avril
\$799.00

Incluant: avion, une voiture par groupe de 4 personnes, 7 déjeuners, 4 soupers, voiturette électrique, 7 nuits HÔTEL CLUB DE GOLF PALAMESA.

Reservez tôt.
Enregistrez-vous dès maintenant pour ces séjours
ou pour tout autre programme.
Permis 13419429 - 1601

Croisières Gastronomiques, Iles Enchanteresses, Mystères de la Civilisation Maya.



Des itinéraires de rêve...

Visite des stations balnéaires les plus recherchées, découverte d'îles peu fréquentées, contact avec la mystérieuse civilisation Maya.

De Miami, M.S. Mermoz vous conduit vers ces sites enchanteurs et vous fait passer du rêve à la réalité.

Croisière de 10 jours - Antilles et Pays des Mayas
Nassau, Montego Bay, Grand Cayman, Cozumel, plus Santo Tomas de Castilla et Playa del Carmen, portes d'entrée des ruines de Tikal et de Chichen-Itza. Départs: 4 et 25 jan., 15 fév., 8 et 29 mars. Tarifs: de \$750 à \$1560.*

Croisière de 11 jours - Iles Enchanteresses
St-Domingue, Ponce, Martinique, Ste-Lucie, St. Maarten, Nevis et St. Kitts. Départs: 14 jan., 4 et 25 fév., 18 mars. Tarifs: de \$815 à \$1710.*

Croisière de 13 jours - Noël/Nouvel An
Ste-Lucie, Haïti, Nassau, St. Maarten, Martinique, Nevis et St. Kitts, Ste-Croix, St-Domingue. Départ: 22 déc. Tarifs: de \$1055 à \$2110.*

Une ambiance sans pareille
M.S. Mermoz vous offre tous les plaisirs d'un navire de croisière et davantage...

...des vins rouges, blancs, rosés — gratuits et à volonté — aux dîners et aux soupers...

...une cuisine raffinée... A certains repas, les chefs mettent l'accent sur la gastronomie particulière aux régions de Bretagne, de Bourgogne et de Gascogne...

...une ambiance typique de "Grand Café" tant aux dîners-buffets à la piscine qu'aux soirées du Cabaret international.

Une aubaine exceptionnelle
Pour \$115 seulement, un vol régulier vous transportera de Montréal à Miami (aller-retour) pour la croisière de 10 ou de 11 jours de votre choix.

CROISIÈRES PAQUET
croisières françaises

**M.S. Mermoz...
Ou les Antilles à la Française**

842-2541

2020 rue Université
Montréal
Québec H3A 2A5

Thomas Cook

Le nom qui a attiré partout la confiance des voyageurs

Licence du Québec

KATMANDOU

Le merveilleux même sans drogue

par **Monique Nuytemans**
collaboration spéciale

KATMANDOU — Coïncé comme un goujon entre deux rocs géants (la Chine d'une part, l'Inde de l'autre) le Népal est un petit royaume à peine aussi grand que la Grèce. Il est blotti au pied de l'Himalaya et son climat oscille entre l'humidité torride de sa jungle et la froideur glacée de ses pics enneigés.

Il s'est donné pour capitale Katmandou au nom qui chante, Katmandou au nom doux comme un chat.

Autrefois le Népal, malgré ses 12 millions d'habitants faisait peu parler de lui. Ses gouvernants, craignant de perdre leur pouvoir, avaient fermé les frontières du pays. Ce n'est que depuis 1951 que le Népal s'est ouvert au tourisme international. L'événement fut consacré par l'atterrissage du premier avion en sol népalais! Mais ce n'est que depuis 1955 que les touristes y ont fait vraiment leur apparition.

C'est, en grande partie, les hippies qui mirent le Népal et Katmandou sur la carte du tourisme mondial. Ils avaient appris que le chanvre indien y poussait à l'état sauvage et qu'en plus sa possession, comme celle de son plus important dérivé, le hachich en était tolérée, voire même légale.

En fait, au Népal, il n'avait jamais été nécessaire de légiférer sur la possession de drogues, parce que les autochtones n'y étaient pas portés et parce que la plante servait uniquement pour son huile, pour ses propriétés textiles et pour la fabrication de remèdes.

Grands furent alors l'étonnement et le dégoût des habitants de Katmandou de cons-

tater la dégradation à laquelle s'adonnaient volontiers les Occidentaux et la raison véritable pour laquelle leur ville devint tellement populaire.

Aujourd'hui les hippies de Katmandou s'en sont presque tous allés. Car, depuis 1973, il est devenu illégal de fumer le hachich. Même si la facilité de s'en procurer est là, le danger de se faire prendre y existe aussi.

Mais un engouement qui se traduit par plus de 100.000 visiteurs par an pour un pays aussi petit, aussi bien caché et aussi peu accessible (si le Népal n'est qu'à une heure d'avion de Delhi, celle-ci est à 25 heures de Montréal...) ne pouvait être dû seulement à l'attrait de la drogue.

Le voyageur moderne est donc curieux de trouver d'autres raisons à cet étrange sex-appel touristique. Il les trouve facilement des sa descente d'avion.

Il y a d'abord le climat de Katmandou qui est beaucoup plus frais que celui de l'Inde. Etant situé au pied des neiges éternelles à une altitude de 1400 mètres, on y respire un air pur et frais venu des pics de l'Annapurna, cette chaîne cousine de l'Everest qui ceinture la capitale.

Puis il y a les paysages. Ceux de la vallée de Katmandou peuvent rivaliser avec les plus beaux du monde. On est subjugué à la vue de ces rizières en terrasses qui découpent profondément et régulièrement les montagnes comme autant de volants. Ici et là des maisonnettes chaulées et couvertes de chaume ou de tuiles mettent l'accent pittoresque, tandis que les boeufs travail-

lant aux champs ajoutent la note champêtre et qu'un temple en forme de pagode atteste qu'on est en Asie. Tout autour du tableau, un cirque de montagnes et, au creux de la vallée, une rivière où viennent soupirer des cascades descendues en galopant des pics enneigés.

Les temples sont si nombreux, tant dans la campagne que dans la capitale, qu'on a déjà dit qu'au Népal il y a autant de temples que d'habitants et autant d'idoles que d'habitants.

Bouddhistes et hindous y ont vécu côte à côte depuis des siècles en se tolérant mutuellement. Même si 80% de la population est hindoue, elle ne peut nier le fait que Bouddha soit né ici.

Le Népal entier est un musée en plein air où les beautés de la nature rivalisent avec celle faites de la main d'homme.

C'est le pays des « sherpas » et des « gurkhas ». Les premiers sont les guides de l'Himalaya dont l'un d'entre eux, Tensing, accompagna sir Edmund Hillary dans l'ascension du mont Everest en mai 1953. Les seconds sont des soldats réputés pour leur bravoure; leur arme favorite est un couteau recourbé à large lame et l'on dit que pendant la dernière guerre ils étaient la terreur des Japonais.

Le pays est renommé pour sa splendide architecture. A tel point que certains acclament Katmandou comme la Florence de l'Asie. On y apprend avec étonnement que le style de la pagode est né au Népal et que c'est de là qu'il fut exporté, avec le succès que l'on sait, en Chine et au Japon.

Ajoutons à cela que c'est à Katmandou que l'on mange le mieux à l'est d'Istanbul, dans des hôtels de grande classe. Le « Yak et Yeti », l'hôtel de l'Annapurna, le « Oberoi-



Temple hindou près de Katmandou avec, au loin, la chaîne de l'Annapurna, cousine de l'Everest.



La ville népalaise: un bazar oriental où il y a autant de temples que d'habitants. (Photos M. Nuytemans)

Sheraton » sont des hôtels de type international où le soir on danse au son d'un orchestre tout aussi international.

Voilà donc quelques bonnes raisons pour attirer le touriste le plus difficile et pour attirer celui qui répugne à voir des foules et des endroits trop commercialisés.

Et à Katmandou, à part ces commodités modernes qui sont l'électricité et l'eau courante, on vit encore comme on y vivait au moyen-âge. Très peu de choses ont dû changer. La ville entière est un véritable bazar oriental, où les vaches et les chèvres ont droit de passage et où les cyclo-poussettes remplacent avantageusement le taxi.

On y vénère une déesse vivante et on y fait, deux fois la semaine, des sacrifices d'animaux vivants dans tous les temples de la ville.

Le Népal étant surtout célèbre pour ses paysages — que je classerais personnellement parmi les plus beaux du monde — à su tirer parti de cette richesse naturelle en rendant le « trekking » populaire.

Ce genre d'excursion-camping en montagne est l'une des principales attractions touristiques de ce petit pays qui vit dans l'ombre de l'Everest.

La plus recherchée de ces excursions est celle de l'Annapurna, qui prend sept jours. Mais certaines, au parcours plus élaboré, peuvent prendre jusqu'à deux semaines à travers pics et vallées.

On peut également, pour \$35.00 US par personne, voir

de près le mont Everest (8880m) à partir d'un avion de la Royal Nepal Airlines qui en fait lentement le tour deux ou trois fois par jour, si le temps le permet.

Fabuleux que de voir ces escarpements si abrupts, si droits qu'ils semblent avoir été tranchés au couteau par quelque main divine, qui entreprit d'installer ici le toit du monde.

Pour les touristes plus sophistiqués et pour les amateurs de sensations fortes, le Népal offre pour \$135.00 US par personne, un séjour d'une nuit et de deux jours à « Tiger Tops ». C'est un safari-lodge

situé en pleine jungle, dans le parc national de Chitwan, au sud-ouest du pays. On y fait des safaris à dos d'éléphant, ce qui diffère de la Landrover bruyante que l'on utilise en Afrique.

Installé sur son éléphant, on semble faire partie de la jungle. Le seul bruit que l'on entend est celui des oiseaux, des insectes et celui de l'éléphant qui se force un passage à travers des herbes de cinq et de dix mètres de haut.

Même les animaux ne savent pas que vous êtes là, l'éléphant étant tellement haut que deux ou trois passagers sur son dos passent totale-

ment inaperçus des autres habitants de la jungle.

C'est une expérience troublante que de sentir sous soi le frémissement, le tremblement même de son éléphant lorsqu'il tombe face à face avec un rhinocéros unicomme pour lequel il ne semble éprouver aucune amitié.

Comme son nom l'indique, Tiger Tops se « spécialise » dans les tigres, ces célèbres tigres royaux du Bengale, devenus tellement rares qu'il n'en reste plus que 50 dans le monde entier.

Quelques chanceux parviennent à en voir à la nuit tombante. Mais comme les tigres

ne mangent qu'une fois par semaine environ et qu'ils sont farouches, il faut nécessairement, pour en voir, être au lodge le soir où ils ont faim.

Les tigres sont attirés par un jeune buffle vivant qui est attaché à l'oree du bois. Si à 22 heures, l'heure du couvre-feu, les tigres ne sont pas venus, on relâche le buffle.

S'ils viennent, c'est le spectacle que tout le monde espère, mais que tout le monde craint.

S'ils ne viennent pas? On se console en se disant, au fond de soi, bien heureux pour le buffle que les tigres n'aient pas eu faim ce soir-là...

L'AVENTURE PORTUGAISE DE CP AIR

Une aventure inoubliable à un prix incroyablement bas!

| | | |
|-----------|------------|------------|
| 1 semaine | 2 semaines | 3 semaines |
| \$409.75 | \$559.50 | \$656.25 |

Ces prix sont par personne à raison de deux occupants par chambre dans des hôtels de 1ère classe et comprennent aussi l'avion aller/retour, les petits déjeuners, une voiture de location pour les séjours de 2 et 3 semaines.

Départs hebdomadaires jusqu'à mai 1979

DEMANDEZ LES DEPLIANTS

Une destination annoncée vous attire? Le prix publié vous sourit? Faites appel à nos services pour vous y rendre

voyages SELECT Itée.
620 RUE CATHCART, SUITE 555
MONTREAL H3B 1M1 QUEBEC, CANADA
TÉL. (514) 866-3345 et 866-1083

L'ITALIE À VOTRE PORTÉE

Programme «Intermezzo» d'une semaine

| | |
|---------------------------|----------------|
| Séjour à ROME | Séjour à MILAN |
| \$605 | \$612 |
| Séjour libre avec voiture | |
| \$567 | |

Ces prix comprennent l'avion aller-retour, les transferts, le logement en chambre pour 2 personnes, les petits déjeuners, visite de la ville et excursions lorsqu'il n'y a pas de voiture.

Départs hebdomadaires jusqu'au 24 mars 1979.



Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le jeudi jusqu'à 20h. Détenteur d'un permis du Québec

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

Il y a un départ toutes les semaines pour ces destinations. Les prix sont par personne, en double, aux dates spéciales spécifiées.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|---------------------------|------------------|---------|---------|---------|-----------|---------|---------|--------|---------|---------|--------|---------|----------|--------|---------|----------|----------|---------|----------|---------|---------|---------|---------|------------------|------------------|----------|---------|---------|--------------|---------|----------|----------|---------|---------|--------|---------|----------|---------|---------|----------|----------|---------|----------|--------|---------|---------|----------------------|----------|----------------|----------|---------------|----------------|---------------------------|------------|-------------------|----------|---------------------|----------|-------------------|----------------|-------------------|--|-----------------|----------|---------------------|----------|-------------------------|-----------------|------------------|----------------|---|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|---|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|--------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|---|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|
| <p>ANTILLES FRANÇAISES</p> <p>GUADELOUPE</p> <p>Nos hôtels:</p> <table border="1"> <tr> <td>ALIZES</td> <td>1 sem. \$429/609</td> <td>2 sem. \$539/809</td> </tr> <tr> <td>COPATEL</td> <td>439/589</td> <td>549/779</td> </tr> <tr> <td>GALLINAGO</td> <td>439/609</td> <td>549/819</td> </tr> <tr> <td>ECOTEL</td> <td>439/569</td> <td>549/739</td> </tr> <tr> <td>ARAWAK</td> <td>449/729</td> <td>579/1099</td> </tr> <tr> <td>SALAKO</td> <td>539/849</td> <td>759/1299</td> </tr> <tr> <td>MERIDIEN</td> <td>599/879</td> <td>869/1329</td> </tr> <tr> <td>FRANTEL</td> <td>449/669</td> <td>569/929</td> </tr> </table> <p>MARTINIQUE</p> <p>Nos hôtels:</p> <table border="1"> <tr> <td>CALALOU</td> <td>1 sem. \$489/629</td> <td>2 sem. \$649/859</td> </tr> <tr> <td>LATITUDE</td> <td>529/679</td> <td>729/959</td> </tr> <tr> <td>LA BATELIÈRE</td> <td>499/869</td> <td>669/1329</td> </tr> <tr> <td>MADININA</td> <td>419/579</td> <td>519/749</td> </tr> <tr> <td>BAKOUA</td> <td>579/809</td> <td>809/1189</td> </tr> <tr> <td>FRANTEL</td> <td>519/689</td> <td>749/1139</td> </tr> <tr> <td>MERIDIEN</td> <td>529/889</td> <td>729/1369</td> </tr> <tr> <td>MARINA</td> <td>439/579</td> <td>549/749</td> </tr> </table> <p>Départs les samedis et dimanches du 29 octobre 1978 au 22 avril 1979. Le prix comprend: avion, transferts, logement, certains repas, certains pourboires, sac de plage, service d'un représentant. Voyage combinant les 2 îles pour 2 semaines de \$569/809</p> <p>SAINT-MARTIN</p> <p>ST-TROPEZ BEACH HÔTEL</p> <p>Voyage de deux semaines divisées entre St-Martin et la Guadeloupe (Hôtel Arawak) de \$1009 à \$1379 comprenant l'avion de Montréal, les transferts, le logement, certains repas, pourboires aux bagagistes, sac de plage, service d'un représentant et une réunion d'information.</p> <p>Départ le samedi du 16 décembre 1978 au 14 avril 1979.</p> <p>MEXIQUE ET SÉJOUR</p> <p>Une semaine à la découverte du Mexique, de ses différents visages, et une agréable semaine de séjour de détente à Acapulco sur l'océan Pacifique. L'itinéraire comprend Mexico, Puebla, Cuernavaca, Taxco et Acapulco. De \$839 à \$1179. Départ le samedi du 4 novembre 1978 au 21 avril 1979. Le prix comprend l'avion de Montréal, l'autocar, les excursions, le logement, certains repas, les transferts, les services d'un guide et d'un représentant.</p> <p>HAWAII-HONOLULU</p> <p>Nos hôtels: Sheraton, Waikiki, Reef, White Sands, Goral Reef, Waikiki Sand Villa. 2 semaines de \$679 à \$1189. Départ le samedi et le dimanche du 16 décembre 1978 au 15 avril 1979. Le prix comprend l'avion de Montréal, les transferts, logement, taxe locale, un déjeuner-information, pourboires aux bagagistes, sac de plage, accueil et service d'un représentant. Réservez tôt car plusieurs départs sont déjà complets.</p> <p>TOURS MT-ROYAL</p> <table border="1"> <tr> <td>CARREFOUR MT-ROYAL**</td> <td>845-8225</td> <td>CENTRE-VILLE**</td> <td>861-7272</td> </tr> <tr> <td>4454 St-Denis</td> <td>Métro Mt-Royal</td> <td>1010 ouest, Ste-Catherine</td> <td>Métro Peel</td> </tr> <tr> <td>PLAZA ST-HUBERT**</td> <td>273-7755</td> <td>GALERIES NORMANDIE*</td> <td>331-9971</td> </tr> <tr> <td>911 est, Beaubien</td> <td>Métro Beaubien</td> <td>2634 de Salaberry</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CENTRE DOMAINE*</td> <td>254-9969</td> <td>ÂGE D'OR TRAVELAIDE</td> <td>273-2581</td> </tr> <tr> <td>Sherbrooke et Langelier</td> <td>Métro Langelier</td> <td>911 Beaubien est</td> <td>Métro Beaubien</td> </tr> </table> | ALIZES | 1 sem. \$429/609 | 2 sem. \$539/809 | COPATEL | 439/589 | 549/779 | GALLINAGO | 439/609 | 549/819 | ECOTEL | 439/569 | 549/739 | ARAWAK | 449/729 | 579/1099 | SALAKO | 539/849 | 759/1299 | MERIDIEN | 599/879 | 869/1329 | FRANTEL | 449/669 | 569/929 | CALALOU | 1 sem. \$489/629 | 2 sem. \$649/859 | LATITUDE | 529/679 | 729/959 | LA BATELIÈRE | 499/869 | 669/1329 | MADININA | 419/579 | 519/749 | BAKOUA | 579/809 | 809/1189 | FRANTEL | 519/689 | 749/1139 | MERIDIEN | 529/889 | 729/1369 | MARINA | 439/579 | 549/749 | CARREFOUR MT-ROYAL** | 845-8225 | CENTRE-VILLE** | 861-7272 | 4454 St-Denis | Métro Mt-Royal | 1010 ouest, Ste-Catherine | Métro Peel | PLAZA ST-HUBERT** | 273-7755 | GALERIES NORMANDIE* | 331-9971 | 911 est, Beaubien | Métro Beaubien | 2634 de Salaberry | | CENTRE DOMAINE* | 254-9969 | ÂGE D'OR TRAVELAIDE | 273-2581 | Sherbrooke et Langelier | Métro Langelier | 911 Beaubien est | Métro Beaubien | <p>ARUBA</p> <p>ARUBA BEACH CLUB</p> <p>Cocktail offert par l'hôtel</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$519</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$709</td> </tr> </table> <p>DÉPART 9 JAN - 23 JAN</p> <p>PUERTO VALLARTA</p> <p>DELFIN HOTEL</p> <p>Le prix comprend le petit déjeuner à l'Européenne. Aucun frais pour les serviettes de plage et les chapeaux de paille. 8</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PC</td> <td>\$419</td> <td>2 SEM. PC</td> <td>\$529</td> </tr> </table> <p>DÉPART 4 JAN - 18 JAN</p> <p>IXTAPA</p> <p>HOTEL VIVA</p> <p>COCKTAIL D'ACCUEIL</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$479</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$599</td> </tr> </table> <p>DÉPART 5 JAN. - 19 JAN.</p> <p>ACAPULCO</p> <p>EL CID</p> <p>COCKTAIL D'ACCUEIL</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$449</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$589</td> </tr> </table> <p>DÉPART 7 JAN - 21 JAN</p> <p>CANCUN</p> <p>DOS PLAYAS</p> <p>Les appartements et suites à une chambre à coucher comportent une cuisinette.</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$449</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$589</td> </tr> </table> <p>DÉPART 7 JAN - 21 JAN</p> | 1 SEM. PE | \$519 | 2 SEM. PE | \$709 | 1 SEM. PC | \$419 | 2 SEM. PC | \$529 | 1 SEM. PE | \$479 | 2 SEM. PE | \$599 | 1 SEM. PE | \$449 | 2 SEM. PE | \$589 | 1 SEM. PE | \$449 | 2 SEM. PE | \$589 | <p>CUBA</p> <p>MAR AZUL HOTEL</p> <p>Tout compris: déjeuner, repas du midi et du soir, ainsi que taxes et service.</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PA</td> <td>\$519</td> <td>2 SEM. PA</td> <td>\$799</td> </tr> </table> <p>DÉPART 3 JAN - 17 JAN</p> <p>PUERTO RICO</p> <p>HOTEL DA VINCI</p> <p>COCKTAIL D'ACCUEIL</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$439</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$609.</td> </tr> </table> <p>DÉPART 6 JAN - 20 JAN</p> <p>LA JAMAÏQUE</p> <p>Doctors Cave Beach Hotel</p> <p>Chaises longues-gratuites, Rhum servi au cours de la réception d'accueil.</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$399</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$549</td> </tr> </table> <p>DÉPART 7 JANV. - 21 JANV.</p> <p>ELEUTHERA</p> <p>ISLANDIA HOTEL</p> <p>Un plan de repas comprenant 7 petits déjeuners complets et 7 dîners peut être acheté à l'hôtel pour \$64. U.S. (Taxes et pourboires non inclus). Cocktail d'accueil.</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$409</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$549</td> </tr> </table> <p>DÉPART 1 JAN - 15 JAN</p> <p>LA BARBADE</p> <p>REGENCY COVE</p> <p>Plan de repas spécial — 7 petits déjeuners complets et 4 dîners pour \$69. Can. (Pourboires exclus) par personne par semaine. Cocktail d'accueil.</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$479</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$649</td> </tr> </table> <p>DÉPARTS 5 JAN - 19 JAN</p> | 1 SEM. PA | \$519 | 2 SEM. PA | \$799 | 1 SEM. PE | \$439 | 2 SEM. PE | \$609. | 1 SEM. PE | \$399 | 2 SEM. PE | \$549 | 1 SEM. PE | \$409 | 2 SEM. PE | \$549 | 1 SEM. PE | \$479 | 2 SEM. PE | \$649 | <p>NASSAU</p> <p>Sheraton British Colonial</p> <p>Diverses réceptions * Cocktail d'accueil * En janvier entrée gratuite au cabaret Ronnies Rebel Room</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$399</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$569</td> </tr> </table> <p>DÉPART 7 JAN - 21 JAN</p> <p>FREEPORT</p> <p>SHALIMAR HOTEL</p> <p>INFO-VACANCES</p> <p>Tennis et transport à la plage gratuits * Cocktail offert par l'hôtel</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. PE</td> <td>\$329</td> <td>2 SEM. PE</td> <td>\$429</td> </tr> </table> <p>DÉPART 7 JAN - 21 JAN</p> <p>FLORIDE</p> <p>DELRAY BEACH</p> <p>Spanish River Inn</p> <p>Voiture pour la semaine. Cocktail d'accueil.</p> <table border="1"> <tr> <td>1 SEM. - PE VOITURE</td> <td>\$369</td> <td>2 SEM. - PE VOITURE</td> <td>\$489</td> </tr> </table> <p>DÉPART 6 JAN - 20 JAN</p> <p>FLORIDE SEULEMENT</p> <p>*VOITURE POUR 1 SEMAINE: Vos vacances Treasure Tours comprennent l'usage d'une voiture Chevrolet, pour une semaine. Ceux désirant prolonger la location, ou obtenir une voiture de marque supérieure, peuvent le faire au moment de la réservation</p> <p>LE PRIX COMPREND:</p> <p>Voyage aller-retour de Montréal par jet de Nordair, Québec, Air Canada</p> <p>Consommations et repas en cours de vol</p> <p>Transport entre l'aéroport et l'hôtel incluant la maintenance des bagages.</p> <p>Logement pour 7 ou 14 nuits dans chambre climatisée avec salle de bains privée. Services d'un représentant Treasure Tours. Sac de plage et porte-documents Treasure Tours. Voiture pour une semaine (Floride seulement)</p> | 1 SEM. PE | \$399 | 2 SEM. PE | \$569 | 1 SEM. PE | \$329 | 2 SEM. PE | \$429 | 1 SEM. - PE VOITURE | \$369 | 2 SEM. - PE VOITURE | \$489 |
| ALIZES | 1 sem. \$429/609 | 2 sem. \$539/809 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| COPATEL | 439/589 | 549/779 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| GALLINAGO | 439/609 | 549/819 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ECOTEL | 439/569 | 549/739 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ARAWAK | 449/729 | 579/1099 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| SALAKO | 539/849 | 759/1299 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MERIDIEN | 599/879 | 869/1329 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FRANTEL | 449/669 | 569/929 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CALALOU | 1 sem. \$489/629 | 2 sem. \$649/859 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LATITUDE | 529/679 | 729/959 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LA BATELIÈRE | 499/869 | 669/1329 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MADININA | 419/579 | 519/749 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BAKOUA | 579/809 | 809/1189 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FRANTEL | 519/689 | 749/1139 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MERIDIEN | 529/889 | 729/1369 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MARINA | 439/579 | 549/749 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CARREFOUR MT-ROYAL** | 845-8225 | CENTRE-VILLE** | 861-7272 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4454 St-Denis | Métro Mt-Royal | 1010 ouest, Ste-Catherine | Métro Peel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PLAZA ST-HUBERT** | 273-7755 | GALERIES NORMANDIE* | 331-9971 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 911 est, Beaubien | Métro Beaubien | 2634 de Salaberry | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CENTRE DOMAINE* | 254-9969 | ÂGE D'OR TRAVELAIDE | 273-2581 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sherbrooke et Langelier | Métro Langelier | 911 Beaubien est | Métro Beaubien | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$519 | 2 SEM. PE | \$709 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PC | \$419 | 2 SEM. PC | \$529 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$479 | 2 SEM. PE | \$599 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$449 | 2 SEM. PE | \$589 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$449 | 2 SEM. PE | \$589 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PA | \$519 | 2 SEM. PA | \$799 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$439 | 2 SEM. PE | \$609. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$399 | 2 SEM. PE | \$549 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$409 | 2 SEM. PE | \$549 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$479 | 2 SEM. PE | \$649 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$399 | 2 SEM. PE | \$569 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. PE | \$329 | 2 SEM. PE | \$429 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 SEM. - PE VOITURE | \$369 | 2 SEM. - PE VOITURE | \$489 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

et autres villes...

ATC

* Parking gratuit

** Parking à proximité

IATA

et autres cartes acceptées aux conditions des transporteurs

AU BON ACCUEIL DES CANADIENS DEPUIS 48 ANS

La grande agence du Canada français

Venez consulter notre abondante documentation à nos bureaux.

Vacances SkyLark

Croisière de plaisance

Une croisière de plaisance dans la mer des Caraïbes... cinq repas par jour, un service incomparable et trois escales inoubliables.

Une semaine à partir de \$569.

Le Mardi Gras et le Carnaval, deux des plus grands navires de croisière partant de Miami pour des parcours d'une semaine, et surtout, les deux navires sur lesquels vous pourrez effectuer une croisière de plaisance... une croisière dans la détente la plus complète... une croisière sur un navire dont l'équipage, composé de professionnels disciplinés, n'a qu'un but: faire en sorte que votre séjour en mer soit des plus agréables; Deux itinéraires sont offerts: Le Mardi Gras se rend à Saint Domingue, St-Thomas et Nassau. Le Carnaval fait escale à Samana, Ste-Croix et San Juan. Pour un séjour tout compris, il n'y a rien de comparable à une croisière de plaisance. Tous les repas et les divertissements sont compris dans le prix: café au lever, déjeuner, thé en matinée, goûter, souper copieux, buffet de minuit et service aux cabines jour et nuit. Prix par personne au départ de Montréal. De \$569 à \$899.

LE SUN PRINCESS. Une croisière où tout est somptueux sauf le prix. Un navire de luxe de 17.000 tonnes. Yacht spacieux et lieux de rencontre. Ambiance de yacht privé. Il appareillera de San Juan tous les samedis du 30 décembre à la fin d'avril. Ses escales seront notamment, Curaçao, La Guaira, Trinidad, La Martinique et St-Thomas. Les prix au départ de Montréal \$799 à \$1.319 par personne.

LE BRITANIS. Le programme du séjour air/mer le plus populaire auprès des Canadiens. L'un des plus grands navires de croisière dans les Caraïbes, le TSS Britanis représente une aubaine sans pareille dans la catégorie des croisières à prix modérés. Vous pouvez choisir des cabines de classe économique, moyenne ou supérieure. Appareillant de San Juan tous les lundis de Noël à la fin d'avril, le TSS Britanis suivra deux itinéraires de choix. Les prix au départ de Montréal de \$549 à \$939 par personne.

Vacances SkyLark

| | | | |
|------------------------|----------|----------------------|----------|
| CENTRE LAVAL* | 687-0880 | PLACE LONGUEUIL* | 678-3777 |
| PLAZA PORTOBELLO* | 672-5353 | PEEL-STE-CATHERINE** | 861-7277 |
| 7350 boul. Taschereau | | Dominion Square | |
| Permis du Québec | | | |
| * Parking gratuit | | | |
| ** Parking à proximité | | | |

PARIS SUR CANAL

par Jacques Gout
collaboration spéciale

Après avoir vu la Tour Eiffel et les Champs Élysées, flâner dans les rues du quartier latin ou sur les grands boulevards, passé une soirée à Montparnasse ou à Pigalle, beaucoup de touristes considèrent qu'ils connaissent Paris. En feuilletant les pages de leur guide ils constatent avec satisfaction qu'ils ont vu tout ce qu'il fallait voir. La capitale française leur est même devenue familière.

Cependant il est des quartiers charmants que les ouvriers pour touristes ignorent ou négligent et que les Parisiens eux-mêmes sont nombreux à ne pas connaître. C'est le cas d'un petit coin du 10ème arrondissement traversé par le canal Saint-Martin.

Après avoir vu la Tour Eiffel et les Champs Élysées, flâner dans les rues du quartier latin ou sur les grands boulevards, passé une soirée à Montparnasse ou à Pigalle, beaucoup de touristes considèrent qu'ils connaissent Paris. En feuilletant les pages de leur guide ils constatent avec satisfaction qu'ils ont vu tout ce qu'il fallait voir. La capitale française leur est même devenue familière.

Cependant il est des quartiers charmants que les ouvriers pour touristes ignorent ou négligent et que les Parisiens eux-mêmes sont nombreux à ne pas connaître. C'est le cas d'un petit coin du 10ème arrondissement traversé par le canal Saint-Martin.

Cependant il est des quartiers charmants que les ouvriers pour touristes ignorent ou négligent et que les Parisiens eux-mêmes sont nombreux à ne pas connaître. C'est le cas d'un petit coin du 10ème arrondissement traversé par le canal Saint-Martin.

défenseurs de Paris se sont émus et le projet semble actuellement abandonné.

Bien qu'il s'allonge sur près de trois milles, le canal Saint-Martin ne mérite véritablement l'attention des promeneurs que sur un mille. C'est au square Francis Lemaitre, tout près de la place de la République qu'il faut commencer la découverte. En effet à cet endroit il sort du souterrain dans lequel il s'est enroulé depuis la place de la Bastille. La première section, de la Seine à la Bastille, ne présente quant à elle que peu d'intérêt. Mais depuis le square Francis Lemaitre jusqu'à la place Stalingrad, entre les quais de Valmy et de Jemmapes, la promenade ne déçoit pas les amateurs d'insolite et de belles images. De tous petits jardins publics se répartissent sur les deux rives du canal qui s'élargit ou se rétrécit au gré des écluses. Lorsqu'un bateau se présente chacun a l'impression d'assister à un petit événement. Car les ponts basculent pour laisser le passage sur l'eau et la circulation routière s'immobilise tandis qu'il y a toujours quelques badauds pour grimper sur les passerelles de bois et contempler la scène.

Par endroits le niveau de l'eau se trouve être sensiblement plus élevé que celui de la chaussée, ce qui accroît la sensation de dépaysement que chacun éprouve sur ces rives. C'est sans doute à cause du

gout pour le dépaysement qu'un théâtre à élu domicile dans une péniche rénovée et ancrée dans l'un des bassins du canal.

Après la place Stalingrad le charme des eaux dormantes est dévoré par l'activité du port et l'alignement des entrepôts. Mieux vaut alors faire demi-tour et repartir. A moins que vous ne disposiez encore d'un moment disponible. Profitez-en alors pour aller faire une rapide visite du Père Lachaise. Étendu sur plus d'une centaine d'acres, le plus grand et le plus célèbre des cimetières parisiens est un endroit où l'on vient en touriste et en promeneur autant qu'en pèlerin plein de recueillement. C'est ici que Balzac a fait dire à son jeune héros Rastignac: « Paris, à nous deux maintenant ». C'est ici également que le 28 mars 1871 les derniers défenseurs de la Commune de Paris se sont réfugiés et luttèrent parmi les tombes avant d'être fusillés le long d'un mur où l'on découvre encore des traces de balles. Aujourd'hui ce « mur des Fédérés », situé à l'une des extrémités du cimetière, est l'objet de nombreux pèlerinages politiques de la part des admirateurs de la Commune de Paris.

Le Père-Lachaise présente également l'avantage considérable d'être l'endroit le plus calme de Paris. Ajoutons à cela que situé sur une colline,



En plein coeur de Paris une péniche passe une écluse comme en un village isolé de la campagne.

(Photo J. Gout)

il permet à ses visiteurs d'embrasser un agréable point de vue sur la capitale française. Voilà sans doute ce qui attire les promeneurs, tout autant que la possibilité d'aller se recueillir sur les tombes de Molière, Chopin, Edith Piaf ou bien de quelque général napoléonien dont les titres

gravés sur la pierre semblent plus que dérisoires. Mais une visite dans un tel cimetière regroupant tant de morts n'ayant souvent pour seul point commun que le fait d'avoir fini leurs jours à Paris, n'est-elle pas un peu dérisoire aussi? Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit sans intérêt.

Un coin de la France en Irlande

KILKENNY, Irlande — Les Irlandais sont un peuple ingénieux. S'il leur manque une tradition, ils l'inventent et ensuite vous la dévotent.

Lorsque le troisième Comte d'Ormond fit l'acquisition en 1931 du château Kilkenny, il aurait eu peine à s'imaginer que les imposantes écuries construites près de la formidable forteresse de la famille abriterait un jour un centre artistique où l'on crée et vend un artisanat irlandais à saveur scandinave.

Les acheteurs sérieux, amoureux des cashemires d'Aran et de la verrerie de Waterford auront des surprises lorsqu'ils visiteront les ateliers artistiques de Kilkenny. Ils y découvriront une créativité irlandaise nouveau style — des produits contemporains, imaginatifs allant de joaillerie d'argent raffinée aux tapis tissés à la main.

La cité ancienne de Kilkenny est située à environ 110 kilomètres de Dublin. Une jo-

lie route vous y conduit, elle serpente des montagnes aux pentes douces, couvertes de bruyère; des lacs tranquilles, des verdoyantes collines et de petits villages agricoles.

Kilkenny fait penser au nord de la France avec ses maisons blanches à la chaux, ou se découpe des chassits tout noirs. Pour le visiteur assoiffé, la ville offre 78 pubs y compris l'un des plus beaux d'Irlande, le Tynan's Bridge Bar. Les visiteurs férus d'histoire voudront voir le Kyteler's Inn, où vécut autrefois la seule sorcière d'Irlande à être brûlée sur le bûcher.

L'histoire est également présente dans la contrée avoisinante. Les ruines de l'abbaye Jerpoint, fondée en 1158, valent le déplacement. Cette abbaye est située à moins de 20 milles au sud-est de la ville et ses bâtiments offrent encore beaucoup d'intérêt. L'histoire de Kilkenny, c'est l'histoire de l'Irlande moderne.

21 destinations pour les skieurs

Air Canada a préparé, à l'intention des skieurs canadiens, un programme complet de destinations de ski pour l'hiver 1978-1979 au Canada, en France, en Autriche, en Italie et aux États-Unis.

La saison 1978-1979 offre une brochette de 21 destinations.

Au Canada, des forfaits groupes et individuels sont offerts comprenant les stations de Banff, Alberta et Whistler, Colombie Britannique.

En France, plus de 8 stations majeures ont été choisies: Val d'Isère, Tignes, Méribel, Les Menuires, Les Arcs,

La Plagne, Avoriaz et Chamoinix, regroupant ainsi quelque 22 départs-groupe.

En Autriche, 4 stations ont été retenues: Saalbach, Sölden, Innsbruck et Lech, totalisant 9 excursions-groupe.

En Italie, 5 stations font partie du programme Air Canada, soit Cortina, Canazei, Madonna di Campiglio, Sar-Martino di Castrozza et Courmayeur, pour un total de 14 départs-groupe.

Deux nouveaux programmes de ski ont été institués vers les grandes stations de Vail au Colorado, et de Mammoth en Californie.

CALIFORNIE



Nous avons choisi la Californie d'Air Canada.

On y va ensemble?

Los Angeles à tarif Noliprix
\$271 en semaine
\$292 en week-end

Aller-retour de Dorval sur vols réguliers; réservation au moins 30 jours à l'avance; durée de séjour d'au moins 7 jours et d'au plus 30 jours; nombre de sièges limité. Taxe de transport aérien n'excédant pas \$8 en sus.

Les coulisses d'Hollywood à compter de \$257*

Vous êtes accueilli à l'aéroport par un guide qui vous occupera de vous toute la semaine. Avec lui, vous visiterez entre autres des studios de cinéma et vous assisterez à des enregistrements d'émissions de télévision réputées aux studios de NBC. De plus, vous séjournez 7 nuits au célèbre hôtel Sheraton Town House.

*Prix par personne, deux personnes par chambre; départs le vendredi et le dimanche; tarif aérien en sus. I.T.A.C. FHHC87

L'expérience du service long courrier

Air Canada est la seule ligne aérienne à vous offrir deux vols directs par jour à destination de Los Angeles en superbes L 1011. À bord, le service long courrier d'Air Canada à son meilleur, y compris la musique et le cinéma. De Los Angeles, le sud de la Californie, Disneyland, les plages de la Côte ouest, Hawaï et le reste du Pacifique s'ouvrent à vos projets de vacances. Et pour vous aider à les planifier, Air Canada peut vous suggérer une foule de circuits, complets ou partiels, répondant exactement à vos attentes.

La Californie en liberté à compter de \$140 (US)*

Ce circuit hotel-voiture vous permet de visiter la Californie en toute liberté. Vous bénéficiez de l'utilisation d'une voiture économique de type Vega, sans limite de kilométrage. Le tarif comprend 7 nuits dans n'importe lequel des hôtels de la chaîne Holiday Inn.

*En vigueur jusqu'au 31 décembre; prix par personne, deux personnes par chambre; essence et taxe non comprises; tarif aérien en sus. I.T.A.C. ACT508

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant les tarifs aériens et les circuits de vacances complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec



Les Tours Chantecler inc. présentent pour l'hiver prochain

SÉJOURS en GUADELOUPE
(ANTILLES FRANÇAISES)

Du 19 décembre 1978 au 23 avril 1979

- Une ou deux semaines, sur la plage au soleil assuré, et dans votre langue!
- Une seule île - mais la plus belle!
- Un seul hôtel - mais le meilleur!

Séjour au NOVOTEL, sur la mer, avec plage et piscine, équipement sportif complet, etc.

Une semaine à compter de \$499⁰⁰

incluant transport, hôtel, petits déjeuners américains, taxes et service.

CHANTECLER. SYMBOLE DE LA QUALITÉ

Demandez la brochure à votre agent de voyages.

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218, RUE UNION 686-9381
CARRÉFOUR LAVAIL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343
ST-BRUNO 653-1862

LES VOYAGES HONE

La métro à notre porte
Station McGill-Union
1460, av. Union,
Montréal,
845-8221

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Voyages ANDRÉ MALVOY inc.

1255, rue Université
suite 1220
Montréal H3B 3W9

"Qui dit voyages, dit Malvoy" 861-2485

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

| | | | | | |
|-----------------------|----------|----------------------|----------|--------------------|----------|
| 4454 St-Denis | 845-8225 | Place Longueuil | 679-3777 | Centre Domaine | 254-9969 |
| 911 Beaubien est | 273-7755 | Place St-Hubert | 273-7755 | Place Portobello | 672-5353 |
| Centre Laval | 688-5310 | Peel - Ste-Catherine | 861-7277 | Galerias Normandie | 331-9971 |
| 1010 Ste-Catherine o. | 861-7272 | | | Et autres villes | |

VOUS PROJETEZ DES VACANCES AU SOLEIL, CET HIVER ?

N'attendez pas la première neige pour vous décider...

RÉSERVEZ CHEZ-NOUS dès maintenant!

LE MAROC — AGADIR
Nouveau cet hiver

2 semaines à partir de \$479

HÔTEL-CLUB PLM "LES DUNES D'OR"

Du 16 déc. départs toutes les semaines incluant des transferts et tous les repas, transport aérien en sus à partir de \$420.

Aussi: choix de circuits des villes impériales et des Mille et une Kasbahs.

AFRIQUE FRANCOPHONE
Sénégal et Côte d'Ivoire
Nouveau cet hiver:
programme de séjours et circuits

deux semaines à partir de \$1,269 Can.

Incluant le transport aérien et la majorité des repas.

LES ANTILLES FRANÇAISES
LA GUADELOUPE
Studios et appartements "Le Trois Mats" équipés de cuisinettes

1 semaine à compter \$659
Hôtel PLM Arawak plan continental

1 semaine à compter de \$549
ST-BARTHELEMY la plus nouvelle des îles
Hôtel PLM Jean Bart
choix de cuisinettes ou de plan MAP
1 semaine à compter de \$599

(Les prix comprennent le transport aérien par AIR CANADA et les transferts)

EN AMÉRIQUE DU SUD
Février et Mars, c'est l'été
Voyages de 3 semaines accompagnés depuis le départ de Montréal

17 février au 10 mars
10 au 31 mars

Colombie/Pérou/Bolivie / Argentine/Brésil
Aller et retour par AEROLINEAS ARGENTINAS qui a inauguré cette année des vols de Montréal.

PRIX - Arrangements terrestres \$1185 US
Billet d'avion \$ 892 Can.

AMÉRIQUE DU SUD SPÉCIAL CARNAVAL RIO
21 février au 3 mars 1979

PRIX - Arrangements terrestres \$585 US
Billet d'avion \$866 Can.

VOYAGES DE 2 SEMAINES BRÉSIL - CHUTES IGUASSU - ARGENTINE
Départs: 25 novembre, 23 décembre, 20 janvier, 3 mars, 7 avril.

PRIX - Arrangements terrestres \$720 US
Billet d'avion \$892 Can.

En plus des voyages indiqués dans cette annonce nous pouvons vous envoyer par la poste dès maintenant les catalogues de voyages des grossistes suivants:
TOURS MONT-ROYAL, TOURVAC, TOURS CHANTECLER, CLUB MÉDITERRANÉE, SKYLARK, SUNFLIGHT, FIESTA, CROISIÈRES AUX ANTILLES, BELVEDÈRE, TERRATOURS

Commandez immédiatement pour ne pas être déçu

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.

1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221

Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
Le samedi, de 09h30 à 13h.

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC-1978

La formation d'équipes mixtes risque de créer des problèmes d'organisation

« Il s'agit d'une décision qui aura des conséquences importantes qu'il est encore évidemment impossible d'évaluer, advenant évidemment que le conseil d'administration n'en appelle pas de ce jugement dans les prochains jours. »

C'est en ces termes que le directeur-administratif de la Fédération québécoise de hockey sur glace, M. Arthur Lessard, a commenté hier la décision surprenante rendue mercredi par le juge Perry Meyer, de la Cour supérieure, et en vertu de laquelle les responsables du hockey mineur n'ont nullement le droit d'empêcher les jeunes filles qui le désirent de jouer au hockey avec ou contre des garçons, au Québec.

« Il y a entre autres les équi-

pements qu'il faudrait améliorer, les arenas qu'il faudrait rendre encore plus fonctionnels afin de permettre aux jeunes filles de revêtir leur uniforme dans des endroits non réservés aux garçons et surtout, les milliers de bénévoles qu'il faudra convaincre de la pertinence d'une telle décision, a précisé l'ancien hockeyeur professionnel qui a passé la majeure partie de la journée d'hier à répondre au téléphone.

Les appels aux bureaux de la fédération québécoise ont en effet augmenté déraisonnablement après l'annonce il y a deux jours, d'une décision du juge Meyer en faveur de la jeune Françoise Turbide, 15 ans, de Notre-Dame-de-Grâce, confirmant ainsi le

droit de la jeune fille de pratiquer son sport favori contre ou avec des garçons tant et aussi longtemps qu'on n'offrira pas aux jeunes filles les mêmes possibilités de pratiquer ce sport qu'on le fait présentement aux jeunes garçons.

« Il y a pourtant environ 80 équipes féminines relevant du Conseil féminin de la fédération, sous l'autorité de Mlle Ginette Hatin, a souligné hier M. Lessard, tout en précisant que la ringuette, un sport qui ressemble au hockey mais qui est réservé exclusivement aux filles, serait pratiqué, dit-on, par au moins 17,000 jeunes de sexe féminin.

« Entendons-nous bien. Il n'est pas question de mettre en doute le jugement, a-t-il

dit, bien qu'il soit possible que d'autres magistrats appelés à juger une telle cause auraient pu rendre une décision contraire, a-t-il dit, en prenant soin d'ajouter qu'en Ontario, l'an dernier, une jeune fille avait perdu sa cause, et qu'une autre l'aurait récemment gagnée en Nouvelle-Écosse.

À l'annonce de la décision, le président de la Fédération québécoise, M. Bob Chevalier, n'avait pas caché son étonnement et sa déception d'apprendre la teneur du jugement, avançant même qu'il croyait fermement que ce jugement pourrait avoir pour conséquence immédiate de décourager bon nombre de bénévoles.

« Je me demande s'il vaut la peine que des bénévoles con-

sacrent autant de temps à bâtir des organisations et penser des règlements si le sport doit relever, dorénavant, du pouvoir judiciaire.

« Je n'ai pas l'intention de recommander à nos membres d'aller en appel, a-t-il précisé, car je ne suis pas de ceux qui ne respectent pas la décision d'un juge.

« Permettez-moi toutefois de dire que le pouvoir judiciaire occupe peut-être aujourd'hui une place trop importante dans le sport, faisant entre autres référence au Rapport Neron sur la violence au hockey, paru l'an dernier, et à la suite duquel tous et chacun ont retourné les manches afin de bannir, avec succès, la violence inutile au hockey mineur. »

Alou et Rapp nommés instructeurs des Expos

Les Expos ont annoncé hier l'embauche de Felipe Alou et Vern Rapp aux postes d'adjoint à l'instructeur-chef Dick Williams pour la prochaine saison.

Alou et Rapp remplaceront Mickey Vernon, qui cumulera les fonctions d'instructeur des frappeurs dans les filiales des Yankees, et Billy Gardner, qui sera dorénavant l'un des instructeurs de l'équipe dans les mineures.

Felipe Alou, 43 ans, est le même joueur qui a brillé pendant 17 saisons au baseball majeur. Il a porté l'uniforme des Expos en 1973 et 1974, avant d'accepter un poste d'instructeur, en 1976, dans les filiales.

Alou a dirigé le West Palm Beach, une équipe de classe A dans la Ligue de la Floride, en 1977, et les Chicks de Memphis, une filiale AA dans la Ligue Southern, cette année.

Quant à Vern Rapp, 50 ans, il était l'instructeur-chef des Bears de Denver, la fi-

liale triple A des Expos dans l'Association américaine, en 1976, une saison au terme de laquelle il avait remporté le championnat du circuit. Il a ensuite cumulé les mêmes fonctions à Saint-Louis, chez les Cardinals, en 1977, avant d'être congédié en avril de cette année.

Alou et Rapp se joindront à Jim Brewer et Ozzie Virgil comme adjoints de Williams. L'autre instructeur de l'an dernier, Norm Sherry, n'a toujours pas fait connaître ses intentions ayant subi récemment une opération à coeur ouvert.

« Alou sera mon instructeur au troisième but, a dit Williams hier, tandis que Virgil ou Rapp sont deux sérieux candidats pour le poste au premier. »

Par la même occasion, les Expos ont fait savoir, hier, que Pat Mullin, 61 ans, remplira encore l'an prochain le poste d'instructeur des frappeurs dans les mineures.

Les Stampers au grand complet contre les Eskimos

Ottawa favori pour battre les Alouettes par cinq points

OTTAWA — Les Alouettes ont mis les pieds à Ottawa, hier, où ils livreront bataille dimanche après-midi avec les

Rough Riders en finale de la section est de la Ligue canadienne de football. A quatre jours du match dé-

cisif, les Alouettes ont appris des leur arrivé que leurs adversaires, champions de la section est en saison régulière,

avaient été établis favoris par cinq points pour remporter la victoire et ainsi mériter le droit de représenter l'est lors

du match de la Coupe Grey, à Toronto.

Les Rough Riders ont battu les Alouettes trois fois en quatre rencontres entre les deux clubs, cette année, ne subissant qu'un revers de 26-8, le 4 novembre.

Mais si les Rough Riders veulent l'emporter une fois de plus, ils devront trouver le moyen d'annuler les efforts du demi David Green, qui s'est avéré au cours des derniers matchs le joueur-clé dont les Alouettes avaient besoin au champ arrière.

« Je n'ai pas encore fait la pleine démonstration de mes capacités, a expliqué le demi, hier, je suis encore capable de faire mieux. »

Green a gagné 369 verges au cours de ses trois derniers matchs, battant presque à lui seul les Tiger Cats, samedi dernier, après avoir pourtant connu de sérieux ennuis d'adaptation au cours des trois derniers matchs. Il avait été tranché par l'équipe à la fin du camp d'entraînement, mais rappelé au milieu de la saison lorsque Ken Starch a été blessé.

« C'est une question de synchronisme, voilà tout, a souligné Green, prenant bien soin de rendre hommage à la ligne offensive des Alouettes qui lui a créé les trouées qu'il lui fallait.

Pendant que le petit Green y allait d'explications fort pertinentes, hier, le gros ailier défensif Junior Ah You s'est permis, hier, des spéculations quant au quart-arrière que l'instructeur rival George Brancato pourrait désigner pour affronter les Alouettes.

Selon Ah You, Brancato n'aura d'autre alternative que de faire confiance à Condredge Holloway, qui est de beaucoup plus utile aux Riders que Tom Clements.

« Holloway peut courir avec le ballon. Il constitue une menace constante pour la défense lorsqu'il est sur le terrain. »

« De plus, il ne se plaint jamais, il est toujours prêt à recommencer, même après avoir été plaqué sévèrement. »

Holloway ou Clements, au poste de quart, les Alouettes, qui seront privés des services de Dickie Harris, le bras fracturé par le casque protecteur d'un Tiger-Cat, samedi, ont dû apporter des modifications à l'équipe défensive qui tentera de contenir la formidable attaque des Rough Riders.

Un vétéran de la Ligue nationale, Bruce Taylor, a d'ailleurs joué au poste occupé par Harris lors des exercices de l'équipe, cette semaine.

« Il n'est pas encore assuré que Taylor remplace Harris, a laissé entendre le gérant-général Bob Gearv. Mais il semble bien que Taylor ait rapidement appris les formations défensives de l'équipe.

Les Alouettes joueront également sans l'aide de Jerry Friesen, blessé à un genou. Entre-temps dans l'ouest,

certain experts ont comparé hier les Stampers de Calgary de cette année à la version de 1973 des Rough Riders d'Ottawa. Mais l'instructeur des Stampers, Jack Gotta, prétend que toute comparaison entre les deux équipes n'est que pure coïncidence.

« Il est bien placé pour le savoir. Il était instructeur des Riders en 1973 quand ils ont remporté la coupe Grey. Après un séjour à Birmingham dans la défunte Ligue mondiale, il s'est joint aux Stampers au début de la saison 1977. »

« Bien sûr, il existe plusieurs points de comparaison entre les deux équipes, mais il y a également des différences », a dit Gotta après un exercice de son équipe qui rencontrera les Eskimos d'Edmonton en finale de l'ouest de la Ligue canadienne de football demain.

« En 1973, les Rough Riders ont entrepris la saison lente-

ment, ont pris confiance et ont finalement remporté la coupe, a dit Gotta. Les Stampers ont aussi le vent dans les voiles, mais je ne voudrais pas comparer les deux équipes. »

L'an dernier, les Stampers ont terminé au dernier rang de la section ouest avec une fiche de 4-12. Cette année, ils ont gagné neuf victoires.

« Nous avons une bonne équipe l'an dernier, mais toutes ces blessures nous ont nui, a dit Gotta. Cette saison, nous sommes demeurés en bonne santé et cela nous a aidé beaucoup. Nous avons le vent dans les voiles et les gars jouent avec beaucoup d'enthousiasme. »

Mais Gotta se montre prudent quant au match de championnat.

« Il faut se rappeler que nous avons joué 21 matchs depuis le début de la saison. Nous nous sommes préparés en disant que tout match était important. Nous avons joué

un match important contre Winnipeg en demi-finale et nous aurons un autre match important samedi. »

Avant le match contre Winnipeg, seulement quatre joueurs des Stampers, John Helton, John Palezetti, Doug Falconer et Ray Odums, avaient vécu l'expérience d'un match éliminatoire.

« La tension n'est pas plus forte, a mentionné Falconer. Nous sommes parvenus jusqu'ici et nous jouons en équipe. »

« Ce qui fait cette équipe a demandé le demi Willie Burden. C'est le « momentum ». Nous avons perdu pendant tant d'années que le fait de gagner est devenu contagieux. »

Les Stampers n'effectu-

Les Racers échangent Leduc et Morrison aux Nordiques

INDIANAPOLIS (AP) — Les Racers d'Indianapolis ont échangé le centre Richard Leduc et le défenseur Kevin Morrison aux Nordiques de Québec en retour de choix aux trois prochains repêchages amateurs de l'AMH.

Indianapolis, en difficultés financières, ont obtenu les 2e choix des Nordiques en 1979 et 1980, plus le 3e choix en 1981.

Cet échange de Leduc, meilleur marqueur du club, et de Morrison réduit les besoins financiers du club. Le propriétaire Nelson Skalbania avait défendu, mercredi, sa décision antérieure de vendre trois de ses meilleurs joueurs à Edmonton pour \$850,000 en disant qu'il prévoyait perdre \$1,3 millions cette saison en raison de piétre assistances et des salaires élevés de ces joueurs.

« Je n'étais pas heureux ici, a dit Leduc lors de la conférence de presse pour annoncer l'échange. C'est à cause de la situation récente qui m'a rendu confus et perdu, d'autant plus que je n'aime pas jouer pour un club de dernière place. »

Indianapolis, qui a vendu la recrue Wayne Gretzky, le gardien Eddie Mio et l'ailier Peter Driscoll aux Oilers, avait alors conclu un marché qui avait fort secoué Leduc.

« Nous étions optimistes jusqu'à cette vente, a précisé Leduc, car nous venions de récolter trois points avec un gain et un match nul contre Winnipeg. »

Toutefois, Leduc admet le point de vue de Skalbania. « Il continue de supporter la concession sans l'aide du monde local des affaires mais je suis très heureux de m'en

aller. » Leduc avait exprimé le désir d'être échangé, si bien que le club s'est senti obligé de combler ce désir.

« Quelques négociations sont présentement en cours avec des brillants juniors et d'autres athlètes de classe mondiale », a ajouté Stapleton.

Bill Neal, directeur du club, a déclaré que l'argent libéré par la vente de Leduc et Morrison donnerait une plus grande liberté au club de s'améliorer.

HOCKEY

| Association Mondiale | | Ligue Majeure du Québec | |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Mercredi | | Mercredi | |
| Québec 5, Winnipeg 2 | Lacroix, NA 7 16 23 | Sherbrooke 10, Montréal 4 | Hier |
| N.-Angleterre 4, Cincinnati 4 | Sullivan, Win. 11 10 21 | Québec à Verdun | Laval à Cornwall |
| Ce soir | Keon, NA 3 15 18 | Verdun à Chicoutimi | T.-Rivières à Québec |
| N.-Angleterre à Birmingham | Dudley, Cin. 7 10 17 | Hull à Shawinigan | Sherbrooke à Montréal |
| Indianapolis à Edmonton | C. Bordeleau, Qué. 5 12 17 | | |
| Cincinnati à Winnipeg | Keon, NA 3 14 17 | | |

| Les meneurs (Parties d'hier non comprises) | | | |
|--|----|----|-----|
| | b | p | pts |
| Cloutier, Qué. | 19 | 15 | 34 |
| Mark Howe, NA | 13 | 15 | 28 |
| Tardif, Qué. | 14 | 12 | 26 |
| Bernier, Qué. | 13 | 12 | 25 |
| Nisson, Win. | 7 | 18 | 25 |
| Florek, Cin. | 4 | 21 | 25 |

| ASSOCIATION MONDIALE | | | | | | |
|----------------------|----|----|---|---|----|--------|
| | pj | g | p | n | pp | pc pts |
| QUÉBEC | 18 | 10 | 7 | 1 | 76 | 67 21 |
| CINCINNATI | 16 | 9 | 5 | 2 | 60 | 48 20 |
| N.-ANGLETERRE | 16 | 8 | 4 | 4 | 73 | 60 20 |
| WINNIEPEG | 16 | 6 | 8 | 2 | 62 | 60 14 |
| BIRMINGHAM | 13 | 6 | 6 | 1 | 53 | 54 13 |
| EDMONTON | 14 | 6 | 8 | 0 | 44 | 51 12 |
| INDIANAPOLIS | 13 | 2 | 9 | 2 | 37 | 64 16 |

| LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC | | | | | | |
|-------------------------|----|----|----|---|-----|--------|
| Section Laval | | | | | | |
| | pj | g | p | n | pp | pc pts |
| VERDUN | 23 | 15 | 5 | 3 | 125 | 86 33 |
| MONTREAL | 22 | 14 | 5 | 3 | 135 | 82 31 |
| LAVAL | 23 | 10 | 12 | 1 | 114 | 135 21 |
| CORNWALL | 23 | 9 | 13 | 1 | 95 | 127 19 |
| HULL | 23 | 4 | 16 | 3 | 89 | 166 11 |

| Section Dillo | | | | | | |
|----------------|----|----|----|---|-----|--------|
| | pj | g | p | n | pp | pc pts |
| TROIS-RIVIERES | 21 | 16 | 2 | 3 | 170 | 72 35 |
| SHERBROOKE | 23 | 12 | 8 | 3 | 121 | 100 27 |
| QUÉBEC | 21 | 11 | 8 | 2 | 104 | 83 24 |
| CHICOUTIMI | 23 | 7 | 15 | 1 | 95 | 127 15 |
| SHAWINIGAN | 24 | 5 | 19 | 0 | 89 | 166 10 |

Mahre vise le titre de Stenmark

NEW YORK (AFP) — Ingemar Stenmark est un gagnant. Il est de loin le meilleur skieur au monde, mais il n'est pas imbattable.

Phil Mahre, l'étoile montante du ski américain, dauphin du Suédois la saison dernière, a annoncé la couleur. De passage ces jours derniers, à New York, avant son départ pour l'Autriche où il rejoindra, à Hintertux, ses camarades, il a été formel: « Je veux gagner la Coupe du Monde. Je serai cette saison l'homme à battre. »

Aussi décontracté que confiant en lui-même, le skieur de White Pass, âgé de 21 ans, qui s'est marié l'été dernier, compte sur les descentes pour détrôner Stenmark. « Je participerai à deux descentes, celles de Val D'Isère et de Garmisch, pour obtenir des points au combiné », a révélé le slalomeur. Une troisième peut-être à Kitzbuehel et une autre en fin de saison aux Etats-Unis, si

je dois y glaner les points indispensables pour enlever la Coupe du Monde. Mais je renoncerais à la descente du Lauerhorn, à Wengen, trop longue et trop épuisante. »

Ce plan stratégique, mis au point avec Hank Tauber, directeur de l'équipe, dépendra évidemment des résultats de l'Américain en slalom.

Si les premières sorties de Mahre dans les slaloms des séries mondiales devraient être, contre toute attente, décevantes, il renoncera à la descente de Val D'Isère pour s'entraîner plus durement encore dans sa spécialité. « Il est évident que pour gagner la Coupe du Monde, je dois avant tout remporter des slaloms, explique-t-il. Pour l'instant, je suis plus compétitif en spécial qu'en géant, où j'ai eu un petit problème d'adaptation à mes nouveaux skis. Il est certain que les premières courses en Europe seront très importantes. Je dois me pla-

cer régulièrement parmi les cinq premiers pour me mettre en confiance. »

Quant à la descente, Mahre avoue sans le cacher qu'il ne s'est pas entraîné du tout. Depuis les championnats du monde de Garmisch, il n'a pris part à aucune épreuve de vitesse. Mais il compte sur ses qualités athlétiques et son talent inné du ski pour réussir dans cette spécialité, c'est-à-dire se classer parmi les 20 premiers et gagner ainsi l'un ou l'autre des combinés et glaner 25 précieux points supplémentaires en Coupe du Monde.

D'autre part, la France est toujours à la recherche d'un phénomène qui ferait oublier Jean-Claude Killy ou Marielle Goitschel. Depuis cette époque dorée, le ski français a connu bien des déconvenues souvent provoquées par des querelles internes, aussi a-t-on décidé de rappeler Honore Bonnet, l'homme sous la direction duquel les équipes de France ont remporté une cinquantaine de médailles mondiales ou olympiques. Cet homme providentiel ne croit pas au miracle mais son retour en tant que conseiller peut créer un choc psychologique salutaire.

Honore Bonnet a déjà supervisé cet été la préparation

des sélectionnés français sur glaciers et il a obtenu l'éviction de Patrice Pellat-Finiet et de Jean-Jack Bertrand qu'il jugeait trop « indisciplinés. »

Depuis plusieurs années, le ski alpin masculin français reste dans l'ombre tandis que l'équipe féminine a conservé une très bonne valeur internationale. Perrine Pelen, sième de la coupe du monde la saison dernière, en est devenue le chef de file. Fabienne Serrat demeure une valeur sûre pour seconder Perrine Pelen de même que Danielle Debernard et Patricia Emonet ainsi que Martine Liouche, Caroline Attia, Anne-Flore Rey, Elisabeth Chaud, Sophie Caprio et bien d'autres qui ont toutes entre 16 et 18 ans et sont avides de se faire un nom parmi l'élite.

Chez les hommes, on cherche toujours « l'oiseau rare » qu'Honore Bonnet a peut-être trouvé en la personne de Marc Garcia, qui rappelle Killy à ses débuts. Avec lui, Alain Navillod, Daniel Mougel, Philippe Hardy, Denis Hudry, Patrick Lamotte, tous âgés d'une vingtaine d'années, ainsi que Michel Vion, inattendu champion de France en géant à 19 ans à peine, porteront les faibles espoirs français en slalom.

Pour remplacer ses anciens en descente

La Suisse mise sur les moins de 20 ans

GENEVE (AFP) — Le ski suisse tourne une page, les « anciens » Bernhard Russi, Walter Tresch, René Berthod et Ernst Good se sont retirés de la compétition alors que chez les filles, Lise-Marie Morerod, victime d'un accident de voiture en juillet dernier, est toujours hospitalisée à Lausanne pour une fracture de la colonne cervicale.

Pour remplacer ses « vieux baroudeurs » de la descente, l'entraîneur Rolf Hefti mise sur des « moins de 20 ans », à commencer par le Vaudois Silvano Meli (18 ans), vainqueur de la coupe d'Europe et qui s'est signalé à plusieurs repré-

sentations en fin de saison dans les épreuves de Coupe du monde. Roland Lutz et Conrad Cathomen (tous deux âgés de 19 ans) sont également considérés comme de sérieux espoirs dans une équipe de descente qui compte aussi sur l'expérience de Walter Vesti (28 ans), de Philippe Roux (26 ans) et sur de nouveaux skis dont la spatule, dit-on, est taillée « en bec d'aigle. »

Dans les disciplines techniques, Hefti aura toujours à sa disposition le champion olympique d'Innsbruck, Heini Hemmi (28 ans), qui sera le chef de file d'une équipe de slalomeurs géants comprenant

son frère Christian, Peter Luscher et Jean-Luc Fournier. En « spécial », Peter Luscher et Peter Aellig seront les grands atouts des Suisses.

Chez les filles, l'absence de Lise-Marie Morerod sera durement ressentie. La lauréate de la Coupe du monde 1977, qui savait mener le jeu aussi bien en slalom qu'en slalom géant, laissera un grand vide. Chacun espère secrètement qu'elle pourra rehausser les skis et, qui sait, reprendre la compétition. Mais en attendant ce jour heureux, la championne des diablerets suivra la saison 1978-79 sur son lit d'hôpital.

La petite Erika Hess prendra la succession de Lise-Marie, une lourde tâche pour une jeune fille de 16 ans.

En revanche, pour les épreuves de descente, le nouvel entraîneur de l'équipe féminine, René Vaudroz, aura à sa disposition son trio des dernières années: Marie-Thérèse Nadig (24 ans), double championne olympique 1972, Doris De Agostini (20 ans), médaille de bronze des derniers championnats du monde, et Bernadette Zurbriggen (22 ans). Dans cette discipline, les dirigeants Suisses savent au moins sur quels éléments compter.

HOCKEY

Ligue Nationale

| Mercredi | | Ce soir | |
|---------------------------|--------------------------------|---------|--|
| Rangers NY 8, Chicago 1 | Islanders NY à Washington | | |
| Montréal 6, Colorado 1 | Boston à Atlanta | | |
| Atlanta 5, Detroit 3 | Les meneurs | | |
| Washington 3, Minnesota 2 | (Parties d'hier non comprises) | | |
| Buffalo 2, Toronto 2 | | | |

LIGUE NATIONALE

| Section James Norris | | | | | | |
|----------------------|----|----|----|---|----|--------|
| | pj | g | p | n | pp | pc pts |
| MONTREAL | 17 | 11 | 4 | 2 | 69 | 42 24 |
| LOS ANGELES | 14 | 7 | 7 | 0 | 57 | 49 14 |
| DETROIT | 16 | 5 | 7 | 4 | 58 | 61 14 |
| WASHINGTON | 17 | 4 | 10 | 3 | 45 | 71 10 |
| PITTSBURGH | 15 | 3 | 9 | 3 | 49 | 57 9 |

Section Charles Adams

| | | | | | | |
|-----------|----|---|---|---|----|-------|
| BOSTON | 15 | 8 | 3 | 4 | 62 | 46 20 |
| TORONTO | 17 | 7 | 7 | 3 | 49 | 47 17 |
| BUFFALO | 15 | 4 | 5 | 6 | 37 | 41 14 |
| MINNESOTA | 15 | 5 | 8 | 2 | 44 | 50 12 |

Ligue Nationale

| Ce soir | | Les meneurs | |
|--------------------------------|--|-------------|--|
| Islanders NY à Washington | | | |
| Boston à Atlanta | | | |
| Les meneurs | | | |
| (Parties d'hier non comprises) | | | |

Section Lester Patrick

| | pj | g | p | n | pp | pc pts |
|--------------|----|----|---|---|----|--------|
| ATLANTA | 18 | 13 | 3 | 2 | 87 | 54 28 |
| RANGERS | 16 | 10 | 3 | 3 | 62 | 38 23 |
| ISLANDERS | 15 | 9 | 3 | 3 | 65 | 52 21 |
| PHILADELPHIE | 16 | 7 | 5 | 4 | | |

son seul péché était d'être femme

18 ANS Adultes

un film de WALERIAN BOROWCZYK

INTERIEUR d'un COUVENT

3e SEM.

Le PARISIEN 1 L'AVAL 5
486 STE CATHERINE D. 856-3856 CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 2 GREENFIELD PARK 2
ST DENIS ET BELANGER 277-3125 PL GREENFIELD PARK 671-6129

Dîner symphonique
\$18.00

Dîner au Tournibroche
Soirée symphonique à la Place des Arts

\$18 par personne, pour le dîner et le concert, taxes et pourboires compris.

Venez déguster la symphonie gastronomique en quatre mouvements de notre maître queux, un avant-goût des délices musicaux qui vous attendent à la Place des Arts. Passez une soirée de rêve chez nous d'abord et avec l'OSM ensuite.

Valable les mardi et mercredi. Vous pouvez faire vos réservations jusqu'à 17h, la journée même de la représentation. 878-1688.



CP Hotels et Le Château Champlain

CP et C sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

CRÉPERIE BRETONNE

LA BOLEE

Table d'hôte

Betty vous propose 82 sortes de crêpes, omelettes et salades variées.

Repas d'hommes d'affaires du lundi au vendredi de 11h30 à 15h

825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179

Cartes de crédit acceptées

APRÈS UN TRIOMPHE AU FESTIVAL! POUR TOUS

voici le nouveau film de

BERTRAND TAVERNIER

Des Enfants Gâtés

La rencontre d'un homme que son âge fait douter de lui, et d'une jeune fille que sa jeunesse fait douter de tout...

MICHEL PICCOLI | CHRISTINE PASCAL | MICHEL AUMONT

le DAUPHIN 2

SEM.: 7.30 - 9.35
SAM.-DIM.: 1.15 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.35

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

ELYSÉE 1

UN FILM DE MICHAEL CACOYANNIS

POUR TOUS

IPHIGÉNIE

IRENE PAPAS TATIANA PAPANIKOLAU

3e SEM

"Iphigénie domine l'intelligence et le cœur... et soulève le cri d'inquiétude d'un homme épris de liberté et de justice... Michael Cacoyannis signe sa meilleure oeuvre..."

PIERRE PERET

SEM: 7h15, 9h30
SAM: 5h15, 7h30, 10h00
DIM: 1h00, 3h10, 5h20, 7h30, 9h40

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

présente


Pierre Thériault
Élizabeth Chouvalidzé
Jacques Brouillet

dans

la comédie musicale

LE QUADRILLÉ

de Jacques Duchesne et Antoine Padilla



Mise en scène: Richard Martin

ENCORE 6 REPRÉSENTATIONS

applaudi par des millions de spectateurs à travers le monde et acclamé par la presse internationale!

14 ANS

Elle a 16 ans. Elle est au bord de la folie, de l'amour et de la vie...

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES

"CARREFOUR": SEM. 5.30 - 7.30 - 9.30 SAM.-DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
"CRÉMAZIE-BROSSARD": SEM. 5.15 - 7.15 SAM.-DIM. 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
Carrefour 866-8057 (COMPLÈMENT DE PROG. AUX REX ET CINÉ-PARC)
Crémazie 388-4210 Ciné-parc Odéon 2 655-0692 - 523-9751
Brossard 2 465-5906 Rex St-Jérôme

théâtre du rideau vert

Mardi à samedi 20h.
Dimanche 19h.

Yvette Brind'Amour
Majoline Hébert
Janine Sutto
Jérôme Tiberghien
André Lemieux

Mise en scène:
Danièle J. Suissa

Les dames du jeudi

de Loleh Bellon
Decor: Marcel Dauphinais
Costumes: François Barbeau

RESERVATIONS: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gifford - 4664 rue St-Denis

"ROBERT ET ROBERT" appartient sans conteste aux meilleurs moments dans l'œuvre de CLAUDE LÉLOUCH.

"Couvrez-voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LÉLOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre...

JOUR DE FRANCE

CHARLES DENNER JACQUES VILLERET JEAN-CLAUDE BRIALY

3e mois

un film de CLAUDE LÉLOUCH

ROBERT et ROBERT

FRANCIS PERRIN GERMAINE MONTEIRO REGINE MACHA MERIL
FRANCIS LAI - JEAN-CLAUDE NACHON

Du 14 au 23 novembre 1978

THÉÂTRE **ARLEQUIN** 1004 est, rue Sainte-Catherine

RENSEIGNEMENTS: 288-2943

A Sherbrooke

Aussi à Ville St-Laurent

au CINÉMA FESTIVAL 24 - 25 - 26 nov. à 20h30

RENSEIGNEMENTS: 569-3532

au CÉGEP ST-LAURENT 613, boul. Ste-Croix

Mardi 28 nov. à 20h

RENSEIGNEMENTS: 744-6411, loc. 333

L'important est de ne jamais désespérer

"À VOIR ABSOLUMENT!" - Manon Péclet, Dimanche-Matin

"UN FILM DUR MAIS UN BON FILM!" - Franco Nuovo, Journal de Montréal

"À VOIR ET À REVOIR!" - André Charron, Montréal-Matin

"BRAD DAVIS, EXCELLENT!" - Serge Dussault, La Presse

18 ANS Adultes

Midnight Express

Un film de ALAN PARKER

Producteur exécutif PETER GUBER Scénario de OLIVER STONE
Produit par ALAN MARSHALL et DAVID PUTTNAM
Dirigé par ALAN PARKER Musique de GIORGIO MORODER

Version Originale sous-titré français à la Place Victoria seulement!

PLACE VICTORIA 878-1451

SEM.: 5.00-7.15-9.30, sam., dim.: 12.30-2.45-5.00-7.15-9.30


PLACE DU CANADA 861-4595

SQUARE DECARIE 1 341-3190

STATIONNEMENT INTÉRIEUR GRATUIT

Dans le cadre des "VENDREDIS DE LA MUSIQUE"

Le Service d'animation socio-culturelle de l'UQAM présente



Le quatuor Pierre Bourque

CE SOIR À 20h.

SALLE LAFONTAINE

1301 est Sherbrooke

Entrée: \$3.

Gagnant de 2 Oscars

Un film de STEVEN SPIELBERG

RENCONTRES DU TROISIÈME TYPE

Le Prête-Nom (V.F. de The Front)

Un film avec WOODY ALLEN

RENCONTRE: SEM. 9h15 SAM. 5h00 9h15
DIM. 12h40, 5h00, 9h15 PRÊTE-NOM: SEM. 7h30, SAM. 7h30 DIM. 3h10, 7h30

Cinéma 7 art 3180 rue BELANGER

18 ANS Adultes

"Coline Serreau sait s'approcher de ses personnages avec affection; une affection dont le spectateur s'empare vite."

"Un des films français les plus importants de l'année."

"Un authentique talent de cinéaste."

...Une nouvelle manière plus libre, plus heureuse de vivre la sexualité...

Du jamais vu, jamais osé: un ménage à trois dont chaque membre aime les deux autres et en est aimé.

Enfin le voilà, le film drôle et tonique qui dit des choses essentielles sans se prendre au sérieux.

Les personnages prônent le fameux: Laissez-moi aimer quelqu'un avant d'aimer un sexe.

Fernand aime Louis. Fernand aime Alexa
Alexa aime Fernand. Alexa aime Louis
Louis aime Alexa. Louis aime Fernand

pourquoi pas!

Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU

3e sem.

SANI FREY • CHRISTINE MURILLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET

desjardins 1 12:05 - 2:00 - 3:55
5:50 - 7:45 - 9:40


Un succès unanime!

VOUS VOULEZ RIRE?

ALORS NE RATEZ SURTOUT PAS

la comédie dont tout le monde parle

Gilles Benault présente



la Belle Emmerdeuse

UN FILM DE ROGER COGGIO AVEC ROGER COGGIO ELISABETH HUPPERT

desjardins 2 1:00 - 3:05
5:15 - 7:25 - 9:30

"Dugrand et du beau cinéma."

JULIA

"Le plus beau film de Fred Zinneman."

JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS HAL HOLBROOK

12:30 - 2:40 - 4:55
7:05 - 9:15

desjardins 3

3e mois

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT CLAUDE BRASSEUR MICHEL SERRAULT

CATHERINE DENEUVE

L'argent des autres

12:10 - 2:00 - 3:50
5:40 - 7:35 - 9:25

desjardins 4

JILL CLAYBURGH 14 ANS

PRIX D'INTERPRETATION FEMININE CANNES 78

Un film de PAUL MAZURSKY

la femme libre

JILL CLAYBURGH ALAN BATES
MICHAEL MURPHY CLIFF GORMAN

st-denis 3 12:15 - 2:25
4:40 - 6:55 - 9:10

ANDRÉ GAGNÉ

REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE

17, 18, 19 novembre à 20h30

BILLETS MAINTENANT EN VENTE

CE SOIR 8H30

du 25 oct. au 12 nov.

direction artistique Claude Girard
Une organisation Luc Phaneuf

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

Concerts du jeudi au samedi au lieu de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.

Montréal (Québec) H2X 1Z9 Renseignements: 842-2112

Les Fées ont soif

MM. les censeurs, coupez les premiers

par Bernard Andrés

Les fées ont soif, de Denise Boucher. Mise en scène de Jean-Luc Bastien. Décor et costumes: Marie-Josée Lanoix. Éclairages: Claude-André Roy; musique de Jean-François Garneau, interprété par Claire Bourbonnais et Marie Bélanger. Avec Louise Dussault (La Statue), Michèle Magny (Marie) et Sophie Clément (Madeleine). Au T.N.M., 84 ouest, Ste-Catherine. Du 10 novembre au 10 décembre.



L'auteur des Fées ont soif, Denise Boucher.

Encore une bonne création non subventionnée... Ceci dit, ce n'est pas au bruit qu'elles ont suscité avant de naître qu'il faut apprécier *Les Fées ont soif*, mais en fonction des tentatives de ces dernières années en matière de mise en scène de la cause féministe. En se cantonnant à l'écrit, le discours féministe qui prétendait toucher le plus largement les intéressés, n'atteignait en fait qu'une part minime et déjà sensibilisée du grand public. Même si le théâtre ne touche encore qu'une minorité socialement et culturelle-

ment privilégiée, il peut atteindre, mieux que l'essai, le poème ou le roman, des couches sociales plus écartées des phénomènes culturels. C'est ce qu'ont compris les jeunes troupes qui ont abordé la condition féminine, comme le théâtre du Horla (*La Vraie Vie des masqués*), Trois et Sept le numéro magi-

que et certaines tentatives du Parminou et du théâtre de Carton, sur le conditionnement sexuel des enfants.

Sur une autre échelle, l'expérience de *La Nef des sorcières* constituait une tentative louable de mise en scène des revendications féministes, mais restait encore trop liée au texte. Cette production plutôt figée avait certes le mérite de présenter un plus vaste éventail des tendances féministes que *Les fées ont soif* (où la tendance « radicale lesbienne » est absente). Mais *La Nef* restait essentiellement un collage de textes et d'interprétations parallèles entre lesquels nul échange ne semblait permis. Au caractère horizontal et glacé de *La Nef* répond la verticalité généreuse des *Fées*. La pièce de Denise Boucher permet à Jean-Luc Bastien d'élaborer un lien scénique intégrant réellement tous les personnages (au lieu de la cloisonner sur scène). C'est l'esprit de la structure pyramidale des *Fées*. Une large base où

nichent côte à côte Marie (femme d'intérieur) et Madeleine (la putain), surmontée d'une plate-forme moyenne (lieu de transition), et couronnée par le piédestal de la Vierge (notons pour la gouverne des censeurs que l'utilisation de la Sainte n'avait rien de scandaleux mais se justifiait pleinement dans la logique de la pièce: « Je ne veux plus qu'on vous salue dans une statue pendant qu'on vous humilie dans chaque femme »).

Toute la pièce s'approprie d'un coup d'oeil à partir des déplacements scéniques des personnages. D'abord prisonniers de leurs rôles (mère, putain, vierge), ils/elles parlent et évoluent à l'intérieur d'espaces clos: tout en bas, les logements stylisés de Marie et de Madeleine et symboliquement, en haut, la statue de la Vierge où Louise Dussault apparaît en transparence. Il suffit que l'une ou l'autre, à la base, prenne progressivement conscience de son sort, pour que la troisième, tout en haut, force davantage l'enveloppe de la statue. Chaque progrès enregistré par l'une ou l'autre (le couple Marie-Madeleine n'est pas la seule référence à l'Évangile), est visualisé par une progression dans l'espace: hors des logements, dans les escaliers latéraux, hors de la statue... Mais les personnages ne se cantonnent pas à ces trois rôles: ils (elles?) peuvent à l'occasion assumer le texte masculin (scènes de viol et du procès où deux d'entre elles accablent la troisième). Chaque étape est marquée d'une chanson qui la commente ou l'annonce. Discrètement accompagnés par deux musiciennes logées dans le corps du décor, ces « songs » brechtiens contre-balaçant par leur sobriété les tendances intellectuelles d'un texte au demeurant assez cru pour effaroucher les censeurs (encore un mot sans féminin!).

Une remarque pour finir et rassurer ces derniers au cas où il se risqueraient dans les coulisses du T.N.M. pour surprendre quelque outrage (non subventionné) à la morale publique. Débordant d'esprit et de saine provocation, le texte de Denise Boucher ne se clôture pas au féminin. Comme dans *Cyprine*, il s'ouvre sur l'« autre » (après l'avoir secoué sans ménagement). Ces fées ont soif de liberté mais elles associent l'homme nouveau à leur quête: « Ne me pornographie pas quand tu trembles devant ta propre naissance ». Leur radicalisme fait l'économie d'une castration dont seul le décor, encore une fois, peut suggérer l'idée aux censeurs: quand finalement l'enveloppe de la Vierge se détache du décor, la pyramide est amputée de sa pointe... « Imagine »!...

Chantal Juillet, jeune violoniste promise aux plus hauts sommets

par Gilles Potvin

Chantal Juillet est la jeune violoniste dont on parle le plus en ce moment, non seulement au Québec mais dans tout le Canada. Il est peu de prix ou de concours importants qu'elle n'ait encore remportés. Guidée par des maîtres sérieux, elle franchit sans bousculade les étapes qui vont sans doute la conduire à une importante carrière, par ailleurs déjà bien amorcée.

Le bref récital qu'elle a donné mercredi au Théâtre Port-Royal, dans la série Intermezzo, a une fois de plus démontré qu'elle est tout à fait digne des grands espoirs fondés sur elle. Il a aussi montré que son répertoire s'élargit, les œuvres que l'on pourrait appeler d'interprétation voisinant harmonieusement avec celles visant avant tout à montrer l'évolution de sa technique.

Dans ce sens, la *Sonate en sol majeur* en Ravel, l'œuvre la plus importante de son programme, marque un pas décisif. Cette œuvre pose des problèmes de style qu'elle maîtrise de façon remarquable avec le concours de son excellente collaboratrice, la pianiste Lorraine Deschamps. Dans le mouvement initial surtout et dans le deuxième, un étonnant blues, les phrases et les tournures mélodiques sont subtiles et souvent délicates et requièrent une approche bien particulière. La violoniste a fait montre d'une grande variété de timbres dans un contexte rythmique jamais défaillant.

Dans le reste du programme, Chantal Juillet a su donner tout l'éclat et le panché qu'exigent des pièces de virtuosité comme la *Polonaise en ré majeur* de Wieniawski, la *Sonate « Le*

trille du diable de Tartini, *La capricieuse* d'Elgar et le *Caprice* d'Ysaÿe. Elle a fait admirer des sons harmoniques d'une remarquable pureté et un archet magnifiquement conduit ainsi que des doubles

cordes d'une justesse constante.

Ce récital a montré que Chantal Juillet est bien engagée dans la voie des plus grandes réalisations, ce qui ne devrait pas tarder maintenant.

Échos de la capitale

par Ginette Stanton

QUEBEC — Depuis le début d'octobre, la Commune à Marie poursuit l'engagement de l'ex-Centre d'Essai des Femmes de Québec. Danièle Bissonnette, Léo Mungler, Jean Tourangeau, Janine Angers et Denise Dubois entendent encore proposer cette année, des thèmes qui parlent des femmes en privilégiant davantage l'écriture. L'organisme veut aussi produire des créations de façon à orienter le théâtre vers une pensée plus totale. Après avoir lancé le théâtre Le Petit Champlain avec *Les célébrations* de Michel Garneau, en octobre dernier, La Commune à Marie offrira en ce même lieu une comédie musicale, à la mi-

février. Puis, en mars on reprendra *Le Fleuve au Coeur* au Théâtre du Vieux-Québec pour terminer la saison comme on l'avait commencée soit en lançant un autre lieu de théâtre à Québec: Le Zinc, rue des Ursulines.

Le 86 rue Petit Champlain. C'est le nouveau local à partir duquel vont s'exercer conjointement les activités de la Coopérative de cinéma de Québec et du Groupe d'aide aux artisans du film (GAAF). Initié en juin 1978 dans le cadre du programme « Canada au travail », le GAAF bénéficie d'une subvention de \$25,384, permettant l'engagement à plein temps de quatre personnes entre le 16 octobre 1978 et

le 25 mai 1979. Le projet vise essentiellement à travailler à l'animation et au développement du milieu cinématographique de Québec, en tant que milieu de création, d'information et de prise de conscience, ainsi qu'en tant que milieu de travail. Les responsables de GAAF — Denis Boivin, Martin Blackburn, Jean-Guy Bergeron et Michel Pouliot — vont aussi unir leurs efforts en vue de fournir un support logistique et technique aux productions artisanales dans la région de Québec.

La Société des Poètes Canadiens-français est devenue La Société des poètes du Québec. Désirant s'ouvrir davantage au milieu, la Société inaugurera en décembre deux séries d'ateliers de poésie. Conçu pour les débutants, le premier atelier se tiendra à la bibliothèque de Sainte-Foy et sera dirigé par le poète Michelle Antclif. Le lieu du second atelier, qui s'adressera à ceux qui n'en sont pas à leurs premières armes dans la poésie, n'est pas encore défini mais on sait déjà que Micheline Simard en sera responsable. Dans le but de promouvoir aussi l'écriture par une plus grande diffusion, la S.P.Q. prépare une série de récitals de poésie qui se tiendront au café Les Hobbit. D'une formule différente de celle de chez Temporel (il n'est pas du tout question de compétition), l'événement se tiendra le troisième mardi de chaque mois. Les récitals seront inaugurés le 14 décembre par un spectacle ouvert à tous, c'est-à-dire que chacun pourra lire ses textes. Quatre autres spectacles, structurés ceux-là, seront présentés entre janvier et avril. La série s'achèvera en mai par une soirée semblable à la première.

LABOIR À ÉCHOS

Radio-Canada présentera dimanche à 23 h 20 le film de Jacques Bensimon intitulé 20 ans après... documentaire d'une heure produit par l'Office national du film qui dépeint l'évolution de l'immigration des juifs francophones des pays d'Afrique du nord au Québec.

La chorale Elgar de Montréal sous la direction de M. Brock McElheran présentera à la chapelle Citadelle (2085 Drummond) un concert d'œuvres de Haendel, Beethoven et Brahms, notamment La Messe en do majeur, op 86 de Beethoven, le 22 novembre à 20 h 30.

Le VII Concours d'œuvres dramatiques radiophoniques de Radio-Canada encourage tous les jeunes auteurs à présenter des manuscrits à l'une ou l'autre catégorie du concours: œuvres d'une durée de 60 minutes, avec un premier prix de \$2000 et un second prix de \$1000; œuvres d'une durée de 30 minutes avec un premier prix de \$1000 et un second prix de \$500. La date limite des inscriptions a été fixée au 1er mars 1979. Tous les intéressés sont priés de demander un formulaire de participation au Service des Tex-

tes, Concours d'œuvres dramatiques radiophoniques, Radio-Canada, C.P. 6000, Montréal H3C 3A8. Ce concours, organisé chaque année dans le cadre de la série Premières du réseau FM, s'adresse à tous ceux qui ont des choses à dire et qui se sentent des aptitudes pour les exprimer radiophoniquement.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal présente aujourd'hui à 12 h 30 un long-métrage couleur intitulé *Quarry* filmé en direct lors d'une représentation de l'opéra en trois actes du même nom et mettant en vedette la danseuse Meredith Monk et sa compagnie, The House. Le visionnement de ce film sera repris dimanche le 19 novembre entre 12 h 30 et 16 h alors que seront visionnés à nouveau tous les films de la série sur l'art américain contemporain présentés récemment. Les projections ont lieu à l'auditorium Maxwell-Cummings du musée.

Le Conservatoire de musique du Québec présente ce soir à 20 h le pianiste Henri Brassard dans un récital d'œuvres de Haydn, Schumann, Prokofiev, Somers et Schubert, 100 rue Notre-Dame est. Entrée libre.

du 16 octobre au 13 décembre

MARIE TUDOR
de Victor Hugo

mise en scène Gaétan Labrèche
costumes François B. rbeau
décors Michel Demers
musique Paul Picard

avec
Marthe Turgeon • Sylvie Gosselin
Roger Garceau • Edgar Fruitier
Jacques Lorain • Denis Mercier
Aubert Pallascio • Gilles Pelletier etc...

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
4353 Ste-Catherine est
Réservations: 253-8974

RISING SUN
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dir. Phred Duvall/Bob

OCCASION EXCEPTIONNELLE
17-18 & 19 nov.

Le génie de la guitare
SONNY GREENWICH
Du 21 au 26 novembre
SONNY TERRY & BROWNIE MCGHEE
Du 27 au 30 novembre
JOHN LEE HOOKER
1, 2 & 3 décembre
tromboniste allemand
ALBERT MANGELSDORFF
Du 5 au 10 décembre
MAX ROACH
Heures d'ouverture
8 P.M. À 3 P.M.
SOLEIL LEVANT
288 ouest, Ste-Catherine - 861-0557
Métro Place des Arts (sortie Jeanne-Mance)

LE PASSAGE DES TENTES AUX MAISONS c'est aussi la transition forcée d'un habitat lié à une connaissance du monde propre à l'Indien à celui reflétant la société occidentale.

À la télévision de Radio-Québec ce soir à 18h30

LE PASSAGE DES TENTES AUX MAISONS



RADIO-QUÉBEC

UN IMMENSE SUCCÈS MONDIAL!

■ Ingrid Bergman à son meilleur dans ce nouveau CHEF-D'OEUVRE d'Ingmar Bergman.
Judith Crist / New York Daily News

■ LE TRIOMPHE D'INGRID BERGMAN!
William Wolf / Cue

■ Ingrid et Liv se surpassent... Des performances STUPÉFIANTES ET ADMIRABLES.
Archer Winston / New York Post

■ LE MEILLEUR BERGMAN depuis bien des années..
Jack Kroll / Newsweek

■ UN FILM D'UNE IMPORTANCE IMMENSE! Le plus grand rôle d'Ingrid Bergman.. Bergman dirigeant Bergman pour la première fois, demeurera l'un des grands événements cinématographiques de la décennie!
Rex Reed /

■ UN CHEF-D'OEUVRE!
Vincent Canby / New York Times

■ Le meilleur film que j'ai vu cette année.
Bernard Drew / Gannett

Une mère, sa fille...
Au nom de l'Amour, les cœurs s'ouvrent les sentiments s'affrontent...
C'est le moment de vérité.

SONATE d'Automne

PIERRE DAVID présente

un film de **INGMAR BERGMAN** avec **LIV ULLMANN** et **INGRID BERGMAN**

Directeur de la photographie SVEN NYKVIST • Distribution mondiale Suède-Film (Paris) et Filmedis (Paris) • Produit par Personafilm • Distribué par Les Films Mutuels

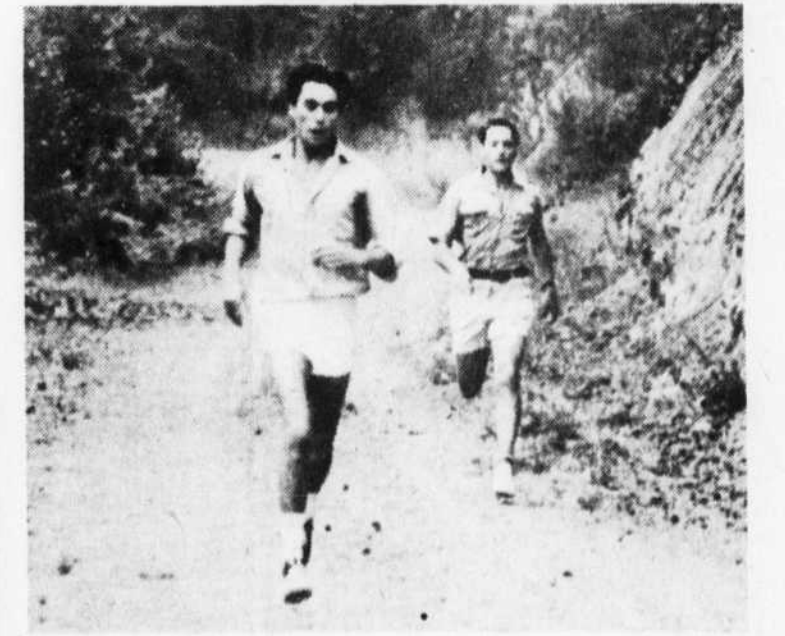
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SEM.: 7-30 - 9-30
SAM.-DIM.: 1-30 - 3-30 - 5-30 - 7-30 - 9-30

La meilleure façon de marcher
Philippe réussira-t-il à se libérer de son ami Marc et vivre enfin une vie sans obsessions? Un film dramatique français avec **Claude Pieplu** et **Patrick Dewaere**. Une réalisation de **Claude Miller**.

À la télévision de Radio-Québec ce soir à 19h30

CINÉ-VENDREDI



MONTREAL 17
ou le câble 8

ÉCONOMIQUE

Pétroles en vedette

Une poussée dans le groupe des pétroles a propulsé le marché... Les analystes attribuent l'effervescence du marché à la proposition de PetroCanada de s'emparer de la majorité des actions de Pacific Petroleum.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' for various companies like Abacus, Abitibi, and Alcan.

Marchés des cours

Les cours étaient généralement à la hausse, hier, à la Bourse de Montréal. On ne disposait d'aucune statistique sur le volume des échanges...

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for various companies like Abitibi, Alcan, and Borealis.

ÉCONOMIQUES

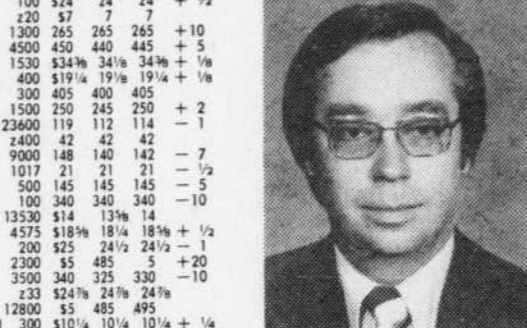
Table of economic indicators and company performance metrics including AGF Group, Amer. Gen. Inv., and various financial ratios.

NOMINATIONS À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS

Monsieur Marcel Lizé, directeur général de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Gilles Pilon M.B.A. au poste de directeur adjoint-marketing et de Me André Fortin, notaire, au poste de directeur général adjoint, secrétaire et communications.

Monsieur Gilles Pilon fut conseiller-marketing à l'Hydro-Québec de 1970 à 1972. Par la suite, il accepta le poste de directeur adjoint-marketing à la Banque Provinciale du Canada. En 1976, il se voyait confier la direction du service à la clientèle.

Me André Fortin a exercé sa profession à Montréal. Par la suite, il a fait carrière à la Société de Développement Industriel du Québec, au service juridique et à titre de secrétaire de la S.D.I. Me Fortin est membre de la Chambre de Commerce de Montréal et administrateur de Papiers Cascades (Cabano) Inc.



M. Gilles Pilon, M.B.A. Directeur général adjoint Marketing



Me André Fortin, notaire, Directeur général adjoint Secrétaire et communications



FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

Table of stock market data for various companies including GM, GMAC, GMF, GMV, GMW, GMX, GMZ, GM1, GM2, GM3, GM4, GM5, GM6, GM7, GM8, GM9, GM10, GM11, GM12, GM13, GM14, GM15, GM16, GM17, GM18, GM19, GM20, GM21, GM22, GM23, GM24, GM25, GM26, GM27, GM28, GM29, GM30, GM31, GM32, GM33, GM34, GM35, GM36, GM37, GM38, GM39, GM40, GM41, GM42, GM43, GM44, GM45, GM46, GM47, GM48, GM49, GM50, GM51, GM52, GM53, GM54, GM55, GM56, GM57, GM58, GM59, GM60, GM61, GM62, GM63, GM64, GM65, GM66, GM67, GM68, GM69, GM70, GM71, GM72, GM73, GM74, GM75, GM76, GM77, GM78, GM79, GM80, GM81, GM82, GM83, GM84, GM85, GM86, GM87, GM88, GM89, GM90, GM91, GM92, GM93, GM94, GM95, GM96, GM97, GM98, GM99, GM100, GM101, GM102, GM103, GM104, GM105, GM106, GM107, GM108, GM109, GM110, GM111, GM112, GM113, GM114, GM115, GM116, GM117, GM118, GM119, GM120, GM121, GM122, GM123, GM124, GM125, GM126, GM127, GM128, GM129, GM130, GM131, GM132, GM133, GM134, GM135, GM136, GM137, GM138, GM139, GM140, GM141, GM142, GM143, GM144, GM145, GM146, GM147, GM148, GM149, GM150, GM151, GM152, GM153, GM154, GM155, GM156, GM157, GM158, GM159, GM160, GM161, GM162, GM163, GM164, GM165, GM166, GM167, GM168, GM169, GM170, GM171, GM172, GM173, GM174, GM175, GM176, GM177, GM178, GM179, GM180, GM181, GM182, GM183, GM184, GM185, GM186, GM187, GM188, GM189, GM190, GM191, GM192, GM193, GM194, GM195, GM196, GM197, GM198, GM199, GM200, GM201, GM202, GM203, GM204, GM205, GM206, GM207, GM208, GM209, GM210, GM211, GM212, GM213, GM214, GM215, GM216, GM217, GM218, GM219, GM220, GM221, GM222, GM223, GM224, GM225, GM226, GM227, GM228, GM229, GM230, GM231, GM232, GM233, GM234, GM235, GM236, GM237, GM238, GM239, GM240, GM241, GM242, GM243, GM244, GM245, GM246, GM247, GM248, GM249, GM250, GM251, GM252, GM253, GM254, GM255, GM256, GM257, GM258, GM259, GM260, GM261, GM262, GM263, GM264, GM265, GM266, GM267, GM268, GM269, GM270, GM271, GM272, GM273, GM274, GM275, GM276, GM277, GM278, GM279, GM280, GM281, GM282, GM283, GM284, GM285, GM286, GM287, GM288, GM289, GM290, GM291, GM292, GM293, GM294, GM295, GM296, GM297, GM298, GM299, GM300, GM301, GM302, GM303, GM304, GM305, GM306, GM307, GM308, GM309, GM310, GM311, GM312, GM313, GM314, GM315, GM316, GM317, GM318, GM319, GM320, GM321, GM322, GM323, GM324, GM325, GM326, GM327, GM328, GM329, GM330, GM331, GM332, GM333, GM334, GM335, GM336, GM337, GM338, GM339, GM340, GM341, GM342, GM343, GM344, GM345, GM346, GM347, GM348, GM349, GM350, GM351, GM352, GM353, GM354, GM355, GM356, GM357, GM358, GM359, GM360, GM361, GM362, GM363, GM364, GM365, GM366, GM367, GM368, GM369, GM370, GM371, GM372, GM373, GM374, GM375, GM376, GM377, GM378, GM379, GM380, GM381, GM382, GM383, GM384, GM385, GM386, GM387, GM388, GM389, GM390, GM391, GM392, GM393, GM394, GM395, GM396, GM397, GM398, GM399, GM400, GM401, GM402, GM403, GM404, GM405, GM406, GM407, GM408, GM409, GM410, GM411, GM412, GM413, GM414, GM415, GM416, GM417, GM418, GM419, GM420, GM421, GM422, GM423, GM424, GM425, GM426, GM427, GM428, GM429, GM430, GM431, GM432, GM433, GM434, GM435, GM436, GM437, GM438, GM439, GM440, GM441, GM442, GM443, GM444, GM445, GM446, GM447, GM448, GM449, GM450, GM451, GM452, GM453, GM454, GM455, GM456, GM457, GM458, GM459, GM460, GM461, GM462, GM463, GM464, GM465, GM466, GM467, GM468, GM469, GM470, GM471, GM472, GM473, GM474, GM475, GM476, GM477, GM478, GM479, GM480, GM481, GM482, GM483, GM484, GM485, GM486, GM487, GM488, GM489, GM490, GM491, GM492, GM493, GM494, GM495, GM496, GM497, GM498, GM499, GM500, GM501, GM502, GM503, GM504, GM505, GM506, GM507, GM508, GM509, GM510, GM511, GM512, GM513, GM514, GM515, GM516, GM517, GM518, GM519, GM520, GM521, GM522, GM523, GM524, GM525, GM526, GM527, GM528, GM529, GM530, GM531, GM532, GM533, GM534, GM535, GM536, GM537, GM538, GM539, GM540, GM541, GM542, GM543, GM544, GM545, GM546, GM547, GM548, GM549, GM550, GM551, GM552, GM553, GM554, GM555, GM556, GM557, GM558, GM559, GM560, GM561, GM562, GM563, GM564, GM565, GM566, GM567, GM568, GM569, GM570, GM571, GM572, GM573, GM574, GM575, GM576, GM577, GM578, GM579, GM580, GM581, GM582, GM583, GM584, GM585, GM586, GM587, GM588, GM589, GM590, GM591, GM592, GM593, GM594, GM595, GM596, GM597, GM598, GM599, GM600, GM601, GM602, GM603, GM604, GM605, GM606, GM607, GM608, GM609, GM610, GM611, GM612, GM613, GM614, GM615, GM616, GM617, GM618, GM619, GM620, GM621, GM622, GM623, GM624, GM625, GM626, GM627, GM628, GM629, GM630, GM631, GM632, GM633, GM634, GM635, GM636, GM637, GM638, GM639, GM640, GM641, GM642, GM643, GM644, GM645, GM646, GM647, GM648, GM649, GM650, GM651, GM652, GM653, GM654, GM655, GM656, GM657, GM658, GM659, GM660, GM661, GM662, GM663, GM664, GM665, GM666, GM667, GM668, GM669, GM670, GM671, GM672, GM673, GM674, GM675, GM676, GM677, GM678, GM679, GM680, GM681, GM682, GM683, GM684, GM685, GM686, GM687, GM688, GM689, GM690, GM691, GM692, GM693, GM694, GM695, GM696, GM697, GM698, GM699, GM700, GM701, GM702, GM703, GM704, GM705, GM706, GM707, GM708, GM709, GM710, GM711, GM712, GM713, GM714, GM715, GM716, GM717, GM718, GM719, GM720, GM721, GM722, GM723, GM724, GM725, GM726, GM727, GM728, GM729, GM730, GM731, GM732, GM733, GM734, GM735, GM736, GM737, GM738, GM739, GM740, GM741, GM742, GM743, GM744, GM745, GM746, GM747, GM748, GM749, GM750, GM751, GM752, GM753, GM754, GM755, GM756, GM757, GM758, GM759, GM760, GM761, GM762, GM763, GM764, GM765, GM766, GM767, GM768, GM769, GM770, GM771, GM772, GM773, GM774, GM775, GM776, GM777, GM778, GM779, GM780, GM781, GM782, GM783, GM784, GM785, GM786, GM787, GM788, GM789, GM790, GM791, GM792, GM793, GM794, GM795, GM796, GM797, GM798, GM799, GM800, GM801, GM802, GM803, GM804, GM805, GM806, GM807, GM808, GM809, GM810, GM811, GM812, GM813, GM814, GM815, GM816, GM817, GM818, GM819, GM820, GM821, GM822, GM823, GM824, GM825, GM826, GM827, GM828, GM829, GM830, GM831, GM832, GM833, GM834, GM835, GM836, GM837, GM838, GM839, GM840, GM841, GM842, GM843, GM844, GM845, GM846, GM847, GM848, GM849, GM850, GM851, GM852, GM853, GM854, GM855, GM856, GM857, GM858, GM859, GM860, GM861, GM862, GM863, GM864, GM865, GM866, GM867, GM868, GM869, GM870, GM871, GM872, GM873, GM874, GM875, GM876, GM877, GM878, GM879, GM880, GM881, GM882, GM883, GM884, GM885, GM886, GM887, GM888, GM889, GM890, GM891, GM892, GM893, GM894, GM895, GM896, GM897, GM898, GM899, GM900, GM901, GM902, GM903, GM904, GM905, GM906, GM907, GM908, GM909, GM910, GM911, GM912, GM913, GM914, GM915, GM916, GM917, GM918, GM919, GM920, GM921, GM922, GM923, GM924, GM925, GM926, GM927, GM928, GM929, GM930, GM931, GM932, GM933, GM934, GM935, GM936, GM937, GM938, GM939, GM940, GM941, GM942, GM943, GM944, GM945, GM946, GM947, GM948, GM949, GM950, GM951, GM952, GM953, GM954, GM955, GM956, GM957, GM958, GM959, GM960, GM961, GM962, GM963, GM964, GM965, GM966, GM967, GM968, GM969, GM970, GM971, GM972, GM973, GM974, GM975, GM976, GM977, GM978, GM979, GM980, GM981, GM982, GM983, GM984, GM985, GM986, GM987, GM988, GM989, GM990, GM991, GM992, GM993, GM994, GM995, GM996, GM997, GM998, GM999, GM1000, GM1001, GM1002, GM1003, GM1004, GM1005, GM1006, GM1007, GM1008, GM1009, GM1010, GM1011, GM1012, GM1013, GM1014, GM1015, GM1016, GM1017, GM1018, GM1019, GM1020, GM1021, GM1022, GM1023, GM1024, GM1025, GM1026, GM1027, GM1028, GM1029, GM1030, GM1031, GM1032, GM1033, GM1034, GM1035, GM1036, GM1037, GM1038, GM1039, GM1040, GM1041, GM1042, GM1043, GM1044, GM1045, GM1046, GM1047, GM1048, GM1049, GM1050, GM1051, GM1052, GM1053, GM1054, GM1055, GM1056, GM1057, GM1058, GM1059, GM1060, GM1061, GM1062, GM1063, GM1064, GM1065, GM1066, GM1067, GM1068, GM1069, GM1070, GM1071, GM1072, GM1073, GM1074, GM1075, GM1076, GM1077, GM1078, GM1079, GM1080, GM1081, GM1082, GM1083, GM1084, GM1085, GM1086, GM1087, GM1088, GM1089, GM1090, GM1091, GM1092, GM1093, GM1094, GM1095, GM1096, GM1097, GM1098, GM1099, GM1100, GM1101, GM1102, GM1103, GM1104, GM1105, GM1106, GM1107, GM1108, GM1109, GM1110, GM1111, GM1112, GM1113, GM1114, GM1115, GM1116, GM1117, GM1118, GM1119, GM1120, GM1121, GM1122, GM1123, GM1124, GM1125, GM1126, GM1127, GM1128, GM1129, GM1130, GM1131, GM1132, GM1133, GM1134, GM1135, GM1136, GM1137, GM1138, GM1139, GM1140, GM1141, GM1142, GM1143, GM1144, GM1145, GM1146, GM1147, GM1148, GM1149, GM1150, GM1151, GM1152, GM1153, GM1154, GM1155, GM1156, GM1157, GM1158, GM1159, GM1160, GM1161, GM1162, GM1163, GM1164, GM1165, GM1166, GM1167, GM1168, GM1169, GM1170, GM1171, GM1172, GM1173, GM1174, GM1175, GM1176, GM1177, GM1178, GM1179, GM1180, GM1181, GM1182, GM1183, GM1184, GM1185, GM1186, GM1187, GM1188, GM1189, GM1190, GM1191, GM1192, GM1193, GM1194, GM1195, GM1196, GM1197, GM1198, GM1199, GM1200, GM1201, GM1202, GM1203, GM1204, GM1205, GM1206, GM1207, GM1208, GM1209, GM1210, GM1211, GM1212, GM1213, GM1214, GM1215, GM1216, GM1217, GM1218, GM1219, GM1220, GM1221, GM1222, GM1223, GM1224, GM1225, GM1226, GM1227, GM1228, GM1229, GM1230, GM1231, GM1232, GM1233, GM1234, GM1235, GM1236, GM1237, GM1238, GM1239, GM1240, GM1241, GM1242, GM1243, GM1244, GM1245, GM1246, GM1247, GM1248, GM1249, GM1250, GM1251, GM1252, GM1253, GM1254, GM1255, GM1256, GM1257, GM1258, GM1259, GM1260, GM1261, GM1262, GM1263, GM1264, GM1265, GM1266, GM1267, GM1268, GM1269, GM1270, GM1271, GM1272, GM1273, GM1274, GM1275, GM1276, GM1277, GM1278, GM1279, GM1280, GM1281, GM1282, GM1283, GM1284, GM1285, GM1286, GM1287, GM1288, GM1289, GM1290, GM1291, GM1292, GM1293, GM1294, GM1295, GM1296, GM1297, GM1298, GM1299, GM1300, GM1301, GM1302, GM1303, GM1304, GM1305, GM1306, GM1307, GM1308, GM1309, GM1310, GM1311, GM1312, GM1313, GM1314, GM1315, GM1316, GM1317, GM1318, GM1319, GM1320, GM1321, GM1322, GM1323, GM1324, GM1325, GM1326, GM1327, GM1328, GM1329, GM1330, GM1331, GM1332, GM1333, GM1334, GM1335, GM1336, GM1337, GM1338, GM1339, GM1340, GM1341, GM1342, GM1343, GM1344, GM1345, GM1346, GM1347, GM1348, GM1349, GM1350, GM1351, GM1352, GM1353, GM1354, GM1355, GM1356, GM1357, GM1358, GM1359, GM1360, GM1361, GM1362, GM1363, GM1364, GM1365, GM1366, GM1367, GM1368, GM1369, GM1370, GM1371, GM1372, GM1373, GM1374, GM1375, GM1376, GM1377, GM1378, GM1379, GM1380, GM1381, GM1382, GM1383, GM1384, GM1385, GM1386, GM1387, GM1388, GM1389, GM1390, GM1391, GM1392, GM1393, GM1394, GM1395, GM1396, GM1397, GM1398, GM1399, GM1400, GM1401, GM1402, GM1403, GM1404, GM1405, GM1406, GM1407, GM1408, GM1409, GM1410, GM1411, GM1412, GM1413, GM1414, GM1415, GM1416, GM1417, GM1418, GM1419, GM1420, GM1421, GM1422, GM1423, GM1424, GM1425, GM1426, GM1427, GM1428, GM1429, GM1430, GM1431, GM1432, GM1433, GM1434, GM1435, GM1436, GM1437, GM1438, GM1439, GM1440, GM1441, GM1442, GM1443, GM1444, GM1445, GM1446, GM1447, GM1448, GM1449, GM1450, GM1451, GM1452, GM1453, GM1454, GM1455, GM1456, GM1457, GM1458, GM1459, GM1460, GM1461, GM1462, GM1463, GM1464, GM1465, GM1466, GM1467, GM1468, GM1469, GM1470, GM1471, GM1472, GM1473, GM1474, GM1475, GM1476, GM1477, GM1478, GM1479, GM1480, GM1481, GM1482, GM1483, GM1484, GM1485, GM1486, GM1487, GM1488, GM1489, GM1490, GM1491, GM1492, GM1493, GM1494, GM1495, GM1496, GM1497, GM1498, GM1499, GM1500, GM1501, GM1502, GM1503, GM1504, GM1505, GM1506, GM1507, GM1508, GM1509, GM1510, GM1511, GM1512, GM1513, GM1514, GM1515, GM1516, GM1517, GM1518, GM1519, GM1520, GM1521, GM1522, GM1523, GM1524, GM1525, GM1526, GM1527, GM1528, GM1529, GM1530, GM1531, GM1532, GM1533, GM1534, GM1535, GM1536, GM1537, GM1538, GM1539, GM1540, GM1541, GM1542, GM1543, GM1544, GM1545, GM1546, GM1547, GM1548, GM1549, GM1550, GM1551, GM1552, GM1553, GM1554, GM1555, GM1556, GM1557, GM1558, GM1559, GM1560, GM1561, GM1562, GM1563, GM1564, GM1565, GM1566, GM1567, GM1568, GM1569, GM1570, GM1571, GM1572, GM1573, GM1574, GM1575, GM1576, GM1577, GM1578, GM1579, GM1580, GM1581, GM1582, GM1583, GM1584, GM1585, GM1586, GM1587, GM1588, GM1589, GM1590, GM1591, GM1592, GM1593, GM1594, GM1595, GM1596, GM1597, GM1598, GM1599, GM1600, GM1601, GM1602, GM1603, GM1604, GM1605, GM1606, GM1607, GM1608, GM1609, GM1610, GM1611, GM1612, GM1613, GM1614, GM1615, GM1616, GM1617, GM1618, GM1619, GM1620, GM1621, GM1622, GM1623, GM1624, GM1625, GM1626, GM1627, GM1628, GM1629, GM1630, GM1631, GM1632, GM1633, GM1634, GM1635, GM1636, GM1637, GM1638, GM1639, GM1640, GM1641, GM1642, GM1643, GM1644, GM1645, GM1646, GM1647, GM1648, GM1649, GM1650, GM1651, GM1652, GM1653, GM1654, GM1655, GM1656, GM1657, GM1658, GM1659, GM1660, GM1661, GM1662, GM1663, GM1664, GM1665, GM1666, GM1667, GM1668, GM1669, GM1670, GM1671, GM1672, GM1673, GM1674, GM1675, GM1676, GM1677, GM1678, GM1679, GM1680, GM1681, GM1682, GM1683, GM1684, GM1685, GM1686, GM1687, GM1688, GM1689, GM1690, GM1691, GM1692, GM1693, GM1694, GM1695, GM1696, GM1697, GM1698, GM1699, GM1700, GM1701, GM1702, GM1703, GM1704, GM1705, GM1706, GM1707, GM1708, GM1709, GM1710, GM1711, GM1712, GM1713, GM1714, GM1715, GM1716, GM1717, GM1718, GM1719, GM1720, GM1721, GM1722, GM1723, GM1724, GM1725, GM1726, GM1727, GM1728, GM1729, GM1730, GM1731, GM1732, GM1733, GM1734, GM1735, GM1736, GM1737, GM1738, GM1739, GM1740, GM1741, GM1742, GM1743, GM1744, GM1745, GM1746, GM1747, GM1748, GM1749, GM1750, GM1751, GM1752, GM1753, GM1754, GM1755, GM1756, GM1757, GM1758, GM1759, GM1760, GM1761, GM1762, GM1763, GM1764, GM1765, GM1766, GM1767, GM1768, GM1769, GM1770, GM1771, GM1772, GM1773, GM1774, GM1775, GM1776, GM1777, GM1778, GM1779, GM1780, GM1781, GM1782, GM1783, GM1784, GM1785, GM1786, GM1787, GM1788, GM1789, GM1790, GM1791, GM1792, GM1793, GM1794, GM1795, GM1796, GM1797, GM1798, GM1799, GM1800, GM1801, GM1802, GM1803, GM1804, GM1805, GM1806, GM1807, GM1808, GM1809, GM1810, GM1811, GM1812, GM1813, GM1814, GM1815, GM1816, GM1817, GM1818, GM1819, GM1820, GM1821, GM1822, GM1823, GM1824, GM1825, GM1826, GM1827, GM1828, GM1829, GM1830, GM1831, GM1832, GM1833, GM1834, GM1835, GM1836, GM1837, GM1838, GM1839, GM1840, GM1841, GM1842, GM1843, GM1844, GM1845, GM1846, GM1847, GM1848, GM1849, GM1850, GM1851, GM1852, GM1853, GM1854, GM1855, GM1856, GM1857, GM1858, GM1859, GM1860, GM1861, GM1862, GM1863, GM1864, GM1865, GM1866, GM1867, GM1868, GM1869, GM1870, GM1871, GM1872, GM1873, GM1874, GM1875, GM1876, GM1877, GM1878, GM1879, GM1880, GM1881, GM1882, GM1883, GM1884, GM1885, GM1886, GM1887, GM1888, GM1889, GM1890, GM1891, GM1892, GM1893, GM1894, GM1895, GM1896, GM1897, GM1898, GM1899, GM1900, GM1901, GM1902, GM1903, GM1904, GM1905, GM1906, GM1907, GM1908, GM1909, GM1910, GM1911, GM1912, GM1913, GM1914, GM1915, GM1916, GM1917, GM1918, GM1919, GM1920, GM1921, GM1922, GM1923, GM1924, GM1925, GM1926, GM1927, GM1928, GM1929, GM1930, GM1931, GM1932, GM1933, GM1934, GM1935, GM1936, GM1937, GM1938, GM1939, GM1940, GM1941, GM1942, GM1943, GM1944, GM1945, GM1946, GM1947, GM1948, GM1949, GM1950, GM1951, GM1952, GM1953, GM1954, GM1955, GM1956, GM1957, GM1958, GM1959, GM1960, GM1961, GM1962, GM1963, GM1964, GM1965, GM1966, GM1967, GM1968, GM1969, GM1970, GM1971, GM1972, GM1973, GM1974, GM1975, GM1976, GM1977, GM1978, GM1979, GM1980, GM1981, GM1982, GM1983, GM1984, GM1985, GM1986, GM1987, GM1988, GM1989, GM1990, GM1991, GM1992, GM1993, GM1994, GM1995, GM1996, GM1997, GM1998, GM1999, GM2000, GM2001, GM2002, GM2003, GM2004, GM2005, GM2006, GM2007, GM2008, GM2009, GM2010, GM2011, GM2012, GM2013, GM2014, GM2015, GM2016, GM2017

Le conseil de Pacific Pete accepte l'offre de PetroCan

Fusion de Noranda, Mattagami et Orchan

Les Mines Noranda Limitée a l'intention de proposer une fusion avec Mattagami Lake Mines Ltd. et avec Orchan Mines Ltd sur la base suivante: 1 action de Noranda pour 2 1/2 actions en circulation de Mattagami Lake et 1 action de Noranda pour 6 actions en circulation d'Orchan.

Pour être acceptées, les fusions devront être approuvées par les actionnaires de Noranda, de Mattagami Lake et d'Orchan lors d'assemblées générales spéciales qui seront organisées aussitôt que possible. Chacune des fusions peut se réaliser, que l'autre soit acceptée ou non.

Noranda détient maintenant 34,1% des intérêts de Mattagami Lake et 45,1% des intérêts d'Orchan. Mattagami Lake et Orchan ont des mines dans la région de Mattagami dans le Nord-Ouest du Québec qui

sont de grandes sources de production de concentré de zinc pour Canadian Electrolytic Zinc. CEZ fabrique du zinc à son usine de Valleyfield au Québec. Elle est détenue à 90% par Mattagami Lake, Orchan et Noranda.

En regroupant ces intérêts en une propriété unique, les sociétés impliquées pourront davantage rationaliser les travaux, réaliser ainsi des économies. De plus, Noranda participera aux travaux miniers et métallurgiques de Mattagami Lake et d'Orchan non plus indirectement mais directement.

Selon la compagnie Noranda, les actionnaires de Mattagami Lake et d'Orchan obtiendraient ainsi un plus haut prix pour leurs actions, de meilleurs bénéfices et dividendes par action ainsi qu'un investissement beaucoup plus

diversifié.

Le conseil d'administration de la société Pacific Petroleum a fait savoir hier qu'il appuyait en bloc la proposition de Petro-Canada d'acquiescer toutes ses actions ordinaires, au prix de \$65,01 pièce.

A l'issue d'une réunion du conseil qui s'est prononcée sur l'acquisition récente faite par Petro-Canada de 48% des actions de Pacific, le président de cette dernière société, M. Merrill Rasussen, a délivré un communiqué faisant connaître la réponse du conseil.

Il y est dit que les administrateurs de Pacific acceptent en principe que Petro-Canada, suite à cette acquisition, devrait sans tarder soumettre un prix qui ne soit pas inférieur à celui fait à tous les

autres actionnaires de Pacific.

On fait remarquer, cependant, que les administrateurs de Pacific ne peuvent se faire une opinion définitive sur le sujet avant d'avoir été informés des points précis des intentions de Petro-Canada concernant l'acquisition des actions restantes.

Si Petro-Canada achetait toutes les actions restantes à \$65,02 pièce, le prix payé pour les 48 pour cent détenus par Phillips Petroleum Co., le coût total atteindrait \$1,4 milliard. Il s'agirait de la plus grosse transaction dans l'histoire des sociétés au Canada.

Phillips s'est départi des intérêts qu'elle avait dans Pacific, M. William Douce et W. Roberts ont démissionné de leur poste d'administrateur de cette dernière société, jeudi.

Le président de Petro-

Canada, M. Wilbert Hopper, a presque aussitôt été nommé au conseil d'administration de Pacific.

Une société dont le siège est au Grand-Duché de Luxembourg a fait une offre pour acquiescer la raffinerie de pétrole en faillite de Come By Chance, à Terre-Neuve.

Le directeur de la raffinerie, M. Pest Marajack, a déclaré hier qu'il avait accepté l'offre adressée par la First Arabian Corp., une société anonyme dominée par des actionnaires d'Arabie Saoudite et du Moyen-Orient. L'industriel John Shabean, de New York, ex propriétaire de la raffinerie, a aussi présenté une soumission.

Selon M. Marwick, la raffinerie pourrait être remise en marche, après des travaux de réparations, dans les deux ans qui suivront la conclusion du marché. Le prix d'acquisition tourne autour de \$219 millions.

Un contrat de vente devrait être passé entre le 16 février et le 15 avril l'an prochain. Il reste encore quelques points de détail à régler.

FISCALITÉ

L'épargne-logement

par Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification successorale. Elle paraît chaque semaine, le vendredi. Cette semaine, M. Yves Séguin, avocat et conseiller en fiscalité chez Normandin, Séguin & Associés, traite des Régimes enregistrés d'épargne-logement.

Depuis quelques années, la loi de l'impôt consent des avantages inédits aux contribuables afin d'encourager l'achat de résidence. Tous les contribuables ont entendu parler du Régime enregistré d'épargne-logement (REEL) mais peu en connaissent vraiment tous les rouages. Assailli par une publicité offrant une grande variété de régimes, le contribuable soustrait à un régime sans trop en comprendre le mécanisme.

Nous allons tenter au cours des prochains articles d'expliquer les éléments importants d'un régime enregistré d'épargne-logement.

Le traitement fiscal des REEL est en apparence assez simple: un contribuable peut déduire de son revenu de l'année les contributions versées à un régime enregistré d'épargne-logement, jusqu'à concurrence de \$1,000 par année et de \$10,000 pour la vie du REEL qui est de 20 ans. Les intérêts que produit le REEL ne sont pas imposables.

La simplicité est toute apparente, car en réalité les nombreux articles de loi ainsi que les règlements d'application en rendent le fonctionnement complexe.

La loi prescrit plusieurs conditions, préalables à la reconnaissance du REEL, par le ministre du Revenu.

Ainsi, le requérant doit être une personne physique âgée de 18 ans ou plus, (aucune limite d'âge) résident au Canada lors de la création du REEL, (si elle devient non résidente, elle peut continuer les contributions au REEL), n'avoir jamais auparavant souscrit à un REEL et ne détenir aucun droit de propriété, ni son conjoint, dans une propriété immobilière à titre de principale résidence.

Il est intéressant de noter sur ce point qu'il n'est pas nécessaire que la résidence projetée soit au Canada. Par contre, si le conjoint est déjà propriétaire d'une résidence à l'étranger, le REEL sera refusé.

La résidence principale est le lieu où une personne est habituellement résidente ce qui

inclut une maison, un condominium, un chalet, une maison mobile, une roulotte, un bateau, etc.

Il n'est pas exigé que la propriété soit acquise immédiatement, en autant que les fonds sont utilisés éventuellement pour l'achat d'une résidence.

Le fiduciaire, c'est-à-dire celui qui constituera le régime et l'administrera, doit répondre à plusieurs exigences édictées par les règlements, ou qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, mais qu'il suffise de mentionner que les caisses populaires, les banques ainsi que les institutions de fiducie sont généralement qualifiées.

Le contribuable peut donc souscrire à un REEL jusqu'à concurrence de \$1,000 par année, sans toutefois dépasser le total de \$10,000, durant l'existence d'un régime qui est de 20 ans, les cotisations doivent être faites au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Les contributions ainsi versées jusqu'à un maximum de \$1,000 par année sont déductibles du revenu de l'année durant laquelle elles ont été faites.

Le contribuable ne peut souscrire qu'à un REEL dont il est bénéficiaire, ce qui exclut la possibilité de contribuer au REEL du conjoint.

En outre, le contribuable ne peut plus transférer les fonds dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Le seul transfert autorisé est le versement des fonds dans un autre REEL pour le même bénéficiaire.

Les contributions au REEL ainsi que les intérêts qui s'y accumulent pourront être retirés en tout temps et bénéficieront de l'exemption fiscale s'ils servent à l'achat d'une résidence au plus tard avant le 60ème jour suivant la fin de l'année durant laquelle le retrait des fonds est effectué. Autrement dit, la résidence doit être acquise avant le 1er mars qui suit. C'est également le cas lorsque la vingtième année du régime est écoulée, car alors le REEL prend fin.

Une contribution excédentaire n'affecte pas le REEL si l'excédent est remboursé dans les 170 jours de la fin de l'année. A noter cependant que les intérêts courus sur cet excédent devront être ajoutés au revenu. Si le remboursement de l'excédent n'est pas effectué, le régime est annulé et tous les fonds deviennent imposables.

Nous poursuivons ces commentaires la semaine prochaine.

La remontée du dollar s'accroît

L'or tombe sous la barre des \$200

PARIS (AFP) — La remontée du dollar s'est accentuée hier sur les places financières, tandis que l'or a accéléré sa baisse, repassant à Londres en dessous de 200 dollars l'once pour la première fois depuis quatre mois.

Après avoir accentué sa remontée en cours de matinée, le dollar a accéléré sa hausse hier après-midi sur le marché des changes à la suite d'informations selon lesquelles l'Organisation de coopération et de développement économiques aurait fait des commentaires optimistes concernant la monnaie américaine.

Alors qu'il avait initialement progressé grâce au soutien des banques centrales, le dollar a pu faire ses nouveaux progrès sans leur intervention pendant les dernières transactions, dans un marché très actif. Il s'est élevé à ses plus hauts niveaux depuis un, ou même deux mois dans certains cas, par rapport aux principales monnaies, bien que des prises de bénéfices de dernière minute aient altéré légèrement ses gains.

Il clôture à 1.6820 francs suisses, après 1.6840, contre 1.6400 la veille, 1.9125 marks, après 1.9140 contre 1.8955, et à 194.10 yens contre 190.80.

D'autre part, l'annonce des derniers résultats du commerce extérieur de la France est venu trop tard pour aider le franc français, qui a toutefois terminé au-dessus de ses plus bas niveaux de la journée, grâce croit-on, aux interventions de la Banque de France.

Vis-à-vis du dollar, le franc clôture à 4.3825, après être tombé à 4.3950 contre 4.3375 mercredi soir. Il termine à 8.5525 contre 8.5350 face au sterling, qui a cependant poursuivi sa progression par rapport à l'ensemble des monnaies européennes, aidé par l'espoir d'un règlement de la grève prolongée de Ford.

Si elle a baissé à 1.9520 dollars contre 1.9680 la veille, le livre sterling a progressé à 3.7350 marks contre 3.7325 précédemment et 3.2825 francs suisses contre 3.2275.

D'autre part, à l'issue d'une

séance très nerveuse, l'or s'inscrivait en nette baisse, à 196 dollars l'once contre 203.875 la veille, après être tombé momentanément à 195.50 dollars.

Accablant sa chute, l'or est redescendu ainsi en deçà de 200 dollars l'once pour la première fois depuis près de quatre mois.

Depuis l'annonce par le président Carter du programme de renouveau du dollar, qui comprend la vente d'une grosse tranche supplémentaire du stock de lingots de Fort Knox, le métal jaune a ainsi reperdu exactement cinquante dollars, soit environ 20 pour cent.

Après une pause, son repli a repris au début de la semaine. Deux facteurs ont amené les spéculateurs à s'empresser de vendre. 1) Le dollar a repris son redressement grâce aux interventions plus efficaces des banques centrales. 2) La trésorerie américaine procède aujourd'hui à sa dernière vente de ce métal — 750,000 onces — depuis la déclaration Carter et on craint qu'il n'en résulte une nouvelle chute du cours du marché libre.

À l'issue de cette séance, une petite reprise s'est produite mais elle n'a ramené le

seul à 198.375 dollars, niveau encore inférieur de 5.5 dollars à la clôture de la veille et de 13 dollars au plus haut de l'avant-veille.

D'autre part, le président Carter a réaffirmé hier sa détermination de défendre la valeur du dollar et de lutter contre l'inflation, tout en prédisant une « croissance substantielle » de l'économie américaine l'année prochaine.

Au cours d'un petit déjeuner à la Maison Blanche avec un groupe de journalistes, le président Carter a cependant reconnu qu'un échec de sa politique anti-inflationniste résulterait probablement en « une récession et peut-être même une dépression ». « Mais je ne pense pas que les Etats-Unis subiront de graves revers économiques l'année prochaine », a-t-il dit.

M. Carter a répété qu'il n'aurait pas recours à un contrôle des prix et des salaires pour réduire la hausse des prix. Il a estimé que son programme de coopération volontaire serait un succès.

Evoquant la défense du dollar, le président a souligné qu'il ne fallait pas prendre à la légère ses initiatives pour préserver la valeur de la monnaie américaine et qu'il pour-

rait suivre avec détermination les efforts entrepris pour rééquilibrer un dollar qu'il juge sous-évalué sur les marchés des changes.

Enfin M. William Miller a estimé que la hausse des prix devrait se chiffrer entre 6.75 et 7.50% l'an prochain aux Etats-Unis.

« Si les normes de l'administration sont généralement respectées, l'augmentation des prix pourrait être limitée au bas de la gamme que j'ai projetée », a ajouté M. Miller au cours d'une déposition devant la commission bancaire du Sénat.

Il a estimé en outre que l'expansion réelle de l'économie américaine serait de l'ordre de 2.5 à 3%, ce qui, selon lui, permettrait de maintenir le chômage entre 5.75 et 6.25% de la population active.

Les prévisions du responsable de l'économie américaine sont moins optimistes que celles de l'administration, note-t-on dans les milieux économiques. Celle-ci prédit en effet que le programme anti-inflationniste du président Carter permettrait de ramener la hausse des prix de 8.25% cette année à 6.5% tout en maintenant le taux d'expansion à 3%.

Le ministre fédéral de l'Industrie, M. Jack Horner, a révélé hier que les pourparlers entre son ministère et la société General Motors sur l'implantation éventuelle d'une fonderie d'aluminium au Québec ou en Ontario se poursuivaient toujours.

M. Horner, de retour des Antilles où il assistait à une conférence, a souligné qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance d'un discours du président de G.M., M. Thomas A. Murphy dans lequel ce dernier laisse entendre que l'usine pourrait ne pas être construite.

M. Horner a précisé que son sous-ministre s'était entretenu la semaine dernière avec des représentants de G.M.

M. Murphy, dans un discours prononcé à Toronto lundi, a déclaré que GM ne promettait pas de construire de nouvelles usines au Canada ou aux Etats-Unis à ce moment-ci. Nous ne sommes pas encore certains qu'il sera nécessaire de construire une pareille usine dans un avenir rapproché, a déclaré M. Murphy.

Toutefois, si GM décidait d'aller de l'avant et de construire cette usine, il n'est pas exclu qu'elle pourrait être construite au Canada, a-t-il précisé.

PARIS (AFP) — La remontée du dollar s'est accentuée hier sur les places financières, tandis que l'or a accéléré sa baisse, repassant à Londres en dessous de 200 dollars l'once pour la première fois depuis quatre mois.

Après avoir accentué sa remontée en cours de matinée, le dollar a accéléré sa hausse hier après-midi sur le marché des changes à la suite d'informations selon lesquelles l'Organisation de coopération et de développement économiques aurait fait des commentaires optimistes concernant la monnaie américaine.

Alors qu'il avait initialement progressé grâce au soutien des banques centrales, le dollar a pu faire ses nouveaux progrès sans leur intervention pendant les dernières transactions, dans un marché très actif. Il s'est élevé à ses plus hauts niveaux depuis un, ou même deux mois dans certains cas, par rapport aux principales monnaies, bien que des prises de bénéfices de dernière minute aient altéré légèrement ses gains.

Il clôture à 1.6820 francs suisses, après 1.6840, contre 1.6400 la veille, 1.9125 marks, après 1.9140 contre 1.8955, et à 194.10 yens contre 190.80.

D'autre part, l'annonce des derniers résultats du commerce extérieur de la France est venu trop tard pour aider le franc français, qui a toutefois terminé au-dessus de ses plus bas niveaux de la journée, grâce croit-on, aux interventions de la Banque de France.

Vis-à-vis du dollar, le franc clôture à 4.3825, après être tombé à 4.3950 contre 4.3375 mercredi soir. Il termine à 8.5525 contre 8.5350 face au sterling, qui a cependant poursuivi sa progression par rapport à l'ensemble des monnaies européennes, aidé par l'espoir d'un règlement de la grève prolongée de Ford.

Si elle a baissé à 1.9520 dollars contre 1.9680 la veille, le livre sterling a progressé à 3.7350 marks contre 3.7325 précédemment et 3.2825 francs suisses contre 3.2275.

D'autre part, à l'issue d'une

séance très nerveuse, l'or s'inscrivait en nette baisse, à 196 dollars l'once contre 203.875 la veille, après être tombé momentanément à 195.50 dollars.

Accablant sa chute, l'or est redescendu ainsi en deçà de 200 dollars l'once pour la première fois depuis près de quatre mois.

Depuis l'annonce par le président Carter du programme de renouveau du dollar, qui comprend la vente d'une grosse tranche supplémentaire du stock de lingots de Fort Knox, le métal jaune a ainsi reperdu exactement cinquante dollars, soit environ 20 pour cent.

Après une pause, son repli a repris au début de la semaine. Deux facteurs ont amené les spéculateurs à s'empresser de vendre. 1) Le dollar a repris son redressement grâce aux interventions plus efficaces des banques centrales. 2) La trésorerie américaine procède aujourd'hui à sa dernière vente de ce métal — 750,000 onces — depuis la déclaration Carter et on craint qu'il n'en résulte une nouvelle chute du cours du marché libre.

À l'issue de cette séance, une petite reprise s'est produite mais elle n'a ramené le

seul à 198.375 dollars, niveau encore inférieur de 5.5 dollars à la clôture de la veille et de 13 dollars au plus haut de l'avant-veille.

D'autre part, le président Carter a réaffirmé hier sa détermination de défendre la valeur du dollar et de lutter contre l'inflation, tout en prédisant une « croissance substantielle » de l'économie américaine l'année prochaine.

Au cours d'un petit déjeuner à la Maison Blanche avec un groupe de journalistes, le président Carter a cependant reconnu qu'un échec de sa politique anti-inflationniste résulterait probablement en « une récession et peut-être même une dépression ». « Mais je ne pense pas que les Etats-Unis subiront de graves revers économiques l'année prochaine », a-t-il dit.

M. Carter a répété qu'il n'aurait pas recours à un contrôle des prix et des salaires pour réduire la hausse des prix. Il a estimé que son programme de coopération volontaire serait un succès.

Evoquant la défense du dollar, le président a souligné qu'il ne fallait pas prendre à la légère ses initiatives pour préserver la valeur de la monnaie américaine et qu'il pour-

rait suivre avec détermination les efforts entrepris pour rééquilibrer un dollar qu'il juge sous-évalué sur les marchés des changes.

Enfin M. William Miller a estimé que la hausse des prix devrait se chiffrer entre 6.75 et 7.50% l'an prochain aux Etats-Unis.

« Si les normes de l'administration sont généralement respectées, l'augmentation des prix pourrait être limitée au bas de la gamme que j'ai projetée », a ajouté M. Miller au cours d'une déposition devant la commission bancaire du Sénat.

Il a estimé en outre que l'expansion réelle de l'économie américaine serait de l'ordre de 2.5 à 3%, ce qui, selon lui, permettrait de maintenir le chômage entre 5.75 et 6.25% de la population active.

Les prévisions du responsable de l'économie américaine sont moins optimistes que celles de l'administration, note-t-on dans les milieux économiques. Celle-ci prédit en effet que le programme anti-inflationniste du président Carter permettrait de ramener la hausse des prix de 8.25% cette année à 6.5% tout en maintenant le taux d'expansion à 3%.

Le ministre fédéral de l'Industrie, M. Jack Horner, a révélé hier que les pourparlers entre son ministère et la société General Motors sur l'implantation éventuelle d'une fonderie d'aluminium au Québec ou en Ontario se poursuivaient toujours.

M. Horner, de retour des Antilles où il assistait à une conférence, a souligné qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance d'un discours du président de G.M., M. Thomas A. Murphy dans lequel ce dernier laisse entendre que l'usine pourrait ne pas être construite.

M. Horner a précisé que son sous-ministre s'était entretenu la semaine dernière avec des représentants de G.M.

M. Murphy, dans un discours prononcé à Toronto lundi, a déclaré que GM ne promettait pas de construire de nouvelles usines au Canada ou aux Etats-Unis à ce moment-ci. Nous ne sommes pas encore certains qu'il sera nécessaire de construire une pareille usine dans un avenir rapproché, a déclaré M. Murphy.

Toutefois, si GM décidait d'aller de l'avant et de construire cette usine, il n'est pas exclu qu'elle pourrait être construite au Canada, a-t-il précisé.

Le CN en nette progression

Le revenu net du Canadien National pour les neuf premiers mois de 1978 s'est élevé à \$112 millions, au regard de seulement \$5,158 pour la même période en 1977. Il s'agit donc d'une augmentation de \$106,9 millions au regard de la période équivalente un an plus tôt.

Pour le troisième trimestre de 1978, la compagnie de la couronne a réalisé un bénéfice

net de \$50,841 millions en regard d'une perte de \$12 millions pour le trimestre équivalent il y a 12 mois.

C'est la plus importante division de la compagnie, soit la division du transport des marchandises, qui a le plus contribué à ces augmentations du revenu net.

net de \$50,841 millions en regard d'une perte de \$12 millions pour le trimestre équivalent il y a 12 mois.

C'est la plus importante division de la compagnie, soit la division du transport des marchandises, qui a le plus contribué à ces augmentations du revenu net.

COURTIERS PROFESSIONNELS D'ASSURANCE-VIE
conditions très avantageuses
Tél.: 288-1502 poste 271

Le pétrole, une denrée de plus en plus rare et chère

PARIS (AFP) — Alors que les grandes manœuvres internationales s'intensifient à l'approche de la fixation des nouveaux prix du pétrole par le ministre de l'OPEP, le 16 décembre prochain, un débat télévisé mardi soir en France sur l'éventualité d'une crise pétrolière majeure par insuffisance des ressources, a permis de mieux cerner les données de ce problème capital.

Les deux « vedettes » de ce débat, le Cheikh Zaki Yamani, ministre saoudien du Pétrole et son collègue français André Giraud, ont été en effet d'accord pour considérer qu'une crise mondiale des approvisionnements en pétrole était inévitable à terme — dans un délai que personne n'ose plus évaluer — et que des hausses progressives de son prix étaient le principal moyen d'éviter une catastrophe. A condition que chaque majoration périodique soit assez modérée pour ne pas trop aggraver les difficultés des pays importateurs, dont les économies n'ont pas encore complètement « digéré » la hausse brutale et considérable décidée par l'OPEP fin 1973, pour des raisons au moins autant politiques qu'économiques.

Car la hausse des prix du pétrole, a-t-il été souligné, rend de plus en plus rentables les énergies nouvelles et renforce la nécessité des économies d'énergie.

Mais dans ce dernier domaine, la France qui est pourtant l'un des premiers pays industrialisés ayant adopté un programme relativement ambitieux, n'a encore parcouru que le tiers du chemin, « le plus facile », a dit M. Giraud. Il reste, on le sait, à réduire la consommation dans l'industrie, ce qui implique des investissements importants: il reste surtout à faire prendre conscience aux Français de la gravité d'une menace qui est encore éloignée, mais dont on ne pourra plus se préserver quand elle se précipitera, parce qu'il sera trop tard. En matière d'énergie, la production d'une année résulte en effet de décisions prises 10 à 15 ans auparavant.

Or c'est plutôt à une démobilité des esprits que l'on assiste dans les pays industrialisés, après l'alerte de l'au-

tomne de 1973 qu'avait provoquée, non pas seulement la hausse des prix du pétrole, mais la réduction des livraisons aux pays qui soutenaient Israël dans son conflit avec le monde Arabe. Les autrichiens refusent l'énergie nucléaire, les allemands suppriment les limitations de vitesse sur les autoroutes, les américains réduisent à presque rien le programme d'économies d'énergie de leur président, et tous prennent toujours leurs voitures pour faire des courses « à deux pas » de chez eux.

Cette prise de conscience viendra lorsque la demande mondiale de pétrole tendra à dépasser la production: les prix monteront alors fortement et seront fixés non plus par les pays de l'OPEP, mais par le marché, comme l'a souligné le Cheikh Yamani, ministre du pays qui est le premier exportateur mondial.

Pour le moment, c'est la

production qui est excédentaire en raison de la crise économique et de l'exploitation de nouveaux gisements (Alaska et Mer du nord) et l'OPEP s'apprete à décider une hausse des prix essentiellement pour compenser la diminution du pouvoir d'achat des pays exportateurs par la chute du dollar et l'inflation dans les pays industrialisés.

Parmi les 13 membres de l'organisation des exportateurs, onze prévoient des majorations supérieures à 10%, et pouvant atteindre 30%. Seule l'Arabie Saoudite, représentée par son ministre Yamani, et appuyée par l'Iran dont la production est perturbée par la crise politique, veut s'en tenir à une hausse modérée de 5 à 10%. Pour ne pas aggraver le marasme dans le monde industrialisé, et les durs problèmes du « quart monde ».

BRENDA MINES LTD
AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Brenda Mines Ltd a déclaré un dividende de vingt cents (20c) l'action et un dividende supplémentaire de cinquante cents (50c), payables le 14 décembre 1978 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 24 novembre 1978.

Par ordre du conseil
Le secrétaire
BRUCE H. GROSE

Vancouver
(Colombie-Britannique)
Le 8 novembre 1978

QUEBEC TELEPHONE

AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1er janvier 1979 aux actionnaires inscrits le 30 novembre 1978.

Actions privilégiées, 5%: un dividende trimestriel de 25 cents par action.

Actions privilégiées, 4 3/4%: série 1965: un dividende trimestriel de 23 3/4 cents par action.

Actions privilégiées, 7 3/4%: série 1973: un dividende trimestriel de 36 3/4 cents par action.

Actions privilégiées, 9 3/4%: série 1975: un dividende trimestriel de 48 3/4 cents par action.

Actions privilégiées, 7%: série 1977: un dividende trimestriel de 35 cents par action.

Actions privilégiées subordonnées convertibles, série B: un dividende trimestriel de 42 cents par action.

Actions ordinaires: un dividende trimestriel de 42 1/2 cents par action.

Par ordre du conseil d'administration.
Jean-Marc Tremblay
Rimouski, Québec Secrétaire
le 7 novembre 1978

Le CRIQ développe une machine pour les fonds de chaises

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) vient de terminer un projet important dans le domaine de l'industrie du meuble. Un groupe travaillant dans la machinerie du bois vient en effet de terminer un premier prototype de développement d'une machine fabriquant automatiquement à partir de panneaux en bois des fonds de chaises de style traditionnel.

Pour la production de ces pièces de meuble en forte demande, l'intérêt du concept développé au Centre de recherche industrielle est d'augmenter considérablement la productivité en éliminant les étapes de manutention requises dans la chaîne de fabrication conventionnelle. Les différentes opérations de découpage de la forme du siège et de son contour, du perçage et du sablage fait ordinairement sur des machines

séparées, sont ici réalisées en une seule passe sur une machine entièrement automatique et remarquablement compacte. Cette machine, alors qu'elle existait sous forme de modèle d'expérimentation, avait d'ailleurs obtenu un vif succès à l'exposition en octobre 1977.

L'intérêt du centre de recherche industrielle pour l'industrie du meuble remonte à plusieurs années et les orientations que le centre s'était défini en 1975 avaient explicitement signalé l'importance à accorder à ce secteur. La machine à fonds de chaises illustre le genre de contribution que peut apporter le CRIQ à cette industrie. En perfectionnant l'outillage des entreprises, il permet à celles-ci d'accroître substantiellement leur productivité et, par conséquent, leur compétitivité.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre au public dans aucune province du Canada des titres mentionnés aux présentes. Une telle offre ne sera faite que lorsqu'un prospectus aura été approuvé par une commission de valeurs mobilières ou un organisme similaire dans une telle province. L'offre n'est faite que par l'intermédiaire du prospectus dont on peut se procurer des exemplaires auprès des souscripteurs et autres courtiers qui peuvent également offrir ces valeurs en vente dans cette province.

Nouvelle émission

\$160,000,000
(6,400,000 actions)

Immeubles Globe Limitée
(appartenant en toute propriété à La Banque Royale du Canada)

Actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de \$1.88 série A
assujetties à une Convention de dépôt prévoyant leur échange, au gré de la Banque, en actions privilégiées de LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Convention de soutien de la Banque

La Banque s'engagera, entre autres choses, à faire en sorte que Globe détienne un surplus distribuable et des fonds disponibles en espèces suffisants pour lui permettre de payer tous les dividendes et toute autre répartition relativement aux actions privilégiées série A de Globe.

Des demandes ont été formulées pour inscrire les actions privilégiées série A de Globe, représentées par des Réceptifs du Dépositaire, aux bourses de Montréal et Toronto. Leur acceptation sera sujette à la production dans les 90 jours des documents requis et preuve de distribution satisfaisante.

Prix: \$25 l'action pour rapporter 7.52% par année

| | | |
|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée | A. E. Ames & Cie Limitée | Pitfield Mackay Ross Limitée |
| Merrill Lynch Royal Securities Limitée | Greenshields Incorporée | Dominion Securities Limitée |
| Burns Fry Limitée | Richardson Securities of Canada | Midland Doherty Limitée |
| McLeod Young Weir Limitée | Lévesque, Beaubien Inc. | Walwyn Stodgel Cochran Murray Limitée |
| Equitable Securities Limitée | Tassé & Associés, Limitée | Pemberton Securities Limitée |
| Maison Placements Canada Inc. | Andras, Bartlett, Cayley Ltée | Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée |
| A. E. Osler, Wills, Bickle Limitée | Mead & Cie Limitée | Brault, Guy, O'Brien Inc. |
| McDermid, Miller & McDermid Limited | Bell, Gouinlock & Compagnie, Limitée | Molson, Rousseau & Cie Limitée |
| Casgrain & Compagnie Limitée | F. H. Deacon, Hodgson Inc. | Odlum Brown & T. B. Read Ltd. |
| René T. Leclerc Incorporée | Scotia Bond Company Limited | Houston Willoughby Limited |
| Bache Halsey Stuart Canada Ltd. | McNeil, Mantha Inc. | John Graham & Cie Limitée |

Novembre 1978

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1201

Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots. Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun. Minimum: 2 parutions.

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2 1/2 et 4 1/2, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

OUTREMONT, 25, Vincent d'Indy, 3 et 4 1/2, piscine, concierge, ascenseur, occupation immédiate. 731-9268, 735-2559 27-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3551, 1 1/2, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, \$190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559 27-11-78

MCGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2 1/2 3/4 avec électricité. Occupation immédiate. 932-0933, 845-3151. I.N.O.

CÔTE-DES-NEIGES — Queen Mary, meublé, très propre et joli, 2 1/2, \$235. Bail annuel. 457-5513 18-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1 1/2 et 2 1/2, \$160, concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559 27-11-78

N.D.G. 7 1/2, haut de duplex, refait à neuf, ni ménage, ni peinture à faire. 3583 Décarie. \$400 non chauffé. 489-4526, soir - fin de semaine. 1-12-78

N.D.G. 3 pièces à sous-louer dans immeuble, très éclairé, équipé, \$197, coin Somerset et Côte St-Luc, soir: 484-6048 18-11-78

ST-DENIS sur le Richelieu, 6 1/2, communiqué avec Mr. Jacques 1-787-2535 8-11-78

N.D.G. haut de duplex, 7 1/2. Cuisine, salle de bain, électricité et plomberie neuves. Foyer. Sous-sol. Libre \$450. chauffé (à discuter). 3583 Décarie. 489-4526, soirs et fins de semaine. J.N.O.

QUEEN MARY, 4 1/2, chauffé, ascenseur, repeint, coin tranquille. 737-2322 17-11-78

Outremont, 5 1/2 meublé, haut de duplex, de janvier à juillet ou septembre, \$300 272-9894, après 19h. 20-11-78

Impeccable 2 1/2, très paisible, métro Berri de Montigny, à partir de \$145. Tél.: 844-6195 24-11-78

RIDGEWOOD, 3 1/2, terrasse, buanderie, superbe vue, garage disponible, \$210 taxe d'eau incluse. 738-8629 20-11-78

AIDES DOMESTIQUES

Cherchons aide, sachant cuisiner, pour légers travaux. Chambre avec T.V., téléphone, bain privé, \$25 par jour. 937-3053; 20-11-78

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes - (argent comptant) - bibelots - bronzes - tableaux petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - culivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier, 661-4363. J.N.O.

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huiche, encoignures, divers. 659-2651 10-11-78

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES, toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224 21-11-78

Ameublement de chambre style Renaissance Français, 9 morceaux, \$4,000. Ameublement de salon style Louis XV, 4 morceaux, \$2,500. 522-8859 20-11-78

TABLE de salle à dîner avec 4 chaises en pin, Boucherville. 655-6190 18-11-78

ARTICLES À VENDRE

Cause décès. Verrerie, vaisselle, coutellerie, tapis indien 18 x 12, bibelots, télévision, lingerie, bijoux. 17 et 18 novembre de 10 à 6 hres. 19 novembre — 10 hres à 2 hres. 6065, Sherbrooke ouest, N.D.G., app. 10, inf. semaine 457-5513 — fin de semaine 482-4956 20-11-78

MONTRE "LIP", or 18 carats. Valeur \$1,250, pour \$800, comptant. B.P. 72, Laprairie. J5R 3Y1. 18-11-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est. Beauharnois. Tél. 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

AUTOS À VENDRE

SAAB 1976, 4 vitesses, 25,000 milles, excellent état, 273-7979. Particulier. 18-11-78

SAAB 1976, 99 GL, 2 portes, 23,000 milles, roues sport, servo-freins, \$5,000. Particulier. Le soir: 284-1830 jour: 331-2212. 18-11-78

BUREAUX À LOUER

OUTREMONT
Trois bureaux avec salles d'attente, idéal pour professionnels. 552, chemin Ste-Catherine (près Rockland). \$200 - \$250 / mois chacun.
Tél.: 274-1608
20-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576
Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, \$5.00/p.c., ou \$750.00/mois, ou \$9,000./année. Pour informations, s'adresser à M. L'African: 486-1143 18-11-78

CHALET À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080 J.N.O.

VAL DAVID, luxueux chalet neuf, 3 chambres, 2 salons, foyer, bar, chauffage électrique, etc. Pour salon, mois ou semaine. 527-5903 et 525-0962 8-11-78

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavaorais, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836 J.N.O.

Mont-Rolland, chalet suisse, 262 Deschambault, 4 et 6 pièces, électricité, déneigement, laveuse-sécheuse, foyer, chauffage central, près centre ski alpin. 322-2073 20-11-78

ST-ADOLPHE D'HOWARD, chalet suisse, 3 chambres, cuisine séparée, salon, salle à manger immense avec foyer, ski de fond et alpin. Saison. 842-0138 - 487-6684 (819) 327-3434 20-11-78

ST-CÔME, nord de Joliette, chalet 5 1/2 pour 8 personnes, sports d'hiver, \$875, pour 5 mois, 1-754-2911, 20-11-78

St-Donat, bord du lac Ouareau, joli chalet très confortable, foyer "Franklin", ski alpin, ski de fond, pour la saison, \$300, par mois plus chauffage. Aussi maison canadienne 6 grandes pièces, laveuse-sécheuse, lave-vaisselle, 1 1/2 salle de bain, grand foyer "Franklin", à l'année ou pour saison de ski, \$400, par mois. 731-5761, 1-819-424-5902, 18-11-78

ST-DONAT, chalet spacieux, foyer, 3 chambres à coucher, proximité de ski alpin et de fond, jusqu'au 1er mai, \$1,900, chauffé. 343-7228 - 731-1704, 20-11-78

BROMONT, sur Mont Shefford, belle maison de campagne tout équipée, 5 chambres, grand salon, grande cuisine, 1 1/2 salle de bain, foyer Franklin plus bois de chauffage, 3 milles des pistes de ski alpin, 1.5 mille sortie autoroute, domaine de 75 acres, épatant pour ski de fond. Location pour l'hiver. Soir: Mtl 737-2168 et fin de sem. Bromont: 1-372-4396 20-11-78

CHALET DEMANDÉS

DÉSIRE louer un chalet dans les Laurentides, du 23 décembre au 7 janvier ou 1 mois. Famille de 5 adultes. 365-2182 ou 873-2800 18-11-78

Pour la période des Fêtes, désire louer un chalet comprenant 4 chambres, Cantons de l'Est de préférence. 843-4767 22-11-78

Ste-Adèle, amierions louer chalet, pour décembre et janvier ou du 15 décembre au 15 janvier, 2 adultes. Informations (Mtl) 467-5815 jour. Soir: Mtl 773-4633 20-11-78

COMMERCES À LOUER

St-Laurent, entrée privée, 4-1/2, occupation en Janvier, pour informations: 744-4776 23-11-78

COMMERCES À VENDRE

RAWLOND, à vendre, commerce au détail très intéressant, raison: autre commerce. 834-3600 jour ou soir 20-11-78

RIVE SUD: Hôtel Bar Salon, salle à manger. Très bon revenu. Pour vente rapide. Cause mortalité. Exclusif. Louise Braut, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec. Courtier 20-11-78

COURS PRIVÉS

COURS D'ESPAGNOL et de flamenco pour débutants, se donneront le samedi à partir de janvier. Inscriptions finales 25 et 26 novembre. Pour renseignements appelez au 488-5546 entre 5 et 8. 23-11-78

DEMANDES D'EMPLOI

AIDE-MÉNAGÈRE, disponible pour tous genres de travail de maison, 932-8624 S.V.P. appelez le plus tôt possible. 20-11-78

Équipe de traducteurs qualifiés, cherche traductions dans tous les domaines, de l'anglais au français, tarifs raisonnables, téléphonez au 737-2397 20-11-78

Ferais travail de dactylo à domicile, transcription ou comptabilité. Communiquez avec le 276-5949 20-11-78

TRADUCTRICE DIPLOMÉE. Expérience. Traduction et révision de textes scientifiques ou littéraires. Références. Accepterai travaux pige ou temps partiel 626-6302. 18-11-78

DIVERS

Roulotte TRAVCO, motorisée, 35,000 milles, 27 pieds, complètement équipée. 733-0789 ou 731-8300. 20-11-78

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT, 135 de Navarre
Luxueuse propriété neuve

3 1/2 - 4 1/2

Insonorisée, à l'épreuve du feu. Sauna - Tennis - Piscine Tapis - Garage - Ascenseur

FOYER

Prix: \$310.00 à \$355.00 par mois. Concierge: M. Dupuis No 112

465-4530
1 mois gratuit

23-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

Société de restauration, oeuvrant à l'extérieur de Montréal, (sur le territoire de la Baie James, en Abitibi, Comté Saguenay, Parc de La Vérendrye, etc.) recherche, pour de suite et à venir:

- Gérants (connaissance en cuisine serait un atout),
- Inspecteurs (basés à Montréal, appelés à faire de fréquents déplacements vers les divers chantiers),
- Chefs de cuisine (expérience des camps serait un atout),
- Pâtisseries,
- Cuisiniers.

Venez nous voir, nous sommes prêts à vous recevoir au: 1155, Dorchester ouest, suite 2505 18-11-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin à 5 acres, de .05 à 12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents. \$8,500. 514-297-3163, 297-2181. 16-12-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

L'ATELIER de réparation, du Chateau Musical est maintenant ouvert au public, nous installons, pick up et les pièces: "DiMarzio", "Mighty-Mite", "Schaller", "Ibanez", "Bartolini", "Hi-A", "Star". Chateau Musical, 69-71 St-Antoine Ouest, Montréal, 866-3611. 20-11-78

Piano Lesage, 40" style "Queen Ann", banc, \$1,200. 352-1329. 17-11-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE St-Laurent, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

PLATEAU MONT-ROYAL, 5 pièces

chauffées, face au parc, sous-sol, garage double, \$275. 521-5567. 17-11-78

DELMORIERE et BEAUBIEN, grand 7 pièces, logement de propriétaire, bien situé, chauffage central, \$250. 523-2793 après 7 hres. 20-11-78

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio

à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

N.D.G., à sous-louer, haut de duplex

grand 7 1/2, ensolleillé, foyer, boiserie en chêne, demi sous-sol privé, libre 1er janvier, après 18h. 484-3672. 17-11-78

LONGUEUIL, 4 1/2, 5 1/2, neufs, entrée

laveuse-sécheuse, tapis mur à mur. Appelez à 651-0446. 1-12-78

Beau grand logement, 8 pièces, 2

salles de bain, foyer, vue dégagée en arrière. Libre décembre. \$425. 487-5787-481-1270. 20-11-78

Beau grand 4 1/2, près centre d'achat

autobus \$170, chauffé. Cause: achat maison. Faut voir. Situé Longueuil. 679-7081 soir. 20-11-78

CÔTE-DES-NEIGES, Kent, duplex

bas, chauffé, 8 pièces, 2 balcons, jardin, 220, occupation janvier 79. \$425. 738-2565. 20-11-78

Spacieux et luxueux 7 1/2, incluant

sous-sol avec foyer, cuisine, 2 salles de bain, garage double en façade, chauffé, \$488. Pour inf. soir: 374-1077 - jour: 722-9323. 20-11-78

OUTREMONT, 774 Stuart, 8 pièces

chauffées, rez-de-chaussée, garage, \$500. Libre 1er janvier. 271-7724 entre 6h et 8 hres. 20-11-78

MAISONS À LOUER

Ancienne maison québécoise à Laval, rénovée, sur terrain boisé, 2 chambres à coucher, salon, salle à dîner, foyer. Cave semi-finie \$300 par mois. Occupation immédiate. 622-3953 20-11-78

MONT CASTOR, Ste-Agathe, maison

à louer à la saison ou à l'année. Inf. Montréal: 666-6990 - Ste-Agathe: 326-5317 23-11-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5 1/2 neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison \$1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

OFFRES D'EMPLOIS

Travail à temps partiel à la maison, pour couple sérieux. 581-8978 20-11-78

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT, 135 de Navarre
Luxueuse propriété neuve

3 1/2 - 4 1/2

Insonorisée, à l'épreuve du feu. Sauna - Tennis - Piscine Tapis - Garage - Ascenseur

FOYER

Prix: \$310.00 à \$355.00 par mois. Concierge: M. Dupuis No 112

465-4530
1 mois gratuit

23-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO - Pour professionnel, superbe bungalow Ranch 10 pièces, 4 chambres, 2 foyers, sous-sol fini, garage, terrain paysagé, prix intéressant. Appelez Fernand Balade 467-1120, 464-1262. 18-11-78

ST-LAMBERT: bungalow face au fleuve, 7 pièces, 2 foyers, garage, très bon état, 14,400 pi. ca. terrain, \$77,000. Particulier 465-2528 15-11-78

Mirabel, magnifique maison canadienne en pierre, (1798) entièrement rénovée, (St-Augustin) à prix réduit, cause transfert, Mme Orouche, 621-6100 ou 689-1023. 25-11-78

ST-SAUVEUR, canadienne, façade de pierres, tapis mur à mur, 6 1/2 pièces, 2 salles de bain, 2 foyers pierres naturelles, près pentes de ski, terrain 7,500 p.c. Possibilité de "bachelor" au sous-sol. \$67,500. 667-8297. 20-11-78

BROSSARD: Cottage brique 4 chambres, escalier tournant, grand salon, bouclier, rocallie, arbres matures. Nelson Bouchard 672-6450, 678-6053. Montréal Trust, courtiers. 18-11-78

BELOEL: Bungalow de luxe, 13 pièces, 5 chambres, 2 foyers, sous-sol terminé. Chambre froide. Bar complet, bain sauna, air climatisé central. Garage double. Grand terrain paysagé. Demandez Pierre Asselin, 655-8871, 653-7841. Trust National, courtier. 18-11-78

VERCHÈRES, terre cultivée non bâtie, 80 arpents élevés, vue magnifique du fleuve, 30 milles du centre-ville, autobus au métro, votre chance de bâtir votre domaine à votre goût. \$78,500. Propriétaire. 583-6373. 20-11-78

ST-BRUNO, 2 terrains à vendre, dont 1 boisé, 7,700 p.c. et plus. \$100 le pi. ca. Propriétaire. S'adresser à: 653-7974. 20-11-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE

A.E. LEPAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

Le nom qu'un ami recommande!

SUTTON

Petite maison de ferme que vous avez cherché. 3 chambres, chauffage à l'huile, petite grange avec 1 acre. Appareils électrique inclus. \$31,800. Winifred Chaplin-FRI - sans frais 1-800-363-1235; soirs: 538-2206.

VUE PANORAMIQUE

Construction récente - split level brique et pierre - 7 pièces incluant 3 chambres, grand salon avec foyer. Armoires chêne, planchers parquet. Grand terrain avec services de ville. Madalene Darrah - sans frais 1-800-363-1235; soirs: 538-2805.

KNOWLTON

Residence charmante du commencement du siècle. Toute rénovée. 4 chambres, 1 1/2 salle de bains. Salon et salle à dîner en pin nouveau, foyer en pierre. Cul-de-sac près de Village et les cercles de sport. \$62,000. Deborah Rotherham - 1-800-363-1233; soirs 243-5712.

FOSTER

Une belle maison neuve avec 42 acres. Rivière de truite, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain complètes, salon, foyer salle à dîner, chambre d'utilité etc. \$82,000. Deborah Rotherham - 1-800-363-1233; soirs 243-5712.

GRANBY

Pour information sur Ferme-mini, ferme, résidences dans Granby et environ appelez Emma Aitken - 372-6212 ou 375-2307 TAS.

MONT GALE

Superbe chalet suisse, 2 foyers, grand terrain paysagé. Au pays du ski. Andrée Plamondon - 243-6901.

BOLTON PASS

Bungalow quatre saisons, retiré, 2 ch. à coucher, garage détaché, plage privée sur lac privé, vous faites du ski en hiver, de la chasse à l'automne, de la natation et de la pêche en été. Andrée Plamondon 243-6901. 18-11-78

TERRAINS À VENDRE

TERRAINS À VENDRE

BORD DU FLEUVE VARENNES
Magnifiques terrains prêts à construire cadre exceptionnel pour résidences de choix.
IDÉAL PROFESSIONNELS
737-2608
20-11-78

TERRES À VENDRE
Canton de l'Est, 86 acres, boisé, 3000 pieds longent rivière, incluant île de 11 acres, idéal pour terrain de camping, développement ou autre. \$45,000.
525-9139
PAS D'AGENT
20-11-78

TERRES À VENDRE
VERCHÈRES, terre cultivée non bâtie, 80 arpents élevés, vue magnifique du fleuve, 30 milles du centre-ville, autobus au métro, votre chance de bâtir votre domaine à votre goût. \$78,500. Propriétaire. 583-6373. 20-11-78

TERRES À VENDRE
ST-BRUNO, 2 terrains à vendre, dont 1 boisé, 7,700 p.c. et plus. \$100 le pi. ca. Propriétaire. S'adresser à: 653-7974. 20-11-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12 in both directions.

- Horizontalement: 1-Lichen filamenteux. 2-Abri établi pour la vente des journaux. 3-Action de retourner dans un autre sens. 4-Plante vénéneuse. 5-Rivière de l'Asie centrale. 6-Tendon des muscles. 7-Nomade (fém.). 8-Erbium. 9-Gaz rare. 10-Complet. 11-Aluminium. 12-Crier, en parlant du loup. Verticalement: 1-D'Ukraine. 2-Cent ans. 3-Connu d'un très grand nombre de personnes. 4-Père de Jason. 5-Unité monétaire d'Extrême-Orient. 6-Unité monétaire de la Norvège et de la Suède. 7-Unité d'aire pour les surfaces agraires. 8-Enlever la crête. 9-Ce qui éclaire les objets et les rend visibles. 10-Unité monétaire de la Norvège et de la Suède. 11-Absence de culpabilité. 12-Au billard, effet de recul.



La fausse crise de l'ozone à Québec

Le gouvernement n'a jamais analysé les chiffres erronés

Si le gouvernement du Québec a officiellement publié de faux résultats d'analyses qui laissent croire à une grave crise de pollution toxique par l'ozone dans la ville de Québec, c'est tout simplement parce que ces données brutes n'avaient jamais été analysées, faute de personnel, ont expliqué au DEVOIR deux hauts fonctionnaires des Services de protection de l'Environnement.

Ceux-ci ont aussi admis que les SPE n'ont découvert le problème qu'en prenant connaissance de l'article publié dans la première édition du DEVOIR, lundi dernier. Sur la foi des rapports du gouvernement, le journaliste y affirmait que la Vieille capitale avait connu une crise de pollution toxique sans précédent en mars 1977. Il y révélait aussi en primeur que Québec est la deuxième ville la plus pol-

luée au Canada, après Hamilton et avant Montréal, selon un rapport inédit d'Environnement Canada.

Sommés de s'expliquer, les responsables du réseau de surveillance de la qualité de l'air auraient alors réexaminé les enregistrements originaux des appareils de mesure et constaté, à leur grand soulagement, que la pollution par l'ozone,

en mars 1977, était certes élevée mais quand même cinq fois plus faible que ne le disent les rapports officiels. Il s'agissait simplement d'une mauvaise lecture des données.

On admet en haut lieu qu'il est aberrant d'installer des systèmes d'échantillonnage sophistiqués si personne, ensuite, n'analyse les données ainsi recueillies. In-

cidemment, la situation serait corrigée depuis l'été dernier. On a maintenant engagé un statisticien...

Les Services de protection de l'Environnement contestent aussi le portrait extrêmement sombre que trace Environnement Canada de la pollution de l'air à Québec. « Même s'il peut y avoir des problèmes locaux, il est impensable que l'air de Québec puisse être plus conta-

miné que celui de Montréal, Arvida ou Shawinigan! », souligne-t-on avec emphase.

A l'appui de cette assertion, on souligne que les stations d'échantillonnage ont souvent été situées de façon à exercer une surveillance particulière sur certains polluants qu'on espérait ainsi prendre en défaut.

PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE

Le Collège Cambrian d'Arts Appliqués et de Technologie de Sudbury, qui compte plus de 1,900 étudiants post-secondaires, est à la recherche d'un professeur pour son département d'électronique et de génie. Les candidats doivent posséder plusieurs années d'expérience dans l'un des domaines industriels suivants: systèmes de radiocommunication à micro-ondes, circuits logiques et travail avec les ordinateurs y inclus les microprocesseurs ou les systèmes d'instrumentation industrielle. Les candidats doivent posséder soit un grade universitaire en sciences ou en génie, soit un diplôme de 3 ans en Electronique d'un collège communautaire. Les candidats doivent être bilingues.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande ainsi que leur curriculum vitae au:



Directeur du personnel
Collège Cambrian des arts appliqués
et de technologie
1400, chemin Barrydowne
Sudbury, Ontario
P3A 3V8

fonction publique

Évaluateurs immobiliers

Acquisition et disposition d'immeubles
Service des estimations

Fonction:
Évaluer les terrains, bâtiments et autres droits immobiliers à acquérir par voie de gré à gré ou par voie d'expropriation. Voir à l'estimation des dommages subis par l'exproprié et rédiger les rapports d'expertise requis. Procéder à la négociation de l'offre d'indemnité avec l'exproprié et/ou son représentant, et le cas échéant, témoigner devant les tribunaux en qualité de témoin-expert de la Ville.
Également procéder à l'évaluation de tout autre immeuble, propriété de la Ville pour fins de disposition.

Qualifications:
Être membre agréé de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec et posséder un certain nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'expropriation.

Salaire:
Selon les qualifications et l'expérience, peut atteindre \$25,686.00 en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.
Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 1er décembre 1978 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval
H7V 3R2

LAVAL



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
SERVICE DE CONSULTATION
ET RÉFÉRENCE

CHEF, SECTION DE L'INDEXATION

\$20,022 - 24,548

(selon les qualifications et l'expérience)

FONCTIONS:
Sous la surveillance générale du chef de la Division de la dissémination de l'information, diriger, surveiller et coordonner la compilation des index complets en français et en anglais des délibérations des comités du Sénat, et d'autres publications au besoin; formuler les principes et le style de l'indexation requise; entretenir des contacts avec les éditeurs; fournir un service de consultation aux parlementaires au sujet du matériel indexé; former les indexateurs et réviser leur travail; conseiller le personnel sur des points particuliers d'indexation; évaluer le personnel; préparer des rapports statistiques et d'autres rapports spéciaux; remplir d'autres fonctions connexes au besoin.

EXIGENCES:
Un diplôme universitaire en bibliothéconomie d'une université canadienne ou l'équivalence et au moins deux années d'expérience dans le domaine de l'indexation OU un diplôme universitaire dans une discipline appropriée et au moins cinq années d'expérience dans des responsabilités croissantes dans le domaine de l'indexation; expérience manifeste dans la supervision du personnel; aptitude démontrée à organiser et à terminer avec rapidité sous un minimum de surveillance les projets donnés; une excellente connaissance du français et de l'anglais est une condition essentielle.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae détaillé ainsi que des noms, adresses et numéros de téléphone de trois répondants doivent être adressées au:

Directeur adjoint de l'administration et du personnel,
Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, Ontario,
K1A 0A9.

au plus tard le jeudi, 30 novembre 1978.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT VIVANT

Externat de rééducation pour enfants en difficulté d'adaptation de 6 à 12 ans, recherche un

ENSEIGNANT

Fonctions:

Assumer la responsabilité du traitement et de la récupération pédagogique d'un groupe d'enfants dans un ensemble rééducatif.

Qualifications:

- Légèrement qualifié en enfance inadaptée ou en orthopédagogie.
- Expérience d'enseignement avec des groupes d'enfants de même catégorie.

Rémunération: selon l'échelle de traitement du Ministère de l'Éducation.

Envoyer curriculum vitae avant le 25 novembre 1978, au

Directeur Général
Centre de l'Enseignement Vivant
8833, Boul. St-Michel
Montréal H1Z 3G3



LE COLLÈGE DE ST-FÉLICIEN
du Collège Régional
Saguenay-Lac St-Jean

pour son département des Techniques du milieu naturel

requiert les services

D'UN (1) INGÉNIEUR CHIMISTE AVEC MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT

Exigences:

- Expérience pertinente dans des travaux sur des phénomènes de pollution et/ou d'analyse d'impact.
- Capacité de travailler en équipe.
- Adaptation facile à divers milieux.

Description de la fonction:

Il aura à traiter, dans un enseignement de niveau collégial, des sujets suivants: l'impact écologique, hydraulique et traitement des eaux, mécanique et chimie du sol, toxicologie, pollution atmosphérique. Il aura à travailler dans un département multidisciplinaire.

Traitement:

Selon la convention collective du personnel enseignant.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 6 décembre 1978 à:

Service du Personnel
Collège de St-Félicien
1298 rue Leclerc
St-Félicien, Qué.
G0W 2N0



TRADUCTEUR PRINCIPAL

La compagnie pétrolière Pétrofina Canada Ltée recherche un traducteur pour son service de traduction de la raffinerie, à Pointe-aux-Trembles.

Ce poste convient au traducteur désireux d'appliquer les règles de l'art de la traduction et de la terminologie dans un milieu technique hautement spécialisé. A cette fin, la compagnie a déjà un service structuré et les moyens nécessaires à l'accomplissement d'un travail sérieux et efficace.

Les candidats doivent posséder un baccalauréat en traduction ainsi qu'une expérience dans le domaine pétrolier ou pétrochimique. Une connaissance des pratiques de la recherche terminologique est également nécessaire.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae à:

Service du personnel
Pétrofina Canada Ltée
11,701 est, rue Sherbrooke
Pointe-aux-Trembles, Québec
H1B 1C3



fonction publique

Évaluateur municipal

Service des estimations

Fonction:

Indiquer la valeur marchande des immeubles et la valeur locative des locaux en conformité avec la Loi sur l'évaluation foncière du Québec. A titre de témoin-expert, préparer des rapports d'expertise en vue d'un témoignage devant le Bureau de révision.

Qualifications:

Être membre agréé de la Corporation Professionnelle des évaluateurs agréés du Québec et posséder une bonne expérience dans le domaine de l'évaluation municipale.

Salaire:
Selon les qualifications et l'expérience, peut atteindre \$25,686.00 en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.
Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 1er décembre 1978 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval
H7V 3R2

LAVAL



Université Laval

PROFESSEUR Département d'économie

Fonctions:

Assumer des enseignements et l'encadrement des étudiants au niveau des trois cycles. Participer aux activités de recherches et de publications, de même qu'aux autres aspects de la vie interne et externe du Département.

La plupart des domaines de spécialisation seront considérés, avec une certaine préférence accordée à l'économétrie, l'économie publique et à la théorie économique.

Exigences:

Doctorat complet ou sur le point de l'être.

Conditions:

Selon les qualifications et l'expérience, et selon la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction: Le 1er juin 1979.

Date limite de réception des candidatures:

15 janvier 1979.

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un curriculum vitae complet à:

Gérard Gaudet, Directeur
Département d'économie
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec, G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

INGÉNIEUR MUNICIPAL ET/OU VOIRIE

Fonction

Sous l'autorité de l'ingénieur sénior (génie civil) du bureau de génie, le candidat aura la responsabilité et l'autonomie nécessaires à la conception, la préparation et la surveillance des plans et devis de divers travaux de génie civil exécutés pour nos clients. Le candidat pourra travailler en contact direct avec les clients et sera responsable de son projet à toutes les phases.

Qualifications

- Baccalauréat en génie civil;
- Membre de l'O.I.Q.;
- Expérience de trois (3) à dix (10) années;
- Expérience du génie-conseil serait privilégiée;
- Diplômé — Entregent — Sociabilité

Lieu de travail

St-Félicien, comté Lac St-Jean

Rémunération

Salaire selon la formation et l'expérience, en plus de bénéfices marginaux usuels.

BOULIANE, DUFOUR, DESGAGNE,
BERGERON, LAPOINTE & ASSOCIÉ
1259, boulevard Sacré-Coeur,
ST-FÉLICIEN, (Québec)
À l'attention de
Monsieur Victorien Desgagné,
ingénieur (418) 679-2750

ENAP

DIRECTEUR DU PERFECTIONNEMENT

Par sa mission du perfectionnement, l'École nationale d'administration publique a pour mandat de fournir aux administrateurs des secteurs publics, parapublics et péripublics du Québec tous les services appropriés pour leur faciliter l'acquisition de connaissances nouvelles et le développement de leurs habiletés en matière de management et de gestion des organismes publics.

A cette fin, sous la responsabilité du directeur général de l'École, le directeur du perfectionnement doit développer et offrir aux administrations publiques et plus précisément aux administrateurs des secteurs des Fonctions publiques du Québec et du Canada, de l'Éducation, des Affaires sociales et des gouvernements municipaux, des programmes de perfectionnement en management, des services d'aide-conseil, d'études de besoins et d'évaluation en matière de développement des ressources humaines.

Une équipe de cinquante conseillers en perfectionnement et plus de deux cent cinquante personnes-ressources répartis en quatre centres de perfectionnement et une direction des programmes d'aide-conseil réalisent ces activités sous la responsabilité immédiate du directeur du perfectionnement.

Le candidat recherché possède une vaste expérience en management et détient un diplôme universitaire de 2e cycle dans une discipline appropriée. Il démontre des aptitudes manifestes à la conception, à la coordination et à la direction et une grande connaissance de l'administration publique.

Les candidatures peuvent être transmises sous pli confidentiel et personnel avant le 15 décembre 1978, au:

Directeur général
École nationale d'administration publique

625, Saint-Amable ou 9,900 d'Auteuil
Québec, (Québec) Montréal, (Québec)
G1R 2G5 H3L 2K1



Université du Québec
École nationale d'administration publique

Cité universitaire, Québec

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 27

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No. 500-12-045863-771 DANIEL LEE, résident et domicilié en la cité de Verdun, district de Montréal. DEMANDEUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE SONIA LIBERIAN, Demanderesse LOUIS DUPUIS, -contre- et ROBERT ADAMS, Défenseurs

Le requérant-cédant, M. Robert Champagne, domicilié au R.R. no. 1, Inverness, Cité Mégantic, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Edgar Bédard, domicilié au 900, Val des Bois, Pierrefonds, Cité Mégantic, l'attestation et le permis portant le numéro: M-505507-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05, catégorie vrac.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-081943-783 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) RENE COALLIER, résident et domicilié en la cité et district de Montréal. Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082024-781 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LORRAINE CHARTIER RACINE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE No. 500-05-024264-788 LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES KIROSS, une compagnie dément incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la Province de Québec, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE No. 500-05-024264-788 LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES KIROSS, une compagnie dément incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la Province de Québec, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) JEAN CORMINBOEUF, présentement d'adresse inconnue. Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 500-12-082299-789 COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) LISE LEBEVRE, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal. Requérante

AVIS Avis est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

AVIS AVIS est par la présente donné qu'un contrat signé le 10 mars 1970 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Tru-Value Styles Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 23 avril, 1970 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2202543.

Travaux publics Canada Public Works Canada APPEL D'OFFRES DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

APPEL D'OFFRES SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT POUR LA VENTE DE 160 CHAPEL OTTAWA, ONTARIO SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - DES OFFRES SCÉLÉES, clairement marquées quant au contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h00, heure local le 20 décembre 1978 pour l'achat d'un immeuble à appartements en hauteur (22 étages) comprenant 203 appartements dans une aile et 473 places de foyer dans une autre. Les deux ailes sont reliées à l'entrée principale connue sous l'appellation 160 Chapel, Ottawa, Ontario. Les acheteurs éventuels peuvent se procurer les formules d'offres requises à l'adresse indiquée ci-après. L'offre la plus élevée ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée. Toutes et chacune des demandes de renseignements doivent être adressées à Peter Doneit ou Gerald Lauzon au 613-225-6770.

APPEL D'OFFRES S.E.R.A. INC. S.E.R.A. Inc. recevra jusqu'à 15 heures le 7 décembre 1978, à l'adresse mentionnée, des soumissions sous enveloppes scellées pour la réfection d'une cafétéria pouvant accommoder 50 personnes. Ces soumissions doivent être remises de main à main à la secrétaire à l'entrée principale de: S.E.R.A. Inc. 7399 boul. St-Laurent Montréal, Québec Les soumissionnaires peuvent visiter les locaux et se procurer des instructions à l'adresse ci-haut mentionnée, moyennant une somme de cinquante dollars (\$50.00) payable par chèque visé et fait à l'ordre de S.E.R.A. Inc. Cette somme sera remboursée à ceux qui retournent les formules en bon état, dans les quinze jours (15) qui suivent la date de fermeture des soumissions reçues. S.E.R.A. se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.

APPEL D'OFFRES SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT POUR LA VENTE DE 160 CHAPEL OTTAWA, ONTARIO SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - DES OFFRES SCÉLÉES, clairement marquées quant au contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h00, heure local le 20 décembre 1978 pour l'achat d'un immeuble à appartements en hauteur (22 étages) comprenant 203 appartements dans une aile et 473 places de foyer dans une autre. Les deux ailes sont reliées à l'entrée principale connue sous l'appellation 160 Chapel, Ottawa, Ontario. Les acheteurs éventuels peuvent se procurer les formules d'offres requises à l'adresse indiquée ci-après. L'offre la plus élevée ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée. Toutes et chacune des demandes de renseignements doivent être adressées à Peter Doneit ou Gerald Lauzon au 613-225-6770.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD APPEL D'OFFRES La Cité de Montréal-Nord recevra jusqu'à 17 heures, mardi le 28 novembre 1978, des soumissions sous enveloppes scellées pour la fourniture d'un camion genre "Fourgonnette" 1979 (sans échange) et de cinq camionnettes 1979 (avec échange) pour le Service des Travaux publics. Les soumissionnaires pourront se procurer les formules de soumissions au bureau du contrôleur de l'approvisionnement, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4242 Place Hôtel de Ville. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% ou plus du montant total de la soumission. La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le 28 novembre 1978, à 20 heures, à la salle du Conseil, 11155 rue Hébert, Montréal-Nord. LE GREFFIER Aline Ouimet

Parc olympique Appel d'offres Agences spécialistes en communications pour l'année 1978-79 Services demandés: - Publicité ● Service de création ● Service de placement média. - Promotion et relations publiques ● Service de création ● Service de conception graphique ● Service de conseillers auprès des imprimeurs. Cette rubrique comprend surtout la production de matériel d'information et de matériel promotionnel. Les agences intéressées peuvent obtenir un document de base pouvant faciliter leur présentation, en se rendant au Service des achats de la Régie des installations olympiques, 4545 avenue Pierre-de-Coubertin. Gérard Michaud Service des achats

AVIS AUX USAGERS DE SERVICE DE DEMENAGEMENT AU QUEBEC DE OU VERS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC OU A L'INTERIEUR DE CE TERRITOIRE La Commission peut de sa propre initiative et dans l'intérêt public faire enquête pour s'assurer que les taux et tarifs de camionnage sont justes et raisonnables et pour ces motifs a décidé d'enquêter en cette matière. La Commission a le plus vif souci de susciter et de s'assurer la participation des usagers et des détenteurs de permis. A cette fin, la Commission est disposée à recevoir les représentations des usagers et dans le but de faciliter votre participation, nous vous prions de compléter le coupon ci-attaché si vous le jugez à propos et de le retourner dans les meilleurs délais à la direction des enquêtes de la Commission des transports du Québec, 585 est, boul. Charest, 3ième étage, Québec, G1K 7W5. Sur réception de votre coupon, la Commission vous transmettra un bref questionnaire à compléter. Dans le cadre de la même enquête, la Commission a envoyé un questionnaire destiné aux détenteurs de permis concernés. Ces questionnaires, une fois complétés, seront accessibles au public pour consultation. Commission des transports du Québec Direction des enquêtes 585 est, boul. Charest, 3ième étage Québec, G1K 7W5 Veuillez me faire parvenir le questionnaire des usagers. NOM: _____ ADRESSE: _____ VILLE: _____ CODE POSTAL: _____ (écrire en lettres moulées)

Invitation de Téléglobe Canada No. 188S appel d'offres d'achat tours de transmission et huttes situées à Yamachiche et Drummondville, Québec. Avis public est par les présentes donné à tous les contribuables et citoyens de la Cité de Westmount et à tous ceux qui peuvent être concernés. QUE le rôle d'évaluation révisé de la Cité de Westmount pour l'année 1979, préparé par le département d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal, était déposé le 14ième jour de novembre 1978, au bureau du Greffier de la cité, à l'Hôtel de ville de la Cité de Westmount 4333 ouest, rue Sherbrooke, où il sera à la portée du public, pour vérification, par ses personnes intéressées ou leurs représentants. Cet avis est conforme aux exigences de la Loi sur l'évaluation foncière, chapitre 50 des Lois du Québec de 1971, tel que modifié et c'est votre privilège de contester la valeur ci-dessus. Dans ce cas, la plainte s'effectue par sa remise ou son expédition par poste recommandée accompagnée d'une copie ou d'un facsimilé du compte de taxes au Bureau de Révision de l'Évaluation foncière du Québec, 3 Complexe Desjardins, Case Postale 185, Montréal, P.Q. H5B 1E3, avant le 1er mai 1979. La plainte doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien. Si elle allègue que la valeur de l'immeuble inscrit au rôle est trop élevée, elle en doit indiquer la valeur réelle selon l'opinion du plaignant. Donnée à Westmount, P.Q., ce 14ième jour de novembre 1978. P. Patenaude Greffier de la cité

Travaux publics Canada Public Works Canada APPEL D'OFFRES DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

APPEL D'OFFRES SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT POUR LA VENTE DE 160 CHAPEL OTTAWA, ONTARIO SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - DES OFFRES SCÉLÉES, clairement marquées quant au contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h00, heure local le 20 décembre 1978 pour l'achat d'un immeuble à appartements en hauteur (22 étages) comprenant 203 appartements dans une aile et 473 places de foyer dans une autre. Les deux ailes sont reliées à l'entrée principale connue sous l'appellation 160 Chapel, Ottawa, Ontario. Les acheteurs éventuels peuvent se procurer les formules d'offres requises à l'adresse indiquée ci-après. L'offre la plus élevée ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée. Toutes et chacune des demandes de renseignements doivent être adressées à Peter Doneit ou Gerald Lauzon au 613-225-6770.

APPEL D'OFFRES S.E.R.A. INC. S.E.R.A. Inc. recevra jusqu'à 15 heures le 7 décembre 1978, à l'adresse mentionnée, des soumissions sous enveloppes scellées pour la réfection d'une cafétéria pouvant accommoder 50 personnes. Ces soumissions doivent être remises de main à main à la secrétaire à l'entrée principale de: S.E.R.A. Inc. 7399 boul. St-Laurent Montréal, Québec Les soumissionnaires peuvent visiter les locaux et se procurer des instructions à l'adresse ci-haut mentionnée, moyennant une somme de cinquante dollars (\$50.00) payable par chèque visé et fait à l'ordre de S.E.R.A. Inc. Cette somme sera remboursée à ceux qui retournent les formules en bon état, dans les quinze jours (15) qui suivent la date de fermeture des soumissions reçues. S.E.R.A. se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.

APPEL D'OFFRES SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT POUR LA VENTE DE 160 CHAPEL OTTAWA, ONTARIO SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - DES OFFRES SCÉLÉES, clairement marquées quant au contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h00, heure local le 20 décembre 1978 pour l'achat d'un immeuble à appartements en hauteur (22 étages) comprenant 203 appartements dans une aile et 473 places de foyer dans une autre. Les deux ailes sont reliées à l'entrée principale connue sous l'appellation 160 Chapel, Ottawa, Ontario. Les acheteurs éventuels peuvent se procurer les formules d'offres requises à l'adresse indiquée ci-après. L'offre la plus élevée ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée. Toutes et chacune des demandes de renseignements doivent être adressées à Peter Doneit ou Gerald Lauzon au 613-225-6770.

Les restes de saint Jean-Baptiste Les travaux d'identification se poursuivent en Égypte

VALLEE DU NATRON Egypte (Reuter) — Archéologues et spécialistes religieux étudient actuellement avec attention des ossements humains découverts dans un monastère de la vallée du Natron, dans l'oasis du désert, afin d'établir si les restes de Saint-Jean-Baptiste figurent parmi eux.

Les moines du monastère chrétien copte de Saint-Makkar qui ont mis au jour les ossements, ont dit avoir trouvé les restes de 14 corps humains, mais seulement 13 têtes.

Le crâne manquant pourrait bien être celui de Saint-Jean-Baptiste, décapité à la demande de Salomé, princesse juive, fille du roi Hérode.

Selon l'évêque Youanis, qui dirige le comité effectuant les recherches, un test scientifique, par exemple grâce au carbone permettrait d'établir l'âge de ces ossements.

moines ont découvert une chapelle souterraine, décorée de peintures et de fresques de Saint-Jean-Baptiste et de la Vierge Marie, et d'une peinture du Christ.

« Nous le savons grâce à des traditions orales et à des manuscrits transmis de génération en génération. »

Selon le frère Johanna, le corps découvert en parfait état dans un cercueil de bois, et des ossements, sous la chapelle.

« Nous avons la certitude que les restes des deux prophètes se trouvent ici, a expliqué un moine, le frère Johanna Al Makari mais nous ne pouvons pas dire encore s'ils figurent parmi les ossements que nous avons mis à jour ».

Plusieurs semaines seront nécessaires pour établir avec certitude si ces ossements sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et du prophète Elisée, a-t-il dit.

Le frère Johanna a ajouté que, selon les manuscrits, la chapelle sous laquelle le cercueil et les ossements ont été trouvés était connue sous le nom de chapelle Saint-Georges du 4ème au 11ème siècle, où elle a été rebaptisée chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Plusieurs semaines seront nécessaires pour établir avec certitude si ces ossements sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et du prophète Elisée, a-t-il dit.

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Nous le savons grâce à des traditions orales et à des manuscrits transmis de génération en génération. »

Selon le frère Johanna, le corps découvert en parfait état dans un cercueil de bois, et des ossements, sous la chapelle.

« Nous avons la certitude que les restes des deux prophètes se trouvent ici, a expliqué un moine, le frère Johanna Al Makari mais nous ne pouvons pas dire encore s'ils figurent parmi les ossements que nous avons mis à jour ».

Plusieurs semaines seront nécessaires pour établir avec certitude si ces ossements sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et du prophète Elisée, a-t-il dit.

Le frère Johanna a ajouté que, selon les manuscrits, la chapelle sous laquelle le cercueil et les ossements ont été trouvés était connue sous le nom de chapelle Saint-Georges du 4ème au 11ème siècle, où elle a été rebaptisée chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Plusieurs semaines seront nécessaires pour établir avec certitude si ces ossements sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et du prophète Elisée, a-t-il dit.

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Nous le savons grâce à des traditions orales et à des manuscrits transmis de génération en génération. »

Selon le frère Johanna, le corps découvert en parfait état dans un cercueil de bois, et des ossements, sous la chapelle.

« Nous avons la certitude que les restes des deux prophètes se trouvent ici, a expliqué un moine, le frère Johanna Al Makari mais nous ne pouvons pas dire encore s'ils figurent parmi les ossements que nous avons mis à jour ».

Plusieurs semaines seront nécessaires pour établir avec certitude si ces ossements sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et du prophète Elisée, a-t-il dit.

Le frère Johanna a ajouté que, selon les manuscrits, la chapelle sous laquelle le cercueil et les ossements ont été trouvés était connue sous le nom de chapelle Saint-Georges du 4ème au 11ème siècle, où elle a été rebaptisée chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Plusieurs semaines seront nécessaires pour établir avec certitude si ces ossements sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et du prophète Elisée, a-t-il dit.

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Les heures les plus mortelles

TEL AVIV (Reuter) — Les cinq heures s'écoulant de 0500 à 0700 heures du matin et de 1000 à 1300 heures sont les plus dangereuses pour les êtres humains, a affirmé jeudi le Dr A. Stoppel, chercheur au centre médical de Beilinson, près de Tel Aviv. Prenant la parole au cours d'une conférence médicale, il a précisé qu'une étude statistique de près de 4,000 décès survenus dans des hôpitaux effectuée en 1974 et 1975 montre qu'il existe une bien plus grande incidence de mort pendant ces heures qu'à tout autre moment de la journée. Il semble, a-t-il déclaré, qu'il y ait une corrélation entre ces deux périodes d'heures et certains phénomènes géophysiques tels que les variations du champ magnétique de la terre et l'intensité accrue des rayons gamma pendant les éruptions solaires. Les chances de mortalité chez les cardiaques pendant les périodes précitées sont accrues, a-t-il ajouté.

■ L'île la plus septentrionale

COPENHAGUE (AP) — L'Institut géodésique danois a annoncé la découverte de la terre la plus septentrionale du monde: quelques centaines de mètres carrés de galets et de pierres culminant à environ un mètre au-dessus de la glace de la mer polaire, au nord du Groenland. M. F. Windblad, directeur de l'institut, a déclaré que l'îlot a été découvert presque par hasard à environ 250 milles du Pôle nord, au cours de relevés cartographiques dans la région de Pearyland. Il se trouve approximativement à 30 degrés 35 minutes ouest et 83 degrés et 40,5 minutes nord. Les explorateurs et les expéditions ont dû souvent passer à proximité de l'îlot, et peut être même le fouler sans le voir car durant la saison des neiges il n'apparaît que comme une petite bosse de glace. L'îlot est à environ 2 km plus au nord que le cap Morris Jessup et l'île du Coffee Club, qui se disputaient jusqu'ici la particularité

d'être la terre la plus septentrionale du globe. Le relevé qui a permis sa découverte avait justement pour but de déterminer laquelle de ces deux terres était la plus au nord. Une vieille dispute qui se trouve ainsi réglée par un troisième larron.

■ Un époux enflammé

BARINAS (AFP) — Un jeune habitant de la ville de Barinas, M. Angel Banderilla Lara, a manqué brûler vif sous l'effet de la passion vengeresse de son ex-épouse. Le jeune homme, qui vivait séparé de sa femme, a été en effet attaqué par un groupe de personnes conduit par sa propre épouse. Arrosé d'essence, puis proprement « enflammé », le jeune Lara n'a dû s'échapper à une mort atroce qu'à l'intervention de plusieurs passants. Cette vengeance interrompue de son épouse a occasionné à Angel Banderilla Lara de graves brûlures sur la moitié du corps.

■ Le plus grand nombre premier connu

HAYWARD (AFP) — Deux étudiants américains ont découvert le 30 octobre le plus grand nombre premier, deux puissance 21.701 moins un, — qui comporte 6.533 chiffres — en mettant au point à cet effet cinq programmes informatiques, a-t-on annoncé mercredi à Hayward, en Californie. Les deux jeunes gens, qui n'ont que 18 ans, Laura Nickel et Curt Noll, ont reçu les félicitations du Dr Bryant Tuckerman, un Américain qui avait découvert en 1971 le nombre premier le plus élevé connu jusqu'à présent, deux puissance 19.937 moins un — comportant 6.002 chiffres — et dont l'exploit figure à l'annuaire « Guinness » des records du monde. Etudiants à l'université d'état de Californie à Hayward, Laura Nickel et Curt Noll avaient obtenu l'accès libre à l'ordinateur du département de mathématiques après avoir convaincu un assistant de leur passion pour le calcul et l'informatique. Ils ont annoncé qu'ils ne se reposeraient pas sur leurs lauriers et qu'ils préparaient un nouveau programme pour poursuivre leurs recherches et obtenir un nombre premier supérieur. Les nombres premiers, rappelle-t-on, n'admettent pas d'autre diviseur qu'eux mêmes et l'unité.

Jean-Paul II invite les religieuses à porter l'habit

CITE DU VATICAN (AFP) — Jean-Paul II a demandé aux religieuses, comme il l'avait fait pour les prêtres, de porter les signes extérieurs de leur vocation.

S'adressant jeudi à 600 dirigeantes de l'« Union internationale des supérieures générales » (770.000 membres), le souverain pontife leur a recommandé de « porter de façon permanente le signe ex-

terieur que constitue un habit religieux simple et adapté (...). C'est un témoignage silencieux mais éloquent: c'est un signe que notre monde sécularisé a besoin de trouver sur son chemin ».

Dans son discours en français, le pape a ajouté: « L'Eglise et, disons, le monde lui-même ont plus que jamais besoin d'hommes et de femmes qui sacrifient tout, pour

suivre le Christ à la manière des apôtres, et à tel point que le sacrifice de l'amour conjugal, des possessions matérielles, de l'exercice totalement autonome de la liberté, devient incompréhensible sans l'amour du Christ. Ce radicalisme est nécessaire pour annoncer de manière prophétique, mais toujours très humble, cette humanité nouvelle selon le Christ, totalement disponible à Dieu et totalement disponible aux autres hommes ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

« Toute religieuse doit chaque jour faire la volonté de Dieu et non la sienne, pour signifier que les projets humains, les siens et ceux de la société, ne sont pas les seuls plans de l'histoire, mais qu'il existe un dessein de Dieu qui requiert le sacrifice de la liberté propre ».

« Toute religieuse doit témoigner du primat de Dieu et consacrer chaque jour un temps suffisamment long à se tenir devant le Seigneur, pour lui dire son amour et surtout se laisser aimer par lui ».

« Toute religieuse doit signifier chaque jour, par son mode de vie, qu'elle choisit la simplicité et les moyens pauvres pour tout ce qui concerne sa vie personnelle et communautaire ».

Avis légaux - Avis publics

PRENEZ AVIS que M. Richard Larocque, Saint André AVELIN, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. 87588 CANADA, inc., Chéniville, le permis M-507199 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

Voir autres Avis légaux, en page 26

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

AVIS de changement de nom. Avis est donné par la présente que RAMESH KHANCHAND, importateur, résidant à 5565 rue Robinson, Ville de Côte St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ramesh Khanchand Bakshani. Ce changement de nom s'appliquera aussi à sa femme Savita Ramesh Khanchand et sa fille Rekha Khanchand.

PRENEZ AVIS que M. Doris Tétrault, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Brass, Montréal, le permis M-504039-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Démision du cardinal Jean Guyot

TOULOUSE (AFP) — Le cardinal Jean Guyot, archevêque de Toulouse, a renoncé à sa charge et remis sa démission au pape, a annoncé jeudi l'archevêché de Toulouse.

Cette décision du cardinal Guyot, âgé de 73 ans, a été prise en raison de l'état de santé du prélat qui a interrompu toute activité pastorale depuis plus de six mois, a indiqué par ailleurs l'archevêché.

Archevêque de Toulouse depuis le 8 juin 1966, Mgr Guyot avait été fait cardinal le 2 février 1973.

Il sera remplacé à la tête de l'évêché de Toulouse par son coadjuteur Mgr André Collini.

L'écrasement de Colombo a fait 202 morts

COLOMBO (AFP) — 202 personnes ont péri jeudi lors d'un avion Charter « DC-8 » de la compagnie Icelandic Airways ramenant des pèlerins indonésiens de la Mecque s'est écrasé à l'approche de l'aéroport Katunayake, à 30 km environ de Colombo.

L'appareil transportait 249 Indonésiens et un équipage de treize personnes. Sur les soixante survivants, quatre sont dans un état grave. Un seul membre de l'équipage, semble-t-il, une hôtesse de l'air, a survécu et se trouve dans un hôtel de Negombo après avoir pris des calmants.

Le président du Sri Lanka, M. J. R. Jayewardene, a ordonné une enquête et deux équipes d'experts venant d'Indonésie et d'Islande sont attendues vendredi. La « boîte noire » de l'avion qui a enregistré les dernières conversations entre l'équipage et la tour de contrôle a été découverte et placée sous scellés.

Le capitaine et le mécanicien qui devaient prendre la relève à l'aéroport de Katunayake se trouvaient à la tour de contrôle au moment de l'approche de l'appareil, indique-t-on de source officielle, et se sont déclarés satisfaits du fonctionnement des instruments.

L'apprentissage à la liberté ça ne s'invente pas d'un seul coup à l'âge adulte.

Abolir la publicité aux enfants les prive d'un instrument important de cet apprentissage.

Les mécanismes actuels d'autorégulation.

Sans vouloir être plus catholiques que le pape ou plus alarmistes que le gouvernement, nous voudrions d'abord faire un tour d'horizon de la situation actuelle. Nous serons alors plus en mesure de voir comment améliorer cette situation sans tomber dans le piège de mesures radicales qui vont à l'encontre même de la protection du consommateur, petit ou grand.

En 1971, l'Association Canadienne des Radiodiffuseurs se dotait d'un code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants. Ce code très sévère, qui émanait des efforts conjoints de l'industrie privée et des radiodiffuseurs, stipulait qu'aucune annonce ne pouvait être mise en ondes sans avoir reçu l'approbation du Conseil des normes de la publicité.

Ce code peut se résumer comme suit:

Nul ne peut diffuser une publicité destinée aux moins de 13 ans qui dénature le rendement ou l'usage et le prix d'un produit, incite formellement à l'achat, représente des comportements contraires à la prudence ou aux valeurs sociales, annonce des médicaments ou des vitamines, utilise des personnages connus ou des dessins animés ou suggère que le produit confère à son utilisateur des avantages physiques, sociaux ou psychologiques supérieurs, sauf si cette suggestion est vraie en ce qui a trait à l'éducation ou à la santé.

Le code stipulait en outre que tout message publicitaire diffusé le matin pendant les heures de classe doit s'adresser à la famille entière, parents ou autres adultes, plutôt qu'aux enfants. Il réduisait également le temps d'annonces publicitaires pendant une demi-heure de programmation pour enfants à quatre minutes au lieu des six minutes permises auparavant. Ce qui représente une diminution de 30%. Enfin, depuis 1972, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes exige le respect obligatoire de ce code par tous les radiodiffuseurs.

Ce code visait à protéger l'enfant, sans le priver de cet instrument moderne d'information et d'apprentissage qu'est la publicité et auquel il a droit comme tout citoyen à part entière. La mise en vigueur et l'application très stricte de ce code menèrent à un assainissement remarquable de toute la publicité destinée aux enfants ainsi qu'en témoignent ces données fournies par le Conseil des normes (Organisme indépendant chargé de l'application du code.)

| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|
| Plaintes reçues (Canada) | 97 | 33 | 12 | 7 | 9 |
| Produits | | | | | |
| Jouets | 75 | 24 | 5 | 4 | 6 |
| Nourriture | 14 | 14 | 6 | 2 | 1 |
| Disques | 1 | — | — | — | — |
| Général | 2 | — | 1 | 1 | 2 |
| Appréciation | | | | | |
| Plaintes retenues | 10 | 9 | 1 | — | 2 |
| Plaintes non retenues | 65 | 24 | 11 | 4 | 3 |
| Ne concernant pas la publicité | 6 | 1 | — | 1 | 1 |
| Annulées | 7 | 3 | — | — | — |
| Opinions personnelles | 4 | 1 | — | 2 | 3 |

Il ressort clairement de ce tableau l'indubitable efficacité de ce code. De 73 à 77, le nombre des plaintes est passé de 97 à 9 et seulement 2 de ces dernières étaient fondées.

Ces données prouvent que le mécanisme autorégulateur dont s'est dotée l'industrie conjointement avec l'Association des Radiodiffuseurs répond amplement aux exigences d'une publicité saine et honnête.

L'abolition de la publicité aux enfants et ses répercussions.

L'article 233 du nouveau projet de loi 72 stipule que: "Nul ne peut faire de la publicité à but commercial destinée à des personnes de moins de treize ans".

Suivi par l'article 234: "Pour déterminer si un message publicitaire est ou non destiné à des personnes de moins de 13 ans, on doit tenir compte du contexte de sa présentation et notamment:

- d'ordre social, de la nature et de la destination du bien annoncé;
- d'ordre moral, de la manière de présenter ce message publicitaire;
- d'ordre pédagogique, du moment ou de l'endroit où il apparaît."

Ce projet de loi puise ses origines dans les pressions exercées depuis 1971 par le MAPE (Mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants). Les arguments allégués par le MAPE en faveur de cette mesure sont les suivants:

- d'ordre social, car la publicité colporte une image de société de l'abondance étrangère au vécu de la majorité des enfants;
- d'ordre moral, car la publicité se sert de techniques de persuasion prouvées efficaces contre des individus sans défense;
- d'ordre pédagogique, car la publicité propose trop souvent des objets mécaniques inhibiteurs comme jouets et des produits non nutritifs comme aliments;
- d'ordre psychologique, car la publicité crée des besoins artificiels chez les enfants.

Cette argumentation semble de toute évidence ignorer totalement certaines données scientifiques récentes sur la différence de perception qui existe entre les enfants de moins de 7 ans et ceux de plus de 7 ans.

Une étude menée à Harvard par les professeurs Scott et Ward intitulée "Commercial Watching Behavior" démontrerait les faits suivants:

Tous les enfants peuvent identifier le terme "réclame commerciale" mais ceux de 5 à 6 ans démontrent une certaine confusion quant à son "aspect factuel". C'est-à-dire qu'ils pensent que tout le contenu d'une réclame commerciale est vrai, réel et tel quel. Par ailleurs, ils mentionnent la valeur "divertissement" de la réclame.

Les enfants de 7 ans et plus sont déjà beaucoup plus critiques vis-à-vis des réclames. Ils comprennent fort bien que le but de la publicité est de vendre un produit. A partir de cet âge, ils apprécient l'humour léger de la réclame mais savent l'apprécier à sa juste mesure.

Cette étude scientifique nous mène à penser que les enfants ne sont pas si crédules et qu'on ne peut pas leur en faire accroire autant que voudraient bien le penser certains intellectuels ou certains parents.

Et pour citer le Secrétaire général du Conseil des normes de la publicité: "L'enfant est loin d'être une victime et la publicité qu'on lui adresse via le média devient alors un bel exemple du contrôle qu'il exerce sur sa vie. Il se laisse moins bernier que l'adulte parce qu'il n'a pas encore appris à se mentir à lui-même: ce qui est vrai est vrai, ce qui est fantaisie est fantaisie et ce qui est nul ou mauvais demeure nul ou mauvais".

Nonobstant le fait que ces clauses du projet 72 méprisent les facultés intellectuelles de l'enfant, on peut déjà prévoir qu'elles auront des répercussions culturelles et économiques très négatives.

Nous savons tous que les radiodiffuseurs tirent une bonne partie de leur subsistance des revenus provenant de la publicité. Privées de ces revenus, les stations de télévision privées seraient forcées de réduire considérablement la quantité et même la qualité des émissions enfantines. Une production locale employant nos artistes et conçue pour répondre directement aux besoins et aux aspirations de notre milieu se trouvera de but en blanc nettement appauvrie. Ce qui aura pour effet ultime d'amoindrir la programmation enfantine au lieu de la stimuler et de l'améliorer comme nous le souhaitons tous.

Et il n'est pas exagéré de parler ici du phénomène de "déculturation". Car l'enfant, qui a un besoin légitime de s'informer et de se divertir par la télévision, syntonisera tout simplement les postes américains.

Voici ce que l'industrie propose en respectant l'esprit même de ce nouveau projet de loi.

Nous proposons 2 mesures.

- Interdire la publicité destinée aux enfants d'âge préscolaire.
- Établir un mécanisme de collaboration avec le gouvernement afin d'exercer un contrôle des plus vigilants à tous les niveaux de la publicité destinée aux enfants.

Nous considérons que l'abolition pure et simple de toute publicité destinée aux enfants les prive d'un instrument d'apprentissage important et les enferme dans un ghetto où ils n'ont pas le loisir de se confronter à la réalité. Cette éducation à la liberté d'examiner, de choisir, de décider, c'est une partie essentielle de tout processus d'apprentissage sain et positif. C'est une éducation dont la responsabilité revient d'abord aux parents qui n'ont pas le droit de se départir de leurs obligations en faveur d'un État qui deviendrait une sorte de vase clos ou de fausse providence.

En terminant, nous aimerions citer l'Honorable Lise Payette qui nous indique clairement quel est l'esprit de cette nouvelle loi de protection du consommateur "... le code est surtout basé sur le plus grand respect de l'autonomie du consommateur, le consommateur qui somme toute doit être le premier agent de sa protection... Devenir libre, c'est difficile, c'est s'obliger à se repenser chaque jour, à se prendre en main. Et l'ambition profonde de cette protection du consommateur est d'être un des outils essentiels à cette reprise en charge de nous-mêmes, une reprise en charge individuelle qui constitue la véritable première étape avant la réalisation de notre projet de reprise en main collective." (Allocution prononcée au cours du déjeuner-causerie organisé par la Chambre de Commerce de la Rive-Sud, le 26 mai 1978).

Cette éducation à l'autonomie, ça ne s'invente pas d'un seul coup à l'âge adulte. C'est un apprentissage que les parents doivent mener de concert avec leurs enfants.

Le Groupe des 10.

Publicité-Club de Montréal

Association de communication publicitaire de Québec

Conseil des agences de publicité du Québec

Association des dirigeants d'agences de publicité du Québec

Association canadienne des annonceurs

Association canadienne des radiodiffuseurs

Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française

Association canadienne des représentants en radiodiffusion

Institut de la publicité canadienne

Bureau consultatif de la publicité canadienne

Faisons donc confiance à nos enfants.